This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Z
1007
.T34

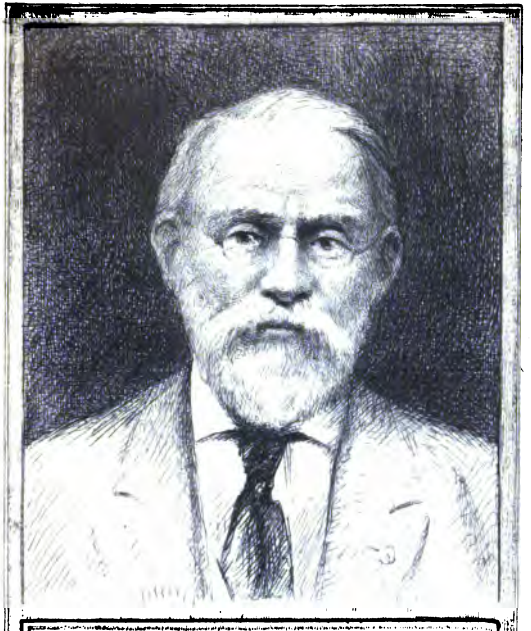

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

BIBLIOTHEQUE
DES
SCIENCES
ET DES
BEAUX ARTS,
POUR LES MOIS
DE
JANVIER, FEVRIER, MARS,
MDCCLXVIII.
TOME VINGT-NEUVIEME.
PREMIERE PARTIE.

A LA HAYE,
Chez PIERRE GOSSE JUNIOR,
ET DANIEL PINET,
Libraires de S. A. S.
M. DCC. LXVIII.

Dunning
Gottsched
11-27-39
39327

TABLE DES ARTICLES.

ART. I. EXAMEN *du ſentiment de Mr. le Profeſſeur* VAN DER MARCK, *ſur le* DROIT ROMAIN. . . . . pag. 1.

II. HISTOIRE *de* TANCREDE DE ROHAN, Second Extrait. . . 23.

III. DI UNA RIFORMA D'ITALIA, &c. . . . . 49.

IV. VERSION LIBRE DU NOUVEAU TESTAMENT, *par Mr.* HARWOOD. . . . . 67.

V. ESSAI *ſur le* FEU SACRE', *& ſur les* VESTALES. . . . 73.

VI. MELANGES HISTORIQUES & CRITIQUES *ſur l'Hiſtoire de* FRANCE. . . . . 91.

VII. OBSERVATIONS *ſur* I. SAMUEL VI: 19. *par Mr.* KENNICOT. 114.

VIII. HISTOIRE *de Louis de Bourbon, second du nom*, PRINCE DE CONDE', Tomes III. & IV. . 118.

IX. OEUVRES DE MICHEL DE CERVANTES SAAVEDRA. . . 144.

X. HARANGUE INAUGURALE *de Mr.* BRUGMANS. . . . . 149.

XI. ADRIANI KLUIT *Vindiciæ Articuli* O', H', TO', *in Novo Testamento.* . . . . 167.

XII. NOUVEAUX VOYAGES *aux Indes Occidentales, par Mr.* BOSSU. . . . . 175.

XIII. VERS *de Mr.* DE VOLTAIRE, *au Vaisseau qui porte son nom.* 201.

XIV. NOUVELLLES LITTE'RAIRES. 205.

BIBLIOTHEQUE
DES
SCIENCES
ET DES
BEAUX ARTS,
POUR LES MOIS
DE
JANVIER, FEVRIER, MARS,
MDCCLXVIII.

ARTICLE PREMIER.

ONDERZOEK *van het Gevoelen van den Heere Profeſſor* VAN DER MARK, *benevens der tegenwerpingen tegens*

het zelve ingebracht nopens de Vraagen: I. Of het met de regelen van eene gezonde Staatkunde overeenkomſtig zy, het Romeinſch Recht in ons Vaderland tot een Behulprecht (Jus Subſidiarium) *aan te nemen — Dan, of het met die regelen betert overeenkome, de natuurlyke billikheit te volgen? II. Welk een nut en gezag het Romeinſch Recht hebbe in het beſlisſen van Pleitzaken in de Provincie van Groningen en Ommelanden? Door* ALETHOPHILUS ELEUTHERIUS. *Nunc age, quid noſtrum concentum dividat, audi;*

C'eſt-à-dire,

EXAMEN du ſentiment de Mr. le Profeſſeur VAN DER MARCK, & des Objections qu'on lui a faites touchant les deux Queſtions ſuivantes: *I. Qu'eſt-ce qui s'accorde le mieux avec les règles d'un bon Gou-*

Gouvernement, d'admettre le Droit Romain dans notre Patrie comme un Droit Subſidiaire, ou bien de ſuivre ſeulement l'Equité naturelle? II. Quelle eſt l'utilité & l'autorité qu'a le Droit Romain dans la déciſion des Procès, dans la Province de Groningue & des Ommelanden? Par ALETHOPHILE ELEUTHERE. *Groningue*, chez *L. Huiſingh* 1767. grand 8°. de 135. *pp.*

CE que nous avions prévu, en rendant compte il y a quelques années (1) des idées de Mr. VAN DER MARCK ſur le Droit Romain, eſt arrivé. Cet habile Profeſſeur, en déclarant pour ainſi dire la guerre à ce Droit, s'eſt attiré une multitude d'ennemis. Des clameurs ſe ſont élevées de toutes parts contre lui, & la choſe ne pouvoit être au-

(1) *Biblioth. des Sc.* Tom. XVIII. Part. II. *Art.* IV.

autrement. Prétendre que l'utilité & l'autorité du Droit Juſtinien ne ſont pas à beaucoup près auſſi grandes qu'on le croit d'ordinaire ; oſer même ſoutenir publiquement qu'il eſt contre les règles d'une ſaine politique d'adopter ce Droit comme un Droit Subſidiaire, auquel il faille avoir recours au défaut des Loix Civiles propres à chaque Etat: tout cela ne pouvoit qu'exciter une indignation générale chez ceux qui ont conſacré leur vie à l'étude de ce Droit, & dont toute la ſcience eſt renfermée dans les limites de cette Juriſprudence. Quelle témérité en effet que de vouloir proſcrire de nos Tribunaux, un Droit qui a été adopté par tant de Nations, commenté par tant de milliers de Juriſconſultes, célébré, exalté, juſqu'à l'enthouſiaſme & à l'extravagance (2)! Faut-il

(2) ALETHOPHILE cite un paſſage de *Balde*, où ce Juriſconſulte dit que le Saint Eſprit a dicté les Loix du Droit Romain: *Spiritum Sanctum ut alia Juris Romani præcepta, ita in ore Prætoris poſuiſſe Edictum* QUOD METUS CAUSA

il être ſurpris, que les Dévots de Juſtinien ſe ſoient allarmés, qu'ils aient regardé l'entrepriſe de Mr. VAN DER MARCK comme une nouveauté dangereuſe & intolérable, & que dans la plus vive irritation de ce qu'on vouloit renverſer leur Idole, ils ſe ſoient élevés contre le Profeſſeur de Groningue, avec tout le zèle que ſes ſacrilèges efforts devoient naturellement exciter! Mais *s'il a été* vivement attaqué dans des Harangues, des Diſſertations Académiques, des Ecrits anonymes &c, il n'a pas laiſſé de trouver auſſi bien des partiſans, ſoit dans ces Provinces, ſoit dans les Pays étrangers; de très habiles gens ſe ſont déclarés pour lui; diverſes bonnes plumes ont pris ſa défenſe, & l'Ouvrage que nous avons actuellement ſous les

CAUSA GESTUM ERIT RATUM NON HABEBO. Voici encore ce que dit un autre Juriſconſulte nommé *J. Bouricius: Ut veteribus illis Juriſconſultis Romanis Ethnicis a Deo inſpirata fuiſſe ea quæ litteris prodiderunt, firmiter credendum ſit.*

les yeux ne ſauroit manquer de lui faire de nouveaux Sectateurs. Quoique l'Auteur de cet Ouvrage ſe ſoit caché ſous le nom d'*Alétophile Eleuthère*, on n'a pas tardé à ſavoir que c'eſt Mr. E. W. UCHTMAN, habile Avocat à Groningue, & très avantageuſement connu par une excellente Diſſertation *de Legibus*, qu'il publia en 1761. Après avoir mûrement examiné le ſentiment de Mr. VAN DER MARCK, & les objections qu'on lui a faites, il lui a paru que la plupart des Adverſaires du Profeſſeur ne l'entendoient pas, qu'ils lui attribuoient des opinions qui lui ſont étrangères, ou que s'il leur arrivoit quelquefois de bien ſaiſir ſes principes, ils les réfutoient très mal. Ce qui paroît ſur-tout avoir déterminé Mr. UCHTMAN à prendre la plume, c'eſt la Lettre d'un Juriſconſulte de Groningue, que nous annonçâmes il y a quelque temps (3). Mr. VAN DER MARCK y étoit attaqué ſans ménage-

(3) *Biblioth. des Sc.* Tom. XXIV. Part. I. *pag.* 280.

nagement & on l'y accuſoit d'avoir infidèlement cité divers Auteurs célèbres qu'il prétendoit lui être favorables. Deux Amis ſe chargèrent de répondre à cette Lettre. L'un, ſans toucher au fond de la queſtion, ſe borna, dans un Ecrit qui parut l'année dernière (4), à repouſſer les perſonnalités que le Juriſconſulte de Groningue s'étoit permiſes, & à juſtifier les citations de Mr. VAN DER MARCK. L'autre, Mr. UCHTMAN, dans l'Ouvrage dont nous allons rendre compte, s'attache à bien établir le ſentiment du Profeſſeur, & à répondre aux objections tant du Juriſconſulte anonyme, que de divers autres Ecrivains.

Il établit d'abord le véritable état de la queſtion, & il obſerve que, par le Droit Romain, Mr. VAN DER MARCK entend uniquement les Loix poſitives dont les raiſons étoient fondées ſur les cir-

(4) *Antwoord op den Brief van den Naamlozen Groninger Rechtsgeleerden &c. door* Urbanus Hilarius.

circonſtances particulières de la République Romaine : Loix qui ne tirent pas leur ſource des principes univerſels d'équité & de juſtice, mais ſeulement de la volonté du Légiſlateur, qui les a jugées convenables à la conſtitution de l'Etat pour lequel il les a publiées. Quant aux autres Loix qui ſe trouvent en abondance dans le *Corpus Juris*, & qui ſont fondées ſur le Droit Naturel, commun & eſſentiel à tous les Etats, il n'y a aucune raiſon à les appeller Loix Romaines, puis qu'elles n'étoient pas plus propres aux Romains qu'à tout autre Peuple, & qu'elles ſont des règles de conduite pour tous les hommes. Toutes les fois donc que Mr. VAN DER MARCK parle de l'uſage ou de l'abus du Droit Romain, il n'entend & n'a pu entendre par ce Droit que les Loix particulières à la République Romaine. Ce ſont ces Loix qu'il ne croit pas raiſonnable de recevoir dans ces Provinces comme un Droit Subſidiaire.

Mais ici encore il faut, pour prévenir toute équivoque, déterminer au juſte ce qu'on

qu'on doit entendre par *Droit Subſidiaire*, car les Juriſconſultes ſe partagent là deſſus. Les uns diſent que dans tous les cas qui ne ſont point décidés par les Loix de la Patrie, ſoit expreſſément, ſoit par de légitimes conſéquences, il faut avoir recours aux Loix Romaines, ſans examiner ſi elles ſont conformes ou non à l'équité naturelle. D'autres plus raiſonnables, veulent à la vérité qu'on *ſupplée* par le Droit Romain au défaut des Loix de la Patrie, mais à condition que les déciſions des Loix Romaines ne ſoient pas contraires au Droit Naturel, ſans quoi les Juges ne ſont pas obligés à s'y tenir. C'eſt proprement le ſentiment des premiers que Mr. VAN DER MARCK combat, car quant à celui des ſeconds il revient dans le fonds à dire qu'il faut avoir recours à l'équité naturelle, & pour lors ce ſera elle qui ſervira de règle de déciſion plutôt que les Loix Romaines.

Le célèbre Profeſſeur de Groningue ſoutient donc uniquement *qu'il ſeroit contrai-*

traire aux maximes d'un bon Gouvernement de ſtatuer que dans notre Patrie, dans tous les cas qui ne ſont pas déterminés & décidés par nos Loix Civiles, ou qui n'en peuvent pas être décidés par analogie & par de juſtes conſéquences, on doive les décider par les Loix particulières des Romains, ſans qu'il ſoit permis aux Juges de s'en écarter, ou d'examiner ſi ces déciſions des Loix Romaines ſont conformes au Droit Naturel. Il veut que dans tous les cas que nos Loix propres laiſſent douteux, on ſuive les règles de l'Equité naturelle ; &. voici les deux principales raiſons ſur leſquelles il ſe fonde:

I. *Les Loix Romaines étant écrites dans une Langue étrangère que la plupart des habitans de ces Provinces n'entendent pas, elles ne ſauroient être des moyens convenables pour parvenir au but que le Souverain doit ſe propoſer dans les Loix qu'il preſcrit aux Peuples.*

II. *Il ne ſeroit pas raiſonnable d'établir dans notre Patrie le Droit Romain comme un Droit Subſidiaire, puis qu'il eſt manifeſtement contre les règles d'un bon Gouverne-*

ment

ment d'adopter dans un Etat les Loix Civiles & particulières d'une autre République dont les circonſtances étoient toutes différentes de celles de cet Etat.

Mr. UCHTMAN développe très bien ces deux raiſons & en fait ſentir toute la force; mais comme nous les avons déjà preſſées d'après Mr. VAN DER MARCK dans le XVIIIe. Tome de cette *Bibliothèque* (Part. II. *Art.* IV.), nous n'y reviendrons pas à préſent.

Nous croyons devoir auſſi paſſer ſous ſilence ce qu'*Aletophile* dit ſur la ſeconde Queſtion énoncée dans le Titre, ſ. *quelle eſt l'utilité & l'autorité qu'a le Droit Romain dans la déciſion des procès dans la Province de Groningue & des Ommelanden* ? Pour ſuivre notre Auteur dans cette diſcuſſion, il faudroit entrer dans des détails qui nous meneroient trop loin, & qui n'intéreſſeroient que médiocrement la plupart de nos Lecteurs. Ils aimeront mieux que nous employions le reſte de cet Extrait à indiquer les réponſes que Mr. UCHTMAN fait

fait aux objections des adverſaires de Mr. VAN DER MARCK.

I. D'abord il montre que c'eſt bien injuſtement qu'on accuſe le Profeſſeur de Groningue de vouloir, en eſſayant de proſcrire le Droit Romain de nos Tribunaux, le bannir auſſi de nos Académies, & détourner les Juriſconſultes de l'étudier. Il eſt vrai qu'il ſe plaint qu'on néglige le Droit Naturel pour ſe livrer entièrement au Droit Romain ; mais il n'a jamais repréſenté l'étude de celui-ci comme inutile. Au contraire il reconnoît que pluſieurs Loix de Juſtinien pourroient être adoptées avec fruit dans ces Provinces, pourvu qu'on les traduiſît en Langue vulgaire, & conſéquemment il en recommande fortement l'étude. Tous ſes Diſciples peuvent le certifier, ainſi que le fait Mr. UCHTMAN, qui a eu le bonheur d'aſſiſter à ſes leçons.

II. On a prétendu que les principes de Mr. VAN DER MARCK alloient à détruire toute ſolide érudition, à faire

tom-

tomber l'étude des Belles-Lettres, & à ramener l'ancienne barbarie; car, a-t-on dit, ſi le Droit Naturel ſuffit pour ſuppléer aux Loix de la Patrie, la Langue Latine & les Belles-Lettres qui conduiſent à la connoiſſance du Droit Romain, deviennent parfaitement inutiles, puis que les Loix de la Patrie ſont écrites en Langue vulgaire, & qu'il ne faut que du bon ſens pour s'inſtruire du *Droit Naturel*. A cela Mr. UCHTMAN répond qu'en ſuppoſant même que la Langue Latine & les Belles-Lettres ne fûſſent pas néceſſaires dans l'étude du Droit Naturel & des Loix de la Patrie, il faudroit toujours les cultiver pour acquérir les autres Sciences. Mais, ajoute-t-il, il n'eſt pas vrai que la Langue Latine & les Belles-Lettres ne ſoient d'aucune utilité pour ſe mettre bien au fait des Loix de la Patrie & du Droit Naturel. Ces Loix ſont à la vérité écrites en Langue vulgaire, & il ne faut que conſulter la ſaine raiſon pour agir conformément à l'Equité naturelle; mais la Logique, l'art de faire un bon uſage

de

de la ſaine raiſon, fait déjà une partie conſidérable des Belles-Lettres, & rien ne ſauroit être plus utile pour acquérir une parfaite connoiſſance du Droit Naturel, ſur-tout quand il s'agit d'en faire l'application aux affaires civiles, que de lire & de méditer les Ouvrages des anciens Philoſophes. Et pour ce qui eſt des Loix de la Patrie, il eſt impoſſible de bien réuſſir dans leur étude ſans avoir une connoiſſance aſſez étendue des Antiquités, de l'Hiſtoire, de la Géographie &c; Sciences qui toutes appartiennent aux Belles-Lettres & qu'on ne peut puiſer dans leurs véritables ſources ſans conſulter les anciens Ecrivains, *Pline*, par ex. *Strabon*, *Pomp. Mela*, *Jule Céſar*, *Tacite*, &c.

III. Mais Mr. VAN DER MARCK étoit-il en droit de propoſer ſon ſentiment ſur la matière en queſtion? Eſt-il permis à un ſujet d'examiner quelles Loix il convient au Souverain d'établir ou d'adopter? Et n'eſt-il pas contraire au reſpect qu'on doit au Légiſlateur de s'engager dans de pareilles diſcuſſions?

C'eſt

C'eſt une troiſième objection qu'on a faite au Profeſſeur de Groningue. Mr. UCHTMAN y répond avec beaucoup de ſageſſe & de ſolidité. Un ſujet, dit-il, doit ſans doute reſpecter les Loix & s'y ſoumettre. Un Magiſtrat doit juger ſelon les Loix établies, & ſi elles ſont claires, ſi la volonté du Légiſlateur eſt bien déclarée, il ne faut jamais s'en écarter ſous des prétextes d'équité, de *compaſſion* &c. Mais à Dieu ne plaiſe que dans une République il ne fût pas permis de raiſonner ſur l'équité ou ſur les inconvéniens des Loix, d'en parler & d'en écrire. Jamais nos Légiſlateurs n'ont défendu ces ſortes de diſcuſſions, & un Profeſſeur en Droit peut inconteſtablement dire là-deſſus ſa penſée; auſſi bien que tous les autres ſujets. Cela ne peut même qu'être très utile: c'eſt le moyen de découvrir les abus qui peuvent s'être gliſſés dans les Loix, & l'on fournit par-là occaſion au Souverain, qui ne ſauroit tout connoître par lui-même, de remédier à ces inconvéniens, s'il trouve que les conſidéra-

tions

tions qu'on lui propoſe ſoient fondées. Notre Auteur cite à ce ſujet un paſſage de Mr. *Trotz*, célèbre Profeſſeur en Droit à Utrecht: *Juris Publici interpreti competit facultas, leges patrias non interpretandi ſolum & ad bonum publicum adplicandi, ſed & nævos illarum, quibus rarius carent leges humanæ, bona fide, libere & modeſte indicandi. Nuganter vero, qui contrarium inſinuare laborant communis boni oſores potius quam amatores* (5).

IV. Une objection qui a été preſſée par tous les adverſaires de Mr. VAN DER MARCK, c'eſt „ qu'il eſt inconteſtable qu'il peut s'élever des „ différends qui ne ſauroient être décidés par les Loix de la Patrie, deſorte „ que dans ces cas, qui ne ſont pas rares, il faut avoir recours ou bien aux „ Loix des autres Peuples, ou bien au „ Droit Naturel; mais que ſi l'on prenoit ce dernier parti, il en réſulteroit „ une

(5) *Theſes Juris Publici ad Leges Foederati Belgii Fundamentales Specim. I. T. 3.*

„ une grande incertitude dans les juge-
„ mens, car quoi que les principes du
„ Droit Naturel ſoient certains en eux
„ mêmes, une infinité de gens les ſai-
„ ſiſſent mal, varient & ſe contrediſent
„ continuellement dans l'application
„ qu'ils en font, comme il paroît par
„ l'exemple des plus habiles Philoſo-
„ phes & Jurisconſultes, qui ont penſé
„ fort différemment ſur certains cas par-
„ ticuliers. D'ailleurs, *ajoute-t-on*, ſi la
„ déciſion des cas qui ne ſont point dé-
„ terminés par les Loix de la Patrie,
„ étoit entièrement abandonnée au ju-
„ gement des Magiſtrats, il ſeroit à
„ craindre que des préjugés, ou des paſ-
„ ſions comme l'amitié, la haine, la
„ compaſſion &c., ne les aveuglâſſent
„ enſorte qu'au lieu de juger conformé-
„ ment au Droit Naturel, ils ne s'en
„ écartâſſent fréquemment; ſur-tout
„ s'il s'y mêloit des vues d'intérêt qui
„ leur feroient aiſément trouver des pré-
„ textes & des couleurs ſpécieuſes pour
„ ſe tromper eux mêmes, ou pour maſ-
„ quer leurs paſſions. Il eſt donc incom-

„ parablement plus ſûr que les Magi-
„ ſtrats ſoient aſtreints à recourir à des
„ Loix étrangères comme à un Droit
„ Subſidiaire, plutôt qu'au Droit Natu-
„ rel ; & comme entre les Loix des au-
„ tres Peuples, il n'en eſt point de ſi
„ abondantes, & dans leſquelles tant de
„ cas particuliers ſoient décidés, que les
„ Loix Romaines, on ne ſauroit mieux
„ faire que de les adopter comme un
„ Droit Subſidiaire préférablement à
„ toutes les autres ".

Nous avons rapporté cette objection tout au long, parce que c'eſt la plus ſpécieuſe que l'on faſſe à Mr. VAN DER MARCK. Notre habile Auteur n'a cependant aucune peine à y répondre. Il montre d'abord que s'il étoit vrai que l'application des principes du Droit Naturel fût ſi difficile, ſi incertaine, il en réſulteroit les conſéquences les plus abſurdes & les plus effrayantes. Il obſerve enſuite que quoi que les Ecrivains qui ont traité du Droit Naturel, ne ſoient pas toujours d'accord, on n'en ſauroit rien conclurre contre l'uſage de ce Droit,

puis

puis qu'il n'y a point de Science humaine qui n'ait ſes obſcurités, & ſur laquelle il n'y ait quelquefois partage de ſentimens. Après tout ſuppoſé même que la diverſité des opinions des Savans ſur certaines matières, rendît les Sciences dont ils traitent incertaines dans leur application, ſur quel fondement prétendroit-on que le Droit Romain fût plus à l'abri de cet inconvénient que le Droit *Naturel?* Les *Cujas*, les *Hotman*, les *Noot*, les *Schulting*, les *Bynkersboek*, & tant d'autres Auteurs célèbres qui ont écrit ſur le Droit Romain, ſont-ils plus d'accord entr'eux, que ne le ſont les *Grotius*, les *Puffendorf*, les *Barbeyrac*, les *Wolff*, les *van der Marck* ſur le Droit Naturel? Il eſt même certain que de tous les Savans ceux entre leſquels on remarque la plus grande contrariété de ſentimens, ſont ceux qui ont écrit ſur le Droit Romain. Cela eſt ſur-tout vrai de ceux qui ont voulu appliquer ce Droit à des cas particuliers: à peine ont-*ils* propoſé une ſeule opinion ſur ces matières qui n'ait trouvé autant

d'adverſaires que de partiſans. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jetter les yeux ſur les Oeuvres du célèbre *Tiraqueau:* preſque toujours après avoir cité un grand nombre de Juriſconſultes en faveur de certain ſentiment, il ne manque pas d'en alléguer une multitude d'autres qui ſont d'avis contraire, afin, *dit-il*, que les Lecteurs voient qu'il n'y a rien dans la Juriſprudence qui ne ſoit douteux & embarraſſé de mille difficultés.

Au milieu de cette grande diverſité d'opinions, des Magiſtrats, que des vues d'intérêt, d'amitié, ou de haine préoccuperoient, pourroient aiſément trouver quelque ſentiment favorable à leurs inclinations. Car quoi qu'un Juge doive, dans les ſentences qu'il prononce, ſe conformer aux Loix établies, il eſt toujours le maître de juger de ce qui eſt conforme ou non à ces Loix, & trouvant tant de ſentimens oppoſés chez les Juriſconſultes qui ont écrit ſur le Droit Romain, qui pourroit l'empêcher d'adopter celui de ces ſentimens qui

qui s'accommoderoit le mieux avec ſes intérêts, qui ſeroit le plus favorable à ſon ami, ou le plus contraire à ſon ennemi? Un Magiſtrat qui n'eſt pas retenu par la conſcience, ne le ſera point par les Loix, quelques nombreuſes qu'elles puiſſent être.

Il eſt même certain que plus les Loix ſont nombreuſes, plus elles contiennent de déciſions pour des cas particuliers, moins elles ſont utiles. Multiplier *les Loix*, c'eſt multiplier les diſputes & donner lieu à toutes ſortes de chicanes. Un petit nombre de Loix générales, voilà ce qui eſt le plus avantageux à un Etat. La multitude des Loix embaraſſe les ſujets, ſurcharge leur mémoire & leur tourne en piège. C'eſt ce que *Louis de Vivès* a fort bien remarqué: *Paucas convenit leges eſſe: Nam ſi multæ ſunt, evitari non magis poteſt crimen, quam caſus, ſi multis locis tendantur retia ambulantibus. Inſidiæ ſunt tot leges, non conditio vivendi* (6). Tant s'en faut

(6) *De Diſciplinis* Tom. I. Lib. 7.

faut donc que la multitude des Loix Romaines doive être regardée comme un avantage qui rende ce Droit plus parfait que celui des autres Peuples, qu'au contraire c'eſt un défaut réel; & c'eſt ainſi qu'en a penſé l'illuſtre Grotius, qui pour cette raiſon préféroit aux Loix Romaines celles des Peuples du Nord, qui ſont & plus ſimples & moins nombreuſes: *Sordebunt hæc ſola Romana mirantibus. Ego in Romanis legibus ſubtilitatem minima quæque perſequentem, varietatem; inconſtantiam video, tantam denique molem & in mole perplexitatem, ut nemo tam felicis ſit memoriæ, cui non ſæpe eveniat in leges incurſare. At Philoſophia legem vult eſſe ſimplicem, brevem, claram* (7).

Mr. UCHTMAN prend encore connoiſſance de diverſes autres objections qu'on a faites à Mr. VAN DER MARCK, & il y répond toûjours avec la même ſolidité; mais elles ſont ſi peu conſidérables

(*) *Prolegom. Hiſt. Goth. & Vandal.* pag. 63. & 64.

sies, que nous ne croyons pas devoir en occuper nos Lecteurs.

ARTICLE SECOND.

HISTOIRE DE TANCREDE DE ROHAN, avec quelques autres Pièces, concernant l'Histoire de *France*, & l'Histoire Romaine. *Liège*, chez *J. F. Bassompierre*, 1767. grand *in* 12.

Second Extrait.

LA seconde Pièce de cet intéressant Recueil a pour titre: *Remarques sur la naissance de Henri II., Prince de Condé.* C'est celui que l'on dit être né treize mois après la mort de son Père. Notre Auteur montre très bien que rien n'est plus faux, puis que Henri II. naquit le 1er. de Septembre 1588., c'est-à-dire six *mois* cinq jours après la mort de Henri I., arrivée le 5. Mars de la même an-

née. Nous paſſons rapidement ſur cet Article parce que ce fait a été ſuffiſamment éclairci, non ſeulement dans l'Hiſtoire du P. *Daniel*, Tome XI. de la dernière Edition, mais encore dans le *Dictionnaire Hiſtorique* de feu Mr. *Proſper Marchand* (1). On peut voir ce que nous avons dit là-deſſus, il y a quelques années (2).

III. *Hiſtoire des Négociations ſecrètes de la France avec la Hollande, qui précédèrent le Traité d'Utrecht; tirée des Pièces originales, pour ſervir d'Introduction & de Supplément aux Mémoires de Mr. de Torcy.* Ces Négociations furent entamées par le Médecin *Helvétius*, Père de celui qui a été premier Médecin de la défunte Reine de France, & grand-Père de l'Auteur du Livre *de l'Eſprit*. Il étoit né en Hollande, & il s'étoit établi en France, où il jouiſſoit d'une grande reputation. On lui avoit accordé des Lettres de naturalité: c'étoit non ſeulement un très bon

(1) Article *Bourbon (Henri de)*.

(2) *Biblioth. des Sc.* Tome X. Part. I. *pag.* 27.

bon Médecin, mais un homme d'un grand ſens, & qui exécuta la commiſſion que la Cour de France lui avoit donnée, avec toute la ſageſſe & toute la prudence d'un homme qui auroit été employé toute ſa vie dans le maniement des grandes affaires. Il ne réuſſit pas néanmoins, parce que les prétentions des Alliés étoient exorbitantes, & que le Prince-*Eugène*, le Duc de *Marlborough*, & le Grand Penſionnaire *Heinſius*, vouloient abſolument la continuation de la Guerre: le premier, par un zèle ſans bornes pour les intérêts de la Maiſon d'Autriche; le ſecond, par une avarice inſatiable, qui lui faiſoit regarder la Guerre comme un moyen d'augmenter ſa fortune; le troiſième, par une averſion opiniâtre contre la France, qu'il avoit conçue dès ſa jeuneſſe, & que Guillaume III. lui avoit inſpirée.

Nous ne ſaurions entrer dans le détail des conférences que *Helvétius*, & depuis lui le Marquis d'*Alègre* & quelques autres, eurent avec ceux qui étoient alors à la tête des affaires en

Hollande ; & nous nous bornerons à copier le portrait que notre Auteur trace du Penſionnaire *Heinſius*, d'après des Mémoires Mſſ.

„ Le Prince *Eugène*, le Duc de *Marlborough*, & le Penſionnaire *Heinſius*, formoient une eſpèce de Triumvirat qui règloit presque ſouverainement les réſolutions des Etats — & *Heinſius* étoit en quelque ſorte l'ame de ce Triumvirat. Il en règloit toutes les démarches avec une ſageſſe & une prudence qui lui attiroit la confiance de tous les Partis. C'étoit un homme appliqué, laborieux, déſintéreſſé, d'un abord facile, n'ayant ni vice, ni paſſion, ne demandant jamais rien pour lui ni pour les ſiens, & cherchant uniquement le bien de ſa République ; d'une humeur toujours égale, ne s'échauffant jamais ſur rien. Il diſoit ſon avis avec modeſtie, & il ne témoignoit aucune ſorte de ſenſibilité ni de mécontentement, s'il ne paſſoit pas ; ce qui arrivoit fort rarement, car de cinquante réſolutions priſes par les Etats-Généraux, il y en avoit quarante-neuf qui

qui venoient de lui. C'étoit le feu Roi d'Angleterre, Prince d'Orange, qui lui avoit fait donner la Charge de Penſionnaire. Il y avoit 25. ans que ce Prince l'avoit envoyé en France, où on l'avoit mal reçu ; les changemens arrivés dans les affaires, obligeoient alors la Cour de France à le rechercher, & il paroiſſoit recevoir ſes avances ſans faſte & ſans orgueil, comme il avoit paru recevoir ſes mépris ſans colère & ſans reſſentiment. Il affectoit toujours de témoigner un grand deſir de la Paix, & il voyoit avec peine qu'on le ſoupçonnât en France d'avoir des ſentimens contraires. Il n'aimoit pas perſonnellement Mylord Marlborough, quoi qu'il fût étroitement lié avec lui : ce Général lui étoit auſſi odieux par ſon avarice, qu'il lui étoit précieux par ſes talens militaires, & par la ſageſſe & la profondeur de ſes vues".

Le R. P. H. G. a trouvé encore de nouveaux traits à ajouter à ce portrait dans un Mémoire ſur l'état de la Hol-

lan-

lande, en 1705., qui fut envoyé aux Ministres du Roi.

„ *Heinsius* y est représenté comme un homme incapable de dire une dureté à personne, ni de rien refuser en face; mais on ajoute qu'il ne falloit pas compter sur son accueil obligeant, ni sur ses promesses, qui étoient presque toujours conditionnelles, parce qu'il savoit parfaitement l'art de se débarrasser des demandes qui ne lui plaisoient pas, en les renvoyant, pour être examinées, à des gens plus fermes, plus décisifs, & moins affables que lui. Sa politique ne s'étendoit pas seulement à ne mécontenter personne en général, mais sur-tout, à ne se point compromettre avec les Membres des Etats-Généraux. Les plus zélés Républicains d'entr'eux n'avoient pas oublié qu'il étoit créature du défunt Stadhouder; mais il avoit su se les concilier, en témoignant un zèle très vif & très ardent pour la liberté, & en affectant de partager avec eux une autorité que personne ne lui envioit; également

ment chéri du Peuple, qui étoit charmé de ſa ſimplicité, & des principaux Membres de l'Etat pour leſquels il avoit les plus grands égards ".

IV. *Obſervations ſur les Troubles de la Régence, pendant la minorité de Louis XIV.* Cet Article eſt bien écrit, comme tous les autres, mais il ne contient rien de nouveau. Le but de l'Auteur paroît avoir été de montrer que le Cardinal *Mazarin* étoit fort inférieur au Cardinal de Richelieu, ce dont perſonne ne doute.

V. *Recherches ſur les Finances des Romains.* „ Quand on conſidère la vaſte étendue de l'Empire Romain, les guerres continuelles qu'il avoit à ſoutenir, la quantité de Troupes qu'il entretenoit pour étendre ou pour conſerver ſes conquêtes, les dépenſes énormes qu'exigeoient la conſtruction des Temples, des Edifices publics, des Aqueducs, des Cirques, des Amphithéatres, des grands Chemins, & tant d'autres Monumens dont la grandeur & la ſolidité nous étonnent, on conçoit ſans peine que cet

cet Empire devoit avoir des revenus immenſes. Mais d'où les Romains prenoient-ils ces revenus ? quelles étoient les différentes ſources de leurs richeſſes ? de quelle nature étoient les Tributs qu'ils levoient ſur les Peuples qui leur étoient ſoumis ? C'eſt, ſans contredit, la partie de leur Hiſtoire qui eſt la moins connue, & qui demanderoit de plus grands éclairciſſemens pour être approfondie. Si nous avions le Regiſtre écrit tout entier de la main d'Auguſte, qui contenoit les noms & les limites des Royaumes & des Provinces qui formoient, de ſon temps, le corps de l'Empire, avec un détail exact de toutes les charges & de toutes les richeſſes de l'Etat ; des différentes impoſitions qu'on levoit ſur les Peuples, & des ſommes qui en revenoient chaque année au Tréſor public, nous n'aurions aucune recherche à faire pour en donner une parfaite connoiſſance. On peut croire qu'un pareil détail, venant d'une telle main, ne laiſſoit rien à deſirer. Auguſte laiſſa ce Regiſtre à ſon Succeſ-

ſeur

ſeur Tibère, qui le fit lire en plein Sénat. Mais ce précieux monument, dont la lecture auroit épargné tant de veilles aux Amateurs de l'Antiquité, a péri comme tant d'autres, & nous ne pouvons plus connoître ce qui concerne les Finances des Romains, que par divers traits épars dans les anciens Auteurs, dont la lecture peut encore nous en donner quelque idée ".

Divers Savans modernes, comme *Juſte Lipſe* (3), *Bauenger* (4), *P. Burman* (5) &c. ont recueilli ces traits, mais leurs doctes Ouvrages écrits en Latin ne ſont guère lus aujourd'hui. Le R. P. H. G. nous en donne la ſubſtance avec beaucoup de clarté & de netteté dans la Diſſertation que nous avons ſous les yeux, & dont on ne ſera pas fâché de trouver ici le précis.

„ Les Finances des Romains conſiſtoient dans le produit des impoſitions, dans

(3) *De magnitudine Romana* Lib. II.

(4) *De tributis ac vectigalibus Populi Romani*, Toloſæ 1612. *in* 8°.

(5) *De vectigalibus P. R.* Lugd. Batav. 1734. *in* 4°.

dans le produit des mines d'or, d'argent & de cuivre, qui ſe trouvoient dans pluſieurs Provinces de l'Empire; dans celui de la vente des Eſclaves, de l'Or triomphal, & de l'Or coronaire, trois articles différens des impoſitions ordinaires, & qui ne laiſſoient pas de produire des ſommes très conſidérables: ſur quoi l'on peut former pluſieurs queſtions. La 1e. eſt de ſavoir quelle étoit la nature des impoſitions que les Romains levoient dans toute l'étendue de leur Empire, & que l'on pouvoit regarder comme les revenus fixes de la République. La 2e. en quoi conſiſtoient les revenus caſuels tels que la vente des Eſclaves, l'Or triomphal, & l'Or coronaire. La 3e. quelle étoit la forme de la pereception des impôts. La 4e. quels étoient les abus & les inconvéniens de cette forme. La 5e enfin, les moyens qu'on employoit pour y remédier ".

Les Romains levoient un Impôt ſur tous les fruits de la terre, ſur tous les beſtiaux, ſur le transport des marchandiſes, & ſur le ſel. Les premiers Céſars

ſars y en ajoutèrent d'autres, qui augmentèrent encore les revenus de l'Etat.

L'Impôt ſur les fruits de la terre n'étoit pas le même par-tout. Il y avoit des Cantons où on levoit le 5e. ſur les arbres fruitiers, & d'autres où on prenoit le 8e.; mais la dîme étoit l'impoſition la plus générale & la plus univerſelle, quoi qu'il y eût dans les Provinces quelques territoires qui en étoient exempts. C'étoient proprement les fruits de la terre qui faiſoient le principal fond des Finances du Peuple Romain. Ce n'eſt pas que la Taille perſonnelle, que nous nommons Capitation, ne fût auſſi en uſage dès le temps de la République & de ſes premiers Rois: on payoit une pièce, de diverſe valeur, ſelon la diverſité des conditions, à la naiſſance de chaque enfant, une autre en prenant la robe virile, une troiſième à la mort de chaque particulier; mais cette eſpèce de capitation n'étoit pas la même dans toutes les Provinces de l'Empire; elle changeoit quelquefois d'une année à l'autre, ſelon les beſoins

de l'Etat, au lieu que l'Imposition de la dîme des fruits de la terre étoit plus fixe & plus universelle. „ Que l'on juge présentement des sommes prodigieuses qu'elle devoit produire dans un Etat aussi étendu que l'Empire Romain ; quelles richesses ne devoient pas résulter d'une pareille Imposition, qui se levoit dans toutes les parties du monde connu, & qui rapportoit aux Romains le dixième, & en plusieurs endroits le huitième du produit de la terre entière ? ”

Les Nations, qui leur avoient longtemps résisté avant que de se soumettre à leur domination, tels que les Carthaginois & les Espagnols, payoient encore outre cette dîme, un certain Tribut fixe, qui leur étoit imposé comme le prix de la victoire, & la punition de leur résistance. Les Peuples qui le payoient s'appelloient *Stipendiarii*.

L'Impôt sur les Bestiaux se payoit en argent. Celui qui se levoit sur le transport des marchandises n'étoit pas le même dans toutes les Provinces, ni pour toutes les espèces de denrées & de mar-

marchandises. De toutes les Provinces Romaines, la Sicile étoit la plus ménagée à cet égard; on n'y payoit que le vingtième de la valeur des marchandises: dans d'autres Pays on payoit jusques à 13 ou 14 pour cent. Il faut que cette imposition ait été diminuée dans la suite, puis que Quintilien & Symmaque ne la mettent qu'à deux & demi pour cent. Nous observerons ici, d'après *Mr. de Beaufort* (6), que *Metellus Nepos*, étant Préteur, abolit les droits d'entrée & de sortie, par une Loi qui ne regardoit que l'Italie. Quoique l'auteur de la Loi déplût au Sénat, elle fut reçue avec joie par les autres ordres de l'Etat à cause de la rigueur avec laquelle ces droits se levoient.

L'Impôt sur le sel, que nous nommons la Gabelle, étoit en usage dès le temps des Romains. Toutes les salines appartenoient à l'Etat, & le prix de la vente du sel étoit fixé par l'autorité publique.

Les

(6) *La République Rom. ou Plan général de l'ancien Gouvernement de Rome*, Tome II. *pag.* 333.

Les Mines rapportoient conſidérablement. Il y en avoit une entr'autres en Eſpagne, auprès de Carthagène, dont l'exploitation occupoit plus de 40000. Ouvriers. Pline dit que du temps de Néron, on tiroit des Mines de l'Illyrie, plus de cinq cents livres peſant d'or par jour.

Quand les Romains prenoient une Ville d'aſſaut, ils paſſoient au fil de l'épée tous les habitans qui avoient les armes à la main, & ils prenoient les autres, ſans excepter les femmes & les enfans, pour en faire des Eſclaves. De même, lors qu'un Peuple entier défendoit ſon Pays avec une réſiſtance opiniâtre, ou lors qu'il ſe révoltoit après s'être ſoumis, on faiſoit mourir les principaux Magiſtrats, & le reſte étoit fait eſclave. A la priſe d'une Ville, Jules Céſar fit juſqu'à 53000. eſclaves, y compris les femmes & les enfans, qui furent tous vendus. L'argent qui provenoit de ces ventes, s'appelloit *captiva pecunia*: il n'appartenoit pas au Général; il devoit être porté au Tréſor public, & il faiſoit partie de l'Or triomphal.

On

On appelloit ainſi l'or & l'argent que les Généraux d'Armée enlevoient aux Peuples vaincus, & qu'ils faiſoient porter à la cérémonie de leur Triomphe. Cet or & cet argent étoient mis au Tréſor, après que le Queſteur de Rome en avoit examiné le poids, la valeur & la quantité, dont il tenoit un état exact. Au triomphe de Scipion l'Aſiatique, on porta 137087. livres peſant d'argent *non monnoyé*, 234000. pièces de monnoie, valant chacune quatre dragmes Attiques, 331080 ciſtophores (7), & 140000 pièces d'or qu'on nommoit des Philippes, avec un nombre prodigieux de vaſes d'or & d'argent. „ Or comme l'on ſait, par le témoignage des Hiſtoriens, qu'il y eut à Rome 312 Triomphes depuis Romulus juſqu'à la mort d'Auguſte, on peut juger combien cet Or triomphal, qui étoit le prix de tant de victoires, dut augmenter le Tréſor de la République, qui étoit déjà ſi conſidérable par ſes revenus ordinaires. La Guerre, que

(7) Monnoie Grècque, ainſi nommée parce qu'elle étoit marquée de la figure d'un homme portant une corbeille.

nous regardons aujourd'hui comme un abyme qui engloutit toutes les richeſſes d'un Etat, ſur-tout quand elle eſt de longue durée, étoit pour les Romains une ſource inépuiſable de richeſſes ".

Lors que les Romains avoient remporté quelque grande victoire, les Alliés de la République envoyoient au Sénat une Couronne d'or, que l'on mettoit au Capitole, dans le Temple de Jupiter. Cet *Or coronaire* n'étoit point un tribut, c'étoit un préſent gratuit & volontaire, une marque de la part que les Peuples prenoient à la gloire & à la proſpérité des Romains. Dans la ſuite, les Villes & les Provinces de l'Empire ſe firent un devoir & un point d'honneur d'envoyer auſſi des Couronnes d'or aux Généraux d'Armée qui avoient obtenu les honneurs du Triomphe. Sylla en laiſſa plus de 2000., que ſes amis portèrent à ſes funérailles. Jules-Céſar en eut 1222, qui peſoient, dit-on, en total 2414. livres d'or. Auguſte en eut plus de mille, qui peſoient 35000. livres.

Quant à la forme de la perception des

des Impôts, notre habile Auteur dit qu'on les affermoit tous les cinq ans à des Compagnies qui se chargeoient de les lever à leurs frais. L'adjudication de ces Fermes se faisoit à Rome par les Censeurs, en présence du Peuple ; c'est ce qu'on appelloit *censoria locatio*. Il n'y avoit que les Chevaliers Romains qui pûssent être Fermiers Généraux : on les nommoit Publicains, & leur profession étoit regardée comme très honorable. Les Censeurs qui affermoient à Rome les revenus de l'Etat, avoient une connoissance très exacte des biens de tous les particuliers qui devoient être imposés. Il y avoit d'autres Censeurs dans les Provinces, qui leur en envoyoient tous les ans un Tarif, auquel rien ne manquoit ni pour le détail, ni pour l'exactitude. Du temps de Ciceron, il y avoit dans la Sicile 137. Censeurs Provinciaux, & autant ou plus à proportion dans les autres Provinces. Chacun d'eux étoit chargé de rendre compte du District qui lui étoit confié ; & pour se mettre en état de le rendre avec

exactitude, il faiſoit la revue & le dénombrement de tous les habitans de ſon Diſtrict, à peu près comme l'on fait aujourd'hui la revue d'un Régiment; il les comptoit, & il prenoit d'eux-mêmes toutes les connoiſſances néceſſaires par rapport à leurs familles, à leurs facultés, & à leurs emplois. Ces Cenſeurs Provinciaux étoient choiſis par les habitans de chaque Diſtrict, dont le choix tomboit ordinairement ſur des hommes d'une probité & d'une intégrité reconnue, parce qu'il étoit de leur intérêt que les rapports qu'on envoyoit à Rome, fûſſent toujours exacts, & que l'un n'y fût pas favoriſé au préjudice de l'autre. Les Préteurs & les Proconſuls, qui gouvernoient les Provinces avec une autorité abſolue, étoient chargés de veiller particuliérement ſur la levée des Impoſitions: ils jugeoient ſouverainement les conteſtations qui pouvoient ſurvenir entre les Fermiers & les Contribuables. Chaque Gouverneur avoit auprès de lui un Queſteur ou Tréſorier, à qui les Fermiers ren-

rendoient compte des fonds qu'ils devoient à l'Etat en vertu de leur bail, pour l'eſpèce & la quantité des Impoſitions qu'ils avoient affermées. Il y avoit à Rome des Queſteurs, ou Tréſoriers Généraux, qui étoient en correſpondance avec ceux des Provinces; & en joignant leurs lumières à celles des Cenſeurs, il leur étoit aiſé de connoître à fond l'état des Provinces & les revenus que la *République* en pouvoit tirer. La dîme réelle de tous les fruits de la terre étoit celle de toutes les Impoſitions qui demandoit un plus grand détail, & qui pouvoit ſouffrir de plus grandes difficultés. Les Fermiers-Généraux, qui réſidoient à Rome, entretenoient dans toutes les Provinces de l'Empire, un très grand nombre de Commis & d'Employés pour la levée de cette dîme & des autres impoſitions, & pour l'exploitation des mines.

„ Quoique la forme de perception, établie par les Romains, ne ſoit aujourd'hui en uſage dans aucun Pays du monde, il eſt certain qu'elle étoit très

avantageuſe à l'Etat ; & pour s'en convaincre, il ſuffit d'obſerver qu'elle a ſervi pendant pluſieurs ſiècles, à fonder la grandeur & la puiſſance de l'Empire Romain : il eſt vrai qu'elle ne pouvoit réuſſir, à moins que la probité, la bonne foi, la juſtice, & l'amour de la Patrie ne regnâſſent dans toutes les parties du Gouvernement. Tant que ce zèle patriotique, dont le nom eſt aujourd'hui plus à la mode que le ſentiment, fût l'ame & le mobile qui faiſoit agir le Corps entier de la Nation, il n'y eût jamais d'Etat plus floriſſant, ni d'adminiſtration mieux conduite. — Mais lors que les Romains commencèrent à dégénérer de la vertu de leurs Ancêtres ; lors que l'amour de la Patrie & du bien public ceſſa de les animer & de les conduire ; lors que chacun, dans la portion d'autorité qui lui étoit confiée, ne chercha plus que ſon intérêt particulier, cette forme de perception, établie pour le recouvrement des revenus de l'Etat, dont le ſuccès dépendoit uniquement de la vertu & de la fidélité des Admi-

ni-

niſtrateurs, devint tellement vicieuſe, qu'elle entraîna la ruine entière de l'Etat Républicain, qui fut enfin changé en Etat Monarchique. L'avarice devint une eſpèce de frénéſie qui enflamma toute la Nation : il n'y avoit dans les premiers temps de l'émulation que pour la vertu, & d'ardeur que pour le bien public ; il n'y en eut plus que pour l'intérêt particulier : les Peuples furent opprimés, les Provinces pillées, les Finances mal *adminiſtrées*. Les Gouverneurs, les *Queſteurs*, les Cenſeurs, & les Fermiers Généraux abuſant de leur pouvoir, agirent de concert pour accabler les Peuples. Les Gouverneurs vendoient à leur profit toutes les Charges & tous les Emplois, nommoient les Cenſeurs Provinciaux, qui n'auroient du être choiſis que par les Communautés des Villes, ſe rendoient ainſi maîtres du dénombrement, & par conſéquent de l'aſſiette de toutes les Impoſitions dont il étoit la baſe. En payant une ſomme au Cenſeur & au Préteur, on étoit ſûr d'être *épargné* : ils autoriſoient les Fermiers de la République à exiger des Contribuables plus

plus qu'il ne leur étoit du pour la dîme & pour les autres impoſitions. La levée de la dîme réelle donnoit lieu à une infinité de vexations : le Dîmeur en faiſoit l'eſtimation à ſon gré, & il confiſquoit ſouvent tout le bled du Propriétaire, en ſuppoſant qu'il avoit donné une fauſſe déclaration. Les Laboureurs réduits au deſeſpoir, aimoient mieux quitter le Pays & abandonner leurs Terres, que de ſouffrir plus long-temps ces injuſtices & ces vexations. La plupart des Villes ne pouvoient ſatisfaire l'avidité des Gouverneurs, ſans faire des emprunts conſidérables qui achevoient de les ruiner; car les Romains ne prêtoient leur argent qu'à une uſure exorbitante: l'intérêt le plus ordinaire étoit d'un pour cent par mois, qu'ils appelloient *centeſimam*; l'on doit ſous-entendre *menſtruam*, un pour cent par mois, ce qui faiſoit douze pour cent par an. L'atroce *Brutus*, qui aſſaſſina Céſar ſon bienfaiteur, & peut-être ſon père, oſoit, nonobſtant la rigide vertu dont il ſe piquoit, exiger des habitans de

Sa-

Salamine quatre pour cent par mois de l'argent qu'il leur avoit prêté ſous le nom de *Scaptius*. C'étoient 48. pour cent par an, deſorte que la ſomme étoit doublée au bout de deux ans.

La déſolation des Provinces venoit évidemment de l'autorité ſans bornes, que les Préteurs & les Proconſuls avoient dans toute l'étendue de leur Gouvernement. Il eſt vrai qu'ils étoient *obligés* de rendre des comptes aux Cenſeurs de Rome, à la fin de leur adminiſtration; mais ils n'y mettoient que ce qui étoit à leur avantage, & ils n'avoient garde d'y laiſſer aucune preuve de leurs injuſtices & de leurs malverſations. Ces comptes ſe trouvoient toujours conformes à ceux des Queſteurs qu'ils avoient avec eux dans la Province; & à moins que les Peuples opprimés n'envoyâſſent des Députés à Rome pour les pourſuivre en juſtice, ils étoient aſſurés de l'impunité, & ne craignoient pas que l'on fît contr'eux aucune recherche. A l'égard des Fermiers, pourvu qu'ils remiſſent dans la caiſſe

caisse du Questeur la somme portée par leur bail, les Questeurs & les Censeurs de Rome ne leur demandoient rien de plus. Les injustices qu'ils pouvoient commettre, en exigeant des Contribuables plus qu'il ne leur étoit dû, n'étoient pas de leur compétence: c'étoit aux Gouverneurs des Provinces à y remédier; ils étoient seuls chargés de réprimer l'avidité des Fermiers, d'écouter les plaintes des Contribuables, & de leur rendre justice; & lorsque par malheur ils s'entendoient avec les Publicains pour les opprimer, il ne leur restoit plus d'autre ressource que celle d'envoyer des Députés à Rome, & de poursuivre les Gouverneurs en justice, en vertu de la Loi *de repetundis*, lorsque le temps de leur Commandement étoit fini.

Ces poursuites s'appelloient *Accusation*; c'étoit le seul moyen employé par les Romains pour remédier aux abus & aux inconvéniens de la forme de perception établie pour le recouvrement des revenus de l'Etat. „ Quand un Gouverneur

de

de Province avoit abusé de son pouvoir, les peuples étoient en droit de le poursuivre comme coupable de concussion & de péculat, & de choisir parmi les plus célebres Orateurs un Patron qui se chargeoit de cette poursuite, & qui prenoit la qualité d'Accusateur: l'Accusé en choisissoit un de son côté pour le défendre. Les accusations étoient regardées comme des causes célebres, où l'éloquence des Orateurs brilloit avec le plus d'éclat. Machiavel, dans ses Discours sur les Décades de Tite-Live, prétend que cet usage des accusations contribua long-temps à maintenir l'innocence des mœurs dans la République; mais il dégénéra dans la suite en abus comme tout le reste. Quand une fois l'intérêt particulier eût éteint dans tous les cœurs l'amour du bien public, on ne songea plus qu'aux moyens d'empêcher la condamnation des Accusés, & les plus coupables furent les plus protégés & les mieux défendus, parce qu'ils étoient les plus riches. Ceux qui leur succédoient dans les Gouvernemens, quoi que

très

très persuadés de leurs concussions & de leurs rapines, refusoient d'administrer les preuves, ou cherchoient à les faire disparoître & à les supprimer. On eût dit que la justification des coupables étoit un devoir commun, qui intéressoit également tous les Grands de l'Etat. Ceux même qui par un reste de vertu, travailloient avec le plus de zèle à réparer les fautes & les brigandages de leurs Prédécesseurs, ne pouvoient souffrir qu'on les accusât en Justice". Notre habile Auteur en produit des exemples très remarquables, que nous sommes obligés de passer sous silence; de même que ce qu'il dit sur les Impôts établis par les premiers Césars, & sur la Monnoie des Romains, particulièrement sur le prix des *Sesterces.*

Nous ne pouvons aussi qu'indiquer l'Article qui termine ce Volume. Le R. P. H. G. y traite VI. *Des Guerres civiles des Romains*, & il tâche de prouver que le véritable principe de ces fatales divisions, qui ne se terminèrent que par l'entière destruction du Gouvernement

ment Républicain, doit être cherché dans la forme de ce Gouvernement & dans les injuſtices du Sénat à l'égard du Peuple.

ARTICLE TROISIEME.

DI UNA RIFORMA D'ITALIA, *oſſia dei mezzi di riformare i più cattivi Coſtumi e le più pernicioſe Leggi d'Italia*, *in* Villa Franca. 1767.

C'eſt-à-dire,

DE la néceſſité & des moyens de réformer les plus mauvais Uſages & les plus pernicieuſes Loix de l'Italie &c. 8vo. *pp.* 354.

UN tel Titre eſt bien propre à piquer la curioſité ; il promet en effet beaucoup ; l'objet en eſt, à plus d'un égard, intéreſſant pour toutes les Na-

tions & toutes les Sectes de l'Europe, car il n'en eſt point ſur qui la plupart des abus que l'Auteur relève n'ayent eu plus ou moins d'influence. Cet Auteur n'a pas trouvé à propos de ſe nommer, & l'on ne ſauroit lui en faire un crime. Il eſt Italien, & s'annonce comme bon Catholique; ſes motifs ſont également purs & reſpectables; à l'en croire, il n'a été animé que par l'amour de la patrie, de la religion, de la vérité. Et l'on ne peut diſconvenir que mille traits répandus dans le cours de ſon Ouvrage ne juſtifient pleinement ſes prétenſions à cet égard. Il ſeroit ſeulement à deſirer que, plus en garde contre ſon zèle, ou, ſi l'on veut, moins livré à l'indignation qu'excitent en lui les abus contre leſquels il s'élève, il eut mis plus de modération dans ſon ſtile, & moins d'aigreur dans ſes cenſures. Le ton qu'il prend trop ſouvent, révolte & ne corrige pas. *Pour l'intérêt de la vérité même*, dit fort bien Mr. *Thomas* dans ſon Diſcours à l'Académie Françoiſe, *il faut l'annoncer ſans fanatiſme comme ſans foibleſſe. Que ſon lan-*

langage fut simple & touchant comme elle. Qu'elle ne parle point aux hommes avec empire : qu'elle n'insulte pas même avec dédain aux erreurs qu'elle combat. Elle a déjà assez de tort d'être la vérité ; qu'à force de douceur elle mérite qu'on lui pardonne. Si l'Auteur eût fait quelque attention à ces maximes, & les eut un peu mieux observées, il auroit donné moins de prise sur lui au faux zèle, à la superstition, à l'esprit d'intérêt & de parti ; il se seroit plus sûrement concilié l'estime & les suffrages des Lecteurs sages, modérés, impartiaux ; il auroit, en un mot, rendu son Ouvrage beaucoup plus utile, sans lui rien faire perdre de sa force & de son intérêt. Cette attention étoit d'autant plus nécessaire que le dessein de l'Auteur n'a point été d'écrire une Satire ; mais un Traité sérieux dans lequel il recherche les causes & les remèdes des maux sous lesquels l'Italie gémit depuis long-temps, *&c.* qu'il a fort bien senti que l'exécution de ce dessein ne pourroit manquer de lui attirer la haine de beaucoup de gens ; & sur-tout des

Eccléſiaſtiques de ſa communion, qu'il ménage d'autant moins qu'il les regarde comme la principale cauſe du mal dont il ſe plaint.

„ Les maux", dit-il, dès l'entrée de ſon Introduction, „ les maux qui depuis long-temps affligent l'Italie, ſont „ ſi accablans par leur nature & par leur „ nombre, qu'un Eſprit patriotique ne „ ſauroit les voir avec indifférence.... „ Ils doivent leur origine, en partie à „ la conſtitution vicieuſe du Clergé, en „ partie à la ſuperſtition du Peuple, en „ partie à la décadence de l'agriculture, „ du commerce, des arts, & des manufactures qui languiſſent ſous l'oppreſſion; en partie, enfin, à la mauvaiſe adminiſtration de la Juſtice. Je „ traiterai donc de chacune de ces cauſes en particulier". Voilà les motifs & le plan de l'Auteur bien indiqués. Ajoutons, pour donner une idée générale de l'exécution, qu'il traite en effet de chacun de ces articles ſéparément; mais le Clergé eſt celui dont il s'occupe le plus; il le ramène à-peu près ſous tous

les

les chefs; il le prend à partie de tous les maux, de tous les désordres, de tous les abus dont il se plaint. Ses accusations sont véhémentes, graves, fortes, nombreuses &, ce qu'il y a de plus fâcheux pour ceux, qui en sont les objets, les faits, ainsi que l'état actuel de l'Italie leur servent assez généralement de fondement & de preuves. Car il ne faut pas perdre de vue que c'est directement & même uniquement pour l'Italie que notre Auteur écrit. Cette observation est nécessaire, sans cela on seroit tenté de croire quelquefois qu'il exagère, ou qu'il parle de ces siècles ténébreux livrés à l'ignorance, à la superstition, aux préjugés grossiers, dont la lumière de la réformation a tant contribué à dissiper une partie, dans les pays qui la virent naître, malgré les obstacles que l'on n'y cessa jamais d'opposer à ses progrès.

On ne sera pas surpris après cela, que l'Auteur, ménageant si peu les Ecclésiastiques, se soit attendu à tout leur ressentiment; voici comment il s'en explique immédiatement après les paroles

que nous avons cités tout à l'heure.
„ Je prévois que les Eccléſiaſtiques ne
„ manqueront pas, ſelon leur *Chrétien-*
„ *ne coutume*, de me déchirer, de me
„ calomnier de la plus cruelle manière.
„ Ils me feront paſſer auprès du vulgai-
„ re ignorant & crédule pour un témé-
„ raire & manifeſte hérétique. Ils crie-
„ ront que j'ai puiſé dans des ſources
„ empoiſonnées, & poſé de faux prin-
„ cipes pour en tirer des conſéquences
„ plus fauſſes encore. Tel eſt en effet
„ le ſort auquel doit s'attendre tout
„ Catholique qui, ſachant diſtinguer
„ le blanc du noir, aimant & con-
„ noiſſant la vérité, oſe entreprendre
„ de publier ſes ſentimens. Mais faudra-
„ t-il, pour cela, ſe condamner à un
„ ſilence éternel? ſouffrir toujours avec
„ tranquillité & réſignation les maux
„ que le Clergé nous fait éprouver?.....
„ pour moi je ne ſaurois m'en taire, ni
„ m'empêcher d'expoſer au grand jour
„ ſes uſurpations, ſes mauvaiſes prati-
„ ques, ſes ſcandales, & d'indiquer les
„ moyens qui me paroiſſent les plus

pro-

„ propres à en affranchir l'Italie, si non „ entièrement, au moins en bonne par„ tie. Et sans doute ceux-là m'en sau„ ront gré, qui ont quelque connoissan„ ce des choses dont il est ici question, „ & qui comprennent combien il est „ nécessaire, pour le bonheur & le sa„ lut de l'Italie, d'y diminuer le nombre „ des Ecclésiastiques, d'y restreindre leur „ puissance & leurs richesses, & de ré„ gler leurs mœurs ".

Les choses, ajoute-t-il, n'ont pas toujours été sur ce pied-là. Il convient qu'il fut un temps où le Clergé n'avoit aucun des vices qu'il censure dans celui d'aujourd'hui ; aussi n'avoit-il ni l'opulence ni la puissance qui en ont été la source & l'aliment. Il n'étoit riche qu'en vertus & en bons exemples. L'Auteur termine enfin son Introduction en protestant que, dans tout ce qu'il va dire, il ne consultera que la raison, l'équité, & l'amour de la patrie. „ L'esprit de parti, la passion, le liber„ tinage n'y entreront pour rien. Je „ suis ami de notre foi ; mais ennemi

„ des abus qui déshonorent & désolent „ notre Italie. Je ne crains donc „ point l'accusation d'héresie ; elle ne „ pourra m'être intentée que par quel- „ que ignorant prestolet, par quelque „ Moine fanatique, ou par quelque mé- „ chant esprit qui, trouvant mes réfle- „ xions trop contraires à ses vils inté- „ rêts & à ses vues pernicieuses, tâchera „ de me noircir & de soulever le vulgai- „ re contre moi ".

L'Ouvrage est divisé en XIV. Chapitres, dont nous mettons les Titres en marge, afin que le Lecteur puisse voir d'un coup d'œil les matières, qui y sont traitées (*). Ce que nous avons dit donne

(*) Chap. I. *De Pape & des Loix* Canoniques. II. *De la Tolérance en matière de Religion.* III. *Du Clergé.* IV. *Des Monastères.* V. *Sur le même sujet.* VI. *Du Culte excessif des Saints.* VII. *Des Vies des Saints & des Livres Ascétiques.* VIII. *De l'usage des Sts. Pères.* IX. *De la Théologie, de l'Histoire Ecclésiastique & de l'Etude du Droit Canon.* X. *De la Religion.* XI. *Des Biens Ecclésiastiques.* XII.

ne déjà une idée de la manière; les détails où nous allons entrer la feront mieux connoître.

En commençant son premier Chapitre, l'Auteur déclare, qu'il ne prétend attaquer ni les Droits légitimes du Pape, ni l'autorité des Loix Ecclésiastiques conformes à la justice, à la dignité & à l'esprit de la vraie Eglise; qu'étant Catholique, il ne peut ni ne veut écrire ou conseiller des choses qui ne conviennent pas à un Catholique. Puis il ajoute tout de suite, que les Papes & le Clergé en général ont à tous égards étendu leur autorité bien au-delà de ce que permettoient l'Evangile, l'esprit de l'Eglise, & le bien commun des Peuples. Le Pape n'est, dit-il, de droit, qu'Evêque de Rome, & comme tel il est le premier des

XII. *De quelques moyens généraux d'opérer une Reforme.* XIII. *Très-humble Requête du Peuple Romain au Souverain Pontife, pour le rétablissement de l'Agriculture, du Commerce & des Arts.* XIV. *Des Loix Civiles.*

des Evêques Chrétiens; mais nullement Evêque universel, ni Législateur général, ou Juge suprême du reste de l'Eglise Catholique. Le Clergé, originairement destiné à instruire, à éclairer, à édifier, a droit par cela même au respect des autres membres de l'Eglise, lesquels doivent contribuer à lui fournir une subsistance modeste & frugale, convenable à la décence & à la gravité de son état. Mais qu'il ne prétende ni posséder d'immenses richesses sans contribuer de sa part aux charges & aux besoins de l'Etat, ni s'arroger aucune puissance sur les membres de l'Eglise; ni se soustraire à l'autorité & à l'empire du Prince; car ce sont-là autant de choses contraires à l'esprit de la vraie Eglise, à l'exemple & à la conduite des Apôtres, ainsi qu'à l'intention de notre Divin Sauveur. Il conclut de là que toutes les Loix Canoniques qui favorisent la puissance, les richesses, les immunités & l'impunité du Clergé, doivent être censées contraires au bien des Nations & de l'Eglise elle-

mê-

même, & n'ont par conséquent aucune force d'obligation.

Avant que les Papes se fussent rendus maîtres de Rome & de l'Etat Romain, il n'étoit point question de ces prétensions qu'ils ont portées si loin depuis. Leurs réglemens ne s'étendoient pas au-delà de leur Diocèse; si d'autres Evêques les adoptoient, ce n'étoit qu'en raison de l'utilité dont ils croyoient qu'ils pourroient être, & nullement par soumission à l'autorité du Pape. Chaque Evêque conduisoit son troupeau de la manière qu'il jugeoit la plus utile, la plus convenable aux circonstances du temps, des lieux, des personnes.

Il n'y avoit point alors de cas reservé au Pape; on ne portoit aucune cause en appel à Rome; on n'en recevoit ni Bulles pour les Bénéfices, ni dispense des dégrés prohibés pour les mariages. Aucun Ordre Monastique n'étoit ni confirmé par le Pape, ni soustrait à la Jurisdiction des Evêques. On ne s'avisoit point alors de troubler le repos des par-

particuliers, beaucoup moins celui des Princes & des Etats en fulminant ces excommunications, dont Rome a depuis été si prodigue. En un mot le Pape n'avoit point seul le *pouvoir de lier & de délier*, il étoit le premier dans l'Ordre des Evêques, & non le Monarque de l'Eglise.

Les Princes, au contraire, ont toujours été les premiers Pères & les premiers Pasteurs de leurs Peuples, aucune Religion ne peut les dispenser de cette obligation sacrée, ni les priver des droits qu'elle leur confère. Tout ce donc qui intéresse le bien de leurs Etats & de leurs Sujets dépend principalement d'eux. Les affaires de la Religion sont donc aussi du ressort du Souverain, les Réglemens & les Loix qui les concernent ne peuvent avoir de force sans son consentement & son approbation. Tels furent, selon notre Auteur, les principes & la pratique constante des premiers siècles de l'Eglise. Les preuves en sont faciles & certaines. S'il ne les produit pas, c'est, dit-il, qu'il n'écrit

ni

ni une Hiſtoire, ni un Traité de controverſe. Mais ſans le ſecours même de ces preuves, il eſt fort aiſé de comprendre, en raiſonnant d'après l'eſprit de l'Evangile, que la vraie Religion ne peut dépouiller les Souverains des droits qui les mettent en état de gouverner leurs Peuples & d'en procurer le bien commun. C'eſt une maxime certaine que le Souverain peut faire dans ſes *Etats tout ce qui tend au bonheur des Peuples*, pourvu qu'il n'entreprenne rien contre la Juſtice, l'honnêteté & la Loi de Dieu. Une Religion qui combat une vérité ſi manifeſte & qui enlève aux Souverains leurs droits eſſentiels, ne ſauroit être vraie dans toutes ſes parties. Si donc les Papes & les Conciles prétendent dicter des Loix aux Sujets des Princes Chrétiens, ſans le conſentement de ces Princes; ſi le Pape entreprend de former un Etat diſtinct dans les Etats des autres Souverains; d'accorder à leurs ſujets des *priviléges* & des exemptions; de conférer, hors de ſes Etats, des bénéfices à qui bon

lui

lui semble, d'évoquer à Rome par voye d'appel, ou sous tout autre prétexte, les causes étrangères; s'il met tous ses soins à détacher le Clergé des Princes dans les Etats desquels il est dispersé pour se l'attacher & se le soumettre uniquement; si, enfin, les intérêts du Pape & de la Cour de Rome sont directement contraires aux intérêts de tout autre Prince & de tout autre Etat: il est clair qu'en tout cela il agit d'une manière directement contraire aux principes de la vraie Religion. Et il suit de-là que tout Souverain a droit de mettre des bornes à l'autorité que les Papes se sont arrogée, & d'abolir les Loix Canoniques qui favorisent leurs prétentions, ou sont, à d'autres égards, contraires au bien des Peuples. Telles sont, par exemple, celles qui étendent la puissance du Pape, l'autorité & les privilèges du Clergé au delà de leurs justes bornes; celles qui augmentent trop les richesses des Ecclésiastiques; celles qui affranchissent leurs biens & leurs personnes des Loix & de la Jurisdiction de

leur

leur légitime Souverain. Mais il faut, à cet égard, user de prudence; prendre son temps sans rien précipiter; tâcher de gagner les Prêtres, d'en réduire le nombre & d'abolir le Monachisme; répandre de bons Livres; faire bien instruire la Jeunesse & soutenir des Thèses publiques qui mettent en évidence les droits du Souverain. Il faut, sur-tout, avoir de bons Ministres qui joignent à une vigilance continuelle beaucoup de circonspection & de fermeté.

Voici trois principes généraux que, selon notre Auteur, les Princes & leurs Ministres doivent constamment suivre en ces matières. 1°. L'Eglise Catholique ne forme point un Etat spirituel dans un Etat temporel & civil. Elle est simplement une Société d'hommes qui, sous la protection du Prince, se réunissent pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû; sans pouvoir prétendre, sous ce prétexte, apporter aucun dommage à l'Etat dans le sein duquel elle se trouve. 2°. Le Pape est uniquement Evêque de Rome, & en cette qualité, le premier des

des Evêques, mais ſans aucune autorité ni ſur eux ni ſur leur Clergé. 3°. Tous les Eccléſiaſtiques ſans exception reſtent toujours ſujets de leur Prince naturel, & ſont par conſéquent tenus de ſe conformer aux Edits, d'obſerver les Loix qui obligent les autres ſujets. On peut, ajoute notre Auteur, de ces principes généraux, tirer pluſieurs conſéquences particulières, & les Princes ne doivent pas manquer de le faire toutes les fois qu'ils le pourront ſans bleſſer la Religion Chrétienne.

On expoſe en peu de mots, mais très vivement, dans le ſecond Chapitre, l'injuſtice & les ſuites funeſtes de l'eſprit d'intolérance & de perſécution. Tout eſt dit depuis long-temps ſur cet article, ainſi nous ne nous y arrêterons pas.

Nous ne ſerons pas beaucoup plus longs ſur les trois Chapitres ſuivans. Celui qui a pour titre, *du Clergé*, tend ſingulièrement à montrer la néceſſité de réduire le nombre & la puiſſance des Eccléſiaſtiques. Mais ici, dit notre Auteur, il faut diſtinguer entre les Etats Mo-

Monarchiques & les Republiques. Dans les premiers il eſt néceſſaire que le Clergé ait un certain degré de puiſſance, pour y être, avec la Nobleſſe & les autres Corps politiques, le dépoſitaire & le gardien des Loix fondamentales de l'Etat, & empêcher qu'elles ne ſoient ſacrifiées aux volontés & aux caprices du Prince, ce qui feroit dégénérer le Gouvernement en pur Despotisme. On peut donc accorder au Clergé un certain degré de puiſſance, au moins dans les Etats Monarchiques; mais il convient de prendre des meſures pour prévenir l'abus qu'il en pourroit faire. Il faut, 1°. le rendre abſolument indépendant du Pape & de la Cour de Rome: 2°. Proportionner le nombre des Prêtres au nombre des bénéfices qu'il y a à deſſervir: 3°. Soumettre les Eccléſiaſtiques, comme les autres Citoyens, aux Tribunaux Civils, & leur faire porter leur part des Charges, des Impôts & des Contributions. Quant aux Républiques, où pluſieurs Citoyens veillent à la conſervation des Loix, l'Auteur décide en deux mots,

que la puiſſance du Clergé n'y peut être que nuiſible, ſans produire aucun bien.

Un Empereur de la Chine diſoit que l'oiſiveté d'un ſeul de ſes ſujets entraînoit néceſſairement la ruine d'un autre, & là-deſſus il fit détruire tous les Couvens de Bonſes dans ſon Empire. C'eſt l'exemple que notre Auteur propoſe aux Souverains Catholiques par rapport aux Monaſtères de leurs Etats. Et pour les animer à le ſuivre il déclame vigoureuſement contre tous les Moines ſans exception: il peint d'une touche ſévère & de couleurs très vives, la fainéantiſe, la licence, les déſordres des uns; l'orgueil, la dureté, l'ambition, l'ignorance, la ſuperſtition des autres; l'inutilité de tous; les inconvéniens ſans nombre qui réſultent de leur inſtitution pour la Société Civile & Religieuſe. En un mot, il n'oublie aucun des reproches qu'on leur ait jamais faits, il les répète avec complaiſance, & d'un ſtyle qui n'en adoucit aſſurément pas l'amertume. „ Prin-„ ces!" s'écrie-t-il enfin, dans la ferveur de ſon zèle, „ Pères des Peuples! Mini-„ ſtres

„ ſtres du Seigneur! ne tardez plus à dé-
„ livrer l'Italie de ces funeſtes fléaux
„ qui du fonds des Monaſtères tombent
„ depuis ſi long-temps ſur ſes habitans
„ infortunés ". Il ne voit d'autre moyen d'opérer cette délivrance que la deſtruction totale du Monachiſme, & c'eſt à quoi il conclut.

La Suite au Trimeſtre prochain.

ARTICLE QUATRIEME.

A LIBERAL TRANSLATION OF THE NEW TESTAMENT, *being an Attempt to tranſlate the Sacred Writings with the ſame freedom, ſpirit and elegance, with which other Engliſh Tranſlations from the Greek Claſſics have lately been executed: The deſign and ſcope of each Author being ſtrictly and impartially explored, the true ſignification and force of the Original critically obſerved, and*

as much as poſſible transfuſed into our Language, and the whole elucidated and explained upon a new and rational Plan: with ſelect Notes, critical and explanatory. By E. HARWOOD.

C'eſt-à-dire,

VERSION LIBRE DU NOUVEAU TESTAMENT, où l'on a eſſayé de traduire les Saints Livres avec la même liberté & la même élégance que d'autres anciens Ouvrages ont été nouvellement traduits du Grec en Anglois: On a recherché exactement & avec impartialité le deſſein & le but de chaque Ecrivain ſacré, de même que la vraie ſignification & la force de l'Original, qu'on a tâché de conſerver dans la Traduction: On a éclairci & expliqué le tout ſur un Plan nouveau & raiſonné: Avec des No-

Notes choiſies, critiques & exégétiques. Par M. HARWOOD. 1768. deux Vol. *in* 8o. *Londres* chez *Becket* & *de Hondt*.

MR HARWOOD a tâché, dit-il, de faire en Anglois, ce que le célèbre *Chateillon* (*Caſtalio*) a ſi heureuſement exécuté en Latin, ſç. de donner une Verſion pure & élégante de nos Sts. *Livres*. Il nous paroît que l'Auteur Anglois a plus de conformité encore avec feu Mr. *le Cène*, dont la fameuſe Verſion Françoiſe fit tant de bruit il y a quelques années. Les deux Traducteurs ſont également hardis, également affectés dans leur ſtyle, également téméraires à altérer le Texte pour favoriſer leurs opinions particulières. Quand un paſſage eſt ſuſceptible de divers ſens, & qu'il eſt différemment expliqué, Mr. HARWOOD au lieu d'expoſer ſon propre ſentiment dans une Note, l'insère ſans façon dans le Texte même, & décide *la* queſtion par la manière de traduire. Voici, par ex., comment il rend le I. ℣.

du Chap. III. de S. Matthieu: *Peu de temps après Jéſus eut une extaſe prophétique, & dans une viſion il fut tranſporté au déſert pour être tenté par le Diable. Les Docteurs de la Loi*, que M. *le Cène* appelle des *Docteurs en Droit*, ſont, dans la Traduction de M. HARWOOD, des *Eccléſiaſtiques Juifs*. Il donne ordinairement le titre de *Gentleman* aux Pères de famille dont il eſt parlé dans les Paraboles: *Un certain Gentilhomme* (ou un Monſieur, car on ſait qu'en Anglois le titre de *Gentleman* n'emporte pas toujours la nobleſſe) *très opulent— Un Gentilhomme d'une grande famille & d'une fortune opulente, avoit deux fils— Un Gentilhomme d'une richeſſe immenſe — Un Gentilhomme planta un figuier — Un Gentilhomme envoya ſon ſerviteur dans ſes poſſeſſions pour paître les pourceaux*, (*Luc.* XV: 15). C'eſt là ce que M. HARWOOD appelle traduire poliment & avec élégance. En général ſon ſtyle eſt pompeux, déclamatoire, diffus, bourſouffié, & très éloigné de cette noble ſimplicité qui caractériſe nos Sts. Livres.

Il faut pourtant lui rendre la justice, qu'aussi bien que M. *le Cène*, il traduit quelquefois très heureusement, & qu'il répand beaucoup de jour sur divers passages difficiles. De sorte que quelques défauts que cette singulière Version, ou plutôt cette Paraphrase puisse avoir, quelque bizarre & affectée qu'elle soit souvent, elle peut cependant être consultée avec fruit, & mérite d'être recherchée.

M. *le Cène* avant de donner sa Bible, avoit publié sous le titre de *Projet d'une nouvelle Version Françoise de la Bible*, un excellent Ouvrage, plein de remarques savantes & judicieuses, & qui étoit proprement une Introduction à sa nouvelle Version. C'est encore une conformité que M. HARWOOD a avec le Traducteur François. Il a publié l'année dernière un Livre moins bon, à la vérité, & moins original que celui de M. *le Cène*, mais très utile cependant, & bien plus estimable que la Version même. En voici le titre: *A new Introduction to the Study and Knowledge of the New Testament.*

ment. By EDWARD HARWOOD, C. B. D. *Introduction à l'étude & à la connoissance du Nouveau Testament*, 1767 chez *Becket*, *in* 8°. Ce bon Ouvrage est divisé en huit Chapitres. Dans le premier l'Auteur prouve très solidement l'autorité Divine, la crédibilité & l'excellence du N. Testament. Dans le 2d. il considère l'état du monde lors de la manifestation de J. C. en chair, & il montre que jamais temps ne fut plus propre pour réformer les hommes, & pour les ramener du polythéisme, de l'idolâtrie, & de la corruption, à un système pur & parfait de Religion & de Morale. Il fait voir dans le 3e. que dans tout ce qu'il y a d'essentiel, tant par rapport aux dogmes que par rapport aux préceptes, les Livres du N. T. sont parvenus jusques à nous dans leur intégrité primitive. Le Chapitre 4e. contient des considérations sur les Auteurs du N. T. & sur le temps où ils publièrent leurs Ecrits. On trouve dans le 5e. des remarques très judicieuses sur la diction, le style, & le caractère des Ecri-

Ecrivains du N. T. Le 6e. traite des différentes Sectes, dont il eſt parlé dans le N. T. L'Auteur tâche de prouver dans le 7e. que les Démoniaques n'étoient que des malades attaqués de folie ou d'épilepſie. Enfin le 8e. contient un mêlange d'obſervations intéreſſantes qui n'avoient pu être placées commodément dans les Chapitres précédens. A la fin du Volume on trouve diverſes Tables très utiles.

ARTICLE CINQUIEME.

ESSAI ſur le FEU SACRE' & ſur les VESTALES. *Paris*, chez *le Jay*, 1768. *in* 8°. *pp.* 109.

MR DE FONTANELLE, Auteur de cet Eſſai, préſenta il y a quelques mois aux Comédiens de Paris une Tragédie en trois Actes intitulée: *Ericie ou la Veſtale.* Ils la reçurent avec des applaudiſſemens que le Public auroit

ſans doute confirmés ſi cette Pièce avoit été jouée. Mais on n'en a pas voulu permettre la Repréſentation, & il ne ſera pas difficile d'en deviner la raiſon, après avoir lu quelques-uns des vers où Mr. DE FONTANELLE dépeint avec la plus grande énergie l'horrible ſituation des Religieuſes que des vœux imprudens & précipités, ſouvent arrachés par des parens barbares, réduiſent au déſeſpoir. *Ericie*, que ſon Père a obligée à devenir Veſtale, parle ainſi à *Emire* jeune aſpirante au Culte de Veſta:

Le déſeſpoir, le trouble, la terreur,
Au fond de cette enceinte étalent leur fureur,
Sous le poids des devoirs toujours l'ame y ſoupire;
Un vautour éternel ſans ceſſe l'y déchire;
Les ſanglots au dehors n'oſent point s'exhaler;
On repouſſe des pleurs, qui craignent de couler;
La vertu même, ailleurs ſi douce, ſi paiſible,
Y fait notre ſupplice, & le rend plus terrible ——
Rome n'eſt pas témoin de nos gémiſſemens,
Des cris du déſeſpoir, dont ces lieux retentiſſent.
On nous vante... & nos fers ſur nous s'appeſantiſſent;

L'épaiſ-

L'épaiſſeur de ces murs en dérobe l'horreur...
Vous ne connoiſſez pas tous les tourmens du cœur
Ennire, croyez-moi: combien d'infortunées,
Comme vous, à Veſta, par le zèle amendes,
Gémiſſant, mais trop tard, de leurs vœux indiſcrets,
Dans un ſilence affreux, dévorent leurs regrets;
Il en eſt... elles ſont plus à plaindre peut-être,
Qui victimes du rang, où le ſort les fit naître,
Et de l'ambition de leurs pères cruels,
Furent, avec douleur, jurer à ces Autels,
De ne quitter jamais cette enceinte profonde,
Tandis que tous leurs vœux les appelloient au monde,
Où mille objets divers préſentoient à leurs yeux,
Une félicité, qu'on ignore en ces lieux.
Ce Temple, où doit finir leur obſcure carrière,
Entre elles & le monde, élève une barrière;
On voudroit le franchir, y rentrer, mais le Ciel
Oppoſe, à leur retour, un obſtacle éternel.
Au delà de ce mur, qui de tous les ſépare,
Leur ame à chaque inſtant ſe tranſporte & s'égare;
Leurs deſirs vont chercher, au milieu des Romains,
Un bonheur qui les fuit, & de nouveaux deſtins;
Mais leurs jours ſont liés à ce Temple funeſte,
L'illuſion s'éloigne, & le déſeſpoir reſte.

On

On ſent plus vivement la rigueur de ſon ſort,
Et pour briſer ſa chaîne, on appelle la mort;
La mort, ſourde à leurs cris, trahit leur eſpérance.
Leurs regrets, chaque jour, s'exhalent en ſilence.
Que dis-je? L'une à l'autre a ſoin de les cacher;
Dans le monde du moins on peut les épancher
Dans le ſein d'une amie, avec ſoi gémiſſante;
Mais ici la douleur n'eſt point compatiſſante;
Le cœur n'y trouve pas, dans ſes troubles affreux,
Le plaiſir d'être plaint, le ſeul des malheureux ——

Jeune dans l'âge heureux, où ſoi-même on s'ignore,
Emire, votre cœur ne vous dit rien encore,
Vos ſens reſtent muets, tout ſert à les calmer:
La nature ſommeille... ! elle va s'animer.
Le temps fuit, l'âge vient, où votre ame attendrie
Sortira du repos qui la tient aſſoupie;
Elle va reſſentir des mouvemens confus;
Veſta, qui la remplit, ne lui ſuffira plus.
De vos premiers deſirs inquiette, étonnée,
Vous allez ſouhaiter une autre deſtinée;
Ce monde, qu'aujourd'hui vous trouvez odieux,
Sous un jour différent, va s'offrir à vos yeux...

Il

Il ne ſera plus temps; & cette ſolitude
Aigrira vos ennuis & votre inquiétude.
Que ſeroit-ce, grands Dieux! ſi quelque objet flatteur,
Dans cette nuit profonde, éclaireit votre cœur!
Si votre ame embraſée en appelleit une autre!
Si cette ame voloit au devant de la vôtre!
Le trouble augmenteroit: quel ſeroit votre appui?
Vous chercheriez la paix, mais la paix ſeroit fuie.

Ces Vers ont ſans doute de la beauté & de la force; nous croyons cependant qu'on les trouvera foibles, ſi on les compare à ceux de M. *de la Harpe* ſur le même ſujet: on peut les voir dans une des parties précédentes de cette *Bibliothèque* (1). Quoiqu'il en ſoit Mr. DE FONTANELLE, pour ne point commettre de fautes contre le *coſtume* dans la compoſition de ſon Drame, ce qu'il n'a cependant pas toujours évité, a cru devoir ſe mettre bien au fait de l'Hiſtoire des Veſtales, des honneurs qu'on leur rendoit, de leurs obligations, des peines qu'on

(1) *Biblioth. des Se.* Tom. XXVII. Part. II. *Art.* VI.

qu'on leur faiſoit ſubir quand elles y manquoient, en un mot de tout ce qui eſt relatif au Culte de Veſta, & même, à celui qu'on rendoit au Feu ſacré chez différentes Nations. Ces recherches ont produit l'Eſſai que nous avons ſous les yeux; mais quand elles n'auroient valu au Public que la Tragédie même d'*Ericie*, il auroit eu tout lieu d'être content, & peut-être même qu'il n'en auroit pas demandé davantage. Feu M. l'Abbé *Nadal* avoit déjà donné une bonne *Hiſtoire des Veſtales* (a), & nous ne diſſimulerons point qu'à la réſerve de ce que Mr. DE FONTANELLE dit du Feu ſacré, & qui ſe trouve dans divers autres Ouvrages, tant François que Latins, ſon Livre ne préſente rien d'intéreſſant qui ne ſe voie dans les Diſſertations de l'Abbé *Nadal*; au lieu que celles-ci contiennent diverſes choſes curieu-

(2) *Oeuvres mêlées de Mr. l'Abbé Nadal*, Tome I. *pag.* 1 —— 96. Cette même Hiſtoire eſt inſérée dans les *Mémoires de l'Acad. des Inſc. & B. L.* Tom. V. *pag.* 211.

rieuſes que le nouvel Auteur a omiſes. Cela n'empêche pas que l'*Eſſai* de celui-ci ne mérite le ſuccès qu'il a eu en France: bien des gens ne connoiſſent pas *l'Abbé Nadal*, n'ont point ſes Oeuvres, ou ne les liſent pas, parce qu'on ne lit plus que des nouveautés. D'ailleurs M. DE FONTANELLE écrit agréablement, avec méthode, avec eſprit, & puis l'Ouvrage eſt court & ne demande que quelques heures de lecture. Il eſt diviſé en XIII. Chapitres. I. *Introduction*, l'Auteur y recherche comment l'Idolâtrie s'introduiſit dans le monde. II. *De l'origine du Culte du Feu ſacré.* III. *Du Culte du Feu chez les Chaldéens & les Perſes.* IV. *De Zoroaſtre ou Zerdaſt.* V. *Des différentes Nations qui connoiſſoient des Feux ſacrés.* VI. *De Veſta.* VII. *De Veſta chez les Romains.* VIII. *Des Veſtales.* IX. *Du choix des Veſtales & de leurs occupations.* X. *Du Feu ſacré de Veſta.* XI. *De la Virginité des Veſtales, & de la manière dont on puniſſoit celles qui y manquoient.* XII. *Des honneurs rendus aux Veſtales, & de leurs prérogatives.*

XIII.

XIII *De la fin de leur Ordre.* La plupart de ces objets ſont ſi connus, que nous ne croyons pas devoir faire un Extrait ſuivi de cet Ouvrage, & c'eſt pour nous en diſpenſer que nous avons copié les titres des Chapitres: ils ſuffiſent pour donner une idée du plan de l'Auteur, & il ne nous reſte qu'à rapporter quelques-uns des morceaux qui nous ont paru les plus intéreſſans.

Mr. DE FONTANELLE cherche l'origine de l'Idolâtrie dans la décompoſition que l'on fit des perfections de l'Etre ſuprême. „ Son unité fut inconteſtablement la première vérité révélée aux hommes; mais quand ils raiſonnèrent ſur ſes attributs, ils en trouvèrent une infinité, ils le révérèrent ſous chacun. On adora, ſous différens noms, ſa toute-puiſſance, ſa juſtice, ſa bienfaiſance &c. Quelques ſiècles s'écoulèrent & firent oublier l'eſprit de l'inſtitution du culte; on confondit les attributs avec l'Etre même; il ne fut plus à la fois tout-puiſſant, ſage, juſte; on crut que l'Etre tout-puiſſant n'étoit pas l'Etre ſage,

âge, & que l'Etre juste n'étoit aucun de ces deux. On méconnut la Divinité; on la décomposa, pour ainsi dire, afin de multiplier les Protecteurs dont l'homme avoit besoin: & la foiblesse, *fille* de l'ignorance, ne put se rassurer qu'à l'abri de la foule des Dieux qu'elle se créa. C'est peut-être sous ces points de vue qu'il faut envisager l'établissement du Polythéisme".

Quant à l'origine du Culte du Feu *sacré*, il est aisé de faire à ce sujet des conjectures très plausibles. „ Le Feu servoit à toutes les cérémonies religieuses; point de Sacrifices, où il n'eût une place; il consumoit les Holocaustes de nos premiers parens; il descendoit quelquefois du Ciel pour les embrâser sur l'autel; Dieu même ne s'offrit jamais à leurs regards que revêtu d'un corps lumineux: que de titres pour rendre cet élément respectable! Les hommes, témoins de ces apparitions brillantes, convaincus de la spiritualité de *leur* Créateur, n'osèrent en faire l'image, parce qu'ils ne concevoient pas

quelle forme ils pourroient lui donner; ils chercherent dans les objets les plus pompeux de l'Univers, ce qu'ils penserent devoir le repréſenter mieux à leur imagination. Le Soleil remplissant la Terre & les Cieux de ſes rayons, échauffant la Nature & la fécondant, mûriſſant les fruits, fut bientôt regardé comme le ſymbole éclatant de cette Divinité bienfaiſante; la Lune & les Etoiles, qui jettoient leurs feux pendant l'obſcurité de la nuit, leur ſemblerent deſtinées à embellir ſa demeure & ſon trône. On ſe tourna devant ces Aſtres toutes les fois qu'on voulut adorer l'Etre ſuprême; l'éclat & la majeſté de ces objets élevoient l'ame & la diſpoſoient à admirer la magnificence de leur Auteur. Bientôt les corps céleſtes, neceſſibles à nos ſeuls regards, parurent trop éloignés; les hommes chercherent autour d'eux ce qui avoit le plus de reſſemblance avec le Soleil: ils n'apperçurent que le Feu; ils l'allumerent de toutes parts; il devint le ſigne viſible d'un Etre invisible, qui fut révéré ſous cet em-

emblême. On l'entretint avec soin; on le regardoit avec respect; on savoit que la Divinité s'étoit montrée quelquefois dans cet appareil; on croyoit l'y voir encore. Quand par hazard il cessoit de brûler, la flamme, qui échauffoit l'imagination, ne subsistant plus, il sembloit que Dieu s'en étoit retiré; on se hâtoit de la ranimer; de-là ensuite s'empressa de la nourrir; cette opinion fit bientôt songer à conserver un Feu perpétuel, qui devint sacré, lorsque le temps eut apporté quelques ombres sur le motif de cet usage *.

Le Culte du Feu commença chez les Chaldéens. Les Perses ne tardèrent pas à l'embrasser, & parmi quelques superstitions, ils conservèrent toujours le fond, l'essentiel du dogme de l'unité de Dieu. Ils conçurent toujours cet Etre comme invisible, infini, tout-puissant, increé; ils ne permirent point qu'on en traçât des images; ils n'employèrent jamais les métaux ni la pierre pour représenter le Dieu qu'ils révéroient; ils ne bâtirent aucun Temple; croyant Dieu

préſent par-tout ils l'invoquoient par-tout. Ce ne fut qu'après pluſieurs ſiècles qu'ils ſacrifiérent ſur des montagnes; la foibleſſe cherchoit à ſe rapprocher de la Divinité, & la ſuperſtitieuſe ignorance croyoit y parvenir en quittant la plaine. Ils eurent auſſi des Pyrées, où ils nouriſſoient le Feu ſacré; mais ces Pyrées n'étoient pas tout-à-fait des Temples; on n'y appercevoit ni ornemens, ni magnificence; c'étoit une enceinte de murs, ſimple, ſans faſte, & ſans toits; au milieu s'élevoit un autel ſur lequel on voyoit le braſier ſacré. On n'y renfermoit pas la Divinité, on y plaçoit le ſymbole de ſa pureté; on ne pouvoit le conſerver que dans des endroits ſpécialement deſtinés à cet uſage; il falloit qu'il fût à la portée de ceux, dont le zèle vouloit l'entretenir. Ces Pyrées ne furent établis que dans la ſuite, & par Zoroaſtre.

„ L'opinion des Perſes ſur la vie à venir, ſur la miſéricorde & ſur la bonté divine, étoit très ſaine & très ſage. Dès qu'un d'eux touchoit à ſes derniers inſtans, on appelloit un Mage; il ſe penchoit

choit vers l'oreille du moribond, & prononçoit à voix baſſe, mais avec ferveur, cette prière touchante qui mérite d'être rapportée : *Etre éternel & tout-puiſſant, Créateur & Conſervateur ! Tu nous as commandé de ne point t'offenſer : & cet homme t'a offenſé. Tu as voulu qu'il fût bon : & il a fait du mal. Tu as exigé qu'il t'honorât du culte qui t'eſt dû : & il a négligé ton culte. Maintenant, ô Dieu, dont la clémence égale le pouvoir, pardonné lui ſes offenſes, ſes fautes, ſes négligences, & daigne le recevoir dans ton ſein.* "

Ce n'eſt pas chez les ſeuls Chaldéens & les Perſes qu'il faut chercher des Feux ſacrés, presque toutes les Nations anciennes en ont eu, comme l'Auteur le prouve très bien. Les Grecs honoroient le Feu ſous le nom d'*Eſtia*, & les Romains ſous celui de *Veſta*, Déeſſe qu'on diſoit être fille de Saturne & de Rhée. Numa lui bâtit un Temple, l'an 40. de Rome, & le ſecond de ſon Règne. „ On a long-temps diſputé ſi Veſta avoit une Statue à Rome. Ovide avoit dit expreſſément que non :

Esse diu stultus Vestæ simulachra putavi,
Mox didici curvo nulla subesse tholo.

. . . . . .

Effigiem nullam Vesta nec ignis habet
FAST. Lib. VI.

Pline dit au contraire qu'on la repréſentoit aſſiſe; on peut s'en rapporter à ſon ſentiment, puis que nous avons des médailles où elle eſt dans cette ſituation, tenant d'une main un flambeau, & un cercle de l'autre; avec cette inſcription: VESTA P. R. QUIRITIUM. Il paroît que ſa Statue n'étoit pas expoſée à la vue dans le Temple, mais qu'elle étoit renfermée dans l'intérieur avec le Palladium, cette fameuſe Statue de Minerve qu'on regardoit comme le gage du ſalut de l'Empire. — Il y avoit outre le Palladium pluſieurs autres Simulacres dans le Temple de Veſta: on leur donnoit en général le nom de *choſes ſacrées*; on ne ſait point en quoi elles conſiſtoient. On veut que ce ſoit les Statues des grands Dieux, celles de Caſtor & de Pollux, ou d'Apollon & de Nep-

Neptune. Plutarque prétend que c'étoit deux tonneaux, l'un vuide & ouvert, l'autre plein & fermé. Pline dit que c'étoit des Dieux que les Veſtales adoroient en ſecret, & qui étoient les gardiens des Généraux d'armée & des enfans". Nous obſerverons à ce ſujet que Mr. *de Beaufort* croit que Numa voulut qu'on adorât, dans le Temple de Veſta, l'Etre ſuprême, le Dieu infini, immatériel, *inviſible*; & que ce fut ce qui donna *lieu à l'opinion* qu'on ſe forma dans *la ſuite*, qu'il y avoit dans ce Temple quelque choſe de caché, qu'il n'étoit permis à aucun mortel de voir. *Lorsque les Romains ſe furent accoutumés à adorer leurs Dieux ſous différentes formes, ils ne purent plus élever leurs idées juſqu'à un Etre immatériel. Ils ſe figurèrent, ſur la tradition qui leur enſeignoit qu'outre Veſta un autre Dieu habitoit ce Temple, qu'il y étoit repréſenté ſous quelque forme particulière, que la garde en étoit confiée aux Veſtales, qu'il n'étoit permis à aucun homme de le voir, & que même ce pri-*

pilège étoit réservé à la plus ancienne des Vestales (3).

Numa institua quatre Vestales ; Servius Tullius en ajouta deux, d'autres prétendent que ce fut Tarquin l'ancien. Tant que leur Ordre subsista, il paroît qu'elles ne furent que six. Leur emploi étoit d'entretenir jour & nuit le Feu sacré, de vaquer à diverses autres parties du Culte de Vesta, & de conserver les Simulacres déposés dans le Sanctuaire de cette Déesse. Elles devoient être Vierges; la chasteté la plus exacte leur étoit imposée, & l'on sait que celles qui y manquoient étoient enterrées toutes vives. Leur Ordre dura environ onze cens ans, & dans tout ce temps on ne compte que vingt Vestales qui furent convaincues d'avoir violé leurs vœux. On les choisissoit entre six & dix ans; il étoit défendu d'en admettre aucune ni au dessus, ni au dessous. Les Vestales

(3) *La République Romaine ou Plan général de l'ancien Gouvernement de Rome*, par Mr. De Beaufort. Tome I. *pag.* 17.

les d'Albe devoient garder la virginité pendant 50 ans; „ c'étoit à peu près la rendre perpétuelle, puis qu'on les privoit de tout eſpoir de poſtérité; d'ailleurs il n'étoit pas aiſé de perdre à cet âge ce qu'on avoit conſervé avec tant de ſoins & de peines jusques-là ". Les Romains exigeoient ſeulement que leurs Veſtales le fuſſent pendant 30 ans. Au bout de ce temps elles étoient libres de quitter le Sacerdoce, & de ſe marier, ce qui n'arrivoit cependant que rarement, & paroiſſoit toujours de mauvais augure.

L'Ordre des Veſtales ſe maintint longtemps dans un état de luſtre & de ſplendeur; il étoit à ſon plus haut degré d'élévation ſous les Empereurs. Il ſubſiſta quelque temps encore ſous les Princes Chrétiens. Quelques Temples avoient été fermés; on avoit aboli les ſacrifices & pluſieurs autres cérémonies; on avoit déjà mutilé différentes idôles; on ſappoit par degrés les fondemens du Paganiſme: mais le zèle appuyé par l'autorité n'avoit encore rien entrepris contre

les Veſtales. L'Empereur Gratien leur porta les premiers coups ; il ordonna que le fiſc s'empareroit des biens qu'on leur légueroit à l'avenir ; mais il diſtingua les terres des effets mobiliers, & les laiſſa jouir des dons qui ſeroient de cette dernière eſpèce. Enfin lors que Théodoſe & Honorius réunirent à leur domaine tous les biens qui avoient été deſtinés à l'entretien des Temples & des Sacrifices, ceux des Veſtales eurent ſans doute le même ſort. Les Hiſtoriens ne marquent pas le moment où elles finiſſent ; il y a beaucoup d'apparence que ce fut dans le temps que Théodoſe fit fermer tous les Temples, ſç. en 389. Depuis l'an 40. de Rome, ou 712. avant Jeſus-Chriſt, que les Veſtales avoient été fondées, il s'écoula onze cens & un an. C'eſt peut-être le temps qu'on doit fixer à la durée de leur Ordre.

AR-

ARTICLE SIXIÈME.

MELANGES HISTORIQUES ET CRITIQUES, contenant diverſes Pièces relatives à l'Hiſtoire de France. *Paris*, chez *De Hanſy*. 1768. *in* 12. deux Tomes dont le I^r. eſt de 290 *pp.* le II^d. de 296.

CEs deux petits Volumes contiennent diverſes Pièces fort bien écrites, & qui ne ſauroient manquer d'intéreſſer ceux qui aiment l'Hiſtoire de France; c'eſt-à-dire preſque tous ceux qui liſent.

Diſſertation Hiſtorique & Critique pour ſervir à l'Hiſtoire des premiers temps de la Monarchie Françoiſe.

L'objet de cette Diſſertation eſt de faire voir quelle a été la forme du Gouvernement de la Monarchie Françoiſe ſous les Rois de la première Race, de donner une juſte idée de ſa nature & de ſon

ſon origine, & de refuter le ſyſtême de feu Mr. le Comte *de Boulainvilliers*. On ſait que cet Ecrivain ſoutenoit que le ſouverain pouvoir réſidoit moins, lors de l'établiſſement de la Monarchie, dans celui qui étoit revêtu du titre de Roi, que dans l'aſſemblée de la Nation. Suivant lui la paix & la guerre dépendoient du corps général des Francs, & c'étoit à l'aſſemblée qui le repréſentoit à ordonner la levée des Troupes, & à préſcrire celle des impôts qui ne ſe percevoient que ſur les Gaulois. Car par une ſuite de la liberté que Mr. *de Boulainvilliers* attribue aux Francs, ils ne payoient rien à leur Prince, ils étoient libres, indépendans de ſon autorité: un Franc, quelque coupable qu'il fût, ne pouvoit être jugé que par ſes pareils aſſemblés. „ Il ſeroit abſolument contraire à la vérité (ajoute Mr. *de Boulainvilliers*), d'imaginer que le droit royal fût parmi les Francs, ſouverain, monarchique, ou despotique, en ſorte que les particuliers lui fûſſent ſujets pour la vie, les biens,

l'hon-

l'honneur, la liberté & la fortune (1)". Ainſi il ne reſtoit au Roi que l'autorité d'un Magiſtrat civil toujours retenue, toujours limitée par celle du corps général de la Nation: ou pour parler plus juſte, n'ayant d'autre puiſſance que celle qu'il empruntoit de l'aſſemblée de la Nation, pour faire obſerver les ordres qu'elle donnoit, tant pour la guerre que pour la manutention des finances, enfin pour tout ce qui regardoit l'adminiſtration de l'Etat.

Tel eſt le précis de ce que Mr. *de Boulainvilliers* avance dans pluſieurs endroits de ſes Ouvrages. L'habile Auteur de la Diſſertation que nous avons ſous les yeux, tâche de renverſer tout ce ſyſtême, & d'établir que les Rois de France ont eu légitimement & ſans interruption le droit d'établir des règles générales qu'on nomme Loix; le pouvoir coactif pour réprimer les déſordres & punir

(1) *Ancien Gouvernement de la France*, Tom. I. *in* 12. *Etat de la France*, Tom. I. *pag.* 16. *in folio.*

punir les crimes; la puiſſance d'aſſembler & d'armer leurs ſujets pour défendre ou aggrandir l'Etat; & par une ſuite néceſſaire, le droit de faire des Traités d'alliance avec leurs voiſins, & des Traités de paix avec leurs ennemis; d'ordonner des ſubſides dans la forme & dans la quantité qu'ils jugeoient néceſſaires: enfin la puiſſance de créer des Magiſtratures, d'en revêtir ceux qu'ils en ont jugés les plus dignes, de les raſſembler en corps, de leur attribuer des juriſdictions, un pouvoir, des honneurs, des privilèges, des immunités, mais non pas irrévocablement, car les Rois peuvent les leur ôter auſſi légitimement qu'ils peuvent ſupprimer une Loi faite par eux ou par leurs prédéceſſeurs.

L'Auteur convient que l'uſage de la ſucceſſion linéale agnatique eſt auſſi ancien que la Monarchie Françoiſe. „Il a toujours été obſervé, dit-il, & quoi que les Peuples n'en aient pas fait une Loi, il lie le Souverain. — Les Francs ne pouvoient être jugés que par les Francs, c'eſt-à-dire par leurs Pairs; cette

Loi

Loi, auſſi ancienne que la Monarchie, eſt auſſi une Loi fondamentale ; mais dont il n'eſt reſté que le droit d'être jugé par pluſieurs. Ce changement étoit indiſpenſable pour le bien de l'Etat quand les vaincus & les vainqueurs furent confondus. Quoi que nous n'ayons pas de Loix poſitives qui autoriſent ce changement, le Peuple eſt cenſé y avoir conſenti, puis qu'il n'a jamais réclamé contre un uſage obſervé depuis ſi long-temps. Cette forme judiciaire n'ajouta & ne retrancha rien aux droits des Rois, qui eurent comme auparavant celui de nommer les Juges, de les ſuſpendre de leurs fonctions, & de les priver même de leur place; enfin de leur ôter la connoiſſance de certaines affaires; & de réformer leurs jugemens. La Loi de la ſucceſſion, & l'uſage d'être jugé par pluſieurs, ſont les ſeules en France qu'on puiſſe appeller Loix fondamentales. C'eſt auſſi en cela ſeul que l'autorité des Rois eſt limitée ; dans toutes les autres parties, elle eſt abſolue". Les autres Loix peuvent, ſelon

no-

notre Auteur, être abolies par les Rois s'ils le jugent convenable au bien de l'Etat. On pourroit même dire qu'un Monarque qui refuseroit de supprimer une Loi, lorsqu'il la croiroit nuisible à ses Peuples, feroit une injustice égale à celle dont il se seroit rendu coupable s'il avoit refusé de la donner dans le temps qu'elle pouvoit être utile à l'Etat.

Le Monarque, en sa qualité de Citoyen, que celle de Roi ne peut jamais effacer, est obligé d'obéir aux Loix dont il est le Législateur, & le moment de leur suppression est celui qui le dégage de cette obéissance. Mais cette obligation où il est d'obéir aux Loix observées dans ses États, ne donne point à ses sujets le droit de lui demander compte de sa conduite lors qu'il vient à enfreindre ces Loix: ils ne le peuvent pas plus dans ce cas que dans celui où la paix auroit été honteuse, la guerre injuste & ruineuse. „ Si les Peuples avoient un pareil droit, ils ne seroient plus membres d'une Monarchie, ils auroient, au lieu d'un Monarque, un Magistrat chargé.

gé par la République du ſoin de l'adminiſtration; & pour cela il faudroit qu'il y eut un Corps de Citoyens établi pour recevoir ſes raiſons, ou une aſſemblée de la *Nation* pour décider de ſa conduite. Ce Tribunal n'exiſte & n'a jamais exiſté en France; & indépendamment des diſcuſſions hiſtoriques qui ſont ſujettes à des repliques infinies, il ſuffit de conſidérer l'oeconomie politique actuelle du Royaume, & tout homme de bonne foi conviendra que la machine entière eſt mue par un reſſort général, dont tous les autres ſont tellement dépendans, qu'aucun d'eux pour la forme & le lieu *où il eſt placé*, ne peut être ſubſtitué au reſſort général ".

Telles ſont les principales aſſertions de l'Auteur: il faut voir dans la Diſſertation même comment il les prouve par l'Hiſtoire de France, & par les témoignages des anciens Ecrivains.

Diſſertation ſur les Maires du Palais des Rois Mérovingiens. L'Auteur croit que la Dignité de Maire eſt auſſi ancienne que la Monarchie Françoiſe, & qu'elle

ne répond pas à la Charge du Préfet du Prétoire des Empereurs Grecs, comme le pensent la plupart des Auteurs modernes, mais à celle du *Magister officiorum*, ou *Magister Palatii*. Le Maire du Palais commandoit, comme le *Magister officiorum*, à tous les Officiers du Palais, tel à peu près que le fait aujourd'hui le Grand-Maître de la Maison du Roi. Il étoit le premier de ces Officiers, les gouvernoit, & maintenoit la discipline parmi eux. Tous les Auteurs contemporains des premiers Rois Mérovingiens, & qui par conséquent écrivoient dans des temps où les fonctions de la Mairie se bornoient encore au gouvernement de l'intérieur du Palais, ou dans le temps que ceux qui la possédoient commençoient à avoir part aux affaires, tous les Auteurs de ces temps les appellent toujours *Majores domus*, *Gubernatores Palatii*. Le nom de *Major domus* étoit donc le vrai nom de cette Dignité, & ce n'étoit pas, comme l'ont cru *Adrien de Valois* & le Père *le Cointe*, une Dignité militaire, à laquelle étoit essentiellement attaché

ché le droit de commander les armées. Si dans la suite les Maires, commandèrent toujours les armées des Rois fainéans, c'étoit moins un droit de leur Dignité, qu'ils exerçoient, qu'une usurpation qu'ils faisoient sur celle de leurs Maîtres. Comme les fonctions qu'on attacha à la Charge de Maire dès le temps même de son établissement, mettoient ceux qui la possédoient à portée de faire assidument leur cour, & de connoître parfaitement le caractère de leur Maître, ils profitèrent de toutes les occasions, ils mirent à profit toutes les circonstances, & n'omirent rien pour gagner la confiance du Prince. L'ayant acquise ils s'en servirent pour augmenter insensiblement les prérogatives de leur Charge, de sorte que sous les descendans de Clotaire II, ils commencèrent à s'immiscer dans les affaires, & à devenir les confidens de leur Maître. Ils en devinrent bientôt les premiers Ministres, alors profitant de leur crédit, plus encore de la foiblesse de ceux qui étoient sur le Trône, sous

les fils de Dagobert, ils s'emparèrent de toute l'autorité. Ces Princes livrés à la débauche, entretenus par les soins de leurs Maires dans une honteuse oisiveté, ne pensèrent plus qu'à goûter les plaisirs, que la politique du Maire leur procuroit. Telle est la route que tinrent les Maires du Palais pour monter sur le Trône. A la faveur d'un Décret obtenu du Pape Zacharie, ils persuadèrent aux François que le titre de Roi devoit être accordé à celui qui en avoit toute l'autorité.

Dissertation sur Ursin, Auteur de la Vie de Saint Léger, Evêque d'Autun; & contre un sentiment d'Adrien de Valois, & du P. le Cointe. Cette Dissertation est liée avec la précédente: il y est encore question des Maires du Palais. *Ursin*, qui s'il faut l'en croire à vécu dans le septième siècle, a écrit, & plusieurs l'ont répété d'après lui, que *Saint Léger* a été Maire du Palais sous Childéric II. Notre Auteur prouve que c'est une fable, que S. Léger n'a jamais été revêtu de cette dignité, & qu'il est très vrai-

vraisemblable qu'Ursin n'est pas un Auteur contemporain, comme il le prétend. Divers Ecrivains, entr'autres le P. *le Cointe* & M. *de Valois*, avoient déjà revoqué en doute la Mairie de l'Evêque d'Autun; mais ils se fondoient sur ce que la Dignité de Maire étant purement laïque, & comprenant celle de premier Ministre & de Général d'Armée, S. Léger revêtu de l'Episcopat ne pouvoit point en être pourvu. Notre savant Auteur, qui croit comme eux que S. Léger n'a point été Maire, fait voir contr'eux que les Maires du Palais n'étant d'abord que les Grands-Maîtres de la Maison des Rois, leurs fonctions n'étoient point du tout incompatibles avec celles de l'Episcopat; & qu'ainsi s'il est certain que St. Léger n'a point été Maire, ce n'est pas parce qu'il étoit Evêque, mais pour d'autres raisons, qu'il faut voir dans la Dissertation.

Observations sur la nature des Biens Ecclésiastiques. L'épigraphe mise à la tête de ces Observations, suffit pour en montrer le but: *Si tu vis non esse obno-*

xius Cæſari, noli habere quæ mundi ſunt: ſed ſi habes divitias, tibi eximus es Cæſari: Si vis nihil Regi debere terreno, relinque omnia, S. AMBROISE. L'Auteur prouve que les Immunités Eccléſiaſtiques ne ſont pas de Droit Divin, que par conſéquent elles ne ſont pas irrévocables, que le Magiſtrat politique eſt toujours en droit d'impoſer les biens de l'Egliſe ainſi que les autres biens de ſon Etat, & que les Rois Mérovingiens ont joui de ce droit.

Hiſtoire de la ſurpriſe de la Ville d'Amiens par les Eſpagnols le 11. *Mars* 1597. *Et de la repriſe de cette Ville par Henri IV., le* 25 *Septembre de la même année, avec les Pièces juſtificatives.* Ce morceau d'Hiſtoire eſt intéreſſant & bien fait: nous ſommes fâchés de n'en pouvoir rien détacher.

Mémoire de Mr. de Colbert envoyé à Louis XIV., & copié ſur l'Original écrit de la main de M. de Colbert. Avec des obſervations ſur ce Mémoire. Ce Mémoire eſt daté du 22. Octobre 1664. En voici quelques périodes: „ Il faut ", *dit Colbert*

sert au Roi, „réduire toutes les professions de vos sujets, autant qu'il se pourra à ces quatre, l'agriculture, la marchandise, la guerre de terre & celle de mer. *Si V. M.* peut réduire tous ses Peuples à ces quatre sortes de professions, l'on peut dire qu'elle est le maître du monde, en travaillant en même temps à diminuer doucement & insensiblement les Moines de l'un & l'autre Sexe, qui ne produisent que des gens inutiles dans ce monde, & bien souvent des diables dans l'autre. Les deux professions qui consomment cent mille de vos sujets inutilement, & sans concourir à sa gloire, sont la Finance & la Justice; la Finance en consommoit plus de 30000, vous avez déjà détruit ce monstre qui étoit assurément le plus difficile & le plus terrible, parce qu'il comprenoit toutes les autres conditions. V. M. a vu pourtant avec combien de facilité elle en est venue à bout. La Justice a cela de particulier, qu'outre qu'elle consomme 70000 hommes & plus, elle impose un joug pesant & tyrannique

ſous l'autorité de votre nom ſur tout le reſte de vos peuples: elle en occupe par la chicane plus d'un million, & en ronge plus d'un million d'autres, & les réduit en une telle miſère qu'ils ne peuvent plus penſer à aucune autre profeſſion pendant toute leur vie". M. de Colbert conſeille enſuite au Roi de n'accorder jamais aucune diſpenſe d'âge, de ne donner aucune place de Judicature qu'à ceux qui auroient trente ans, de faire obſerver une exacte diſcipline dans les Troupes, & d'avoir grand ſoin de la Marine. Les obſervations ſur ce Mémoire tendent presque toutes à confirmer les idées de M. de Colbert. Entr'autres vues excellentes que l'Auteur propoſe, il voudroit que, pour remédier au mal affreux de la dépopulation, tous les célibataires fûſſent exclus par une Loi du Prince de toutes charges, emplois ou place quelconque, & qu'on interdît même toute entrée dans les corps d'artiſans, de métier ou de commerce à tout homme, qui à 30 ans ſeroit célibataire.

Diſ-

Discours Historiques & Politiques sur l'Histoire d'Angleterre, par Mr. Hume, traduits de l'Anglois.

Conjectures sur la véritable cause de la suppression de la Dignité de Connétable.

Dissertation sur la Dignité de Connétable de France. Nous croyons devoir réunir ces deux dernières Dissertations, quoique l'Auteur ait placé l'une dans le premier Tome, & l'autre dans le second. Il croit que la Dignité de Connétable remonte jusqu'aux premiers temps de la Monarchie Françoise, & qu'originairement elle étoit la même que celle du *Comes stabuli*, ou de celui qui avoit soin des Ecuries des Empereurs Grecs. Du nom de *Comes stabuli*, ou plutôt de celui de *Comte de l'Etable*, s'est formé celui de *Connétable*. Pour peu qu'on soit versé dans l'Histoire de France on connoît l'usage usité sous la première Race de donner le titre de Comte à tous les Officiers de la Cour du Roi: on y joignoit le nom de leur emploi. Ainsi on appelloit Comte du Palais, celui qui

y adminiſtroit la Juſtice; *Meyer* (2) du Palais celui qui y commandoit tous les Officiers, & Comte de l'Etable celui qui étoit chargé du ſoin des Ecuries du Prince. Dans la ſuite, & par corruption, ces noms ont été changés, celui de *Meyer* en celui de *Maître*, & puis de *Maire*, & celui de *Comte de l'Etable* en celui de *Connétable*. Sous la première & ſous la ſeconde race, les Connétables n'eurent aucun droit ſur le militaire: ils n'étoient que les Ecuyers du Prince, & leurs fonctions ſe bornoient au ſoin des Ecuries, des chevaux, & peut-être des équipages du Monarque. S'ils commandèrent quelquefois les armées, ce fut toujours à leur valeur qu'ils furent redevables de cet honneur, & non à la place qu'ils occupoient, & ces commandemens n'étoient que des commiſſions paſſagères. Sous Charlemagne, Geillion ſon Comte de l'Etable, Wolrade

(2) L'Auteur obſerve ailleurs qu'anciennement on appelloit le Maire du Palais *Meyer*, mot Allemand qui ſignifie Surintendant.

de son Maire du Palais, & Adagile son Chambellan furent tous trois chargés en même temps de faire la guerre aux Esclavons Orientaux : on voit par là que le droit qu'avoit le Comte de l'Etable de commander les armées, n'étoit pas différent de celui des autres Officiers du Roi. Le premier Connétable qui commença à donner quelque lustre à cette dignité, fut Mathieu de Montmorency. Ses services, la bravoure qu'il fit paroître à la Bataille de Bouvine, engagèrent Philippe-Auguste, pour le récompenser, d'attacher à la Charge de Connétable le commandement d'un corps de Cavalerie, mais non pas de toutes les Troupes du Royaume, car pendant tout ce Règne Mathieu de Montmorency ne commanda jamais les Armées. Ce fut seulement sous celui de Louis VIII., qu'il en fut chargé. Il obtint ensuite de Louis IX., en 1262, tant pour lui que pour ses Successeurs, le droit de commander toutes les Troupes & Armées du Royaume. C'est à cette année que notre Auteur fixe l'é-

po-

poque du ſouverain commandement des Armées, dont depuis ce temps les Connétables ont toujours joui. Auſſi-tôt qu'ils eurent ce droit, ils devinrent grands Officiers de la Couronne, & autant leur pouvoir avoit été limité, autant fut-il alors étendu. Il faut voir leurs prérogatives & leurs privilèges dans la Diſſertation même que nous analyſons : ils étoient immenſes. De tous leurs droits celui qui contribua le plus à augmenter leur puiſſance, fut de pouvoir nommer à toutes les dignités militaires, de caſſer les Officiers, & de diſtribuer les peines & les récompenſes militaires. Revêtu d'un pouvoir auſſi étendu, on vit bientôt le Connétable livrer bataille quand il le jugeoit à propos, placer les garniſons, ordonner de ſon autorité la levée des Troupes, convoquer le ban & l'arrière-ban, ainſi qu'on le voit par un commandement du Connétable d'Albret de 1403. „ Les Guerres civiles contribuèrent beaucoup à l'aggrandiſſement de la charge de Connétable. Dans ce temps de troubles, comme tout dépend

pend du Militaire, les Rois soit par foiblesse, soit par politique, étoient obligés de ménager un homme duquel dépendoient toutes les Armées. — Plusieurs Rois ont eu à souffrir de l'insolence de leur Connétable; ainsi on vit un Artus de Richemont sous Charles VII., porter l'arrogance au plus haut point, & sous Louis XI., un Comte de Saint-Paul être encore plus audacieux: mais ce dernier paya de sa tête sa témérité.

Après sa mort, Louis XI., dans le dessein où il étoit d'abaisser tous les Grands, crut qu'il étoit à propos de ne plus élever personne à la Dignité de Connétable; ainsi elle resta vacante pendant tout son Règne. Ses Successeurs forcés par les circonstances, abandonnèrent son plan de politique. Occupés du soin de défendre leurs Etats, ou des entreprises des ennemis du dehors, ou de celles des factieux du dedans, ils se virent malgré eux obligés de souffrir l'audace, la hardiesse & souvent la témérité des Grands. Il falloit un

temps

temps plus calme pour les éteindre ; & il falloit pour y parvenir, le génie, l'intrépidité & le courage du Cardinal de Richelieu. Ce Ministre aussi grand politique que Louis XI, plus entreprenant & plus conséquent que lui, exécuta sous un Roi foible, le projet que le Roi le plus décidé de tous les Rois de la Monarchie, n'avoit pu qu'ébaucher ". Il supprima en 1627 les Dignités d'Amiral & de Connétable de France. Mais s'il faut en croire notre Auteur, ce fut principalement un intérêt personnel qui l'y détermina. ,, Il avoit formé le dessein de réunir en sa personne toutes les grandes Dignités. Outre le désir de ne voir personne qui fut dans le Royaume au dessus de lui, il avoit encore dans son cœur celui de se faire une réputation dans tous les genres : comme il vouloit être grand Poëte, il voulut aussi être bon Général d'armée — Par son caractère il ne pouvoit aspirer raisonnablement ni à la dignité de grand Amiral, ni à celle de Connétable ; il avoit droit de commander les Armées de terre & de

mer

mer appartenoit à ceux qui en étoient revêtus ". Lorsque le Connétable de Luynes mourut, le crédit du Cardinal n'étoit pas encore assez affermi pour que dans ce moment il pût faire supprimer la dignité de Connétable. Il la laissa donc passer au Duc de Lesdiguières, qui étoit trop âgé pour pouvoir la posséder long-temps. Elle devint en effet vacante quatre ans après, & pour lors Richelieu fit entendre au Roi qu'il importoit au repos de l'Etat de ne plus confier à personne l'Epée de Connétable, non plus que la Charge d'Amiral. Ces deux dignités furent donc supprimées, mais on ne tarda pas à voir revivre celle d'Amiral sous le titre que Richelieu se fit donner de Surintendant de la Marine & du Commerce. Il ne manquoit plus à son ambition que d'avoir tous les droits & toutes les prérogatives de Connétable, sans en porter le nom.

„ Le temps n'étoit pas favorable, la paix regnoit dans l'intérieur; on avoit promis aux Huguenots de les laisser en paix; les peuples lassés de la guerre n'auroient

roient pas vu d'un œil tranquille l'infraction du Traité fait avec eux, & la guerre recommencer. Il fallut donc uſer de ruſe; on aſſembla les Notables, on voulut leur faire voir que la guerre contre les Huguenots étoit néceſſaire à la gloire du Roi & au bien de l'Etat; on ne leur donna pas le temps d'examiner s'il étoit convenable de prendre ce parti; l'aſſemblée fut rompue ſans que perſonne de tous ceux qui la compoſoient eût eu le temps de dire ſon avis. On n'en répandit pas moins dans le public, que c'étoit d'après leur avis que le Roi étoit déterminé a faire le ſiège de la Rochelle. Peu de temps après l'inveſtiſſement de la Place, le Roi quitta l'Armée, & s'en revint à Paris, nomma le Cardinal Lieutenant Général de ſes Armées en Poitou, Saintonge, Angoumois, & Pays d'Aunis; & lui laiſſa le commandement du ſiège de la Rochelle. Dans les proviſions qu'il fit expédier au Cardinal, Louis XIII. ordonne que toutes les Troupes de Cavalerie & d'Infanterie, tant Françoiſe qu'étrangère, lui obéiſ-

ſent;

ſent; il enjoint auſſi à tous les Officiers, même aux Maréchaux de France, de lui obéir comme à lui même.

„ C'eſt ainſi que les plus grands événemens ſont produits presque toujours par de petits intérêts perſonnels. Le ſiége de la Rochelle n'auroit peut-être jamais eu lieu, ſi le caractère de Prêtre n'avoit pas été incompatible avec la dignité de Connétable. Richelieu, tout à la fois Miniſtre du Seigneur, & Général né des Troupes de ſon Roi, n'auroit pas cherché avec avidité l'occaſion de pouvoir commander une Armée; & ſi étant premier Miniſtre, il avoit pu eſpérer d'être en même temps Connétable, il ſe ſeroit bien gardé après la mort du Duc de l'Esdiguières, de faire ſupprimer cette dignité, qu'il ne pouvoit pas poſſéder, & qui mettoit tous ceux qui en ſeroient revêtus au deſſus de lui pour le Militaire ".

ARTICLE SEPTIEME.

OBSERVATIONS *on the First Book of Samuel, Chapter VI: Verse* 19. *By* BENJ. KENNICOTT, *D. D. F. R. S. Member of the Royal Society of Sciences, at Goettingen; the Theodore-Palatine Academy, at Manheim; the Royal Academy of Inscriptions &c. at Paris; and Keeper of the Radcliffe Library, in Oxford.*

C'eſt-à-dire,

OBSERVATIONS ſur le Verſet 19e. du Chapitre VIe, du I^r^. Livre de Samuel, par Mr. le Dr. KENNICOT &c. *Londres*, chez *Dodsley*, 1768. *in* 8°.

VOici un des fruits de la grande & belle entrepriſe, que Mr. KENNICOTT a faite de collationner les Mſs.

Mſs. du V. T. & d'en recueillir les Variantes, afin de rétablir par ce moyen, autant qu'il ſera poſſible, le Texte Hébreu, qui a été évidemment altéré dans pluſieurs endroits. L'altération eſt manifeſte dans ce paſſage, qui a tant exercé les Commentateurs, 1. *Sam. VI*: 19. *L'Eternel frappa des gens de Beth-ſémès, parce qu'ils avoient regardé dans l'Arche de l'Eternel, il frappa, dis-je, du Peuple cinquante mille & ſoixante-dix hommes.* Il y a proprement dans l'Original: *Il frappa — ſoixante-dix hommes cinquante mille hommes.* Outre l'extrême ſévérité d'une punition ſi terrible, il eſt difficile de concevoir qu'il y ait pu avoir, dans un auſſi petit territoire que celui de Beth-ſémès, au delà de 50000 hommes. On peut voir, dans l'excellent Commentaire de Mr. *Chais*, & dans l'Extrait que nous en donnâmes il y a quelques années (1), ſes diverſes explications & conjectures auxquelles on

a

(1) *Biblioth. des Sc.* Tom. XII. Part. I. *pag.* 69.

a eu recours pour lever ces difficultés. Quelques unes de ces solutions sont ingénieuses, mais il n'y en a point qui soit entièrement satisfaisante. Mr. KENNICOTT, après les avoir toutes examinées, s'est convaincu que le Texte Hébreu doit nécessairement avoir été altéré & interpolé ; que d'abord il n'y étoit parlé que de 70. hommes qui furent punis de mort, mais que dans la suite, par une légère erreur dans les chiffres, dont nous parlerons tout à l'heure, un Copiste écrivit 70000. au lieu de 70 ; que quelqu'autre Copiste, trouvant ce nombre dans un Mſ., le mit à la marge du sien, & qu'enfin cette Note marginale passa dans le Texte même, comme il y en a quantité d'exemples. De là il est arrivé que dans le Texte de nos Bibles imprimées, & dans celui de la plupart des Mſs. on trouve les deux nombres à côté l'un de l'autre, celui de 70. & celui de 50000. Nous disions qu'il a été très facile de confondre ces deux nombres & de prendre l'un pour l'autre : la lettre ע dé-

signe

ſigne en Hébreu 70., & la lettre ן avec un point au deſſus exprime 50000. Or ces deux lettres ע & ן ſe reſſembloient autrefois plus encore qu'elles ne le ſont à préſent : il étoit donc très facile de prendre l'une pour l'autre, & notre habile Critique produit diverſes autorités conſidérables pour montrer que cette altération s'eſt effectivement faite. 1. L'Hiſtorien *Joſèphe* ne parle que de 70. hommes du Bourg de Beth-ſémès, qui furent frappés de mort, *Antiq. Liv. VI. Chap. I. 2.* Mr. KENNICOTT poſſède un excellent Mſ. Hébreu, qui paroît avoir entre cinq & ſix cens ans d'antiquité, & qui contient une multitude de variantes très importantes. Or voici comment le Texte en queſtion eſt rapporté dans ce Mſ. *Il frappa du Peuple ſoixante-dix hommes.* 3. Dans un autre Mſ., l'un des meilleurs qui exiſtent aujourd'hui, & qui ſe trouve dans la Bibliothèque du Roi de France, on ne trouve auſſi que le nombre de 70, & non celui de 70000. Enfin, 4., le ſavant *Breithaupt* parle d'un Mſ., ſoit du Texte Hébreu, ſoit du

Commentaire de *Jonathan*, où le nombre de 50000. ne ſe trouve pas non plus.

ARTICLE HUITIEME.

HISTOIRE de LOUIS DE BOURBON, ſecond du nom, PRINCE DE CONDE', premier Prince du Sang, ſurnommé le Grand; ornée de Plans de Sièges & de Batailles, par Mr. DESORMEAUX. Tomes III. & IV. *Paris*, chez *Deſaint*, rue du foin St. Jaques. 1768. *in* 8.

LE IIIe. Tome de cette Hiſtoire, qui en contient les V. & VIe. Livres, nous préſente le détail des évenemens qui occupèrent & agitèrent la France pendant les années 1651, 1652 & 1653, & auxquels le Prince DE CONDE' eut quelque part.

Le triomphe des Princes, délivrés de leur

leur priſon, la fuite & la proſcription de Mazarin, l'humiliation de la Reine Anne d'Autriche, détenue en quelque ſorte priſonnière dans ſon propre Palais, les vœux & les applaudiſſemens de tous les Ordres de l'Etat, tout ſembloit promettre au Prince DE CONDE' le plus haut faîte des grandeurs. On s'attendoit qu'à ſon retour à Paris, il arracheroit le Roi d'entre les bras de la Reine, il confineroit cette Princeſſe dans un Couvent & s'empareroit de la Régence à laquelle il aſſocieroit le Duc d'Orléans. La Reine elle même, pénétrée de douleur & d'inquiétude, n'eſpéroit plus de ſoutenir ſon autorité; mais ſes craintes furent bientôt diſſipées par la modération de CONDE', qui ne forma aucun projet pour l'abaiſſer.

Le Royaume étoit diviſé en deux Partis, celui de Mazarin qui auroit bientôt été anéanti, ſi la Reine n'eut pas employé, pour le rétablir, tout le pouvoir dont on la laiſſoit jouïr; & celui de la Fronde puiſſant & ſoutenu de la faveur publique. Les véritables Chefs

de cette Faction étoient Gondi, Coadjuteur de Paris, dont on a vu le portrait dans le Tome précédent, & le Marquis de Châteauneuf, Garde des Sceaux, Ecclésiastique, Ministre, Magistrat, & Gouverneur de Province. Né pauvre, quoiqu'issu d'une famille illustre, il avoit été Page du dernier Connétable de Montmorenci, qui lui avoit obtenu des places distinguées sous le règne d'Henri IV. De degré en degré, il étoit parvenu à l'éminent emploi de Garde des Sceaux. Ayant ensuite conspiré la ruine de Richelieu son bienfaiteur, il avoit essuyé les rigueurs d'un long emprisonnement & de l'exil, jusques au temps de la détention des Princes, qui lui fraya de nouveau le chemin au Ministère; mais il regardoit toujours Mazarin comme un Usurpateur qui lui avoit ravi la première place. Une ame forte, vigoureuse, élevée, active, artificieuse, pleine de ressources; une expérience consommée des affaires, des intérêts des Princes, de la Législation & de la constitution du Royaume; une am-

ambition démesurée qui ne connoissoit ni frein ni remords ; un penchant incroyable pour l'intrigue & la faction ; un goût éternel pour les femmes, dont il fut tour à tour l'idole, la victime & le jouet ; tels étoient les talens, les vertus, les défauts & les vices du Marquis de Châteauneuf, qui, sans agir de concert avec Gondi son rival, ne travailloit pas avec moins d'ardeur que lui à la ruine de Mazarin.

CONDE' jouissoit de la gloire de se voir recherché des deux Partis ; c'étoit à qui de la Cour, du Parlement, de la Noblesse & du Peuple, lui donneroit plus de marques d'attachement & de vénération. La Reine recherchoit son appui pour se fortifier contre la Fronde & se mettre en état de rappeller Mazarin : Et la Fronde tâchoit de se l'attacher pour empêcher par son crédit le retour du Cardinal. La Reine & la Fronde lui offroient pour lui même, pour son frère & pour ses amis, tous les Etablissemens les plus capables de flatter son ambition. CONDE' se trouvoit dans des

circonstances épineuses. D'un côté, il craignoit de se montrer ingrat envers la Fronde, qui venoit de le servir avec tant de zèle & d'éclat contre la Reine & le premier Ministre; il ne pouvoit se résoudre à l'abandonner pour se prêter aux vues de la Régente. De l'autre, plein de respect pour les Loix & pour la vertu, il craignoit de manquer à ce qu'il devoit à la Mère de son Roi, revêtue de l'autorité du Gouvernement, en croisant ses vues pour servir une Faction qu'il méprisoit. La Princesse Palatine contribua beaucoup à le décider; il entra en négociation avec la Reine, qui eut soin de faire naître divers incidens pour l'indisposer contre la Fronde, dont les Chefs l'irritèrent par leurs procédés violens. Mais la Reine, dirigée en secret par Mazarin, trompa le Prince DE CONDE', & ne travailla réellement qu'à lui enlever ses partisans & ses amis; elle désavoua même Servien & Lyonne ses Négociateurs, lorsqu'elle crut pouvoir sans risque rompre avec le Prince. CONDE', indigné de se voir

ainsi

ainſi le jouet des artifices de la Cour, ſe prépara à pourſuivre Mazarin auprès de la Nation, il porta en Parlement des plaintes contre cet Etranger odieux qui, exilé & proſcrit, ne laiſſoit pas de gouverner la Reine & la Cour avec plus d'autorité qu'il n'avoit fait dans ſa plus grande élévation; & il remplit tous les eſprits de craintes & de reſſentiment; deſorte que le Parlement nomma des Commiſſaires pour éclairer les malverſations du Cardinal.

Cette démarche excita la haine & la vengeance de la Reine, qui ne vit plus dans CONDE' qu'un ambitieux & un rebelle; & ſon attachement à Mazarin la porta juſqu'à mendier l'appui de Châteauneuf & de Gondi pour rétablir le Cardinal & pour accabler le Prince. Gondi, qui vouloit à tout prix ſe venger de l'ingratitude & du mépris de CONDE', propoſa de s'en défaire par l'aſſaſſinat ou par la priſon, mais quoique le Comte d'Harcourt & le Maréchal d'Hocquincourt offriſſent d'attaquer le Prince & de l'enlever, on n'oſa pas ſuivre un projet

auſſi

auſſi hardi, on ſe borna pour lors à le décrier par des Libelles. L'union de la Reine avec la Fronde ne ſurprit point CONDE'; aſſuré de la faveur publique, jouiſſant du plus grand crédit dans le Parlement, & toujours environné de l'élite de la Nobleſſe Françoiſe qui le reſpectoit, il ne craignoit rien. Cependant il recevoit chaque jour de nouveaux avis que ſa vie ou ſa liberté étoit menacée; il les mépriſoit; mais il vit bientôt qu'ils étoient fondés, puiſque la nuit du 5 au 6 Juillet 1651., un Gentilhomme nommé Ricouſſe vint l'avertir que ſon hôtel étoit inveſti & qu'à peine avoit-il le temps de ſe ſauver. Sur le champ, il monta à cheval, ſortit de Paris & ſe retira à Saint-Maur, où le Prince de Conti, la Ducheſſe de Longueville, Nemours, Bouillon, Turenne, la Rochefoucault, Richelieu, la Mothe-Houdancourt le joignirent, & où il eut bientôt une Cour auſſi brillante que celle du Roi. Il écrivit au Parlement pour ſe plaindre des attentats formés contre

ſa

ſi perſonne & pour demander qu'on prit des meſures efficaces pour éteindre le Mazariniſme. Le Parlement réſolut qu'on prieroit la Reine de donner, contre Mazarin, une déclaration qui ſeroit enrégiſtrée dans tous les Parlemens; que les trois Miniſtres accuſés par le Prince ſeroient éloignés de la Cour; & qu'on informeroit contre tous ceux qui ſeroient ſoupçonnés d'entretenir des liaiſons avec le Cardinal. La Reine ſouscrivit à tout; ſeulement elle exigea & obtint de la foibleſſe du Duc d'Orléans, que Mrs. le Tellier, Servien & Lyonne ne ſeroient point nommés dans la déclaration contre Mazarin. CONDE' reparut dans le Parlement & demanda le ſacrifice entier, mais ne pouvant l'obtenir, il retourna à Saint-Maur. Cependant il ſe montroit tous les jours dans la Capitale, au Luxembourg, en Parlement, mais ſans aller au Palais Royal. Il ſavoit que la complaiſance de la Reine n'étoit qu'un artifice pour couvrir mieux le deſſein de le perdre; deſſein qui éclata bientôt par une déclaration

ſan-

sanglante contre le Prince, qu'on finissoit en exhortant tous les Ordres de l'Etat à persévérer dans la fidélité qu'ils devoient au Roi, & à se joindre à Sa Majesté pour obliger le Prince à rentrer dans le devoir. Dès le lendemain, CONDE' demanda au Parlement justice & réparation de tant d'outrages; il produisit une déclaration par écrit, où le Duc d'Orléans démentoit presque toutes les imputations de la Cour, & où il avouoit que la défiance de Mr. son Cousin n'étoit que trop légitime; il fit ensuite son Apologie avec une force qui étonna tous les esprits. La délibération sur cette grande affaire ne put pas se finir ce même jour, on la renvoya au Lundi suivant. Mais quel jour affreux! Quelle scène d'horreurs ne vit-on pas éclater! Gondi, soutenu par la Reine, avoit rempli le Palais de gens armés, prêts à fondre sur le Prince & sur ses amis au premier signal qu'il leur donneroit. Le Prince, informé de tous ces mouvemens, se rendit au Palais, accompagné de divers Princes & d'environ

huit

huit cens Gentilshommes ou Officiers. Etant entré dans la Grand' Chambre, il se plaignit hautement de ce que le Palais ressembloit plutôt à un Camp qu'au Temple de la Justice. Gondi osa lui tenir tête & le braver. A l'instant l'air retentit de cris, de menaces & d'injures; les deux Partis font briller les épées, les pistolets, les poignards, dont ils étoient armés; & dans ces mouvemens furieux, tout ce qu'il y avoit de plus grand dans la Nation alloit être égorgé, si les Présidens ne se fussent jettés entre les deux Chefs & ne les eussent conjuré de faire retirer leurs troupes. Gondi alla dans la Grande Salle pour congédier son monde, mais effrayé par le spectacle de quatre mille épées nues & craignant de devenir lui même une des premières victimes du tourbillon qu'il avoit excité, il ne pensa plus qu'à chercher un asyle dans la Grand' Chambre; il entre avec précipitation dans le parquet des Huissiers, il pousse fortement la porte qui étoit entr'ouverte, mais le Duc de la Rochefoucault saisit l'instant & pose la barre de

fer,

fer, enſorte que le Prélat ſe trouva le cou pris entre les deux battans, la tête avanée dans le parquet & le reſte du corps dans la Grande Salle. Gondi étoit entre la vie & la mort; il eût été poignardé vingt fois, ou il eût bientôt étouffé dans l'état pénible & douloureux qu'il éprouvoit, ſi par un ſentiment de nobleſſe & de vertu, les amis mêmes du Prince ne l'eûſſent délivré. Il vint dans la Grand' Chambre tremblant & reſpirant à peine. Les débats continuèrent avec chaleur & emportement, & le ſanctuaire de la Juſtice alloit être inondé de ſang, ſi Molé & Talon, par leur éloquence touchante, n'eûſſent fléchi le Prince. CONDE' voulut bien donner le premier l'exemple de la modération & de l'humanité. Deux Conſeillers portèrent aux amis du Prince l'ordre de ſe retirer, tandis que deux autres congédièrent les partiſans du Coadjuteur. Ils défilèrent les uns & les autres par différens eſcaliers. Il n'y eut point de ſang répandu, mais cette ſéance horrible & ſcandaleuſe finit ſans qu'il

eût

eût été queſtion ſeulement de la grande affaire qui devoit occuper le Parlement.

Sur les inſtances de CONDE' & du Parlement, la Reine conſentit à juſtifier publiquement le Prince, mais elle ne ſe preſſa point de faire enrégiſtrer & publier ſa déclaration. Elle ne vouloit que gagner du temps & amuſer CONDE' juſqu'au 7e. Septembre, jour de la majorité du Roi; elle ſe flattoit qu'alors *l'éclat de la majeſté* royale la mettroit à portée de frapper le coup le plus déciſif, *en faiſant* arrêter ſon Ennemi. Le Prince pénétra les vues de la Reine, & les fit échouer en ſe rendant à Trie chez le *Duc* de Longueville. Il fit tous ſes efforts pour ſe raccomoder avec la Cour, pourvu qu'il y trouvât ſa ſûreté; mais enfin voyant que malgré les déclarations que le Roi donna en ſa faveur, on ne laiſſoit pas de lui tendre des pièges, qu'on avoit nommé pour Miniſtres les trois hommes dont il avoit le plus de ſujet de craindre les conſeils violens, que tout ſe préparoit à remettre Mazarin à la tête du Gouvernement,

& que même on faiſoit déjà filer des troupes pour l'envelopper à Chantilly, où il s'étoit retiré; il prit le parti de ſe ſouſtraire par la force aux humiliations qu'on lui préparoit. Il ſouhaitoit d'éviter la guerre civile, il ne pouvoit ſe réſoudre à la commencer, & il ne ſe détermina à tirer l'épée que lorſqu'il y fut entraîné par le conſeil des Princes de Conti, de Nemours, de la Rochefoucault, de la Ducheſſe de Longueville, qui lui perſuadèrent qu'il n'y avoit plus pour lui ni honneurs ni ſûreté à attendre de la part de la Cour, qu'il n'avoit qu'à ſe montrer pour déterminer en ſa faveur un grand nombre de Provinces qui redoutoient le joug de Mazarin, & que la plupart des Grands du Royaume prendroient ſon parti; que c'étoit en un mot le ſeul moyen de réduire la Cour à accepter toutes les conditions qu'il voudroit lui impoſer. Et en effet dès qu'il ſe fut déterminé à la révolte, le Berri, la Saintonge, l'Angoumois, la Guienne embraſſèrent ſon parti, mais il eut la douleur de ſe voir aban-

abandonné de Bouillon & de Turenne sur l'attachement desquels il avoit lieu de compter.

Nous n'entrerons point dans le détail des opérations de cette guerre malheureuse ; il nous suffit d'en avoir marqué l'origine & les causes. Le retour de Mazarin à la Cour ne servit qu'à augmenter l'embrasement, en excitant les murmures des Peuples.

Cependant nous ne saurions nous dispenser de rapporter un évenement, dont la relation doit faire honneur à l'impartialité de Mr. DESORMEAUX. „ Le Parlement de Toulouse venoit de proscrire Mazarin ; le Languedoc entier ne demandoit pas mieux que de concourir à la ruine du Ministre. CONDE' venoit de battre le Général Saint-Luc, il poursuivoit sa Cavalerie jusques aux portes de Montauban ; alors il écrivit aux habitans de cette Ville, presque tous Protestans, pour les faire souvenir des services que ses Ancêtres avoient rendus à la cause des Protestans, & il leur offrit une protection constante & inaltérable, s'ils

vouloient se ranger sous ses Etendards. Mais on doit avouer à la gloire des Calvinistes, que le Roi, dans un temps où tout ce qu'il y avoit de plus auguste dans la Nation s'étoit écarté de son devoir, n'eut point de sujets plus fidèles, plus soumis, plus zélés. Ils répondirent d'une voix unanime qu'ils n'attendoient de protection que du Trône; que loin d'embrasser les intérêts du Prince, ils se défendroient jusqu'à la dernière extrémité. Les troupes de Saint-Luc étoient si consternées qu'elles n'attendoient que la première sommation pour se rendre: elles manquoient de tout; armes, argent, munitions; elles trouvèrent tout dans la générosité des habitans de Montauban".

Liv. VIe. Le Prince en quittant l'armée de Guienne en avoit laissé le commandement au Prince de Conti, soutenu de Marsin & de Lainé; & il s'étoit rendu, déguisé en Courier, à l'armée qui étoit sous les ordres de Nemours & de Beaufort, & qui étoit campée vers Lori à l'entrée de la Forêt d'Orléans.

léans. Il étoit temps qu'il y arrivât; mais ſa préſence eut bientôt remédié aux déſordres que les querelles de Nemours & de Beaufort y avoient introduits. Son deſſein étoit d'aller à Paris, où Chavigni lui écrivoit que ſa préſence étoit néceſſaire pour déconcerter les vues de Gondi, revêtu de la pourpre par la faveur de la Reine ſous le nom fameux de Cardinal de Retz, & pour retenir dans ſon parti la Capitale du Royaume; mais il vouloit être précédé de la Victoire, afin que le bruit de ſes ſuccès lui donnât plus d'autorité en inſpirant de la confiance à ſes amis & de la crainte à ſes adverſaires. Ayant appris que l'armée Royale étoit diſperſée dans des Quartiers d'une vaſte étendue, que Turenne campoit à Briare & Hocquincourt à Bleneau, couvrant par leur poſition le Roi & la Cour renfermés dans Gien, CONDE' fondit avec la rapidité d'un Aigle ſur les Quartiers d'Hocquincourt pendant la nuit, & battit, prit ou diſperſa tout ſon corps d'armée. Voulant enſuite attaquer Turen-

ne, il le trouva si bien posté, qu'il ne fut pas possible de le forcer à hazarder une bataille. Il fallut donc se contenter d'avoir détruit le corps que commandoit Hocquincourt; toute son Artillerie, tous ses bagages, trois mille chevaux, un grand nombre d'Etendards & un butin immense enrichirent le Vainqueur; six cens prisonniers de guerre demandèrent au Prince la grace de servir sous ses drapeaux, & il en composa un Régiment de Dragons qui le servirent avec honneur le reste de la guerre.

CONDE' alla ensuite à Paris, mais il y trouva bien plus de contradictions qu'il n'avoit prévu. La multitude le regardoit avec admiration comme le défenseur de l'Etat contre Mazarin qui l'opprimoit; mais Gaston Duc d'Orleans, foible, jaloux & dirigé par le Cardinal de Retz, plusieurs des Présidens & des Conseillers du Parlement attachés au parti de la Reine, lui suscitèrent tant d'embarras & de difficultés, qu'il échoua également soit dans les mesures qu'il prenoit

noit pour fortifier ſon parti, ſoit dans ſes négociations pour ſe raccommoder avec la Cour.

La guerre de plume produiſoit une infinité de pièces ſatyriques, ouvrages de la calomnie & de la haine. CONDE' eut le courage de dévorer tout ce qui ſe publioit de plus fâcheux contre lui. Un jour qu'il étoit profondément occupé d'une de ces brochures, Marigni, l'un des plus beaux eſprits du temps, entra dans ſon Cabinet, ſans qu'il s'en apperçut, & prit la liberté de l'interrompre pour lui dire, *Il faut, Monſeigneur, que le Livre que V. A. tient entre ſes mains ſoit bien intéreſſant, puiſqu'il l'attache ſi fort.* *Oui*, dit le Prince, *il m'intéreſſe vivement, il me fait connoître mes fautes & mes défauts dont mes amis n'oſent me parler.* En même temps il lui montra le Livre intitulé: *Le vrai & le faux du Prince de Condé & du Cardinal de Retz.*

Plus d'une fois le Prince rejetta avec une vertueuſe indignation l'odieux projet de faire périr le Cardinal de Retz ſon plus dangereux ennemi. Il apprit

qu'un Gentilhomme de ſon parti nommé Augerville, étoit venu exprès de Guienne pour le délivrer du Prélat, & que l'aſſaſſin attendoit ſa victime dans la rue de Tournon. Auſſi-tôt CONDE' vole dans cette rue & joint le Gentilhomme. *Augerville!* lui dit-il d'un ton menaçant, *ſi dans dix heures vous êtes encore à Paris, je vous fais pendre.*

Le Duc de Rohan, qui paſſoit pour un des hommes les plus ſages de la Nation, dit un jour à ce Prince: *Je viens de laiſſer le Cardinal de Retz à l'Hôtel de Chevreuſe presque ſeul: votre bonne fortune le livre entre vos mains: enlevez, châtiez un homme dont l'inſolence & l'audace nous ont été ſi funeſtes.* *Monſieur!* lui répondit CONDE' en riant, *le Cardinal de Retz eſt toujours trop fort ou trop faible*, & il continua ſon chemin.

CONDE', qui voyoit ſon parti s'affoiblir de jour en jour, s'étoit tourné du côté de l'Eſpagne, qui ſe prêta volontiers à le ſoutenir. Mais l'Archiduc qui commandoit dans les Pays-Bas, ne voulut pas diminuer ſes forces en envoyant un

Corps

Corps de ſes propres troupes au ſecours de ce Prince. Il négocia avec Charles III. Duc de Lorraine, & l'engagea à marcher avec une armée de dix mille hommes, qui étoit le ſeul bien qui lui reſtât, pour aller dégager les troupes des Princes que Turenne aſſiégeoit ſous les murs d'Etampes. Le Duc de Lorraine, né avec un génie facile, aiſé, pénétrant, avec un courage brillant & une affabilité pleine de graces, avoit acquis de rares & de profondes connoiſſances dans l'art de la guerre & la ſcience de la politique. On le comptoit parmi les guerriers les plus illuſtres de ſon ſiècle. Il étoit non ſeulement le Prince, mais l'homme de l'Europe le plus enjoué & le plus populaire: il n'étoit fier qu'avec des Rois. Jamais Souverain ne fut plus tendrement chéri de ſes ſujets & ne les rendit plus miſérables. L'inquiétude, l'ambition, la bizarrerie, le caprice, l'inconſtance & l'avarice lui attirèrent les plus grands déſaſtres. Il avoit perdu tous ſes Etats, & il n'avoit pour reſſource que ſa petite armée qu'il ne faiſoit ſubſiſter qu'en lui

permettant de piller les terres de ſes Alliés & de ſes Ennemis, & dont il vendoit tour à tour l'aſſiſtance à l'Empereur, à l'Eſpagne ou à la France. Epoux infidelle, Négociateur ruſé & perfide, Maître ingrat, il n'avoit d'autre mobile de conduite que l'intérêt. Il trompa Mazarin, qui lui ouvrit lui même les paſſages de la frontière & lui fournit des vivres, & il ne poſa le masque que lorſqu'il ſe vit au cœur de la France, alors il déclara qu'il marchoit au ſecours des Princes. Mais ſon deſſein n'étoit pas de ſe battre. Quand le Duc d'Orléans lui parloit des opérations de la guerre, il ne répondoit qu'en danſant ou en chantant. Le Cardinal de Retz le preſſant un jour de hâter la marche de ſes troupes, *Monſieur*, lui dit le Prince Lorrain les genoux en terre & le chapelet à la main, *j'ai toujours ouï dire qu'il falloit prier Dieu avec les Prêtres.* Mesdames de Chevreuſe & de Montbazon le preſsèrent d'agir avec plus d'activité: *Danſons, Mesdames*, leur dit-il en ſaiſiſſant une guitarre, *danſons, je ne connois point de paſſetemps plus agréa-*

grable pour les Dames. Ces railleries outrées, cet air moqueur & goguenard cachoient une infidélité réelle. Il prêta l'oreille aux séductions de Mazarin qui acheta son inaction & sa retraite; & tout le fruit que les Princes retirèrent du secours des Lorrains, fut qu'ils obtinrent que Mazarin feroit lever le siège d'Etampes, & qu'ainsi l'armée des Princes seroit dégagée & mise hors de péril.

Ce fut peu de temps après la retraite du Duc de Lorraine, qu'arriva le fameux combat du Fauxbourg St. Antoine, où CONDE' & Turenne, Chefs des deux armées ennemies, déployèrent avec tant d'éclat toutes les ressources que fournissent le courage, l'habileté & la science militaires. CONDE', après une longue & victorieuse résistance, eût enfin succombé sous le grand nombre, si Mademoiselle de Montpensier n'eût trouvé le moyen de lui faire ouvrir les portes de Paris, où il entra environné de l'élite de ses braves & précedé des Drapeaux, des Etendards & des Officiers qu'il avoit pris. Cette bataille coûta

au

Prince de CONDE' deux mille hommes de ſes troupes, mais elle le combla de gloire; Louis XIV. lui même & toute ſa Cour qui, poſtés ſur la hauteur de Charonne, avoient été témoins oculaires du combat, admirèrent la conduite & la valeur du Prince. La perte de Turenne fut évaluée au double, & il fut obligé de s'éloigner de Paris. Les vrais Patriotes gémiſſoient de l'effuſion de tant de ſang François verſé inutilement pour la querelle d'un Italien qui opprimoit le Royaume.

La Reine pour ſatisfaire aux deſirs de la Nation, ou plutôt pour détacher du parti du Prince une grande partie des amis qu'il avoit parmi les Grands, dans le Parlement & dans le Peuple, conſentit enfin à l'éloignement de Mazarin, qui ſe refugia à Bouillon, d'où il continuoit à gouverner ſecrètement la France. Ce premier Miniſtre n'eût pas plutôt quitté la Cour, qu'un grand nombre de partiſans de CONDE' & de la Fronde s'empreſsèrent à faire leur paix. CONDE' lui même ne négligea rien

rien pour rentrer en grace, mais la fierté avec laquelle la Reine exigea qu'il se soumît ſans *réſerve*, le mit dans la néceſſité de *ſe lier* plus étroitement que jamais avec *l'Eſpagne*. La Reine fit publier un *Arrêt* de proſcription contre lui, le même jour qu'il reçut la Patente de Généraliſſime des armées d'Eſpagne. Le Cardinal de Retz fut confiné à Vincennes. Mazarin fut rappellé & il rentra dans *la Capitale* comme en triomphe. *Les Compagnies* du Parlement le haranguèrent. L'Hôtel de Ville lui donna une fête magnifique, & le Peuple même commença à le reſpecter. Jamais la légèreté & l'inconſtance de la Nation ne ſe montrèrent dans un jour ſi frappant.

Nous finirons cet Extrait en rapportant le parallèle intéreſſant que notre Auteur fait, d'après St. Evremont, entre CONDE' & Turenne. „ On admiroit dans le premier le feu, la liberté & l'éclat du génie, la grandeur du courage, des lumières toujours préſentes & ſûres, des inſpirations ſoudaines, & ſublimes: dans l'autre une expérience con-

conſommée, une valeur froide & tranquille, une marche égale & réfléchie, une ame ſupérieure aux évenemens, toutes les reſſources de l'art. CONDE' ferme & réſolu dans ſes deſſeins, clair dans ſes ordres, actif, prévoyant & vigilant au delà de tout ce qu'on peut imaginer, ſavoit prendre ſon parti dans les occaſions les plus imprévûes & dans les périls les plus terribles, avec plus d'avantage que tous les Généraux anciens & modernes. Turenne plus concerté, plus fidèle à ſes plans, plus attaché à ce juſte milieu, l'objet des ſages, égal dans l'une & l'autre fortune, profitoit de la bonne ſans faſte, & réparoit la mauvaiſe ſans précipitation. Rien d'impénétrable à l'audace & à la vigueur du premier; tout à eſpérer entre les mains du ſecond, lors même que tout ſembloit déſeſpéré. Quelques troupes que CONDE' commandât, vieilles ou nouvelles, connues ou inconnues, on le voyoit marcher au combat avec la même fierté, ſûr de leur inſpirer ſon courage & ſon amour pour la gloire.

C'eſt

C'eſt Alexandre qui abandonné des ſiens, enflammera les Perſes, combattra & vaincra avec eux. Turenne plein de précaution & de circonſpection, à la tête d'une nombreuſe armée qu'il ne connoît pas, n'eſt jamais plus près du ſuccès qu'avec une petite qui a mérité ſa confiance. CONDÉ heureux efface la réputation des plus grands Capitaines; la victoire ſemble lui appartenir plus particulièrement: malheureux, une diſgrace peut bien influer ſur ſes affaires, jamais ſur ſa gloire. Celle de Turenne eſt plus dépendante de l'événement. Il éblouit moins les Nations, mais il touche peut-être davantage. L'un a plus les qualités d'un Conquérant: l'autre, les vertus d'un Reſtaurateur de la Patrie. Celui-ci plus terrible, plus grand peut-être un jour d'action; celui-là plus à craindre ſur la fin d'une campagne. Turenne eut le bonheur de commander des troupes aguerries, & d'être ſecondé par d'habiles Généraux. „ CONDÉ ne vit presque jamais à ſes „ côtés que l'ignorance, la préſomption,

„ tion, la négligence & la défiance „ qui lui lioient les mains ". Il eut à conduire des armées composées de diverses Nations qui ne sympatisoient pas, mal disciplinées, mal fournies. Turenne, grand en lui même, put le paroître plus aisément; il fut plus difficile à CONDE' d'acquérir de la gloire & de soutenir sa réputation, parceque l'essor de son génie fut presque toujours captivé. Vraisemblablement CONDE' eût paru plus grand que Turenne, s'il eût été toujours dans les mêmes positions que lui.

ARTICLE NEUVIEME.

ŒUVRES de MICHEL DE CERVANTES SAAVEDRA.

HISTOIRE de l'admirable DON QUICHOTTE de la Manche, traduite de l'Espagnol de MICHEL DE CERVANTES. Enrichie des belles figures dessinées de

de *Coypel*, & gravées par *Folkéma* & *Fokke*, grand *in* 12. ſix Vol. d'environ 400 *pp.* chacun.

NOUVELLES DE MICHEL DE CERVANTES SAAVEDRA, nouvelle Edition, augmentée de trois *Nouvelles* qui n'avoient point été traduites en François, & de la *Vie de l'Auteur*. Enrichie de figures *en* taille douce, deux Volumes, *Amſterdam* & *Leipzig*, chez *Arkſtée* & *Merkus* 1768.

DIvers Ouvrages, qui méritoient à peine d'être imprimés, ont eu l'honneur de paroître avec toute la pompe des ornemens typographiques. Le mal n'eſt pas grand: le prix de ces ſuperbes Editions effraye la plupart des Gens de Lettres, & les préſerve du regret d'avoir acquis des Livres médiocres; & il ſe trouve toujours aſſez de riches qui achettent des Volumes comme des meubles, & qui ne s'informent pas ſi un Ouvrage eſt bon, mais s'il

eſt bien imprimé. A la bonne heure donc que Meſſieurs les Libraires, puiſqu'ils y trouvent leur compte, prodiguent le plus grand papier, les plus beaux caractères, & les plus magnifiques gravures à de minces Héroïdes, & à de chétives compilations; pourvu ſeulement qu'ils ne négligent pas entièrement les bons Livres, & que pour ſatisfaire les gens de goût, ils donnent auſſi de temps en temps de belles Éditions des Ouvrages qui en ſont vraiment dignes. Comment eſt-il arrivé, par exemple, qu'on n'ait fait juſques ici que des Editions mesquines du *Don Quichotte*, Ouvrage original, immortel, qui fait les délices de tous les âges, qui a été traduit dans toutes les Langues, & qui ſera lu & relu tant qu'il reſtera quelque goût parmi les hommes? Il y a trente ans que les Srs. *Arkſtée & Merkus* pensèrent à en donner une Edition en quatre Volumes *in* 4°. avec de belles figures d'après les deſſeins du Sr. *Coypel*; mais la mort ſubite du fameux *B. Picart*, & pluſieurs autres obſtacles, ar-

rê-

rurent l'exécution de cette entreprise. Ce célèbre Artiſte avoit alors achevé douze Planches: la ſuite de cette collection a été finie par les habiles Graveurs *Tanjé* & *van der Schley*, & publiée en 1746. par le Libraire *P. de Hondt*, avec un petit Extrait de l'Hiſtoire de DON QUICHOTTE; Extrait ſuffiſant ſans doute pour l'explication des Planches, mais qui ne pouvoit jamais tenir lieu du Livre même. Les Srs. *Arkſtée* & *Merkus* ne renoncérent donc pas au deſſein d'en donner une Edition complette, ce qu'ils viénnent d'exécuter avec le plus grand ſuccès. Toutes réflexions faites ils ont cru devoir ſe déterminer pour le format *in* 12., parce qu'il eſt portatif, & nous ne doutons pas que ce changement qu'ils ont fait à leur ancien plan, ne ſoit généralement approuvé. Les Planches ſont gravées ſur les deſſeins de *Coypel*, par les Srs. *Folkema* & *Fokke*, connus pour de bons maîtres, le papier & l'impreſſion répondent à la beauté des planches; & en général tout l'exécution fait honneur au goût &

à l'intelligence des Libraires, qui n'ont épargné ni soins ni dépenses pour donner une Edition qui méritât l'approbation du Public.

On doit encore leur savoir gré d'avoir réimprimé les *Nouvelles* de CERVANTES. Elles sont non seulement ingénieuses & très amusantes, mais aussi pour la plupart morales & instructives. Voici ce qu'en dit l'Auteur lui même dans sa Préface: il seroit bien à souhaiter que son exemple fût suivi par nos Romanciers. *J'ose dire que si je m'imaginois que la lecture de ces Nouvelles pût faire naître à quelqu'un le moindre mauvais desir ou la moindre mauvaise pensée, j'aimerois mieux me couper moi même la main qui les a écrites, que de les produire en public. Je suis dans un âge qui ne permet pas de badiner avec la vie à venir, ayant déjà plus de soixante & quatre ans.* Chacune de ces *Nouvelles* est décorée d'une belle gravure de *Folkema*. A la tête du premier Volume on a mis la *Vie de Michel de Cervantes*. Elle tient un juste milieu entre la prolixité de celle

le que *Don Gregorio Mayans* publia il y a quelques années, & la sécheresse de celles qu'on avoit précédemment. Les Libraires n'ont pas négligé d'embellir cette Edition d'un beau portrait de CERVANTES, fort ressemblant à celui qu'il fait de lui même dans quelque endroit de ses Ouvrages. N'oublions pas d'avertir qu'on vendra le *Don Quichotte* séparément, à ceux qui ne se soucieroient pas d'acquérir les *Nouvelles*.

ARTICLE DIXIEME.

ANTONII BRUGMANNI *Oratio Inauguralis de proferendis Physices Pomoeriis. Dicta publice in Choro Templi Academici. A. D.* 21 *Maji* 1767., *quum ordinariam Philosophiæ & Matheseos Professionem auspicaretur. Addita est Lectio ejusdem Inauguralis de incognitis Dei Perfectionibus.*

C'eſt-à-dire,

HARANGUE Inaugurale ſur les moyens d'étendre le champ de la Phyſique & de perfectionner cette Science. Avec une Leçon Inaugurale ſur les Perfections inconnues de Dieu. Par Mr. A. BRUGMANS &c. *Groningue*, chez *H. Spandaw*, in 4°. *pp.* 60.

QUoique nous ne ſoyons pas dans l'uſage d'analyſer des Pièces Académiques, nous avons cru devoir faire une exception en faveur de celle-ci. On la doit à un Philoſophe déjà célèbre par d'autres Ouvrages (1); elle roule ſur un ſujet très intéreſſant; & elle renferme des vues nouvelles qui méritent toute l'attention des Savans.

Mr.

(1) On peut voir l'Extrait que nous donnâmes, il y a quelques années, de ſes excellens Eſſais ſur la matière magnétique, *Biblioth. des Sc.* Tom. XXIV. Part. I. *Art.* V.

Mr. BRUGMANS remarque d'abord, que ſi la Phyſique a fait de grands progrès dans les derniers temps, il lui en reſte encore davantage à faire.

Les objets de cette Science peuvent être compris ſous deux genres: les corps ſolides & les corps fluides. Tous les phénomènes doivent être expliqués par l'action de ces corps les uns ſur les autres. Les ſolides affectent efficacement nos ſens, ſe laiſſent manier, & ſe prêtent à pluſieurs opérations, propres à *nous* les faire connoître. On leur applique avec ſuccès les vérités de la Mathématique, qui dans le précédent ſiècle a élevé la théorie générale des corps ſolides à un degré étonnant de perfection. La meſure des forces corporelles eſt connue: on connoît les loix du mouvement; tout ce qui dépend des maſſes, ou en ſuit la raiſon, eſt développé; on calcule avec aiſance l'effet des machines; on détermine les loix qu'obſervent les corps céleſtes dans leur cours; & cette partie de la Phyſique a été portée à un point, qu'on peut à cet

égard se féliciter du progrès de nos connoissances sur les corps solides; l'application qu'on en a faite aux corps fluides, les a encore étendues, & nous en a donné de nouvelles.

L'Hydrostatique, l'Hydraulique, & l'Aërométrie ont été cultivées de façon qu'on paroît n'avoir plus rien à desirer sur leur sujet: & malgré cela cependant, on se tromperoit, si l'on s'imaginoit que tout est épuisé.

Abandonnons pour un moment ces masses qui frappent le plus nos sens, & qui se prêtent le mieux à nos observations: laissons-là les méditations sur les corps en général, & portons un peu la vue sur les individus: que d'objets nouveaux, & presqu'entièrement inconnus! On voit que les solides sont pénétrés de fluides, comme une éponge de l'eau qu'elle renferme: l'air, le feu, la matière magnétique, l'électrique, habitent pour ainsi dire les corps, & nous offrent par-tout des phénomènes également intéressans & singuliers. Il suffit d'y faire une légère attention pour se con-

convaincre en particulier que la Physique eſt encore dans ſon enfance relativement à la théorie des fluides.

Et comment parvenir à une connoiſſance des fluides? leur ſubtilité les ſouſtrait à nos obſervations: ſi le feu, ſi la matière électrique ſe manifeſtent à nos ſens, ces fluides le font d'une façon que nous ne ſavons dire ce que nous avons ſenti, ce que nous avons apperçu, preuve manifeſte qu'ils ne produiſent en nous que des notions confuſes, qu'on tenteroit en vain de rendre plus claires par le ſecours d'un microſcope ou de quelque autre inſtrument de méchanique. Encore cette ſubtilité n'eſt-elle pas le ſeul obſtacle à ſurmonter ici: il faut y ajouter que les fluides ſuivent de tout autres loix dans leurs opérations que les ſolides, & même que les fluides qui ſont moins ſubtils. Un rayon de lumière entrant de l'air dans l'eau abandonne ſa route, ſemble être repouſſé par la ſuperficie de l'eau, & s'approche du perpendiculaire, effet qui répugne aux loix méchaniques ordinaires. Le vif-argent

s'échauffe plus vîte que l'eau ou l'huile, quoiqu'il ſoit plus peſant. Le refroidiſſement d'un fer rouge, plongé dans différens fluides, n'a rien qui réponde aux loix ordinaires; & toute la méchanique eſt en défaut ſur les phénomènes de l'Electricité; ſur ceux de la pierre d'aimant: enfin ſur tous ceux que les fluides un peu ſubtils expoſent à nos regards attentifs. Tout nous manque ici, ſoit que l'on conſidère la quantité de la matière qui agit, ſoit ſa vélocité, ſoit la manière dont elle eſt miſe en mouvement. Nous voyons que les ſolides en contiennent une grande quantité: nous appercevons que les fluides y ſont comme morts tant que les ſolides ne ſont pas agités; & nous les voyons excités, mis en action, & produire des effets merveilleux dès que les ſolides ſont mus. La flamme s'élance du bois ſoumis au frottement, le diamant jette du feu dans un endroit obſcur, le verre frotté attire, repouſſe, produit des étincelles, & les fers ſe cherchent pour s'unir.

Que ce ſoit dans les actions des fluides

les cachés dans les solides, qu'on doive chercher l'explication de ces phénomènes, c'est de quoi personne ne doute: mais de quelle façon sont-ils produits? On l'ignore: les loix de la méchanique que nous connoissons, ne nous guident pas jusques-là. Nous ne voyons que l'extérieur: l'intérieur semble impénétrable. Tout ce que nous savons faire c'est d'exciter les fluides de différentes manières. Nous rejettons, & c'est avec raison, les qualités occultes, & toutes ces fictions qu'une imagination fertile erée, & qui ne laissent après elles que les regrets de nous être amusés sans fruit. Nous ne voulons que des explications méchaniques, & sur ce principe nous croyons satisfaire à la loi, que nous nous imposons, lorsque par la matière & le mouvement nous rendons raison des phénomènes; mais nous ne connoissons pas la matière dont ces fluides subtils sont composés, ni le mouvement dont ils sont agités. La précipitation nous expose à confondre les pas de la raison avec ceux de l'imagination, comme le font

ſont ces Mathématiciens qui donnant carrière à l'art de créer, ſi utile dans les Mathématiques, en transférent l'uſage à la recherche de la nature, ſi peu faite pour en ſubir les loix.

Au moyen d'un aether, qui ſe prête à toutes les impreſſions & à toutes les actions que nous voulons bien lui ſuppoſer, on explique tout, & rien de plus facile que d'expliquer les opérations de la nature, lorſqu'il ne s'agit que d'employer des fictions; mais s'il eſt vrai que pluſieurs phénomènes doivent être expliqués par l'action des fluides ſubtils ſur les ſolides, ce n'eſt ſûrement pas à l'aide de l'imagination qu'il faut tenter de le faire, c'eſt la nature qu'il faut conſulter, & c'eſt elle qu'il faut ſuivre dans ſa marche: c'eſt, comme *Tycho Brahé* y exhortoit *Kepler*, à l'expérience qu'il faut recourir. Elle nous dira qu'un ſeul fluide créé par l'imagination, qu'un aether, ne peut ſatisfaire à la production des variétés que nous rencontrons dans les opérations de la nature.

N'abuſons pas de la raiſon: il eſt vrai qu'el-

qu'elle ne doit pas être négligée : c'eſt à elle qu'il appartient de dévoiler les vérités, de nous les faire connoître, de nous les faire ſaiſir : mais la raiſon doit être guidée par l'expérience. *Bacon* fut le premier qui nous conſeilla cette voie. *Newton* eſt de tous les Phyſiciens celui qui l'a le mieux ſuivie. Son Ouvrage de l'Optique eſt un monument éternel, dans lequel on peut apprendre comment & de quelle manière on doit s'y prendre, pour augmenter nos connoiſſances phyſiques.

La raiſon & l'expérience ne doivent jamais être ſéparées. C'eſt à l'expérience à recueillir des faits ; & à la raiſon à en déduire des vérités générales. La raiſon ſeule eſt un mauvais guide dans la Phyſique ; l'expérience ſeule ne nous donne que des idées ſuperficielles : jointes enſemble elles ſont très efficaces. C'eſt même dans l'expérience ſagement unie à la raiſon, qu'eſt fondée toute l'eſpérance des progrès à faire dans la Phyſique, & c'eſt à leur ſéparation qu'on doit attribuer les ténèbres qui ont ſi long-

temps

temps offuſqué l'eſprit des Philoſophes, diſputans ſur les premiers élémens, & ſur d'autres queſtions auſſi vaines que ridicules.

La Phyſique, on le ſçait, n'eſt à proprement parler que la ſcience qui nous met en état d'expliquer par les loix générales de la nature les faits particuliers qu'elle produit. Quelques unes de ſes loix tendent au général, & gouvernent la nature entière; d'autres n'en gouvernent que des parties: on parvient à connoître ces loix & à les établir, en obſervant les changemens que les corps ſubiſſent en ſemblables circonſtances. Qu'on obſerve donc ces changemens; & pour marcher à pas ſûrs qu'on ait toujours ſoin d'obſerver les trois règles, que le premier des Phyſiciens a pour ainſi dire canoniſées, & qui aujourd'hui ſont connues de tout le monde. L'une de ces règles porte que *les effets naturels d'un même genre ont les mêmes cauſes*: qu'on y joigne ſon inverſe: *Les cauſes d'un même genre produiſent les mêmes effets*; règle non moins certaine que celle de *Newton*,

d'un

d'un usage très étendu, & au moyen de laquelle tous ces jeux de la nature (*lusus naturæ*) sont relegués aux pays des chimères qu'enfante la vanité, & dont l'ignorance se couvre si souvent. Observons ici que jusques à présent aucun Physicien, à nous connu, n'a fait usage de cette règle, & que Mr BRUMMANS est le premier qui l'ait proposée.

La règle de *Newton*, que l'on vient de citer, est la source d'une infinité de découvertes. On lui doit en particulier la nouvelle théorie du tonnerre & des éclairs qui fait tant d'honneur à notre siècle. Pour étendre nos connoissances physiques il n'y a qu'à l'appliquer à des phénomènes nouveaux. Qu'on soumette par ex. des corps à des frottemens, on leur trouvera les dispositions analogues à celles des corps électriques: qu'on fasse d'autres expériences; qu'on frappe, qu'on frotte, qu'on sépare, qu'on décompose les corps, qu'on les joigne à d'autres, qu'on les mêle, on trouvera des effets semblables, qui nous indiqueront des loix, qu'on verra ensuite

te ſe réſoudre dans une loi générale. Car ſi la nature eſt prodigue d'effets variés, elle eſt fort œconome en principes.

Telle eſt la route qu'il faut tenir: en cherchant à établir des loix, il ne faut être ni trop ſcrupuleux, ni trop téméraire. *Newton* eſt un maître qu'on peut & qu'on doit imiter. Quelles découvertes ne nous a-t-il pas laiſſé à faire ſur l'inflexion de la lumière, matière qui ſerviroit à perfectionner les microscopes ſolaires; & à laquelle malheureuſement on n'a presque pas touché depuis lui. On ſait & on ſe contente de ſavoir, qu'un rayon paſſant d'un milieu moins attractif dans un milieu qui l'eſt davantage, ſouffre une réfraction vers le perpendiculaire; mais à quoi aboutit cette connoiſſance, dès que l'on ignore quels ſont les milieux qui attirent davantage, quels ſont ceux qui le font moins? de nouvelles expériences pourroient nous découvrir des vérités inconnues juſques à préſent, & qui peut-être ne le céderoient pas à cel-

les

les que nous poſſédons actuellement en *Phyſique*. On ſait que les anciens, quoique deſtitués des ſecours que les modernes ont pu employer, ſe ſont douté qu'il y avoit quelque analogie entre la lumière & le ſon; & nous ne ſommes pas plus avancés qu'eux ſur ce ſujet: nous reſtons au point où *Newton* nous a laiſſés; cependant de quelle utilité ne ſeroit-il pas de ſavoir ſi la lumière eſt effectivement une matière excitée & ſortant continuellement d'un corps lumineux, ou bien ſi ce n'eſt qu'une agitation imprimée à une matière répandue dans l'Univers, & extrêmement élaſtique; & combien d'autres connoiſſances curieuſes ne découleroient point de celle-ci?

Ne nous laiſſons pas décourager par des ſuccès malheureux, & au lieu de faire des plaintes inutiles ſur l'infirmité humaine, qui nous fait broncher à chaque pas, & qui nous fait ſouvent ſaiſir l'erreur pour la vérité, conſidérons que la vérité ne ſe découvre ſouvent que

lorsqu'on la cherche pour ainſi dire en tâtonnant, en corrigeant les fautes, & les erreurs commiſes. C'eſt par des repriſes & des eſſais continuels qu'on parvient à la ſaiſir. La Phyſique moderne a des obligations aux erreurs de Descartes, & jamais l'Aſtronomie ne ſeroit au point où elle eſt, ſi on n'avoit d'abord marché ſur les traces de *Ptolomée* & de *Tycho Brahé* : qu'on ſe garde ſeulement de prendre des hypothèſes pour des dogmes, des conjectures pour des certitudes, & qu'on ſe faſſe une loi de reprendre ſans ceſſe par de nouvelles expériences l'examen des idées qu'on aura priſes ſur les objets, auxquels on ſe ſera attaché.

Perſonne n'ignore aujourd'hui les ſecours que la Géométrie ſublime peut apporter aux recherches phyſiques. Appliquée aux mouvemens des fluides, elle nous découvrira mille myſtères de la nature: les efforts qu'on a faits pour tirer des principes de Dynamique quelques

ques loix ſur les eaux coulant par des canaux non-flexibles, ſont honneur à l'eſprit humain, mais en même temps ils atteſtent le peu de progrès qu'on a fait dans cette partie de la Phyſique, puiſque nous n'avons encore rien de ce genre relativement à des canaux flexibles, & cependant ce n'eſt pas dans le corps humain uniquement que nous en trouvons : la nature nous en montre par-tout. Nous n'avons rien relativement à des fluides élaſtiques qu'un principe interne agite; rien ſur les loix des courans, ſe paſſant mutuellement en lignes droites ou courbes; rien enfin, relativement à mille autres objets de ce genre.

Mais ſi la Géométrie eſt d'un ſi grand ſecours à la Phyſique, elle ne ſert pourtant de rien ſi l'expérience ne la précède: il faut commencer par des faits; & c'eſt la raiſon pourquoi on n'a pu appliquer la Géométrie à bien des parties de la Phyſique : l'obſervation ne nous a point encore fourni la loi ſuivant laquelle

les corps électriques & magnétiques ſont mis en action. Les obſervations du célèbre *Muſſchenbroek*, faites ſur les pierres d'aimant d'une grandeur & figure déterminées, nous annoncent qu'ils en obſervent une, mais elle eſt encore à ſe dévoiler.

Nous connoiſſons les deux axiomes *nulla mutatio contingit per ſaltum*; & *omnis effectus actione minima abſolvitur*. Ces principes généraux & bien d'autres, que l'Etre ſuprême a établis dans l'ordre de la nature, peuvent faciliter au Géomètre & au Phyſicien le chemin des découvertes. Peut-être auſſi pourroient-ils ſe ſervir très utilement d'une loi, que nous découvrons par induction en examinant les parties des animaux & des plantes, & qui ſe manifeſte par-tout où l'ordre préſide; Mr. BRUGMANS, le premier qui attire notre attention ſur cette loi de l'ordre, l'exprime ainſi: *In naturali corporum inter ſe nexorum ſyſtemate, quod unicum eſt, occupat medium, quae vero ſimilia ſunt, juſta proportione ab hoc removentur.* Cette loi, comme l'on voit, eſt

eſt ſuſceptible d'un uſage fort étendu; notre Philoſophe remarque avec raiſon, que les anciens Aſtronomes auroient pu s'en ſervir très utilement dans leurs recherches ſur le ſyſtême du Monde.

Les *raiſons finales* offrent encore des ſecours avantageux. Qui pourroit croire que le fluide magnétique ne ſoit répandu dans l'Univers que pour faciliter la Navigation? de nouvelles obſervations nous apprendront ſans doute la part que ce fluide a dans l'ordre de l'Univers, où rien ne manque, rien ne ſurabonde. Il en eſt de même du fluide électrique, dont on n'a commencé que *depuis* peu à connoître les effets étonnans, & ſur lequel, malgré cela, les connoiſſances ſont encore très bornées.

Tel eſt le précis d'un diſcours dont nous n'avons pas beſoin de faire l'éloge: ſi on n'y trouve pas le ſtyle nerveux, ni cette diction forte qui frappe l'imagination, on y trouve aſſurément les caractères d'un beau génie, qui ſe porte à des vues également utiles &

étendues ; qui embraſſant la ſcience dans toutes ſes parties nous fait ſentir les fruits que nous pouvons retirer de nos lumières, ſi attentifs aux différens principes, nous les ſavons employer avec jugement & intelligence.

Ce diſcours eſt ſuivi d'une Leçon ſur les perfections inconnues de Dieu. Il s'agit de démontrer qu'il y a des perfections en Dieu, dont l'homme n'a point d'idée, & dont il ne ſauroit ſe faire d'idée. Notre Philoſophe le prouve par la raiſon que l'homme n'eſt pas ſuſceptible d'une connoiſſance parfaite; que ce n'eſt qu'en éloignant les limites des perfections humaines qu'il ſe forme des idées de la perfection divine; que comme il y a des êtres créés moins parfaits que les hommes, il y en a auſſi de plus parfaits & même d'un ordre très différent que les hommes : ces êtres auront des perfections différentes de celles des hommes: & Dieu les poſſédera éminemment & dans le plus haut degré &c. Nous ne nous étendrons pas davantage ſur cette production, qui fait égale-

également honneur à l'esprit & aux sentimens de Mr. BRUGMANS: nous ajouterons seulement que cet habile Professeur en indiquant des vérités générales & en montrant comment il faut s'y prendre pour les développer, fournit des sujets très intéressans à ceux qui aiment à méditer.

ARTICLE ONZIEME.

ADRIANI KLUIT VINDICIÆ ARTICULI Ο', Η', ΤΟ' IN NOVO TESTAMENTO. Pars prior, Tomus primus. HIERONYMUS *in* Gal. V. 18. T. IX. Fol. 96. C. Ed. Frob. 1518. Notandum, quod hic Spiritus non cum ἀφεθρῳ .... Quæ quidem minutiæ, magis in Græca, quam in nostra lingua observatæ qui ἀφεθρα penitus non habemus, *Videntur aliquid habere momenti. Trajecti ad Rhenum, apud* Abrah. a Paddenburg, 1768.

C'eſt-à-dire,

L'EMPLOI de l'Article ὁ, ἡ, τὸ par les Ecrivains ſacrés du N. T. juſtifié & défendu &c. *Partie première, Tome premier.* Vol. *in* 8°. de *pp.* 329. ſans l'Epître & les Indices qui en comprennent 43.

SOus ce Titre Latin, Mr. KLUIT nous donne un Ouvrage Hollandois, dans lequel il ſe propoſe de montrer que les Ecrivains ſacrés du N. T. ont conſtamment ſuivi, dans l'emploi de l'Article, l'analogie de la Langue Grecque, avec laquelle, à cet égard, la Langue Hollandoiſe a beaucoup de rapport. C'eſt auſſi la principale raiſon qui l'a engagé à préférer celle-ci à la Latine qui, privée de l'article, ne permet guère de faire ſentir les différences qui réſultent dans le Grec de l'addition ou de l'omiſſion de l'Article, différences telles cependant, que de-là dépend ſouvent l'intelligence & le vrai ſens de la phraſe entière.

tière. Mr. KLUIT ajoute, qu'écrivant principalement pour ſes compatriotes, & tirant ſes exemples de leur Verſion vulgaire du N. T., il ſe trouvoit dans une ſorte de néceſſité de ſe ſervir de leur Langue préférablement à toute autre. *Mais* afin que les Etrangers pûſſent tirer quelque parti de ſon Ouvrage, ou du moins s'en faire une idée générale, Mr. KLUIT leur en donne ici une Analyſe en Latin, ainſi que d'une *Diſſertation* qu'il prépare ſur le *dénombrement*, dont il eſt parlé *Luc.* II. 1. & 2. L'Epitre Dédicatoire à Mr. *Dedel*, Bourguemaître de la Haye, qui mérite *cet hommage* par ſes connoiſſances, ſon *érudition* & ſon amour pour les Lettres, plus encore que par ſa dignité, eſt écrite dans la même Langue. L'Auteur y expoſe le deſſein de ſon Ouvrage, ſa nature, & les avantages qui peuvent en réſulter. Ce qu'il ne dit pas, mais dont il ne faut, pour s'en convaincre, que parcourir légèrement l'Ouvrage, c'eſt qu'il ne peut qu'être le fruit d'un travail opiniâtre, & d'une patience à toute épreu-

ve. Nous ne doutons pas qu'il ne puiſſe être utile aux Lecteurs Hollandois, ſingulièrement à ceux qui, par état, ſont appellés à étudier & à expliquer les Ecritures; c'eſt à eux auſſi qu'il eſt ſur-tout deſtiné.

Plus d'un Savant avoit déjà remarqué avant notre Auteur, que l'emploi de l'Article n'étoit point arbitraire dans la Langue Grecque, & que les Auteurs ſacrés du N. T. avoient, à cet égard, fait plus d'attention aux règles & au génie de la Langue, qu'on ne le croit communément. Mais aucun avant lui n'avoit entrepris de traiter cet objet avec autant d'étendue & d'exactitude. Il ne ſe propoſoit lui même rien de pareil, c'eſt une ſorte de hazard qui l'y a déterminé. Il ne penſoit d'abord qu'à chercher les moyens de lever les difficultés auxquelles ont donné lieu les deux premiers Verſets du Chapitre 2d. de St. Luc. Un *Edit fut publié dans ce temps-là, de la part de Céſar Auguſte*, y dit cet Evangéliſte, *que tout le monde fût enrôlé. Cette première deſcription ſe fit lorſque Cyrénius avoit le Gouvernement de Syrie.* Mr. KLUIT s'ap-

s'apperçut bientôt qu'en ſuivant cette Traduction, comme l'ont fait notre Verſion Vulgaire & la Hollandoiſe, il étoit du tout impoſſible de défendre le récit de St. Luc. Il vit de même, que, littérale en apparence, elle étoit dans le fonds très infidèle. D'autres encore ont vu la même choſe avant lui, & ont cru ſe tirer d'affaire en traduiſant: *Ce dénombrement ſe fit avant que Cyrénius fût Gouverneur de Syrie.* Le mot Grec peut en effet être rendu de la ſorte; mais en adoptant ce ſens, on ſuppoſe que St. Luc parle de deux dénombremens différens, dont l'un eut lieu vers le temps de la naiſſance de J. C., & l'autre ſous Cyrénius, au lieu que Mr. KLUIT croit qu'il n'eſt queſtion que d'un ſeul & même dénombrement, ordonné à la vérité par Auguſte, comme le dit St. Luc ℣ 1, mais dont l'exécution fut remiſe juſqu'au temps où Cyrénius gouvernoit la Syrie, de ſorte que le Grec αὕτη ἡ ἀπογραφὴ πρώτη ἐγένετο &c. devroit être traduit en Hollandois *deeze Beſchryvinge*

ge-

geſchiede eerſt &c. *ce dénombrement ne ſe fit que* &c.

Mr. KLUIT prouvera dans la Diſſertation, dont nous avons dit un mot plus haut, la vérité du ſentiment, & la juſteſſe de la traduction qu'il propoſe. Cette Diſſertation contiendra cinq Chapitres, dont les deux premiers ſeront deſtinés à faire voir qu'il n'y eut, ni ne put y avoir de dénombrement en Judée lors de la naiſſance de J. C. Dans le IIIe. on montrera que les expreſſions de St. Luc ne ſauroient avoir d'autre ſens que celui que nous venons d'indiquer; qu'elles ne préſentent en effet qu'un ſeul & même dénombrement, ordonné dans un temps, mais différé par des raiſons, à la recherche desquelles on conſacrera le Ve. Chapitre. Dans le IVe. on examinera le ſens de ces mots πᾶσα ἡ οἰκουμένη, *toute la terre*, & l'on fera voir en quoi conſiſtoit le dénombrement déſigné dans l'original par le mot ἀπογράφεσθαι. Nous ne faiſons qu'indiquer les matières générales ſans toucher à pluſieurs

fieurs queſtions incidentes, que Mr. KLUIT ſe propoſe de traiter, & qui donneront sûrement un nouvel intérêt à ſa Diſſertation, dont nous ne manquerons pas de rendre un compte détaillé dès qu'elle paroîtra. Il nous ſemble que dès à préſent l'Auteur prouve très bien, §. 92 & ſuiv. & ſurtout §. 159 & 160. de l'Ouvrage que nous avons ſous les yeux, par un très grand nombre d'exemples tirés de la Verſion des LXX., des Evangéliſtes, ſingulièrement de St. Luc lui-même, que la Traduction ordinaire, *ce premier dénombrement ſe fit &c.* eſt abſolument contraire au génie de la Langue Grecque, ſelon lequel l'Auteur ſacré auroit dit, s'il avoit eu deſſein de parler d'un premier dénombrement, αὕτη ἡ πρώτη ou αὕτη ἡ ἀπογρ: ἡ πρ: C'eſt préciſément le recueil de ces exemples qui a donné lieu à l'Ouvrage que nous annonçons. „ Il me paroiſſoit, *dit l'Auteur, dans l'Epitre Dédicatoire*, qu'il étoit facile de démontrer la fauſſeté de

nos

nos Verſions vulgaires, en expoſant, avec plus de clarté qu'on n'avoit encore fait, la nature de l'Article Grec & ſon uſage dans les Noms ſubſtantifs joints à des Adjectifs ; en faiſant voir enſuite que l'omiſſion de l'Article au devant de ceux-ci donne à la phraſe un ſens très différent de celui qu'elle auroit eu, s'il y avoit été joint. Dans ce deſſein, je me mis à raſſembler des exemples dans les Ecrivains ſacrés du N. T., & je trouvai bientot qu'ils avoient conſtamment ſuivi, dans l'emploi de l'Article, l'analogie & le génie de la Langue Grecque. C'eſt ce que j'ai cru devoir expoſer au long dans cet Ouvrage, renvoyant, à un autre temps, l'explication du paſſage de St. Luc, qui m'avoit engagé dans ces recherches ".

AR-

ARTICLE DOUZIEME.

NOUVEAUX VOYAGES AUX INDES OCCIDENTALES; contenant une Relation des différens Peuples qui habitent les environs du grand Fleuve Saint-Louis, appellé vulgairement le Miſſiſſipi, leur Religion, leur Gouvernement, leurs mœurs, leurs guerres & leur commerce. Par Mr. BOSSU, Capitaine dans les Troupes de la Marine. *Paris*, chez *le Jay*, 1768. in 12., deux Parties dont la Ire. eſt de 244 *pp.* la IIe. de 264.

TOut concourt à rendre ces Voyages dignes d'attention. L'Auteur eſt un Militaire connu & eſtimé; il a ſervi avec diſtinction pendant douze ans dans les Indes Occidentales; il a étudié avec ſoin les Peuples de ces Contrées, & pour mieux approfondir leurs mœurs

&

& leur caractère, il a appris leur Langue; il a porté par-tout un esprit observateur & philosophique; ses observations sont curieuses & souvent neuves; il écrit agréablement, avec clarté & avec feu; ses réflexions sont judicieuses & utiles: en un mot nous connoissons peu de Relations de Voyages qui soient plus instructives & plus intéressantes que celle-ci. Elle est écrite en forme de Lettres, adressées successivement depuis 1750. jusqu'en 1762. à Mr. le Marquis *de l'Estrade*. Nous allons les parcourir toutes, & en détacher les morceaux qui nous paroîtront les plus curieux.

Dans la Ie. Lettre, datée du Cap François, il est question de l'Isle de S. Domingue, qui est la première Terre de l'Amérique où les Espagnols aient bâti des Villes & des Fortereſſes. Cette Isle est devenue célèbre par l'origine du mal de Naples: voici ce qu'en dit notre Auteur. Vers la fin du quinzième siècle les Espagnols avides d'or, forçoient les malheureux Indiens à travailler aux mi-

nes

nes, & les obligeoient à rester huit ou neuf mois presque ensevelis dans les entrailles de la terre. Ce pénible travail, les vapeurs sulphureuses qui s'exhaloient continuellement des mines, la disette où les réduisoit l'impossibilité d'ensemencer leurs terres, tout cela corrompit tellement en eux la masse du sang, que leur visage paroissoit d'un jaune safrané; il leur sortoit, de toutes les parties du corps, des espèces de pustules qui leur causoient des douleurs insupportables. Bientôt ils communiquèrent cette contagion à leurs femmes & par elles à leurs ennemis: les uns & les autres périssoient faute de remèdes. Les Espagnols désespérés crurent que cette peste ne les suivroit point en Europe, où ils passèrent pour changer d'air; mais ils se trompèrent, ils donnèrent à leur retour, aux Européens, le mal qu'ils avoient reçu des Américains. Heureusement une Indienne, femme d'un Castillan, découvrit quelque temps après un certain bois appellé *Guayacan*, qui suffit pour alléger leurs maux.

LETTRE H. Mr. BOSSU arrive à la Louisiane, Pays qui portoit ci-devant le nom de *Floride*. Ce fut Jean Ponce de Léon qui la découvrit le 25. Mars 1512. Apparemment qu'il lui donna ce nom à cause du bel aspect qu'elle offroit par quantité de vergers & de campagnes fleuries. La Nouvelle Orléans est la Capitale de la Louisiane. Elle est située sur les bords du Mississipi, l'un des plus grands fleuves du monde, puisqu'il arrose plus de 800. lieues de pays connus. Les Sauvages *Chitimachas* sont établis à l'Ouest de la Nouvelle Orléans. L'un d'eux ayant assassiné en 1720. l'Abbé de S. Côme, Missionnaire de la Colonie, les François attaquèrent ces Peuples, les battirent, & les forcèrent à demander la paix. Elle leur fut accordée à condition qu'ils apporteroient la tête du meurtrier. Ils satisfirent ponctuellement à cette condition, & vinrent ensuite présenter au Gouverneur le Calumet de Paix (1). La harangue que leur

(1) Le Calumet est une longue Pipe de marbre

leur Orateur fit à cette occasion est singulière: nous en rapporterons une partie pour donner une idée de l'éloquence de ces Sauvages: „ Ah! que ce Soleil est beau aujourd'hui, en comparaison de ce qu'il étoit quand tu étois fâché contre nous; qu'un méchant homme est dangereux! tu sais qu'un seul a tué le Chef de la prière (2), dont la mort a fait tomber avec lui nos meilleurs guerriers; il ne nous reste plus que des vieillards, des femmes, & des enfans, qui te tendent les bras comme à un bon père. Le fiel qui remplissoit auparavant ton cœur, vient de faire place au miel, le grand

bre rouge, blanc, ou noir, dont le tuyau, fait de Canne de roseau, a deux pieds & demi ou trois pieds de longueur; les Sauvages l'envoient par des Députés aux Nations avec lesquelles ils veulent traiter ou renouveller les alliances. Il est garni de plumes d'Aigles blancs; c'est parmi eux le symbole de la paix & de l'amitié; on peut aller par-tout sans crainte avec ce Calumet, n'y ayant rien de plus sacré parmi ces Peuples.

(2) C'est ainsi qu'ils appellent les Missionnaires.

grand Esprit n'est plus irrité contre notre nation ; tu as demandé la tête du méchant homme; pour avoir la paix, nous te l'avons envoyée. Auparavant le Soleil étoit rouge, les chemins étoient remplis d'épines & de ronces, les nuages étoient noirs, l'eau étoit trouble & teinte de notre sang, nos femmes pleuroient sans cesse la perte de leurs parens & n'osoient aller chercher du bois pour préparer nos alimens, nos enfans crioient de frayeur; au moindre cri des oiseaux de nuit, tous nos guerriers étoient sur pieds; ils ne dormoient que les armes à la main, nos cabanes étoient abandonnées & nos champs en friche, nous avions tous le ventre vuide, & nos visages étoient allongés; le gibier fuyoit loin de nous; les serpens sifloient de colère, en allongeant leurs dards; les oiseaux qui perchoient près de nos habitations sembloient par leur triste ramage, ne nous chanter que des chansons de mort. Aujourd'hui le Soleil est brillant, le Ciel est clair, les nuages sont dissipés, les chemins sont couverts

verts de roses, nos jardins & nos champs seront cultivés, nous offrirons au grand Esprit les prémices de leurs fruits; l'eau est si claire que nous y voyons notre image, les serpens fuient, ou plutôt sont changés en anguilles, les oiseaux nous charment par la douceur & l'harmonie de leurs chants, nos femmes & nos filles danseht jusqu'à oublier le boire & le manger, le cœur de toute la nation rit de joie de voir que nous marchons par le même chemin que toi & les François: le même Soleil nous éclairera: nous n'aurons plus qu'une même parole, & nos cœurs ne seront plus qu'un: qui tuera les François, nous le tuerons, nos guerriers chasseront pour les faire vivre, nous mangerons tous ensemble; cela ne sera-t-il pas bon, qu'en dis-tu, mon Père "?

LETTRE III. Les *Oumas*, comme presque toutes les autres Nations de l'Amérique, croient que le souverain Etre réside dans le Soleil, & qu'il veut qu'on le révère dans cet Astre vivifiant, comme l'Auteur de la Nature. C'est

d'après ces principes qu'ils lui rendent un culte comme à l'image ſenſible de la grandeur & de la bonté d'un Dieu, qui daigne ſe communiquer aux hommes, en leur prodiguant ſes bienfaits.

Il y a dans cette Lettre un récit très curieux de la conſpiration que la Nation des *Natchez* fit contre les François en 1729.; on ſera ſurpris de voir avec combien d'intelligence, de ſecret, & d'intrépidité, elle fut formée & exécutée.

La IVe. LETTRE contient l'Hiſtoire tragique de la mort de M. *de la Salle*, célèbre par la découverte qu'il fit en 1681. du grand Fleuve S. Louis, connu ſous le nom de Miſſiſſipi, & nommé par les Sauvages *Meſchaſſepi*, qui ſignifie *toutes les rivières*, ou *le grand fleuve*. M. de la Salle fut aſſaſſiné par les Sauvages en 1687.

Les *Akanças*, Peuples qui habitent ſur le bord d'une rivière qui porte leur nom, ſont le ſujet de la Ve. LETTRE. La danſe parmi ces Peuples entre dans toutes ſortes d'affaires: il y a des danſes de Religion, de Médecine, de réjouiſſances,

ce, de cérémonies, de guerre, de paix, de mariage, de mort, de jeu, de chasse, & d'impudicité; cette dernière, qui étoit fort lubrique, & qui se faisoit clandestinement & la nuit, à la lueur d'un grand feu, a été abolie depuis peu. Les Akanças croient un grand Esprit, qu'ils nomment sous la forme d'un serpent, ou d'un crocodile; ils lui rendent un culte. Ils craignent le Diable, qu'ils appellent Esprit mauvais. Ils adorent aussi le Soleil & la Lune. Quand il tonne, ils s'imaginent que c'est le Maître de la vie qui leur parle en colère. Leur Pays est un des plus beaux & des plus fertiles du monde.

Bien des Européens ne mettent aucune différence entre les Sauvages & les brutes, s'imaginant qu'ils n'ont ni raison, ni sens commun: divers traits rapportés dans les LETTRES VI. & VII., montrent que ces Sauvages ne le sont que de nom, & que les François, qui ont voulu les tromper, se sont trompés eux-mêmes. Il y a 40. ans que les *Missouris*, Peuple de la Louisiane, ne con-

noissoient point encore les Européens. Un voyageur, ou coureur de bois pénétra dans leur pays, il leur fit connoître l'usage des armes à feu, il leur vendit des fusils communs avec de la poudre; ceux-ci firent une chasse très abondante, & eurent par conséquent beaucoup de pelleterie. Un autre coureur de bois y alla quelque temps après avec de la munition; mais comme les Sauvages en étoient encore pourvus, ils ne s'empressèrent point de traiter avec l'Avanturier François. Pour avoir le débit de sa poudre, il s'avisa d'un stratagème assez singulier. Comme les Sauvages sont naturellement curieux, ils étoient inquiets de savoir comment la poudre, qu'ils appelloient de la graine, venoit en France. Il leur fit croire qu'on la semoit dans les *Savanes*, & qu'on en faisoit des récoltes comme on fait d'indigo ou de millet en Amérique. Les Missouris, charmés de cette découverte, ne manquèrent point de semer toute la poudre qui leur restoit, ce qui les obligea d'acheter celle du voyageur François. Il en retira

retira un bénéfice considérable en peaux de castors, loutres &c. Les Missouris alloient de temps en temps dans la *Savane*, pour voir si la poudre levoit ; ils avoient eu soin de mettre un gardien, pour empêcher que les animaux ne ravageâssent le champ de cette prétendue récolte: mais ils reconnurent bientôt la friponnerie du Marchand. Il est bon d'observer qu'on ne trompe les Sauvages qu'une fois, & qu'ils s'en souviennent ; aussi ceux-ci résolurent-ils de se venger sur le premier François qui viendroit chez eux. Peu de temps après l'appas du gain excita notre coureur de bois à y envoyer son associé avec des marchandises assorties, & propres pour le commerce des Missouris. Ils apprirent que ce François étoit envoyé par celui qui les avoit dupés ; néanmoins ils dissimulèrent le tour que son prédécesseur leur avoit joué. Ils lui prêtèrent même la Cabane publique, qui étoit au milieu du village, pour y déposer ses ballots & ses marchandises ; &

lors qu'elles furent étalées, les Missouris y entrèrent en confusion, & tous ceux qui avoient eu la simplicité de semer leur poudre, emportèrent chacun des marchandises; de sorte que le pauvre traiteur fut défait de toute sa pacoquille, sans aucun retour de la part des Sauvages. Le François se récria beaucoup contre un pareil procédé; il s'en plaignit au grand Chef de la Nation, qui lui répondit d'un air grave qu'il lui feroit rendre justice, mais qu'il falloit pour cet effet attendre la récolte de la poudre que ses sujets avoient semée par le conseil de son compatriote, & qu'il pouvoit compter, foi de *Souverain*, qu'il ordonneroit après une chasse générale, & que toutes les pelleteries des bêtes fauves qui en proviendroient, seroient pour la récompense du secret important que le François leur avoit appris.

Parmi plusieurs choses intéressantes qui se trouvent dans la LETTRE VIII., il y a le trait héroïque d'un Sauvage qui se sacrifia pour sauver la vie à son fils,

que

que d'autres Sauvages alloient égorger. Cette hiſtoire eſt trop longue pour la rapporter : il faut la voir dans l'Ouvrage même.

Dans la IXe. LETTRE, l'Auteur dit qu'en 1735. les Canadiens trouvèrent aux environs de la belle rivière ou l'Oyo, les Squelettes de ſept Eléphans; ce qui lui fait préſumer que la Louiſiane tient à l'Inde, & que ces Eléphans y étoient venus d'Aſie par la partie de l'Oueſt que nous ne connoiſſons pas encore. Mr. BOSSU fait dans cette Lettre, & dans la XXIe., diverſes remarques curieuſes ſur la manière dont l'Amérique s'eſt peuplée, & il rend très vraiſemblable le ſentiment de ceux qui croient que ce ſont les Tartares qui ont principalement fourni des Peuples au nouveau Monde. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il y a beaucoup de reſſemblance entre les uſages des Américains & ceux des anciens Scythes: on en trouve dans les Cérémonies Religieuſes, dans les mœurs, dans les eſpèces d'alimens dont ils ſe nourriſſent.

LET-

LETTRE X. Stratagème ſingulier d'un Italien pour ſauver ſa vie. Des Sauvages, entre les mains desquels il étoit tombé, ſe mettant en devoir de le tuer, il leur dit qu'ils avoient grand tort de vouloir faire périr un homme qui les portoit tous dans ſon cœur. Ce diſcours étonna les Barbares: il les aſſura que s'ils vouloient lui donner juſqu'au lendemain, il leur feroit voir la vérité de ce qu'il avançoit, ajoutant que s'il les trompoit, ils feroient de lui tout ce qu'ils voudroient. Il obtint ſans peine le délai qu'il demandoit. Alors ayant ajuſté un petit miroir ſur ſa poitrine, il alla trouver les Sauvages, qui furent très ſurpris de ſe voir, comme ils croyoient, dans le cœur de cet homme, & lui accordèrent la vie.

LETTRE XI. L'Auteur repaſſe en France, pour aller prendre les bains de Bourbonne, afin de prévenir les ſuites fâcheuſes d'un coup de feu, que, dans ſa jeuneſſe, il avoit reçu à l'aſſaut du Château-Dauphin en Piémont.

LETTRES XII., XIII., XIV. Il retourne

tourne quelques mois après en Amérique.

LETTRES XV. & XVI. Description des mœurs des *Allibamons*, Peuples qui sont à l'Est de la Nouvelle Orléans. Ils reçoivent très bien les Etrangers, & sont même hospitaliers un peu plus que de raison; ils offrent leurs filles aux François qui les viennent voir. En conséquence les Chefs haranguent le matin par le village en ces termes: „ Jeunes gens & guerriers, ne soyez point fols, aimez le Maître de la vie; chassez pour faire vivre les François qui nous apportent nos besoins; & vous jeunes filles, ne soyez point dures ni ingrates de votre corps, vis-à-vis des guerriers blancs, pour avoir de leur sang; c'est par cette alliance que nous aurons de l'esprit comme eux, & que nous serons redoutés de nos ennemis ". Quand un Sauvage passe par un village, & qu'il n'a point de femme, il loue une fille pour une nuit ou deux, selon sa fantaisie, & les parens n'y trouvent rien à redire; ils s'inquiettent fort peu de leurs

leurs filles, disant pour raison qu'elles sont libres de leur corps. Mais à l'égard des femmes, ils disent que par le mariage, elles ont vendu leur liberté, & qu'ainsi elles ne doivent point avoir d'autres hommes que leur mari. Si une femme est surprise en adultère, le moindre mal qui lui puisse arriver, c'est d'être répudiée, après avoir été bien battue. Quant aux hommes ils ont le droit d'avoir plusieurs femmes, mais ils se contentent d'une seule. Ceux qui sont guerriers & bons chasseurs, choisissent les plus jolies filles; les autres n'ont que le rebut & les laides. Ils élèvent très durement leurs enfans, les font baigner & nager dans l'hiver dès la pointe du jour; aussi pendant toute leur vie leur corps, qui est nud, n'est pas plus sensible au froid que le visage & les mains. Les vieillards qui ne peuvent suivre dans une retraite, demandent à être assommés à coups de massue, tant pour leur épargner le chagrin de la décrépitude, que dans la crainte de tomber entre les mains de leurs ennemis, & d'en

être

être brûlés, ou mangés. Car les Sauvages dans leurs guerres, massacrent hommes, femmes, & même les enfans à la mamelle; c'est une des causes de la dépopulation de l'Amérique, jointe à la petite vérole, maladie pestilentielle chez les Sauvages. Au reste ce n'est que par un sentiment d'humanité que les fils se croient quelquefois obligés d'abréger les jours de leurs pères; car d'ailleurs les Sauvages ont beaucoup de vénération pour les vieillards, & ils n'entreprennent rien sans avoir auparavant leur consentement. Lors qu'un homme se détruit soit par désespoir ou dans une maladie, il est privé de la sépulture, & jetté dans la rivière, parce qu'il passe alors pour un lâche. Ces Peuples ont des ruses singulières pour attraper le chevreuil; ils prennent pour cet effet la tête d'un mâle de cette espèce, qu'ils font dessécher. Ils la portent avec eux dans le bois; là, se couvrant le dos d'une peau de cet animal, ils fourrent le bras dans le col de la tête desséchée, qu'ils ont eu soin de garnir sous la peau avec de petits cer-

cles

cles de bois pour la tenir ferme à la main; puis ils se mettent à genoux, & dans cette attitude ils présentent la tête en contrefaisant le cri ou le bêlement des chevreuils; ces animaux prennent le change par cette posture & s'approchent fort près des Chasseurs, qui les tuent alors à coup sûr. Il y a des Sauvages qui en ont détruit par ce stratagème jusqu'à 400. dans une chasse d'hiver. Ils emploient à peu près la même ruse pour attrapper dans le bois les dindes sauvages; quelques-uns d'entr'eux se mettent, sur les épaules, des peaux de ces volatilles, & au haut de la tête un morceau d'écarlate ou d'étoffe rouge qui voltige, & pendant que ceux-ci amusent ces animaux, les autres les tuent à coups de flèches; ils ne se servent point de fusils de peur de les épouvanter; & tant qu'il y en a de perchés sur l'arbre, ils tirent sur eux avec beaucoup de dextérité; ces dindes attendent ordinairement que leurs camarades reviennent.

LETTRE XVII. Mr. BOSSU courut un terrible danger en remontant la rivière

vière de *Tombekbé*. Il avoit choisi sur le bord de la rivière, un endroit fort propre pour cabaner ou camper. Les Sauvages y ayant fait une pêche abondante, lui firent présent d'une barbue, sorte de poisson qu'ils font sécher, & qui pouvoit avoir 4 pieds de long. Comme le temps étoit beau, notre Auteur ne se donna point la peine de tendre sa tente; il se mit seulement à l'écart sur une plate-forme, couverte de gazon qui donnoit sur la rivière. Il y étendit une peau d'Ours, & s'enveloppa dans sa tente en se couvrant le visage à cause du sérein. Il avoit eu soin de mettre à ses pieds son poisson dans la crainte qu'on ne le volât; mais il arriva pis. Après avoir dormi une heure, tout-à-coup il se sent entraîné par une force extraordinaire. Il s'éveille en sursaut, croyant que c'étoit le Diable qui l'entraînoit; c'étoit un Crocodile de plus de vingt pieds de long. Ce monstrueux animal étoit sorti de la rivière pendant le calme de la nuit, attiré par l'appas de la barbue qui étoit au bas de la tente. Comme ces

amphibies ſont extrêmement voraces, celui-là ſe jetta avec avidité ſur le poiſſon, & en emportant ſa proie dans la rivière il entraînoit Mr. Bossu par un coin de la tente dans laquelle il étoit enveloppé. Heureuſement il eut le temps de ſe débarraſſer au bord du précipice, & il en fut quitte pour la peur.

Les Sauvages *Collæpiſſas*, & *Ouancbas*, petites Nations qui habitent au deſſus de la Nouvelle Orléans, ſe battent avec les Crocodiles dans l'eau: voici comme ils font. Ils s'arment d'un morceau de bois dur, ou de fer pointu par les deux bouts; il l'empoignent par le milieu, & nagent le bras tendu; le Crocodile s'avance pour dévorer le bras du Sauvage, qui lui enfonce dans la gueule ſa main armée de ce morceau de bois, & le Crocodile ſe perce lui même les deux mâchoires qu'il ne peut plus fermer ni ouvrir, & les Sauvages l'amènent à terre.

LETTRE XVIII. Deſcription du Pays & des mœurs des *Chactas*. C'eſt la Nation la plus belliqueuſe & la plus nombreuſe du Continent de la Louiſiane. Ils

Ils sont entiérement dévoués aux François. Ils aiment la guerre, & ont entr'eux de bonnes ruses. Ils ne se battent jamais de pied ferme; ils ne font que voltiger; ils narguent beaucoup leurs ennemis, sans pour cela être fanfarons; car lors qu'ils en viennent aux mains, ils se battent avec beaucoup de sang-froid. Il y a des femmes qui portent une telle amitié à leurs maris qu'elles les suivent à la guerre. Elles se tiennent à côté d'eux dans les combats, avec un carquois garni de fléches, & les encouragent en leur criant continuellement qu'ils ne doivent pas redouter leurs ennemis, qu'il faut mourir *en véritables hommes.* C'est un usage établi parmi eux, que lors que le Chef d'un parti de guerre a fait du butin sur l'ennemi, il doit le distribuer aux guerriers & aux parens de ceux qui ont été tués dans les combats, pour *essuyer*, disent-ils, *leurs larmes.* „ Le Chef ne réserve rien pour lui que l'honneur d'être le Restaurateur de la Nation.

Sous leurs toits de roſeaux ils bravent la molleſſe,
Leur arc, & leur carquois ſont leur ſeule richeſſe.
M. THOMAS dans ſon Poëme de *Jumonville.*

„ L'intérêt qui fait commettre un ſi grand nombre de crimes parmi les Peuples de l'ancien Monde, eſt ignoré parmi ceux du nouveau. On ne voit point en Amérique des gens aſſez barbares pour égorger de ſang-froid leurs frères, ni ſervir de faux témoins pour les perdre afin d'avoir leurs biens. On n'y connoît point l'intrigue pour s'enrichir par des voies indignes de l'humanité. On n'y voit point de femme empoiſonner, comme en Europe, ſon mari pour convoler à de ſecondes noces. On ne voit point de ces femmes aſſez laſcives ni audacieuſes, pour déclarer publiquement l'impuiſſance de leurs maris, comme font les Européennes; ni de femmes de Cacique, faire comme cette Princeſſe de Naples, qui fit étrangler ſes maris, parce qu'ils n'aſſouviſſoient pas ſa brutale paſſion; ni de filles détruire leur fruit pour paroître chaſtes aux yeux des hommes. Les fem-

femmes ſauvages ont en horreur les filles *Chrétiennes* qu'elles voient tomber dans ce cas; elles leur oppoſent les bêtes les plus féroces de leurs forêts, qui ont un grand ſoin de leur progéniture". Les *Chactas* n'ont aucun culte; ils prennent le temps comme il vient, ſans ſouci pour l'avenir & croient cependant l'ame immortelle. Lors qu'au retour d'une guerre ou d'une chaſſe, ils ſont las & excédés de fatigues, ils ſe reſtaurent en ſe faiſant ſuer dans des étuves (3)., ils font *bouillir* pour cet effet dans l'étuve toutes ſortes d'herbes médicinales & odoriférantes, dont les eſprits & les ſels enlevés avec la vapeur de l'eau, entrent par la reſpiration & par les pores dans le corps du malade, qui recouvre ſes forces abbatues. Ce remède n'eſt pas moins bon pour calmer & diſſiper toutes ſortes de douleurs; auſſi ne voit-on chez eux ni goutte, ni gravelle, ni tant d'autres in-

(3) Ce ſont des cabanes rondes, conſtruites en forme de four au milieu du village; ces étuves ſont entretenues par un *Alekxi* ou Médecin public.

infirmités auxquelles on eſt ſujet en Europe.

Quand les femmes ſont enceintes, leurs maris s'abſtiennent de ſel & ne mangent point de cochon, dans la fauſſe opinion où ils ſont que ces alimens pourroient faire tort à leurs enfans. Les femmes ne font jamais leurs couches dans la cabane; elles vont accoucher dans les bois ſans recevoir aucun ſecours de perſonne. Auſſitôt qu'elles ſont délivrées, elles lavent elles mêmes leurs enfans — elles ne les emmaillottent point, ni ne les garrottent point dans des linges avec des bandes. Elles ne les fèvrent que lors qu'ils ſe dégoûtent du ſein maternel. Leur berceau eſt fait de roſeaux, les mères y couchent les enfans de manière qu'ils aient la tête de trois ou quatre doigts plus baſſe que le corps; c'eſt pourquoi l'on ne voit jamais parmi les Sauvages de tortus ni de boſſus.

Si une femme eſt ſurpriſe en adultère, on la fait paſſer par la prairie, c. à. d. que tous les jeunes gens, & quelque-

fois

fois les vieillards satisfont sur elle leur brutalité tour-à-tour. Quelquefois la coupable a la ressource, après une telle infamie, de trouver un lâche qui la prend pour sa femme, en disant pour excuse qu'elle doit être dégoûtée du commerce criminel qui lui a attiré cette punition, & qu'ainsi elle sera plus sage à l'avenir. Quoi qu'il en soit, elle n'en est pas moins regardée comme une femme dépravée & sans mœurs.

Dans la XIXe. LETTRE, M. BOSSU raconte l'assassinat du Sieur *Duroux*, Commandant de l'Isle aux Chats en 1757. Cet homme étoit dur & cruel. Les Soldats qui avoient fait quelque faute, étoient par son ordre attachés à un arbre, le corps tout nud, exposés aux piquures insupportables des maringouins. Quelques Soldats passèrent à la Nouvelle Orléans pour se plaindre de leur Commandant à Mr. de *Kerlerec*; mais ce Gouverneur, dont notre Auteur fait un portrait assez désavantageux, n'ayant eu aucun égard à leurs justes représentations, ils s'en retournèrent désespérés,

& bien réſolus de ſe venger eux mêmes. Ils maſſacrèrent le Sr. *Duroux*, & s'enfuirent. Quelques-uns d'eux furent pris & punis de mort. Un Suiſſe du Régiment Suiſſe d'Halwyl, ci-devant *Karrer*, attaché au ſervice de la Marine, fut ſcié vif par le milieu du corps: M. Bossu dit que ce ſupplice de la ſcie eſt uſité parmi les Suiſſes.

Les trois dernières Lettres contiennent des obſervations ſur l'Hiſtoire Naturelle de la Louiſiane, ſur les animaux curieux & les plantes ſalutaires qui s'y trouvent, ſur la population de l'Amérique, ſur la manière de conſerver ſa ſanté dans le nouveau Monde &c. Tout cela eſt curieux & mériteroit bien de nous occuper encore; mais cet Extrait n'eſt déjà que trop long.

ARTICLE TREIZIEME.

VERS de Mr. de VOLTAIRE, au Vaiſſeau qui porte ſon Nom.

O Vaiſſeau qui porte mon Nom,
Puiſſe-tu comme moi réſiſter aux Orages!
L'Empire de Neptune a vu moins de naufrages
Que le Permeſſe d'Apollon.
Tu vogueras peut-être à ces Climats ſauvages,
Que Jean-Jaque a vantés, dans ſon nouveau jargon;
Vas débarquer, ſur ces rivages,
Patouillet, Nonote & Freron:
A moins qu'aux Chantiers de Toulon
Ils ne ſervent le Roi noblement & ſans gages.
Mais non, ton ſort t'appelle aux Dunes d'Albion:
Tu verras dans les champs qu'arroſe la Tamiſe,
La Liberté ſuperbe auprès du Thrône aſſiſe:
Le Chapeau qui la couvre eſt orné de Lauriers,
Et malgré ſes partis, ſa fougue & ſa licence,
Elle tient dans ſes mains la Corne d'abondance,

Et les Etendarts des Guerriers.
Sois certain que Paris ne s'informera guère
Si tu vogues vers Smirne, où l'on vit naître Homère,
Ou ſi ton Breton Nautonnier
Te conduit près de Naple en ce ſéjour fertile,
Qui fait bien plus de cas du ſang de Saint Janvier
Que de la cendre de Virgile.
Ne vas point ſur le Tibre, il n'eſt plus de talens
Plus de Héros, plus de grand Homme,
Chez ce Peuple de Conquérans,
Il eſt un Pape, & plus de Rome.
Vas plutôt vers ces Monts, qu'autrefois ſépara
Le redoutable fils d'Alcmène,
Qui dompta des Lions, ſous qui l'Hydre expira,
Et qui, des Cieux jaloux, brava toujours la Reine.
Tu verras en Eſpagne un Alcide nouveau,
Vainqueur d'une Hydre plus fatale,
Des ſuperſtitions déchirant le bandeau,
Plongeant dans la nuit du tombeau,
De l'Inquiſition la puiſſance infernale;
Dis lui qu'il eſt en France un mortel qui l'égale:

Car

Car tu parles ſans doute ainſi que le Vaiſſeau
Qui tranſporta dans la Colchide
Les deux Jumeaux divins, Jaſon, Orphée,
Alcide,
Baptiſé ſous mon Nom, tu parles hardiment:
Que ne diras-tu point des énormes ſottiſes
Que mes chers François ont commiſes
Sur l'un & ſur l'autre Elément,
Tu brûles de partir! attends, demeure, arrête,
Je prétends m'embarquer, attends moi je te joins,
Libre de paſſions, & d'erreurs & de ſoins,
J'ai ſçu de mon Aſyle écarter la tempête,
Mais dans mes prés fleuris; dans mes ſombres
forêts,
Mon ame eſt encor inquiète
Des méchans & des ſots je ſuis encor trop
prés
Les cris des malheureux percent dans ma re-
traite;
Enfin le mauvais goût, qui domine aujourd'hui,
Deshonnore trop ma Patrie.
Hier on m'apporta, pour combler mon ennui,
Le Tacite de la Bletrie;
Je n'y tiens plus, je pars; & j'ai trop dif-
féré.
Ainſi je m'occupois, ſans ſuite & ſans mé-
thode,

De

De ces penſers divers, où j'étois égaré,
Comme tout ſolitaire à ſoi même livré,
Ou comme un fou qui fait une Ode,
Quand Minerve en tirant les rideaux de mon lit,
Avec l'aube du jour, m'apparut & me dit,
Tu trouveras par tout la même impertinence:
Les ennuyeux & les pervers
Compoſent ce vaſte Univers:
Le Monde eſt fait comme la France:
Je me rendis à la raiſon,
Et ſans plus m'affliger des ſottiſes du Monde
Je laiſſai mon Vaiſſeau fendre le ſein de l'Onde,
Et je reſtai dans ma maiſon.

NOU-

NOUVELLES LITTERAIRES.

GRANDE BRETAGNE.

LONDRES. A FREE *Addreſs to Proteſtant Diſſenters, on the ſubject of the Lord's* Supper, *by* JOSEPH PRIESTLEY, *L. L. D. F. R. S.*, c. à. d. *Diſcours ſur la S. Cène, adreſſé aux Proteſtans Diſſidens, par le* Dr. PRIESTLEY, 1768. chez *Johnſon* in 8°. Perſuadé que rien ne nuit plus à la Religion, & n'augmente plus le nombre des Incrédules, que les fauſſes idées que l'on ſe fait de pluſieurs Dogmes, & les myſtères qu'on cherche dans des choſes que les Ecrivains ſacrés ont rapportées très ſimplement, M. PRIESTLEY paroît vouloir rétablir les vérités de l'Evangile dans leur pureté & leur ſimplicité primitives. Il commence par la S. Cène dont les Chrétiens de diverſes Communions ſe ſont formés des idées ſi étranges, & qui ont donné lieu à tant de controverſes. D'abord il rapporte tous les paſſages du N. Teſtament où il eſt parlé de cette ſainte Cérémonie, il les explique & en fixe le vrai ſens. Enſuite il fait l'hiſtoire des différentes opinions qu'on a eues ſur l'Eu-

l'Euchariſtie, il montre comment les erreurs & les ſuperſtitions ſe ſont ſucceſſivement introduites dans l'Egliſe à ce ſujet, juſques à ce qu'elles aient enfin amené le prodigieux Dogme de la Tranſubſtantiation. Nous ne ſaurions ſuivre notre habile Auteur dans tous ces détails ; mais nous croyons devoir rapporter ſes propres ſentimens ſur la S. Cène : ils ſont contenus dans les réponſes ſuivantes, qu'il fait à quelques queſtions qu'on peut propoſer ſur cette Cérémonie ſacrée. „ Si l'on demande, *dit-il*, ce que c'eſt que la S. Cène ? je réponds que c'eſt une cérémonie ſolemnelle, mais conſolante & qui doit être célébrée avec joie, en mémoire de J. C. & de ce qu'il a *fait* & ſouffert pour le ſalut des hommes. Semblable à d'autres uſages qui ſont des mémoriaux des évenemens paſſés, elle conſerve, & conſervera juſques au ſecond avenement de J. C., la mémoire du plus important de tous les faits. Les cérémonies ſont, en bien des cas, les mémoriaux les plus utiles des évenemens, en ce qu'elles en rappellent le ſouvenir à toutes les perſonnes qui y ſont intéreſſées. L'uſage de célébrer la S. Cène peut donc être regardé comme une preuve des faits les plus eſſentiels relatifs au Chriſtia-

timiſme. Si ces faits n'étoient pas véritables, comment cette coutume auroit-elle pu s'établir? ——— ".

„ Si l'on demande quelle eſt l'utilité de cette cérémonie? je réponds qu'elle eſt de la même utilité que les autres uſages inſtitués en commémoration de quelque évenement important; de la même utilité, par ex. que la célébration de la Pâque parmi les Juifs. Ces uſages ſervent à perpétuer la mémoire des évenemens qui les ont occaſionnés, & à y faire penſer avec reconnoiſſance & avec joie. Ainſi la S. Cène tend à perpétuer la mémoire de la mort de notre Sauveur, & à entretenir notre vénération & notre amour pour lui. Elle enflamme notre gratitude envers un ſi grand Bienfaiteur, & par conſéquent notre zèle à obſerver ſes Commandemens. De plus comme elle eſt commune à pluſieurs perſonnes qui ſe réuniſſent pour cet effet, elle nous attache de plus en plus à la Religion qui nous eſt commune, elle nous lie les uns aux autres, & nous inſpire une affection fraternelle. S'attendre à quelque choſe de plus, eſpérer d'autres avantages que ceux là de la célébration de la S. Cène, ſeroit une préten-

tion

tion mal fondée, enthousiaste & chimérique".

„ Si l'on demande par qui cette cérémonie doit être célébrée? je réponds qu'elle doit l'être par tous ceux qui professent le Christianisme, & qui sont parvenus à l'âge de raison. L'Ecriture Sainte n'exige rien de plus: de quel droit donc les Chrétiens d'aujourd'hui exigeroient-ils quelque autre chose? Tout ce que l'on peut déduire par une légitime conséquence de la nature de cette Institution, est que cette cérémonie étant particulière aux Chrétiens, peut être regardée comme une déclaration ouverte qu'un homme fait de son Christianisme. Lors qu'il communie, c'est comme s'il disoit: Par cette démarche que je fais en mémoire de J. C. je déclare que je suis Chrétien, & que je suis résolu, avec la grace de Dieu, de vivre & de mourir comme il convient à un Chrétien; car la résolution de se conduire en Chrétien, est la conséquence naturelle de la déclaration qu'un homme honnête & droit fait de son Christianisme. Une déclaration préalable du Christianisme n'est en aucune sorte nécessaire. Cette action seule & en elle même, est une déclaration, &

elle

elle eſt plus ſignificative & plus ſolemnelle que toute autre".

De tout cela M. PRIESTLEY conclut, que la participation à la S. Cène ne ſuppoſe pas un degré extraordinaire de ſainteté, que la ſeule doctrine dont on fait profeſſion en communiant, c'eſt que J. C. eſt un Docteur envoyé du Ciel; qu'il n'y a ni Eccléſiaſtique, ni Egliſe, qui ait le droit de s'informer de la vie & de la conduite d'un homme, avant de l'admettre à la Communion; & qu'il ne faut point d'autre préparation pour communier, que celle qui eſt néceſſaire pour toute autre partie du culte public. Ce Mr. PRIESTLEY, que pluſieurs de nos Lecteurs trouveront peut-être bien raiſonnable & bien judicieux, auroit mal paſſé ſon temps s'il avoit écrit ſous le Règne de Henri VIII., ou même à Wittemberg du temps de Luther.

AN *Eſſay on the future Life of Brute Creatures. By* RICHARD DEAN, *Curate of Middleton*, c. à. d. *Eſſai ſur la vie future des Animaux brutes, par Mr.* DEAN, *Vicaire de Middleton*, 1768. chez *Kearsly*, deux petits Volumes *in* 12. Cet Ouvrage, ſans être ſupérieurement écrit, ne laiſſe pas de ſe faire lire avec plaiſir. Mr. DEAN tâche d'y éta-

Tout cecy eſt diametralement oppoſé à 1 Cor. XI. 27.

blir les propoſitions ſuivantes : 1. L'Ecriture Sainte inſinue en divers endroits que les Brutes exiſteront dans un état à venir. 2. La Doctrine de leur exiſtence future a été ſoutenue par divers ſavans Juifs, & par quelques Pères de l'Egliſe. 3. La Raiſon en nous apprenant que les Bêtes ont une ame, nous enſeigne par cela même, qu'elles exiſteront dans un état à venir. 4. Toutes les notions que nous avons d'une ame, nous conduiſent à croire qu'elle doit être immortelle & exiſter toujours. 5. Le ſyſtême de ceux qui croient que Dieu anéantit l'ame des Bêtes, n'eſt appuyé ſur aucun fondement ſolide. 6. Les objections que l'on tire de l'Ecriture Sainte contre l'exiſtence future des Brutes, ſont frivoles & ne viennent que de ce qu'on a mal entendu les paſſages cités. 7. Les autres objections ſont également foibles, & ne ſont dictées que par l'orgueil des hommes. Au reſte ces idées de Mr. DERAN ne ſont rien moins que nouvelles. Divers Savans du premier ordre, ſans prendre un ton auſſi affirmatif que lui, ont cru qu'il étoit vraiſemblable que l'ame des Bêtes exiſteroit quelque part après qu'elle auroit ceſſé d'animer le corps qui lui étoit aſſigné, & qu'elle ſeroit dédommagée des

maux

maux qu'elle auroit ſouffert dans ce monde. On peut voir entr'autres, ce que dit là deſſus le célèbre Mr. *Ditton*, à l'endroit que nous citons à la marge (1).

Dodsley a imprimé : *Hiſtoric Doubts on the Life and Reign of King Richard the Third, by Mr.* HORACE WALPOLE, c. à. d. *Doutes hiſtoriques ſur la Vie & ſur le Règne de Richard III. Roi d'Angleterre, par Mr.* HORACE WALPOLE, 1768. *in* 8o. RICHARD III. eſt généralement regardé comme un monſtre comparable aux Néron & aux Caligula. Un Ecrivain François a depuis peu entrepris de réhabiliter la mémoire de ceux-ci, & il n'a perſuadé perſonne. Nous ne ſavons ſi Mr. WALPOLE aura plus de ſuccès dans ſon apologie de Richard III:, mais au moins eſt-il certain que jamais paradoxe auſſi étrange, n'a été ſoutenu avec tant d'eſprit, ni revêtu de couleurs plus ſéduiſantes. Le célèbre Chancelier *Thomas Morus* fait un portrait affreux de Richard. C'étoit, dit-il, un petit homme laid, contrefait, d'un regard farouche

(1) *La Religion Chrétienne démontrée par la Réſurrection de N. S. J. C*, Ouvrage traduit de l'Anglois par Mr. *de la Chapelle*, pag. 491. Edit. de 1729 *in* 4.

che — Il étoit ſans foi, ſans principes, ſans conſcience, ſans probité, fourbe, hypocrite, diſſimulé, & ne faiſant jamais plus de careſſes, que quand il vouloit faire plus de mal. Cruel par férocité & par ambition, comptant pour rien la mort d'un homme, dont la vie nuiſoit à ſes deſſeins. Ce portrait eſt très infidèle, ſelon Mr. WALPOLE, & l'autorité de Thomas Morus n'auroit du en impoſer à perſonne, puis qu'il écrivit ſon Hiſtoire du Règne d'Edouard V. comme il avoit écrit ſon *Utopie*, pour s'amuſer & pour exercer ſon imagination. Ce n'eſt pas que M. WALPOLE prétende que Richard ait été un bon Prince : il ſoutient ſeulement qu'il n'y a aucune preuve des crimes dont on l'accuſe, crimes dont les uns n'ont aucune vraiſemblance, & dont les autres auroient été directement contraires à ſes propres intérêts. Ils lui ont été imputés par des Ecrivains de la faction de Lancaſtre, qui ont travaillé à dénigrer Richard, afin de rehauſſer par le contraſte, la gloire de ſon Rival Henri VII., qu'ils appellent le *Salomon de l'Angleterre*, mais qui dans la réalité n'étoit qu'un cruel & mépriſable Tyran, s'il faut en croire notre Auteur. Les principaux crimes dont on accuſe Richard ſont :

1. Le

1. le meurtre d'Edouard, Prince de Galles, fils de Henri VI.; 2. le meurtre de Henri VI.; 3. le meurtre de ſon frère George, Duc de Clarence; 4. l'exécution du Comte de Rivers, du Lord Gray, & du Chevalier Vaughan; 5. l'exécution du Lord Haſtings; 6. le meurtre d'Edouard V., & de ſon frère le Duc d'Yorck; 7. le meurtre de la Reine, femme de Richard. Mr. WALPOLE tâche de juſtifier Richard ſur tous ces articles, & il faut avouer, qu'à la réſerve de l'aſſaſſinat d'Edouard V. & du Duc d'York, crime dont il ne nous paroît pas que notre Auteur ſoit venu à bout de purger Richard, il montre très bien que les autres ſont abſolument deſtitués de toute preuve ſolide. Il n'y a pas juſqu'à la difformité perſonnelle de ce Prince, que M. WALPOLE ne rende très problématique.

A *ſhort Hiſtory of Barbados from its firſt Diſcovery and Settlement, to the End of the Year* 1767. c. à. d. *Hiſtoire abrégée des Barbades, depuis la découverte de ces Iſles & les premiers Etabliſſemens qu'on y a faits, juſqu'à la fin de l'année* 1767. chez *Dodsley* 1768. *in* 8o. Cette Hiſtoire mérite d'être recherchée: elle eſt intéreſſante & bien faite,

MEDICAL *Transactions, published by the College of Physicians in London. Volume the First*, c. à. d. *Observations de Médecine, publiées par le Collège des Médecins de Londres*, Tome Ier. *in* 8o. chez *Baker*. Il eſt bien à ſouhaiter que cet utile Ouvrage ſoit continué.

A Sentimental Journey through France and Italy. By Mr. YORICK, c. à. d. *Voyage de France & d'Italie, par M.* YORICK, chez *Becket* 1768. deux Vol. petit 8o. On ſait que ce Mr. YORICK eſt le Dr. STERNE, ſi fameux tant par ſes *Sermons* que par ſa *Vie de Triſtram Shandy*. Cet homme ſingulier, cet Auteur vraiment original, eſt mort depuis peu, après avoir publié les Voyages que nous annonçons. *Bien* des gens les regarderont comme ſa meilleure production. Il eſt vrai qu'on y trouve, comme dans *Triſtram Shandy*, des traits un peu libres, & quelques mauvaiſes plaiſanteries; mais auſſi que d'eſprit, que de traits originaux, que de gaieté & de ce que les Anglois appellent *humour*, quelle connoiſſance du cœur humain, que de réflexions fines & juſtes ſur le caractère, les mœurs, & la façon de penſer des Nations qu'il a vues! Ce qui caractériſe néanmoins plus particuliè-

re-

rement encore cet ingénieux Ouvrage, c'eſt que c'eſt un Ouvrage de ſentiment, comme l'inſinue le Titre Anglois, que nous n'avons ſu comment traduire (*Sentimental Journey*). Le mauvais uſage que le Dr. STERNE a fait quelquefois de ſes talens, a trop prévenu contre lui: on ne lui a pas rendu aſſez de juſtice en ne le regardant que comme un Auteur comique & bouffon, comme le *Rabelais* de l'Angleterre. C'étoit non ſeulement un des plus beaux eſprits de ce Siècle, c'étoit encore un homme plein de ſentiment, un Ecrivain pathétique qui poſſédoit ſupérieurement le pouvoir d'affecter & d'émouvoir. Nous ne croyons pas qu'il ſoit poſſible, que des cœurs ſenſibles liſent quelques endroits de ces Voyages & de ſes autres productions, ſans être émus & touchés au plus haut point, ſans aimer & ſans regretter l'Auteur.

A SIX *Weeks Tour through the Southern Counties of England and Wales. Deſcribing particularly, I. The preſent ſtate of Agriculture and Manufactures. II. The different Methods of cultivating the Soil. III. The ſucceſs attending ſome late Experiments on various Graſſes &c. IV. The various Prices of labour and proviſions. V. The ſtate of the working*

Poor in thoſe Counties. With Deſcriptions and Models of ſuch new invented Implements of Husbandry as deſerve to be generaly known: interſperſed with Accounts of the Nobility and Gentry, and other objects worthy of Notice; In ſeveral Letters to a Friend. By the Author of the Farmer's Letters; c. à. d. *Voyage de ſix Semaines dans les Contrées Méridionales de l'Angleterre & du Pays de Galles. On y décrit particuliérement: I. L'état préſent de l'Agriculture & des Manufactures. II. Les différentes méthodes de cultiver la Terre. III. Le ſuccès qu'ont eu les expériences qu'on a faites nouvellement ſur diverſes ſortes de pâturages. IV. Les divers prix des travaux de la Campagne, & des proviſions. V. L'état des pauvres Ouvriers dans les Contrées où les émeutes populaires ſont les plus fréquentes. On y trouve auſſi des deſcriptions avec figures des nouvelles inventions concernant l'Economie rurale, & des notices des principales Maiſons de Campagne &c. Ouvrage en forme de Lettres à un Ami, par l'Auteur des* Lettres d'un Fermier. 1768. chez *Nicholl*, in 8o. Ce Titre eſt bien long, mais on trouvera l'Ouvrage trop court. Il eſt plein d'obſervations utiles & intéreſſantes ſur les divers objets indiqués dans le Titre. L'Auteur, qui eſt

pro-

profondément verſé dans tout ce qui a rapport à l'Economie & à l'Agriculture, eſt auſſi homme d'eſprit & de goût, & les deſcriptions qu'il fait de pluſieurs belles Maiſons de Campagne, montrent qu'il a une grande connoiſſance des Beaux Arts & particuliérement de l'Architecture.

AN *Account of Corſica; the Journal of a Tour to that Iſland; and Memoirs of* Paſcal Paoli. *By* JAMES BOSWELL, *Eſq. Illuſtrated with a new and accurate Map of Corſica*, c. à. d. *Relation de Corſe; Journal d'un Voyage dans cette Iſle; & Mémoires de* Paſcal Paoli, *par Mr.* BOSWELL, *Ecuyer, avec une nouvelle & très exacte Carte de la Corſe*; chez *Dilly* 1768. *in* 8°. Mr. BOSWELL a fait tout exprès le Voyage de Corſe pour voir le célèbre PAOLI, & certainement il ne doit pas avoir regret à ce Voyage. Il a vu un des plus grands Hommes de ce Siècle; il s'eſt acquis ſa confiance & ſon amitié; il a appris à connoître un Peuple courageux, paſſionné pour la liberté, & qui n'eſt preſque compoſé que de Héros; il s'eſt mis en état d'en faire une Relation extrêmement intéreſſante, & qui a le plus grand ſuccès; enfin une Dame plus diſtinguée encore par ſes charmes, par

ſon eſprit, & par ſes talens, que par ſa naiſſance, lui fait l'honneur de traduire ſon Livre en François. Cette Traduction va, dit-on, être bientôt publiée en Hollande: nous attendrons qu'elle ait paru pour rendre un compte détaillé de cet excellent Ouvrage.

TERRA *Auſtralis cognita: Or Voyages to the Terra Auſtralis, or Southern Hemiſphère, during the ſixteenth, ſeventeenth, and eighteenth Centuries. Containing an Account of the manners of the People, and the productions of the Countries, hitherto found in the Southern Latitudes; the Advantages that may reſult from further Diſcoveries on this great Continent; and the Methods of eſtabliſhing Colonies there to the advantage of Great-Britain, Vols. II. and III.* c. à. d. *Voyages de la Terre Auſtrale dans les Siècles XVI, XVII, & XVIII., contenant une Relation des mœurs & des Peuples qu'on a juſqu'ici découverts dans les Parties Méridionales du Globe, des détails ſur les productions de ce Pays, ſur les avantages qui pourroient réſulter des découvertes ultérieures qu'il y auroit encore à faire de ce grand Continent, & ſur les moyens qu'on pourroit employer pour y établir des Colonies à l'avantage de la Grande Bretagne; Tomes II.*

& III. chez *Donaldſon* 1768. in 8°. Le premier Volume de ce bon Ouvrage parut en 1766, & fut très bien reçu. Nous ne doutons pas que ces deux derniers Tomes ne reçoivent le même accueil. L'Auteur, Mr. CALLANDER, a conſulté non ſeulement les Voyageurs Anglois, mais auſſi ceux des autres Nations.

Johnſton a mis en vente les Tomes IV, V, & VIe. des *Lettres du Dr.* SWIFT *& de quelques uns de ſes Amis*, depuis 1710 juſqu'en 1742. *Letters, written by the late* JONATHAN SWIFT, *D. D. Decan of St. Patrick's, Dublin, and ſeveral of his Friends. From the Year* 1710. *to* 1742. *Publiſhed from the Originals; Collected and reviſed by* Deane Swift, *Eſq. of Goodrich, in Hereſordshire*, Vols. IV, V. and VI. in 8°. 1768.

THE *Poetical Works of the Right Honourable Lady M——y W——y M——e.* c. à. d. *Poéſies de Mylady* MONTAIGU, chez *Williams* 1768. *in* 8°. Le nom de Mylady MONTAIGU, tout célèbre qu'il eſt, ne ſauroit ſauver ces Poéſies de l'oubli; elles ſont presque toutes au deſſous du médiocre.

FRAN-

FRANCE.

PARIS. *Traité de Morale, ou Devoirs de l'Homme envers Dieu, envers la Société, & envers lui même, par Mr.* LA CROIX. Philosophia nos primum ad Deorum cultum; deinde ad jus hominum quod situm est in generis humani Societate; tum ad modestiam magnitudinemque animi erudivit, CICER. *Tusc. I.* Chez *Desaint* 1767. *in* 12. *pp.* 372. Le plan de cet estimable Ouvrage est indiqué dans le titre. La Partie qui regarde nos devoirs envers la Société, fut présentée en 1766. à l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Dijon. L'Académie en approuva les principes & la méthode, la jugea écrite par un cœur droit & par un esprit très juste, & en fit publiquement l'éloge. L'Auteur a eu principalement en vue l'instruction de la Jeunesse & de ceux qui craignent la fatigue de l'étude. Il s'est donc appliqué, & avec beaucoup de succès, à être clair, & à renfermer en peu de mots tout ce que la Morale a de plus intéressant.

Elémens d'Algèbre, ou du Calcul Littéral. Avec un précis de la Méthode Analytique appliquée à la résolution des Equations du premier

mier & du ſecond degré. Par Mr. LE BLOND, *Maître de Mathématiques de Mgr. le Dauphin & des Enfans de France, Profeſſeur en la même Science des Pages de la Grande Ecurie du Roi, Cenſeur Royal &c.* Chez *C. A. Jombert* 1768. in 8o. *pp.* 430. Cet excellent Ouvrage, commencé depuis long-temps, pour ſervir de Supplément à la *Géométrie de l'Officier* du même Auteur, avoit été presque abandonné; mais la circonſtance s'étant préſentée de donner à Mgr. le Dauphin quelques idées de l'Algèbre & de l'Analyſe, Mr. LE BLOND a repris ſon travail & l'a heureuſement terminé. Ces Elémens ſont diviſés en deux Parties: la première contient les règles fondamentales du Calcul algébrique, & la ſeconde un précis de celles de l'Analyſe, appliquées à la réſolution des équations du premier & du ſecond degré. L'Auteur s'eſt borné à la réſolution des équations du ſecond degré, parce qu'elles ſont ſuffiſantes pour réſoudre la plupart des queſtions qui peuvent avoir trait aux uſages ordinaires de l'Arithmétique & de la Géométrie plane. On trouvera à la ſuite des principes pour la réſolution des équations, un aſſez grand nombre de problèmes intéreſſans & appliqués à des objets curieux ou uti-

les

les. Ces problêmes font disparoître la sécheresse des principes; ils aiguisent l'esprit, & ils l'excitent à faire de petits essais de ses forces, en cherchant à les résoudre d'après ses propres idées.

L'habile Auteur de cet Ouvrage donne une idée bien avantageuse d'un autre Livre, dont Mr. JOMBERT est tout à la fois le Libraire & l'Auteur : *Dictionnaire portatif de l'Ingénieur & de l'Artilleur, composé originairement par feu Mr.* Bélidor, *Colonel d'Infanterie, de l'Académie Royale des Sciences &c. Nouvelle Edition, totalement changée, refondue, & augmentée du quadruple, par* CHARLES ANTOINE JOMBERT; Chez *l'Auteur, Libraire du Roi pour l'Artillerie & le Génie*, 1768. *in* 8°. *pp.* 740. Voici ce qu'en dit Mr. *le Blond* dans l'Approbation qu'il a donnée à cet Ouvrage, en qualité de Censeur: „ Cette Edition peut être regardée comme un nouvel Ouvrage, par le grand nombre de termes dont elle est augmentée, & par l'attention qu'on a eu d'y faire connoître les Livres les plus propres à faciliter les progrès dans les différentes matières qui y ont rapport. Cet Ouvrage, fait avec autant de soin que d'intelligence, est un des plus complets dans son genre, & je

je crois que l'impreſſion en ſera fort utile".

Hiſtoire des Philoſophes modernes, avec leurs Portraits, par Mr. SAVERIEN. *Tome VIe. contenant l'Hiſtoire des Phyſiciens.* Chez le Sr. *François*, Graveur du Cabinet du Roi, & chez les Libraires ordinaires 1768. *in* 12. 458. Les Phyſiciens dont on trouve ici l'Hiſtoire ſont *Robaut*, *Boyle*, *Hartſoeker*, *Polinière*, *Molières*, *Déſaguliers*, *'s Graveſande*, & *Muſſchenbroek*. A la tête du Volume il y a un Diſcours préliminaire ſur les révolutions, les progrès, & l'état actuel de la Phyſique.

Traduction libre de Lucrèce, avec un Diſcours Préliminaire, 1768. *in* 12. deux Tomes, dont le 1r. eſt de 188. *pp.* ſans compter le Diſcours Préliminaire qui en a 67; le 2d. de 185. Se trouve chez le Sr. PANCKOUCKE, que l'on dit être l'Auteur de cette Traduction. Elle ne fait que de nous parvenir, & nous n'avons pas encore pu la comparer avec l'Original. Seulement avons nous vu qu'elle eſt en effet très libre, & que le Traducteur a ſupprimé divers morceaux conſidérables de Lucrèce. Le Diſcours Préliminaire eſt bien écrit: on y prouve, contre Lucrèce, l'exiſtence de Dieu & la ſpiritualité de l'ame; mais on ſe borne

aux

aux preuves ſenſibles & phyſiques, & l'on paroît faire peu de cas des métaphyſiques.

Géographie Ancienne abrégée, par Mr. D'ANVILLE, *de l'Académie Royale des Belles-Lettres, & de celle des Sciences de Petersbourg, Sécrétaire de S. A. S. M. le Duc d'Orléans.* Chez *Merlin*, 1768. grand *in* 12. trois Vol. dont le 1r. eſt de 341 *pp.* le 2d. de 379; & le 3e. de 348. La *Géographie Ancienne* de *Cellarius* eſt un des meilleurs & des plus ſavans Ouvrages qui aient paru depuis le renouvellement des Lettres. L'Auteur s'eſt rendu célèbre par une multitude d'autres productions, mais quand il n'auroit fait que la ſeule Géographie dont nous parlons, elle auroit ſuffi pour lui aſſurer une réputation immortelle. Cet Ouvrage, dont Mr. D'ANVILLE parle un peu foiblement, mais qu'on ne ſauroit trop louer, & où l'on trouve une érudition immenſe, a cependant un défaut, c'eſt qu'il manque quelquefois d'ordre & de méthode. D'ailleurs il eſt écrit en Latin, & il forme deux gros Volumes *in quarto*, ce qui ſans doute n'eſt que trop effrayant aujourd'hui. Il étoit donc bien à ſouhaiter que quelque habile Homme publiât en Langue Françoiſe une Géographie Ancienne, moins volumineuſe, & plus mé-

tho-

thodique que celle de Cellarius ; & perſonne aſſurément n'y étoit plus propre que Mr. D'ANVILLE, dont le profond ſavoir en ce genre eſt ſi connu. Il avoit donné ſur l'ancienne Géographie une ſuite de Cartes dont l'Ouvrage que nous annonçons eſt un excellente explication.

Dictionnaire Interprète de Matière Médicale, & de ce qui y a rapport; contenant l'explication des termes Arabes, Grecs, & Latins; des Abbréviations; des Caractères, ainſi que des Opérations de Chymie & de Pharmacie; avec des Obſervations de théorie & de pratique ſur ces Sciences, & ſur l'Hiſtoire Naturelle : Enſemble une courte Deſcription Anatomique des parties du corps humain. Ouvrage utile à ceux qui ſe deſtinent à l'étude ou à l'exercice de quelqu'un des objets de la Médecine. Par Mr. JULLIOT, *Démonſtrateur en Chymie, Garde en Charge des Apothicaires de Paris &c.* Chez *la Combe* 1768. petit 8°. de 441. *pp.* Un Titre auſſi étendu diſpenſe les Journaliſtes de toute annonce. Nous pourrions ajouter que l'Ouvrage nous a paru tenir ce que le Titre promet; mais nous croyons qu'il vaudra mieux mettre nos Lecteurs en état d'en juger eux mêmes, en tranſcrivant un Article entier. Nous en

choisirons un dont le sujet est intéressant, & qui contient un avis qu'il est bon de répandre :

„ AQUA LUCÆ, *Eau de Luce*, est une composition inventée il y a plus de 40 ans, par un premier Médecin de S. M., & par feu *Dubalen*, alors ancien Apothicaire de Paris, qui me l'a transmise en qualité de son Successeur. C'est une liqueur très pénétrante (surchargée des sels volatils huileux les plus actifs) qu'on donne à respirer dans les défaillances extrêmes, (quelle qu'en soit la cause) dans les attaques de paralysie, d'apoplexie, de mal caduc, dans les fortes migraines, dans les vapeurs hystériques &c. Les effets constans que ce remède, lors qu'il est bien composé, opère, lui ont conservé & lui conserveront long-temps une grande réputation; (tel est le sort des vrais spécifiques, lors qu'ils ont constamment la même efficacité,) à moins que la multiplicité de gens de tout sexe & de tous états qui le falsifient depuis quelques années, ne le fassent tomber en discrédit. Les Journaux & autres papiers publics, ont déjà divulgué différentes recettes prétendues & diverses doses d'ingrédiens, avec lesquelles ce remède (dit-on) doit être composé; chacun, à l'envi,

en

en a publié généreuſement ſa formule. On pourroit ſur toutes ces recettes hazardées garder un ſilence profond, en ce que ſtrictement elles ne contiendroient rien qui pût nuire aux malades qui en feroient uſage; nous nous croyons ſeulement obligés en conſcience, & pour le bien de l'humanité, de éprouver hautement la *formule* qu'on en a inſérée par forme de note, page 517. du Cours de *Chymie de Lemeri*, chez *Hériſſant* 1756., où il eſt queſtion de notre remède. Le nouvel Editeur, (d'ailleurs célèbre Chymiſte) veut qu'on y faſſe entrer *la diſſolution de cuivre dans l'eſprit de nitre*, qui, (quoique dans une quantité extrêmement petite,) eſt encore d'autant plus formidable qu'*elle eſt étendue* & diviſée par l'eſprit volatil ammoniac. L'eau de Luce étant, comme nous l'avons dit d'abord, principalement deſtinée à être donnée à reſpirer, cet Ecrivain a trouvé, à la vérité, le moyen le plus ingénieux de porter le cuivre dans le plus grand degré de diviſion, juſques dans les replis les plus cachés du poumon; le Lecteur peut en juger, mais quelles en ſeront les ſuites! Il eſt aiſé aux vrais Médecins d'en décider. Eſt-il bien vrai (comme l'avance le nouvel Editeur) que cette addition du cuivre, dans

un extrême degré d'atténuation, *n'ajoute rien à la vertu de la préparation ?* Il y a plus; d'après les observations de l'illustre Pharmacien *Charas* & autres Praticiens célèbres, & notamment les expériences modernes de notre premier Botaniste, également recommandable par son affabilité, par sa droiture, par toutes les belles qualités du cœur, & par ses profondes lumières, & la facilité avec laquelle il les répand en toute occasion, l'eau de Luce se donne intérieurement comme spécifique contre la morsure de la vipère, elle a notoirement sauvé la vie à plusieurs; il n'y a pas même de doute que cette eau (falsifiée ou non) n'opère toujours dans ces cas un aussi bon effet, parce que c'est principalement l'alcali volatil qui alors le produit: mais je crois sans trop me hazarder, pouvoir prononcer qu'on doit absolument exclure de cet usage interne, (& de tout autre) *l'eau de Luce cuivreuse* de Mr. *Baron*; il est même à croire qu'un Ecrivain aussi estimable d'ailleurs, & dont la probité est si généralement reconnue, sera le premier à réclamer, par la voie des Journaux publics, contre cette erreur d'inattention qui, dans la Médecine, peut devenir d'autant plus funeste, tant à raison de la cé-

lé-

lebrité du *Cours de Chymie de Lemeri*, qui eſt le premier & le ſeul rudiment de Pharmacie, que par l'abus manifeſte que les lecteurs pourroient en faire aveuglément dans l'exercice des différentes parties de l'art de guérir &c.

Hiſtoire de la petite Vérole, avec les moyens d'en préſerver les enfans, & d'en arrêter la contagion en France; ſuivie d'une Traduction Françoiſe du Traité de la petite Vérole de Rhaſis, ſur la dernière Edition de Londres Arabe & Latine. Par Mr. J. J. PAULET, *Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier;* chez *Ganeau* 1768. *in* 12. deux Tomes dont le 1r. eſt de 373 *pp.* & le 2d. de 144, ſans le Traité de Rhaſès qui en a 102. Les recherches qu'on trouve dans cet Ouvrage concernant la petite Vérole, ſes progrès, la façon dont elle s'eſt répandue dans le monde &c. ne peuvent paroître curieuſes qu'à ceux qui n'ont rien lu ſur cette maladie, car du reſte Mr. PAULET ne fait que répéter ce qui avoit été dit mille fois avant lui. Son but principal eſt manifeſtement de nuire à l'Inoculation, qu'il appelle *la honte de l'Art*; mais ſon Livre auſſi mal écrit que mal raiſonné, ne ſauroit manquer de tomber dans l'oubli, de même que les Hiſtoriettes débi-

tées par quelques Anti-Inoculateurs, & que le Médecin de Montpellier ramène avec autant de confiance & d'intrépidité que si l'on n'en avoit jamais démontré la fausseté.

Mr. LE BEAU vient de publier, chez *Saillant* & *Desaint*, les Tomes XI. & XII. de son *Histoire du Bas-Empire*. A mesure que nous voyons les Volumes de cet excellent Ouvrage se multiplier, nos regrets augmentent de n'en avoir pas donné d'abord des Extraits. Il est trop tard à présent, & il seroit bien superflu de recommander un Livre si connu & si universellement estimé. Ces deux Tomes s'étendent depuis 554 jusqu'en 648. L'un est de 522. *pp*, l'autre de 532.

Histoire de la Vie de Louis XIII., Roi de France & de Navarre, par *M.* DE BURY. Chez *Saillant* 1768. grand *in* 12., quatre Vol. dont le 1r. est de 456. *pp*., le 2d. de 537., le 3e. de 487. & le 4e. de 466. Quelques longues que soient les Histoires que *le Vasser* & le P. *Griffet* nous ont données de Louis XIII., elles auront toujours des lecteurs parce qu'elles sont bien écrites, avec esprit & avec feu. Celle que nous annonçons à présent, n'est au fond qu'un abrégé de ces deux là, mais il ne seroit pas impossible que cet abré-

abrégé ne fût trouvé *long au dernier point.* La manière de Mr. DE BURY eſt connue par ſon *Hiſtoire de Henri IV.*, elle n'a certainement rien de piquant, & l'Auteur a raiſon de craindre qu'on ne remarque dans ce nouvel Ouvrage, comme dans le précédent, bien des négligences, & des fautes de ſtyle & de diction. Du reſte Mr. DE BURY paroît exact & aſſez véridique, quoiqu'un peu trop favorable au Cardinal de Richelieu.

Hiſtoire des Négociations pour la Paix conclue à Belgrade le 18. Septembre 1739, entre l'Empereur, la Ruſſie, & la Porte Ottomane, par la médiation & ſous la garantie de la France. Par Mr. l'Abbé LAUGIER; chez la Veuve *Duchesne* 1768. grand in 12, deux Vol. dont le 1. eſt de 351 pp. & le 2d. de 390. Cette Hiſtoire devoit naturellement être écrite par un François. L'Epoque dont il s'y agit eſt une des plus glorieuſes du Règne de LOUIS XV., puis que cet auguſte Monarque fut choiſi pour Arbitre par les Parties belligérantes, & qu'il juſtifia leur confiance, en conciliant leurs intérêts par une conduite pleine de ſageſſe, de modération, & d'impartialité. Mr. LAUGIER, dont les talens pour écrire l'Hiſtoi-

ne étoient déjà bien connus (*), a compoſé celle-ci ſur les Mémoires de feu Mr. le Marquis *de Villeneuve*, Ambaſſadeur de France à la Porte, & qui a eu la meilleure part à ces Négociations. Outre les grands objets que cette Hiſtoire préſente, ſes détails donnent bien des éclairciſſemens ſur les rapports politiques des Empires qui font la communication de l'Aſie avec l'Europe. „ Ils mettront le Lecteur au fait des mœurs, des uſages des Turcs, & de leur ſyſtême de Gouvernement, ſur lequel on a débité tant de fables. On verra le deſpotiſme des Sultans & de leurs Viſirs, aſſujetti à des règles plus gênantes, & à des circonſpections plus timides, que les procédés des Monarchies les plus libres. On verra ces Turcs, à qui on ſuppoſe la plus grande ignorance, auſſi éclairés ſur leurs intérêts, auſſi inſtruits des vues & du ſyſtême des autres Cours, auſſi adroits dans leurs démarches, auſſi rafinés dans leur politique, que les Nations dont l'eſprit a reçu la meilleure culture. On verra cette Puiſſance Ottomane, dont le poids eſt en apparence ſi fort, affoiblie par l'état de

(*) On lui doit l'*Hiſtoire de la République de Veniſe*, en 12 Tomes *in* 12.

de ſervitude où elle tient ſes Agens les plus habiles, par la dépendance où elle les met des critiques ſourdes du Sérail, & de la paſſion des plus vils Eunoques ".

Le Sieur *Panckoucke* diſtribue les ſept premiers Volumes de la *Collection complette des Oeuvres de Mr.* DE VOLTAIRE, *in* 4o. Cette Edition eſt magnifique, & vraiment digne de l'Homme célèbre dont on a raſſemblé les Ouvrages. Il les a tous revus avec exactitude, & y a fait des additions très conſidérables, ſur-tout dans l'Hiſtoire générale. On trouve même quelques morceaux nouveaux dans la Henriade. Quant à la partie typographique, rien n'a été négligé: le papier eſt très beau, les caractères ſont de Mr. *Fournier* le jeune, les eſtampes deſſinées par Mr. *Gravelot*, & gravées par les meilleurs Artiſtes, ſont de la compoſition la plus riche & de la plus belle exécution. Au reſte on eſt le maître d'acheter ou de ne pas acheter ces figures: elles ſe vendent ſéparément. La Collection entière contiendra 18 ou 20 Volumes. Les ſept qui paroiſſent actuellement renferment la *Henriade*, l'*Eſſai ſur la Poéſie Epique*, les *Diſcours ſur l'Homme*, *le Temple du goût*, le *Poëme de Fontenoy*, le *Poëme ſur le déſaſtre de Liſbonne*, *le Poëme*

ſur la Loi Naturelle, les *Pièces de Théatre* au nombre de 31., l'*Hiſtoire de Charles XII.*, & celle de *Pierre le Grand.*

Il paroît auſſi, chez le même *Panckoucke*, une belle Edition des *Oeuvres de* JEAN RACINE, *avec des Commentaires, par* Mr. Luneau de Boisgermain 1768. ſix Vol. *in* 12. Nous en rendrons compte.

L'Eſprit de l'Encyclopédie, ou Choix des Articles les plus curieux, les plus agréables, les plus philoſophiques de ce grand Dictionnaire. On ne s'eſt attaché qu'aux morceaux qui peuvent plaire univerſellement, & fournir à toutes ſortes de lecteurs, & ſur-tout aux gens du monde, la matière d'une lecture intéreſſante; chez *Briaſſon* & *le Breton*, 1768. grand *in* 12. cinq Vol. chacun d'un peu plus de 450 *pp.* Ce Recueil eſt très bien fait, & ne ſauroit manquer d'avoir beaucoup de débit. Peu de gens ſont en état de ſe procurer le Dictionnaire Encyclopédique, & ceux même qui voudroient y mettre le prix trouveroient peut-être difficilement à l'acheter, aujourd'hui que l'Edition en eſt, pour ainſi dire, épuiſée. On ſera donc charmé de trouver dans cinq Volumes portatifs & d'une facile acquiſition, ce qu'il y a de plus piquant dans cet immenſe Dictionnaire, les morceaux de génie, les articles

ticles de philosophie, de morale, de critique, de galanterie, de politique & de littérature. Il seroit difficile de faire une lecture plus agréable & plus utile, & l'on a raison de dire dans l'Avertissement, que des 160 Articles que contient ce Recueil, il n'en est peut-être pas un qui ne soit du goût & à la portée de tous les Lecteurs.

L'Orphelin Normand, ou les petites causes & les grands effets. Pulveris exigui jactu VIRGILE. Chez *Des Ventes de la Doué* 1768. deux Parties *in* 12. dont la 1e. est de 192 *pp.* la 2e. de 179. Ce Roman est intéressant & bien écrit; mais ce qui le caractérise particulièrement, c'est la vertu, la probité, les sentimens de bienfaisance & d'humanité qui y règnent. Nous n'en connoissons pas l'Auteur, mais quel qu'il soit il doit assurément avoir une ame honnête & sensible.

Zambeddin, Histoire Orientale. Chez *Delalain* 1768. *in* 12. *pp.* 221. Ce Conte des *Fées* est charmant, plein d'esprit, d'imagination & de gaieté.

Feu Mr. PREVOT D'EXILES paroît avoir légué son pinceau à l'Auteur d'un Roman très sombre, mais très attachant & très bien écrit qui paroît chez *Le Jay* sous ce titre: *Les Ef-*

Effets des Paſſions, ou Mémoires de Floricourt, 1768. *in* 12. trois Tomes dont le 1r. eſt de 178 *pp.*, le 2d. de 291, & le 3e. de 246.

Nous avons presque honte d'annoncer tant de Romans, mais on n'a pas honte de les publier; & dans le fonds on auroit grand tort d'en rougir, s'ils reſſembloient tous aux cinq ſuivans:

Suite de Tout un Peu; ou les Amuſemens de la Campagne, Tome Second. Par l'Auteur des Mémoires du Marquis de Solanges. Chez *Le Jay* 1768. *in* 12. *pp.* 252.

Agathe & Iſidore. Par Madame BENOIST. Chez *Durand* 1768. *in* 12. deux Parties dont la 1e. eſt de 304 *pp.*, la 2e. de 303.

Nitophar, Anecdote Babilonienne, pour ſervir à l'hiſtoire des plaiſirs. Le bonheur eſt un bien que nous vend la Nature, VOLTAIRE. Chez *Delalain* 1768. grand *in* 12. de 180. *pp.*

Oeuvres Philoſophiques & Morales, par Mr. D'ARNAUD; chez *l'Eſclapart* & la Veuve *Ducheſne* 1768. petit 8o. On a raſſemblé dans ce Recueil les ſept Hiſtoires ſuivantes: *Fanni, ou l'heureux repentir; Lucie & Mélanie, ou les deux Soeurs généreuſes; Clary, ou le retour à la vertu récompenſé; Julie, ou l'heu-*

reux

teux repentir ; Nancy, ou les malheurs de l'imprudence & de la jalouſie ; Sidney & Silly, ou la bienfaiſance & la reconnoiſſance ; Batbilde, ou l'Héroïſme de l'amour.

L'Innocence du premier Age en France par Mr. SAUVIGNY ; *Seconde Partie*, contenant *la Roſe, ou la Fête de Salency*, & *l'Iſle d'Oueſſant.* Chez *Delalain* 1768. *in* 8°. *pp.* 120.

PROVINCES-UNIES.

UTRECHT. Le Libraire *Abr. van Paddenburg* a imprimé & débité une nouvelle Edition corrigée & augmentée du ſavant Ouvrage de Mr. VOORDA, Profeſſeur en Droit dans notre Univerſité, intitulé, JACOBI VOORDA JURISCONSULTI *Interpretationum & Emendationum Juris Romani Libri III Quibus accedit Ejusdem Oratio pro Decretalibus Pontificum Romanorum Epiſtolis. Editio altera. Denuo recognita & aucta.* 1768. Vol. *in* 8°. *pp.* 375. Cette nouvelle Edition eſt en effet corrigée & augmentée, comme le Titre l'annonce. Le célèbre Auteur a diviſé ſon Ouvrage en trois Livres, & c'eſt dans le dernier qu'il a inſéré les principales additions qu'il avoit deſſein d'y faire :

faire : il s'en trouve bien auſſi quelques unes dans les deux premiers, mais trop peu importantes, dit la Préface, pour qu'on croie devoir les indiquer. La Harangue *pour les Décrétales* fut prononcée en 1735, lors que Mr. VOORDA quittoit le Rectorat. L'Orateur ſe propoſe, dit-il, d'établir la ſageſſe, l'utilité, l'excellence des loix & des conſtitutions des Papes, connues ſous le nom de *Décrétales*. Et voici comment il annonce ſon plan & ſon deſſein. *Oſtendam, Conſtitutiones Pontificias ad ſtatum rerum, qui tunc erat, egregiè accomodatas fuiſſe, & effeciſſe quoque, quod ſibi auctores earum propoſuerunt, & pro conditione temporum proponere debuerunt : poſt deinde demonſtraturus, easdem etiam vitam eorum, qui Cives ſunt iſtius civitatis, cujus Caput & Princeps Pontifex Romanus eſt, beatam reddidiſſe.* L'Orateur tient parole & montre, que les Conſtitutions & les Décrets des Papes étoient bien faits pour les temps de barbarie & de ſuperſtition qui les virent éclorre; que, deſtinés uniquement à favoriſer les vues ambitieuſes de la Cour de Rome, à rendre ſon joug ſacré, & le Clergé, également riche, puiſſant & redoutable, ces Décrets avoient pleinement répondu à ce but. Après quoi il conclut qu'ils étoient

en

en effet un chef-d'œuvre de Législation, & dictés par la Politique la plus consommée.

Le même Libraire distribue le IIe. Tome de la Traduction Hollandoise des intéressantes *Lettres de Mr.* ALBERTI *sur l'état présent de la Religion & des Sciences dans la Grande Bretagne.* Ce Volume dont nous rendons compte, aussi bien que des précédens, contient 354. *pp.* sans la Préface.

A. van Paddenburg & J. van Schoonheven ont mis en vente: *Lyst der Plant-Dieren, bevattende de algemeene Schetzen der Geslachten en konte beschryvingen der bekende Soorten met de bygevoegde Naamen der Schryveren, in het Latyn beschreeven door den Hoog-gel. Heer* P. S. PALLAS, *Med. Doct. Hoog-leeraar in de Natuurlyke Historie te St. Petersburg, en Opzigter van het Cabinet der Natuurlyke zeldzaamheden van haar Keyzerlyke Majesteit de Keizerin van Rusland, Lid van de Keizerlyke Natuur onderzoekeren, en van het Koninglyk genootschap te Londen. Vertaald en met Aanmerkingen en Afbeeldingen voorzien, door* P. Boddaert, *Med. Doct.* 1768. grand 8o. de 573. *pp.* sans les Préfaces. Cette Traduction de l'excellent Ouvrage Latin que Mr. PALLAS donna il y a deux

deux ans sur les *Zoophytes* (*), sera d'autant plus de plaisir aux Hollandois qui aiment l'Histoire Naturelle, que l'habile Traducteur l'a accompagnée de diverses Notes savantes & curieuses. On y voit que non seulement il a lu tout ce qui a été écrit sur les *Animaux-plantes*, mais qu'il a lui même observé & médité. Sa Préface mérite aussi d'être lue: elle contient plusieurs remarques curieuses sur la découverte qui a été faite, dans ce Siècle, des Zoophytes; découverte au reste, qui, comme le dit M. BODDAERT, avoit été prédite par le grand *Leibnitz*, plus de 25 ans avant que Mr. *Trembley* eût vu des Polypes. N'oublions pas d'avertir que les figures de cet Ouvrage, dessinées par le Traducteur lui même, ont été très bien gravées par *J. van Hiltrop*.

AMSTERDAM. *M. M. Rey* a imprimé: *Traité des Causes Physiques & Morales du Rire relativement à l'Art de l'exciter*, Quid rides? Hor. 1768. petit 8°. de 134. *pp.* On ne

(*) En voici le titre: *P. S. Pallas* —— *Elenchus Zoophytorum, sistens generum adumbrationes generaliores, & specierum cognitarum succinctas descriptiones cum selectis Auctorum synonimis.* Hagæ Com. 1766. *apud* P. van Cleef.

ne rira guère en liſant cet Ouvrage: auſſi l'Auteur n'a-t-il pas eu deſſein de faire rire. Il a voulu rechercher les cauſes ſecrettes & le principe moral par lequel nous rions, ce qui peut conduire à la découverte des moyens artificiels d'exciter le rire. S'il faut en croire l'Editeur, qui paroît fort prévenu en faveur de cet Ouvrage, & que par conſéquent il faut bien ſe garder de ſuppoſer en être lui même l'Auteur, *c'eſt un Ecrit raiſonné, plein de recherches, de notions & même de découvertes utiles, & qui n'intéreſſe pas moins la Philoſophie que l'art du Théatre.* L'Auteur ſuppoſe qu'étant un jour chez feu Mr. *Titon du Tillet*, ſi connu dans la République des Lettres par le monument de bronze qu'il a fait élever *à leur gloire*, & dont le Roi vient d'orner ſa Bibliothèque, il y trouva Mrs. *Deſtouches*, *Fontenelle*, & *Monteſquieu*; que la converſation tomba ſur les cauſes du rire, que ces trois Illuſtres *déployèrent devant lui tous les trèſors de l'éloquence*, qu'il recueillit précieuſement leurs divers ſentimens, & qu'il ne fait que les expoſer dans ce Traité. Peut-être *ſourira-t-on* de voir un Ecrivain aſſez médiocre, entreprendre de faire parler des Hommes

comme Fontenelle & Monteſquieu. Quoi qu'il en ſoit Deſtouches cherche la cauſe du rire dans la joie, Fontenelle dans la folie, & notre Auteur après les avoir réfutés ſous le nom de Montesquieu, établit ſon propre ſentiment, ſç. que le principe du rire n'eſt autre choſe que l'*Orgueil qui s'applaudit*. „ L'homme ne rit jamais qu'en vertu d'un „ retour flatteur ſur lui même & d'une com„ paraiſon plus ou moins orgueilleuſe qu'il „ fait de lui à l'objet ridicule. L'amour „ propre flatté eſt donc dans tous les cas „ la ſource cachée, le reſſort conſtant, en „ un mot le principe phyſique & moral du „ rire ". Cette idée, qui n'eſt rien moins que neuve, a été fort bien développée par *Steele*, ou par *Addiſſon*, dans un Diſcours très ingénieux qui ſe trouve au Tome I. du *Spectateur Anglois* (*). Notre Auteur paroît l'avoir connu, mais apparemment qu'il a eu ſes raiſons pour ne le pas citer. Le fameux *Hobbes* avoit déjà prétendu qu'on ne rit que par vanité. Voici ce qu'il en dit dans un paſ-

(*) *Diſcours* XXXV. Edit. d'Amſterdam de 1714. *in* 8. Voyez auſſi, *Tom.* III. Diſcours XXIX; & le *Mentor Moderne*, Tom. I. Diſcours XXVII.

paſſage rapporté dans le Diſcours que nous venons d'indiquer : *La paſſion qui excite à rire n'eſt autre choſe qu'une vaine gloire, fondée ſur la conception ſubite de quelque excellence qui ſe trouve en nous, par oppoſition à l'infirmité des autres, ou à celle que nous avons eu autrefois; car on rit de ſes folies paſſées, lors qu'elles viennent tout d'un coup dans l'eſprit, à moins qu'il n'y ait du deshonneur attaché.*

J. *H. Schneider* a mis en vente : *De l'Education, Ouvrage utile aux Parens, aux Gouverneurs &c. & à tous ceux qui ſe chargent de l'Education :*

La Nature en ſait plus qu'ils n'en ont jamais dit,
Ecartons ces Romans qu'on appelle Syſtêmes,
Et pour nous élever deſcendons dans nous mêmes, VOLTAIRE.

grand *in* 12. de 147. *pp.* 1768. Cet Ouvrage mérite bien qu'on en rende un compte détaillé : nous le ferons le Trimeſtre prochain.

On trouve chez le même Libraire : *Hiſtoi-*

re de la mort du Chevalier de la Barre, par Mr. CASS** *Avocat au Conſeil du Roi*, 1768. grand *in* 12. de 24 *pp.* 1768. Il n'eſt pas poſſible de méconnoître l'Ecrivain célèbre de cette Brochure. On trouve encore un morceau de lui dans un petit Recueil qui ſe vend auſſi chez *Schneider* ſous ce titre: *Le Porte Feuille de Mr.* MARMONTEL *trouvé, contenant les Lettres que S. M. l'Impératrice de Ruſſie, S M le Roi de Pologne, S. M. la Reine de Suède, le Prince Royal de Suède, & d'autres perſonnes de la première diſtinction, ont écrites à l'Auteur de Bélisaire. Avec une petite Honnêteté Théologique fort intéreſſante*, 1768. grand *in* 12. de 23 *pp.*

Nous avons plus d'une fois rendu juſtice à l'excellente Traduction Françoiſe qui ſe fait ici de l'*Hiſtoire Univerſelle, par une Société de Gens de Lettres* Anglois. Tout ce que nous avons à faire préſentement, eſt d'annoncer que les Tomes XXIX. & XXX., ſe diſtribuent chez *Arkſtée* & *Merkus*. Le XXIX. contient la ſuite de l'Hiſtoire d'Eſpagne, & celle de Portugal, *pp.* 614. *in* 4°. Le XXXe. comprend l'Hiſtoire du Royaume de Navarre, & celle de France juſqu'à la mort de Charles VIII. en qui finit la ligne di-

directe de Philippe de Valois, *pp.* 584.

Les mêmes Libraires ont imprimé : *Le Spectateur, où le Socrate moderne, où l'on voit un portrait naïf des mœurs de ce Siècle. Traduit de l'Anglois.* Tome VIIIe. *pp.* 423. Nous ferons peut-être un Extrait de ce nouveau Volume.

J. Morterre ſe propoſe de donner au Public une Traduction Hollandoiſe de l'excellente *Aſtronomie* de Mr. DE LA LANDE. Le nom ſeul de l'Auteur fait l'éloge de l'Ouvrage, & il y a lieu d'eſpérer que ceux des habitans de ces Provinces qui n'entendent pas le François, ſeront d'autant plus charmés de pouvoir le lire en leur Langue, qu'il n'y a en Hollandois aucun traité complet d'Aſtronomie. C'eſt pour leur procurer cet avantage, que le Libraire ouvre la voie de ſouſcription, ſuivant le *Proſpectus* qu'il vient de faire paroître. Cette traduction, entrepriſe du conſentement de Mr. DE LA LANDE, aura un grand avantage ſur l'Edition Françoiſe: on ſait que le célèbre Auteur en prépare une ſeconde, qui ſera non ſeulement plus exacte que la première pour la partie Typographique, mais encore conſidérablement augmentée, & c'eſt

ſur celle là que le Traducteur a deſſein de travailler. De plus Mr. DE LA LANDE a écrit au Traducteur qu'il lui fournira tout ce qui pourra contribuer à l'amélioration de l'Ouvrage. Au reſte c'eſt M. BLASSIERE, déjà avantageuſement connu par différens Mémoires & par pluſieurs Traductions, qui entreprend ce long & pénible travail: ceux qui connoiſſent ſa capacité, ne pourront douter des ſoins qu'il prendra pour donner à ſa Traduction toute l'exactitude & toute la perfection dont elle eſt ſusceptible. La ſouscription ſera ouverte juſqu'au 26 Novembre de cette année, chez pluſieurs Libraires des principales Villes des ſept Provinces & du Brabant: on peut voir chez eux les conditions de la Souſcription. Pour qu'on puiſſe juger de la Traduction, le Libraire diſtribue *gratis*, avec le projet, celle du premier Livre, faite d'après l'Edition actuelle: on réimprimera cette Partie quand on commencera l'impreſſion des ſuivantes.

HET *Verbond der Genade in III. Boeken en het Lied van Zion in XII. Zangen door Mr.* WILLEM HENDRIK SELS, met *Plaaten*; c. à. d. *L'Alliance de Grace en III Livres & le Cantique de Sion en XII. Chants, par*

par Mr. G. H. SELS, avec Figures *in* 4°. Chez les Libraires *F. de Kruyff* & *A. van der Kroé.* Le premier de ces Poëmes, ſert proprement d'Introduction au ſecond, les trois Chants de l'Alliance de Grace étant deſtinés à célébrer l'Ouvrage de la Rédemption par J. C. 1. dans ſa révélation, 2. dans ſon accompliſſement, & 3 dans ſes ſuites; L'Auteur, comme il en avertit dans ſa Préface, a réſervé l'étendue qu'il auroit du donner à ces deux derniers chefs, pour les développer en forme de Cantique dans un Poëme ſéparé, qu'il a intitulé : *Cantique de Sion.* Ce ſecond Poëme, qui eſt proprement une Vie de J. C., offre ſuivant l'ordre de la narration Evangélique le détail des évenemens depuis la Naiſſance du Sauveur juſqu'à ſon Aſcenſion. Mr. SELS, fils du feu Contr'Amiral Mr. *Juſte Sels*, a débuté de bonne heure dans la carrière poétique. Il n'avoit pas vingt ans lors qu'en 1763. le Libraire *de Kruyff* imprima ſon premier Eſſai, ou un Recueil d'Epîtres & de Contemplations en vers (*Brieven en Beſpiegelingen*, grand 8o.) Ce jeune Auteur qui paroît ne vouloir exercer ſa Muſe que ſur des ſujets ſacrés & de piété, lui a donné beaucoup

d'élévation dans les deux Poëmes que nous annonçons à préſent, & il en a généralement très bien aſſorti les tons à la nobleſſe & à la dignité du ſujet, pour ne rien dire de pluſieurs morceaux pleins de ſentiment & d'un vrai ſublime. En un mot cette dernière production ne peut qu'ajouter à la réputation que Mr. SELS s'étoit déjà acquiſe par ſon Poëme en 12 Chants, intitulé *Salomon*, que les mêmes Libraires publièrent en 1765. *in* 4°. A l'occaſion du *Salomon*, qui lors qu'il parut n'étoit orné que d'un Frontiſpice du deſſein de Mr. *J. de Boſch* & gravé par Mr. *Vinkeles*, nous croyons devoir avertir le Public, que cet Ouvrage vient d'être enrichi par cet habile Graveur (*Vinkeles*) de 12 Planches de ſon invention & de ſon burin, qui ont remporté l'eſtime & l'admiration des Connoiſſeurs, tant pour la beauté de l'ordonnance & l'élégance du deſſin, que pour la gravure. Elles ſont toutes propres à faire connoître aux Etrangers (1) que nous ne manquons pas dans ces Provinces d'ex-

(1) Nos Libraires débitent auſſi ces Eſtampes à part; elles coûtent enſemble *f* 3 - 10, ou *f* 5. en grand papier.

d'excellens Artiſtes : celui-ci, digne Diſciple du célèbre Mr. *Punt*, méritant, quoique jeune encore, une des premières places parmi les Maîtres de l'art. Les ſujets de ces 12 Planches ſont : 1. *Salomon oint pour Roi.* 2. *Adonija mis à mort.* 3. *Le premier jugement de Salomon.* 4. *L'Ambaſſade de Hiram au Roi.* 5. *Salomon faiſant bâtir le Temple.* 6. *Une apparition de Dieu, dans un ſonge à Salomon* (2). 7. *La viſite de la Reine de Séba.* 8. *L'idolâtrie de Salomon.* 9. *Le Prophète Abija prédiſant à Jéroboam la ſucceſſion des dix Tribus.* 10. *Salomon puni par un Orage.* 11. *Un ſacrifice propitiatoire du Grand Prêtre pour Salomon.* 12. *Ce Prince ſur ſon lit de mort.*

H. Vieroot, conjointement avec *J. le Mair* Libraire à Leyde, a imprimé : *Bibliotheca Hagana Hiſtorico-Philologico-Theologica, ad continuationem Bibliothecæ Bremenſis No-*

(2) Ce ſujet eſt une fiction du Poëte, auſſi bien que ceux de la 10. & de la 11. Planche. Ce dont nous avertiſſons de peur qu'on ne confonde cette apparition divine avec celle de Gabaon, où Salomon étoit fort jeune, au lieu que le Graveur l'a repréſenté ici dans un âge avancé, ſuivant l'idée du Poëte.

Novæ conſtructa a NICOLAO BARKEY, *S. Th. Doctore, nuper ej. Facultatis in Ill. Lyceo Bremenſi Profeſſore Ordin. & Eccleſiaſte Stephanienſi, nunc vero S. Th. Profeſſore & V. D. M. Hagano.* Claſſis Primæ Faſciculus Primus 1768. grand 8o. de 204 *pp.* C'eſt la continuation que nous annonçâmes, il y a quelques mois (*) de la *Nouvelle Bibliothèque de Brême.* Cette Bibliothèque avoit été ſi bien reçue dans la République des Lettres, & elle tenoit un rang ſi diſtingué entre les Ecrits périodiques, que l'on ſouhaitoit fort que le ſavant Auteur, Mr. le Docteur BARKEY, en quittant Brême pour aller à la Haye, où il eſt Paſteur & Profeſſeur en Théologie, n'abandonnât pas ce bon Ouvrage. Il s'eſt rendu aux deſirs des gens de Lettres, & il nous donne actuellement, ſous le titre de *Bibliothèque de la Haye*, la ſuite de la *Bibliothèque de Brême.* C'eſt toujours le même plan, la même variété, le même choix judicieux de Pièces intéreſſantes & utiles, ſur-tout pour les Théologiens. Mr. BARKEY ſe fera un plaiſir d'in-

(*) *Bibliothe des Sc.* Tom. XXVIII. Part. I. *pag.* 256.

d'inſérer dans ce Recueil les Diſſertations, les explications de paſſages de l'E. S., les Extraits, les Lettres, en un mot tous les Ecrits qu'on voudra bien lui communiquer ſur des ſujets plus ou moins relatifs à la Théologie; bien entendu qu'il ſe réſerve la liberté dont il a uſé en compoſant ſa précédente *Bibliothèque*, ſc. de renvoyer aux Auteurs les Pièces, qui ne lui paroîtront pas dignes d'entrer dans une Collection, où il ne veut rien admettre que de bon & de véritablement inſtructif. Ce qu'il pourroit faire de mieux pour remplir cet objet ſeroit de donner ſouvent des morceaux de ſa façon. Voici les titres des Articles de cette première Partie. 1. J. C. FUESLINI, *Cap. Vitot. Camerarii*, Diſſertatio de Alexiade Annæ Comnenæ, *qua Græcarum Litterarum cultores & Profeſſores ad novam hujus libri editionem curandam & publicandam exſtimulantur.* 2. RUTGERI SCHUTTE, *V. D. M. Amſtelod.* Commentatio *ad Vaticinium Bileami* NUMER. XXIV: 14-19. 3. J. W. PARIS. *V. D M. Huiſtæ Flandrorum*, Diſſertatio *ad locum* JEREM. XXXI: 22. Jehova novum creavit in terra, femina circumdabit virum; *qua hypotheſes* NIC. BARKEY *& pl. Rev. A. L.*

Za-

Zachariæ *modeſte examinantur*, & *nova vaticinium explicandi via panditur.* 4. B. V. D. SCHULZE, *Gymnaſii Regii Joachimici, quod Berolini eſt, Profeſſoris & alumnorum Ephori*, Diſſertatio Apologetica, *qua præcipue inquiritur, num puncta vocalia* Tu *Ketbibh ſubjecta. ad Keri ſint referenda.* 5. B. KENNICOTT, *S. T. D. & Membri Collegii Exeterani Oxonienſis*, Status conlationis Hebræorum Manuſcriptorum Veteris Teſtamenti, *qualis fuit ſub finem Anni ab incepto opere Quarti* 1763. 6. J. C. HARENBERGII, Relatio *de Bibliorum Latinorum, ſeculo XII. ſcriptorum, raro exemplari.*

HAARLEM. La Société Hollandoiſe des Sciences avertit le Public que cette queſtion propoſée en 1766: *Quelles ſont les cauſes d'une maladie de l'oeſophage, qui ſe formant peu-à-peu, & empêchant la déglutition, devient ordinairement mortelle? pourquoi cette maladie eſt-elle plus fréquente aujourd'hui qu'elle ne l'étoit autrefois? par quels remèdes peut-on la prévenir & la guérir entièrement?* a été la mieux traitée dans un Diſcours qui a pour deviſe: *Interdum docta plus valet arte malum.* A l'ouverture du Billet on a trouvé que l'Auteur de cette Pièce eſt Mr. MATTHIAS

THIAS VAN GEUNS, Docteur en Médecine à Groningue : conſéquemment la Médaille d'or lui a été adjugée. Si l'Auteur de l'Ecrit, qui a pour deviſe : *In magnis voluiſſe ſat eſt*, trouve à propos de ſe nommer, la Société lui donnera, comme un *Acceſſit*, une Médaille d'Argent. Mais comme on a reçu deux Diſcours qui portent cette deviſe, la Société, pour prévenir toute erreur, déclare que celui auquel elle deſtine la Médaille, eſt diviſé en 27 Paragraphes, & commence par ces paroles : *Verhandeling over de langzaam belette doorzwelging van het Voedſel in de Slokdarm*, &c.

La Société donne pour ſujet du Prix de l'année 1770. la queſtion ſuivante : *Qu'eſt-il requis pour l'Art de faire des Obſervations, & juſques où cet Art peut-il contribuer à la perfection de l'Entendement ?*

La Queſtion propoſée l'année précédente pour être traitée avant le commencement de 1769, eſt : *Qu'a-t-on écrit juſques ici ſur l'Hiſtoire Naturelle des Provinces-Unies & des Pays aſſociés ? qu'y manque-t-il encore ? & quelle eſt la meilleure méthode qu'il faut ſuivre en l'écrivant ?* Les conditions ſont toujours les mêmes que celles que nous

„ avons

avons indiquées dans le Tome XXI. de cette *Biblioth.* Part. II. *pag.* 509.

LEYDE. Mrs. les Administrateurs du Legs de feu Mr. STOLP, conformément à l'ordre qui leur eſt preſcrit, ont choiſi dans leur Aſſemblée ordinaire du 18. Février, une Queſtion de morale pour le ſujet des Diſſertations, qui doivent concourir aux prix dont ils ſont les diſtributeurs. La voici: *Utrum Deus ex mero arbitrio poteſtatem ſuam legislatoriam exerceat; an vero ita ut ratio humana legum divinarum etiam perfectionem perſpiciat?* c'eſt-à-dire, „ Dieu exerce-t-il ſon „ pouvoir législatif, en ne conſultant que „ ſon ſeul & pur arbitre; ou bien, de façon „ que la raiſon humaine puiſſe connoître „ toute la perfection des loix qu'il preſcrit"?

Ceux qui voudront travailler à éclaircir cette Queſtion, ſont priés d'écrire leurs Diſſertations en Latin ou en Hollandois, & de les faire parvenir *franco*, avant le 1t. Juillet 1769, à Mr. *Ewald Hollebeeck*, Profeſſeur en Théologie, & Secrétaire actuel de l'Inſtitut de STOLP, à Leyde. Ils ſont avertis encore de vouloir bien ajouter une ſentence ou deviſe à leurs Diſſertations, & d'y joindre un billet cacheté, qui contiénne la même

même sentence, avec leur nom & leur adresse. Ceux qui n'observeront pas ces précautions ne doivent pas trouver mauvais qu'on n'ait point d'égard à leurs pièces, quand il sera question d'adjuger le prix; & alors on ouvrira seulement le billet, joint à celle qui l'aura remporté. Ce prix, qui consiste en une médaille d'or, de la valeur de deux cents cinquante florins, argent de Hollande, sera adjugé le 13 Octobre 1769.

LA HAYE. *B. Gibert* a imprimé: *Relation de la manière dont on inocule la petite-Vérole aux Indes Orientales, avec quelques observations sur la méthode de traiter cette maladie dans cette partie du Monde, dédiée au Président & autres Membres du Collège de Médecine à Londres, par* J. Z. HOLWELL, *Membre de la Société Royale. Traduit de l'Anglois par* J. D'ESTANDAU, *Docteur en Médecine.* 1768. *in* 8°. *pp.* 42. On doit savoir gré à Mr. D'ESTANDAU, habile Médecin de cette Ville, d'avoir donné une bonne Traduction de cette Brochure, qui a fait beaucoup de bruit en Angleterre, tant par la célébrité de l'Auteur (1), que par la singularité

(1) Nous avons eu occasion de parler de lui; *Biblioth. des Sc.* Tom. XXIV. Part. II. *pag.* 312. & Tom. XXVII. Part. I. *pag.* 190.

té & l'utilité des faits qu'il rapporte. Il faudroit tranſcrire toute cette Relation, ſi l'on voûloit ne rien omettre de ce qu'elle contient d'intéreſſant & de curieux; mais trois choſes ſur-tout y méritent une attention particulière. 1. L'Auteur, qui a paſſé trente ans dans les Indes Orientales, prouve que l'Inoculation y eſt connue & pratiquée depuis un temps immémorial: ainſi voilà bien confirmé, ce que Mr. *Chais* diſoit, il y a déjà pluſieurs années, ſur l'ancienneté de cette méthode en Aſie. 2. Mr. *Holwell* nous apprend que la diète, le régime rafraîchiſſant, & l'uſage d'un air libre, que les *Suttoniens* & Mr. *M. W. Schwencke* ont preſcrit ici avec tant de ſuccès, il y a quelques mois, a conſtamment fait la baſe de la manière d'inoculer aux Indes Orientales. 3. On voit, dans cette Brochure, que les Inoculateurs Indiens ne manquent jamais d'ouvrir les boutons de la petite-Vérole, & qu'ils regardent cette ouverture comme très néceſſaire; pratique que Mr. HOLWELL approuve beaucoup, & qui a déjà été fortement recom-

(2) Voyez les *Mémoires de la Société des Sciences de Haarlem*, Tom. V. *pag.* 519. & *Biblioth. des Sc.* Tom. XIV. Part. II. *pag.* 258.

commandée par le célèbre Mr. *Tissot*. Nous ne saurions terminer cette annonce, sans rapporter une observation bien singulière de notre Auteur, c'est que dans le temps que la petite-Vérole régne au Bengale & qu'elle y est maligne, elle emporte quantité de coqs-d'Inde, de chapons, & d'autre volaille, & fait un cruel ravage dans les basse-cours. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ces animaux ont alors tous les symptomes qu'on observe dans l'espèce humaine durant le cours des trois périodes de la maladie. „ Un Perroquet que j'aimois beaucoup, *dit Mr.* HOLWELL, fut attaqué de la petite-Vérole en 1744, & en mourut sous mes yeux. J'observai dans ce pauvre oiseau tous les progrès ordinaires du mal; il fut saisi avant l'éruption d'une fièvre ardente, qui dura deux jours entiers; ce ne fut qu'au septième après l'éruption qu'il succomba: nous trouvâmes à l'ouverture de son corps, qu'il avoit le gosier, l'estomac, & tout le conduit des intestins parsemé d'une multitude de pustules, comme la surface de son corps l'avoit été, en quelques endroits confluentes, dans la plupart discrètes".

F. Staatman a mis en vente le second Tome de l'excellente Traduction Françoise, que le Dr. LE COURRAYER a faite de *l'Hiſtoire de la Réformation ou Mémoires de* JEAN SLEIDAN &c. Le IIIe. & dernier Volume ne tardera pas à paroître, & pour lors nous rendrons compte de l'un & de l'autre (*).

(*) Les Extraits du premier Tome ſe trouvent dans le Volume précédent de cette *Biblioth.* Part. I. *Art.* VI. & Part. II. *Art.* II.

FIN.

BIBLIOTHEQUE
DES
SCIENCES
ET DES
BEAUX ARTS,
POUR LES MOIS
DE
AVRIL, MAI, JUIN,
MDCCLXVIII.
TOME VINGT-NEUVIEME.
SECONDE PARTIE.

A LA HAYE,
Chez PIERRE GOSSE JUNIOR,
ET DANIEL PINET,
Libraires de S. A. S.
M. DCC. LXVIII.

TABLE DES ARTICLES.

ART. I. DI UNA RIFORMA D'ITALIA, &c. Second Exttait. . . . . pag. 259.

II. DE L'EDUCATION MORALE &c. . . . . 294.

III. Deux DISSERTATIONS de Mr. MERKELBACH . 311.

IV. VOYAGES D'UN PHILOSOPHE. . . . . 342.

V. HISTOIRE *de Louis de Bourbon, second du nom*, PRINCE DE CONDE', Dernier Extrait. . 368.

VI. LA MORALE, traduite de l'Allemand de Mr. STAFFER, Tome IVe. . . 393.

VII. LEÇON ACADE'MIQUE *de* Mr. HAHN *ſur les ſecours que les Mathématiques & la Phyſique ſe prêtent mutuellement.* . 407.

VIII. MEMNON, *Conte Oriental.* . 422.

IX. NOUVELLES LITTE'RAIRES. 434.

BIBLIOTHEQUE DES SCIENCES ET DES BEAUX ARTS,

POUR LES MOIS DE

AVRIL, MAI, JUIN,

MDCCLXVIII.

ARTICLE PREMIER.

DI UNA RIFORMA D'ITALIA, &c.

C'eſt-à-dire,

DE la néceſſité & des moyens de réformer les plus mauvais Uſages, & les plus pernicieuſes Loix d'Italie &c.

Second Extrait.

NOtre Auteur paſſe (Chap. VI.) à l'examen du culte que l'Egliſe Romaine rend aux Saints, & déclare, dès l'entrée, qu'il n'en prétend attaquer que l'excès auquel on l'a porté en Italie. „On y ſert les Saints, dit-il, on y met toute ſa confiance en eux, & l'on y penſe à peine à Dieu. Il arrive de là qu'on ſe permet presque ſans ſcrupule les actions les plus criminelles, & que l'on croit pouvoir les expier pleinement ſoit par quelque pélérinage à notre Dame de Lorette, de Saint Luc (1), de bon

(1) *La Madonna di San Luca*, Egliſe de Religieuſes de St. Dominique, ſituée ſur la montagne

bon conſeil, ou (comme l'on parle) au Sanctuaire de tel autre Saint, qu'on s'eſt choiſi pour Patron & pour Protecteur, ſoit en faiſant chanter quelques Meſſes à leur honneur, en offrant quelques dons à leur tréſor, en obſervant dévotement leur fête, en ſe confeſſant & communiant de temps en temps pour l'amour d'eux. On ne manquera pas, ajoute l'Auteur, de crier à l'impoſteur, à l'ennemi de la Religion, au Luthérien, au Calviniſte qui, pour mieux inſulter à l'Egliſe, lui impute des Doctrines qu'elle condamne expreſſément. Mais, je

tague de la Guardia, à près de trois milles de Bologne. On y monte à couvert, ſous un portique à arcades ouvertes qui conduit de la porte de la Ville à celle de l'Egliſe. On y conſerve une image de la Vierge, peinte, dit-on, par St. Luc; objet de la dévotion des Peuples du Bolonois & des environs, & célèbre par les merveilles qu'elle opère, dont les *ex-voto* qui couvrent & défigurent l'intérieur de l'Egliſe, ſont autant de preuves, que la ſuperſtition trouve très authentiques. *V. Richard, Deſcript. Hiſt. & Critiq. de l'Italie, T. II. pp. 95. & ſuiv.*

je ne parle ni des dogmes, ni des préceptes de l'Eglise Catholique: je les respecte, je n'en veux qu'aux abus & aux pratiques superstitieuses. L'Eglise & le Concile de Trente les condamnent, il est vrai; mais il ne l'est pas moins, que les Moines, les Prêtres, les Evêques même & les Papes les tolèrent, que dis-je? ils les approuvent & les encouragent. La durée de ces pratiques superstitieuses, tant de Légendes scandaleuses, tant de relations de miracles fabuleux & absurdes, publiées journellement sous les yeux & par la permission des Supérieurs Ecclésiastiques, & mises entre les mains de tout le monde, ne permettent pas d'en douter. Nous faisons bien profession de croire & d'enseigner, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, que les Saints, n'étant que des hommes qui, par l'éminence de leurs vertus & de leur piété, ont mérité d'être élevés à la gloire céleste, nous ne devons recourir à eux que comme à nos Avocats & nos Intercesseurs auprès de Dieu, qui mérite seul nos adorations; mais nous oublions,

nous

nous contredisons pleinement cette doctrine dans la pratique. La nature du culte qu'on rend aux Saints, la pompe & les cérémonies qui l'accompagnent, montrent assez que c'est en eux qu'on met toute son espérance, que non content de les vénérer comme des créatures glorifiées, on les adore réellement comme autant de Dieux. Les Payens faisoient de même; ils enseignoient qu'il n'y avoit qu'un seul Dieu suprême, créateur & maître unique de l'Univers, & que les autres Divinités, qu'ils nommoient *intermédiaires*, n'étoient que ses créatures, que la supériorité de leurs vertus & de leurs mérites avoit placées dans le Ciel. Telle étoit la doctrine des Sages, trop contredite, à la vérité, par la pratique du vulgaire, séduit par les impostures des Prêtres.

Nous ne les avons que trop imités à plus d'un égard. Les cérémonies introduites dans le culte des Saints sont telles, qu'elles donnent juste sujet de nous accuser d'Idolâtrie. Il n'y a parmi nous ni Ville, ni Village, qui n'ait un Saint

pour ſon Protecteur particulier; chaque art, chaque profeſſion a auſſi le ſien; il n'y a point de maladie pour la guériſon de laquelle on n'aît recours à tel ou tel Saint, que l'on croit avoir la puiſſance d'en délivrer ".

Il eſt inutile de ſuivre l'Auteur dans le détail, où il entre ſur ces fâcheuſes conformités de pratiques ſuperſtitieuſes: ce ſont des choſes trop connues, & ſur leſquelles *Muſſard*, entr'autres, & le ſavant *Middelton* n'ont rien laiſſé à deſirer (2). Paſſons donc aux moyens par leſquels notre Auteur voudroit qu'on remédiât aux abus qu'on s'eſt permis dans le culte des Saints, & qui ne ſont pas moins contraires aux intérêts de la Société Civile, qu'à ceux de la Religion. Il avertit d'abord qu'il ſeroit dangereux de les attaquer par des loix qui parûſſent porter directement ſur ce culte même. Le Peuple accoutumé à le confondre avec l'eſſence de la Religion

(2) Voy. *Conformités des Cérémonies Anciennes avec les Modernes* &c. Edit. d'Amſterdam 1744.

gion, s'imagineroit aiſément qu'on ne tend à rien moins qu'à la ſapper par les fondemens, & ceux qui ſont intéreſſés à l'entretenir dans la ſuperſtition ne manqueroient pas de le confirmer dans ces idées. Cet inconvénient n'eſt cependant pas facile à éviter ; & les moyens même indiqués par l'Auteur ne laiſſeroient pas d'y expoſer plus ou moins : les voici. 1°. Abolir pour toujours la coutume de faire le panégyrique de quelque Saint que ce puiſſe être. On ſait aſſez que ces ſortes de diſcours ne ſervent pour l'ordinaire qu'à faire briller l'éloquence de l'Orateur, & à enflammer la ſuperſtition. 2°. La plupart des vies des Saints ſont remplies d'exagérations, de fables, de minucieuſes abſurdités ; il conviendroit donc de ne plus permettre qu'on en publiât à l'avenir, & même de tâcher de ſupprimer autant qu'il ſe pourroit celles que l'on a ci-devant imprimées. 3°. On devroit défendre de faire déſormais, à l'Egliſe de quelque Saint que ce ſoit, des Legs, qui ſont toujours au déſavantage des familles, &

de l'Etat par conſéquent. 4°. Il n'y a déjà que trop d'Egliſes dédiées à des Saints, il faudroit donc mettre tous ſes ſoins à empêcher qu'on n'en fondât & qu'on ne leur en conſacrât de nouvelles. Il ſeroit enfin néceſſaire d'abroger les fêtes des Saints, qui font toujours perdre au peuple un temps précieux, & ſont trop ſouvent pour lui une occaſion de diſſipation & de débauches, outre qu'elles contribuent infiniment à nourrir ſa crédulité & ſa ſuperſtition. On en doit dire autant des pélérinages, & par conſéquent les empêcher le plus qu'on pourra.

Ce qu'on vient de lire nous diſpenſe de nous étendre ſur le Chapitre ſuivant qui traite *des Vies des Saints & des Livres Aſcétiques.* On conçoit aſſez que les principes de l'Auteur doivent le conduire à interdire la lecture de ces ſortes d'ouvrages, qui, dit-il, ne contiennent pour l'ordinaire ni les véritables vies des Saints, ni une ſaine morale, mais ſeulement les rêveries & les vaines ſuperſtitions de leurs Auteurs.

Il

l ne traite guère mieux les Pères;
hap. VIII.) il reconnoît à la vérité
on leur a des obligations pour les lu-
ères qu'ils nous ont communiquées,
t par rapport à la Religion que par
port à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Mais
emble que cet aveu lui ait coûté, car
oute tout de ſuite que les ſavans Cri-
ues & Théologiens, qui nous ont dé-
cés, ayant tiré, des Ouvrages des Pè-
tout ce qu'ils contiennent de plus
e & de plus néceſſaire pour l'inſtruc-
des Chrétiens, l'étude de ces Ouvra-
quelques bons qu'ils puiſſent être
ux mêmes à pluſieurs égards, de-
t déſormais inutile. Il va même
'à dire qu'elle ne peut être que dan-
uſe & nuiſible, par le grand nombre
eurs de toute eſpèce dont ils ſont
plis, & que la prévention en faveur
es anciens Docteurs pourroit faire
endre pour autant de vérités. Le
it *Daillé* (3), les célèbres *Barbey-*
rac

) *Joh. Dallæi de Uſu Patrum.*

rac (4) & *Le Clerc* ont porté depuis long-temps des coups terribles à l'autorité des Pères, & prouvé ſans replique qu'ils n'étoient rien moins que des guides ſûrs, ni comme Théologiens, ni comme Moraliſtes, ni comme Critiques & Interprètes de l'Ecriture; mais ils ſe ſont bien gardés d'aller auſſi loin que notre *Catholique Auteur*; ils n'ont jamais dit qu'il faudroit défendre, ou du moins empêcher de tout ſon pouvoir, la lecture de leurs Ouvrages.

En parlant, (Ch. IX.) de l'étude de la Théologie, de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & du Droit Canonique; des qualités & des diſpoſitions qu'il déſireroit en ceux qui s'y appliquent, l'Auteur trace un triſte Tableau de l'état de ces Sciences en Italie. Et il faut avouer que la plupart des Livres de ce genre, qui parviennent jusques à nous, ne le juſtifient que trop. Ce ne ſont guère que d'informes compilations auxquelles l'eſprit de parti, la ſuperſtition, les préjugés les plus

(4) *Traité de la Morale des Pères.*

plus contraires & les plus nuiſibles à la Religion, ont presque toujours préſidé. Ici notre Auteur paroît confondre la Théologie avec la Morale: il y parle aſſurément moins du dogme que des preceptes. C'eſt ſingulièrement aux Prédicateurs qu'il en veut. „ Combien, *dit-il*, n'en entendons nous pas dans les plus grandes Villes d'Italie; dans celles où d'ailleurs les Arts & les Sciences fleuriſſent le plus, qui ne rougiſſent point de décider hardiment que le plus ſûr moyen de gagner le Ciel, c'eſt de porter l'habit du Carmel; de réciter journellement le Roſaire; d'addreſſer aſſidument ſes prières à St. Antoine; d'avoir une ardente dévotion pour la Vierge; de mettre toute ſa confiance en St. Germain, & d'obſerver quelques autres pratiques de cette importance? Et, bien que nous nions avec raiſon aux Proteſtans que l'Egliſe autoriſe de pareilles Doctrines, pouvons nous diſconvenir que nos Evêques, nos Archevêques, ces grands Théologiens, que les Papes, oui les Papes eux-mêmes, ne ſouffrent tranquille-

quillement qu'elles nous ſoient prêchées tous les jours, ſans jamais obliger ceux qui les débitent à ſe dédire ou à ſe rétracter ?

Les Hiſtoriens Eccléſiaſtiques de leur côté, & les Canoniſtes pleins de préjugés, imbus des maximes de la Cour de Rome, ſemblent ne s'occuper que du ſoin de les convertir en autant de principes ſûrs & indubitables. Ils adoptent aveuglément tout ce qui les favoriſe, rejettent ſans examen ce qui leur eſt contraire, & n'oppoſent guère aux raiſons de ceux qui les combattent que les invectives & les plus odieuſes imputations. L'abus criant que les Papes ont trop ſouvent fait de leur autorité, & le Clergé de ſes immunités, ils le préſentent hardiment comme un titre indiſputable de poſſeſſion & de droit. Notre Auteur n'eſt ni le premier ni le ſeul, même dans ſa communion, qui leur ait fait ces reproches. Les défenſeurs des Droits des Empereurs, ceux des Libertés de l'Egliſe Gallicane en ont dit autant que lui; ils ont fait plus, ils ont prouvé ce

qu'ils

qu'ils avançoient par des autorités & des argumens ſans replique. On ne s'eſt pas corrigé cependant, en Italie, & l'on ne s'y corrigera pas tant que les Eccléſiaſtiques y conſerveront l'empire dont ils ont eu l'art de s'emparer. Les moyens de réforme indiqués par notre Auteur, entr'autres le plan d'études qu'il propoſe par rapport aux Sciences dont il s'agit ici, ne produiront jamais de fruit que cet Empire ne ſoit enfin reſtreint dans les juſtes bornes, dont il n'eût jamais du ſortir.

Cela eſt d'autant plus fâcheux, que la Religion elle même en ſouffre; comme on le voit dans le Chapitre Xe. Tous les anciens Peuples policés, mais particulièrement les Romains, avoient ſi bien ſçu tirer parti de la leur, toute informe & abſurde qu'elle étoit à pluſieurs égards, qu'ils en avoient fait en quelque ſorte le premier mobile du Gouvernement, le premier reſſort & le principal fondement du bonheur de l'Etat & des Particuliers. Pourquoi faut-il que la Religion Chrétienne aît ſi peu d'influence ſur ces

grands

grands objets? ſeroit-ce qu'elle n'y eſt pas propre? ou comme l'ont oſé avancer Mr. Bayle & quelques autres Auteurs après lui, *que de véritables Chrétiens ne formeroient pas une Société qui pût ſubſiſter*? On ne peut mieux répondre à cet inſenſé paradoxe que l'a fait l'illuſtre Montesquieu (5). „De véritables Chrétiens ſeroient, *dit-il*, des citoyens infiniment éclairés ſur leurs devoirs, & „ qui auroient un très grand zèle pour „ les remplir; ils ſentiroient très bien „ les droits de la défenſe naturelle; plus „ ils croiroient devoir à la Religion, plus „ ils penſeroient devoir à la Patrie. Les „ principes du Chriſtianiſme bien gravés dans le cœur, ſeroient infiniment plus forts que ce faux honneur „ des Monarchies, ces vertus humaines „ des Républiques, & cette crainte ſervile des Etats deſpotiques". Notre Auteur cite & adopte cette réponſe, & ajoute tout de ſuite par rapport à l'Italie; „Nous ſommes vicieux, mauvais ſujets, mauvais citoyens, parce que nous ſommes

(5) Eſprit des Loix. L. XXIV. Ch: VI.

mes mauvais Chrétiens. Et nous ſommes mauvais Chrétiens, parce que nous ſommes mal-inſtruits de notre Religion. Comme Chrétiens, nous devrions apprendre à reſpecter par deſſus tout les commandemens de Dieu : comme diſciples des Prêtres & des Moines, nous connoiſſons à peine ſa volonté, & nous n'entendons parler que des préceptes de l'Egliſe. Nous frémiſſons au ſeul penſer d'avoir mangé du beurre ou du lait un jour de vigile, & nous faiſons gloire de nos déreglemens, de nos ſéductions, de nos excès. Comme Chrétiens, nous devrions n'adorer & ne ſervir que Dieu ſeul: comme diſciples des Prêtres & des Moines, nous n'addreſſons notre culte qu'aux Notre-Dames & aux Saints. Comme Chrétiens, nous devrions employer une partie de nos richeſſes à ſoulager les beſoins & l'indigence de nos frères: comme diſciples des Prêtres & des Moines, nous les employons à engraiſſer ceux-ci, à les faire vivre dans la molleſſe, le luxe & la volupté, à décorer magnifiquement leurs Egliſes.....

Com-

Comme Chrétiens nous ſommes tenus d'être utiles à la ſociété, à nos ſupérieurs, au prochain, à la patrie: c'eſt à quoi nous devrions conſacrer nos travaux, nos études, nos talens, nos facultés & nos biens: comme diſciples des Prêtres & des Moines, nous paſſons tout notre temps à lire ou entendre leurs légendes, leurs relations de faux miracles & autres pareilles productions, qui nous rendent ſuperſtitieux, lâches, pareſſeux, timides, ſauvages, chagrins, avares, miſérables enfin & incapables d'aucune action utile & généreuſe. Pour tout dire en un mot, comme Chrétiens nous devrions être vertueux, bons ſujets, bons citoyens, & comme diſciples des Prêtres & des Moines, loin d'être rien de tout cela nous ſommes, graces à leurs inſtructions, les plus inutiles des mortels". Ce portrait n'eſt aſſurément pas flatté, l'Auteur ſoutient qu'il eſt fidèle, & qu'il n'eſt rien de plus facile que de ſe convaincre qu'il eſt tiré d'après nature. J'ai obſervé, dit-il, & qui voudra, pourra l'obſerver comme moi, que ceux qui,

parmi

parmi nous, paſſent pour les plus pieux, ſont, trait pour trait, tels que je viens de les dépeindre. Auſſi les vrais Chrétiens ſont-ils infiniment rares en Italie, car ceux qui ſe parent de ce nom reſpectable, ou appartiennent à cette claſſe, ou déshonorent par les plus ſcandaleux excès la Religion qu'ils profeſſent. Bornés uniquement aux obſervances extérieures, pour rien au monde, ils ne manqueroient pas un ſeul jour, d'entendre une Meſſe, ou de pratiquer quelque menue dévotion, comme de porter le roſaire ou quelque relique d'un Saint, d'aſſiſter aux profeſſions, de réciter certaines prières. Mais l'indécence de leur maintien & de leur conduite dans l'Egliſe montre aſſez, que ce n'eſt pas une vraie pieté, qui les anime. Leur train de vie ordinaire ne permet d'ailleurs pas d'en douter. Cette cenſure tombe moins encore ſur les Laïques que ſur les Eccléſiaſtiques, Séculiers & Réguliers, dont les déreglemens ſont tels, ajoute l'Auteur, que la deſcription en feroit horreur. Il arrive de là qu'on ne voit nulle part

autant de Déiſtes, & même d'Athées qu'en Italie. Car les gens d'eſprit, qui s'y trouvent en très grand nombre, voyant la dépravation des mœurs de la plupart des Prélats & des Religieux, ſurtout à Rome, conſidérant le trafic honteux qui s'y fait ouvertement des Dogmes de la Religion, des Loix Canoniques, & des points de Diſcipline, ne peuvent que concevoir de l'éloignement pour une Religion, qui ſemble autoriſer de telles pratiques, & enſeigner de telles maximes. Ils ne peuvent ſe perſuader que l'arbre ſoit bon, qui produit de ſi mauvais fruits, & ils le coupent par la racine. C'eſt le parti le plus commode peut-être; mais on ne ſauroit en prendre de moins raiſonnable. Il ſeroit très facile, avec un peu de bonne foi & d'amour pour la vérité, de ſe convaincre que les abus & les ſuperſtitions, dont on ſe plaint avec tant de raiſon, loin d'avoir aucune apparence de fondement dans la Doctrine de l'Evangile, y ſont condamnées & flétries dans les termes les plus clairs & les plus exprès.

Il

Il eſt vrai que cela exigeroit un examen, que l'Egliſe Romaine n'a garde de permettre, elle y perdroit tout ce que la Religion y gagneroit. Il y aura toujours des hommes, qui *aimeront mieux les ténèbres que la lumière*. Nous ne mettrons aſſurément pas notre Auteur dans cette claſſe; mais on trouvera, peut-être, qu'il ſe laiſſe trop aller à ſon indignation, quand il préfère hautement le ſyſtême de l'incrédulité à celui de la Religion de Rome, & ſoutient que ce ſyſtême juſtifie pleinement la propoſition de Bayle, qu'une ſociété d'Athées nuiroit moins dans un Etat, qu'une ſociété de Superſtitieux. Ce dont on ne peut au moins diſconvenir, c'eſt que, ſi l'état de la Religion eſt, en Italie, tel que l'Auteur le repréſente dans ce Chapitre, il ne ſe peut qu'il ne nuiſe infiniment au Chriſtianisme, ne donne de très grands avantages aux Incrédules, & n'en multiplie prodigieuſement le nombre. Il eſt donc très à deſirer qu'on y apporte un prompt & puiſſant remède. C'eſt à quoi notre Auteur exhorte les

Princes séculiers, & les Républiques d'Italie; il leur en indique les moyens, mais il ne dissimule pas que leur efficace dépend de deux choses, dont malheureusement l'exécution ne paroît pas encore facile, l'extinction du Monachisme & la diminution des Ecclésiastiques séculiers. Il voudroit qu'à l'imitation de Boyle, quelqu'un fit, en Italie, une fondation qui, au lieu d'être, comme celle de l'illustre Anglois, destinée contre les Incrédules, le fût uniquement contre les superstitieux, les hypocrites & les faux dévots. Il voudroit que les Prédicateurs fussent obligés de s'attacher surtout à bien développer les grands principes de la morale, à en établir les fondemens, à mettre dans tout leur jour la néceſſité, la beauté, l'excellence des vertus sociales. Il voudroit qu'on les y animât en décernant des récompenses & des honneurs à ceux qui traiteroient le mieux ces importans sujets. Mais comme rien de tout cela ne peut, à son avis, s'exécuter tant qu'il y aura des Moines, & un si grand nombre de

Prê-

Prêtres, il revient toujours à ſon moyen favori; chaſſez les uns, dit-il, diminuez le nombre des autres. Ils ſont pour lui ce que Carthage étoit pour le vieux Caton.

On l'a déjà vu, l'opulence exceſſive du Clergé eſt un des grands griefs de notre Auteur; il revient ſur ce ſujet dans le Chap. XI., qui traite *des Biens Eccléſiaſtiques*. Ce qu'il en dit ne ſera pas apparemment fort au goût des intéreſſés, mais c'eſt aux Lecteurs impartiaux à l'apprécier. Il ſe réduit tout à ceci: qu'on aſſigne aux Eccléſiaſtiques des revenus qui les mettent en état de vivre honorablement, & qu'on ne les force pas à négliger les devoirs de leur miniſtère pour s'occuper des ſoins de ſe procurer une ſubſiſtance décente. Cela peut ſe faire aiſément & ſans inconvénient pour l'Etat, moyennant qu'on en réduiſe le nombre, & qu'on leur faſſe porter, comme aux autres Citoyens, leur part des charges publiques. Mais il faut auſſi veiller à deux choſes; 1o. que le Clergé ne puiſſe pas abuſer de ſon bien-être:

2°. qu'il ne puiſſe pas faire ſervir ſon influence ſur les eſprits à augmenter ſes revenus & acquérir de nouvelles richeſſes. L'expérience des ſiècles précédens montre aſſez combien il eſt important de prendre garde à ces deux choſes. On obtiendra la première en n'admettant aux Ordres ſacrés que des hommes qui aient reçu une bonne éducation, fait de bonnes études, montré de l'application & un grand amour du travail, qui ſur-tout ſe ſoient rendus recommandables par la pureté de leurs mœurs. On obtiendra le ſecond point, en empêchant que le Clergé ne puiſſe faire aucune acquiſition, ſoit par donation, ou par vente, que ſous la permiſſion du Prince.

Après avoir aſſez parlé des abus particuliers, qui ont fait la matière des XI. premiers Chapitres, & des remèdes qu'il convient d'y apporter, l'Auteur propoſe, dans le XIIe., certains moyens généraux, qui lui paroiſſent propres à opérer la réforme, qu'il deſireroit qu'on entreprît. Il obſerve que ces abus devant leur origine, leurs progrès & leur force

à

à des uſages, des mœurs, des façons de penſer depuis long-temps en vigueur en Italie, on ne peut eſpérer de les corriger qu'en introduiſant des uſages, des mœurs, des façons de penſer toutes différentes de celles qui avoient précédemment régné.

On ſent aſſez qu'un ſi grand changement n'eſt pas l'ouvrage d'un jour; mais auſſi n'eſt-il pas abſolument impoſſible. Notre Auteur le croit même plus facile, qu'il ne paroît d'abord, & il exhorte fort les Princes & les Républiques d'Italie de le tenter. Il ne faut, pour y réuſſir, qu'adopter une nouvelle méthode d'éducation, fonder des Collèges pour les jeunes gens deſtinés à vivre dans le Monde; & des Séminaires pour ceux qui veulent embraſſer l'Etat Eccleſiaſtique. Sans entrer dans aucun détail oeconomique ſur les dépenſes qu'exigeroient ces fondations, l'Auteur paſſe tout d'un coup à tracer le plan d'études, qu'il conviendroit d'y ſuivre.

On devroit, dans les Collèges, enſeigner la Poéſie, l'Eloquence, la Philoſo-

phie, la Juriſprudence, l'Hiſtoire Civile & la Politique.

On donneroit, dans les Séminaires, des leçons de Droit Canonique, d'Hiſtoire Eccléſiaſtique, de Théologie & des Sciences, qui y ont rapport. Les Profeſſeurs chargés de ces leçons devront être également habiles & vertueux, incapables d'enſeigner rien que de vrai, ſans aucun mêlange de fables, de ſuperſtition, ni de fanatiſme.

Les jeunes gens élevés dans les Collèges ne liront, n'entendront expliquer que les plus excellens Livres ſur chacune des Sciences, auxquelles ils s'appliqueront; pour la Poéſie & l'Eloquence, on ne leur mettra entre les mains que les Anciens Grecs & Latins; dans l'étude de l'Hiſtoire, ils auront pour guides Hérodote, Thucydide, Polybe & Plutarque parmi les Grecs; Tite Live, Saluſte, Tacite, entre les Latins. Dans la Philoſophie au contraire on donnera la préference aux Modernes, on s'attachera ſur-tout au grand Newton, ſans toutefois négliger les Anciens. L'étude

tude la plus importante, la plus néceſſaire, à laquelle il faudra par conſéquent apporter le plus d'application, c'eſt la Philoſophie Morale On choiſira pour cette étude les Auteurs qui, laiſſant de côté la méthode aride & pédantesque de l'école, ſe ſont principalement attachés à faire bien ſentir la beauté, l'utilité, l'excellence de la vertu, & la laideur du vice, qui ont le mieux réuſſi, en éclairant l'eſprit, à enflammer le cœur d'amour pour l'une, & à lui inſpirer une forte horreur pour l'autre. A cet égard, notre Auteur n'héſite point à donner hautement la préférence aux Anciens, nommément aux Stoïciens, dont il voudroit qu'on prit à tâche de bien inculquer aux jeunes gens toutes les maximes, qui ne ſont pas contraires à la Religion révélée. Il ne dit que deux mots ſur la Juriſprudence, & ces deux mots font voir qu'il a la plus mauvaiſe idée du pied, ſur lequel cette Science eſt actuellement en Italie; il revient ſur ce ſujet & le traite aſſez au long dans le dernier Chapitre. On pourroit s'étonner

qu'il ne parle point de l'étude de la Religion: il la comprend apparemment dans celle de la Théologie, qu'il réserve à la vérité aux Séminaires, mais qu'il dit aussi que l'on pourra faire faire aux jeunes gens élevés dans les Collèges, quand ils seront assez avancés pour cela.

On ne devra, dans la suite, conférer les Ordres sacrés qu'à ceux qui se seront bien appliqués aux Sciences enseignées dans les Séminaires, ou à une partie de ces Sciences, chacun selon ses talens & sa capacité. Dans la distribution des charges & des dignités de l'Etat, il sera nécessaire de donner la préférence aux sujets élevés dans les Collèges. Par-là, l'on engagera insensiblement la Noblesse & les principaux Citoyens à y mettre leurs enfans. On amenera peu à peu les premiers Ordres de l'Etat à adopter d'autres usages, d'autres mœurs, une nouvelle manière de penser. Et ce changement ne tardera pas à passer au peuple même, sur qui l'exemple des premières Classes a tant d'influence & de pouvoir. Ainsi la lumière de la vérité se répandra par

par tout & diſſipera, par ſon éclat, les ténèbres de l'ignorance, des préjugés, de la ſuperſtition. On peut encore hâter cet heureux changement, au moyen de bons Livres, publiés de temps en temps ſous l'approbation & l'autorité du Prince. Les Académies ou Sociétés Littéraires, le Théatre même y peuvent auſſi beaucoup contribuer, ſelon notre Auteur, moyennant certaines attentions & certains reglemens qu'il indique. Alors il ſera temps d'abroger d'anciennes loix défectueuſes, inéficaces, nuiſibles par cela même, & de leur en ſubſtituer de nouvelles, qui trouvant les eſprits diſpoſés à les recevoir & à s'y ſoumettre, aſſureront le ſuccès & la durée de la Réforme. Il faudra ſur-tout bannir l'oiſiveté, accoutumer le peuple au travail, lui faire trouver de l'occupation & des reſſources dans l'agriculture, les manufactures, les arts, le commerce: c'eſt le vrai moyen de faire fleurir un Etat, d'y faire regner l'ordre & l'abondance, de rendre reſpectables aux ſujets des loix qui aſſurent leur bonheur & leur tran-

tranquillité. Un moyen encore que notre Auteur trouve excellent, mais qui vraiſemblablement aura fort peu d'approbateurs, ce ſeroit d'établir des Cenſeurs publics, qui tinſſent un regiſtre exact & fidèle de tout ce qui ſe paſſeroit dans l'Etat; des bonnes comme des mauvaiſes actions, dans toutes leurs circonſtances, avec les noms & les qualités de ceux qui les auroient faites. Ce regiſtre, mis de temps en temps ſous les yeux du Prince, lui feroit connoître ſes ſujets, le guideroit dans le choix de ceux qu'il doit honorer de ſes graces & de ſa confiance. Rendu public, il ſerviroit à tous d'inſtruction, d'aiguillon ou de frein.

L'Auteur ne paroît pas douter qu'en s'y prenant de cette façon, on ne vint à bout d'établir la Réforme qu'il propoſe & qu'il deſire. Il ſe flatte même que, vu les bons effets qui en réſulteroient, elle pourroit s'introduire juſques dans les Etats du Pape. En attendant cette grande révolution, il fait (Chap. XIII.) préſenter au St. Père, par le peuple de Ro-

Rome, une requête tendant aux fins d'obtenir le rétabliſſement de l'agriculture, des arts & du commerce. Jamais ſupplians ne prirent des titres plus pompeux que ceux-ci, & ne parlèrent un langage plus ferme. Ce ſont les deſcendans des Romains, de ce peuple, vainqueur des Nations, également grand dans la paix & dans la guerre, dans les revers & dans la proſpérité: de ce peuple, qui choiſiſſoit, dépoſoit, récompenſoit, puniſſoit à ſon gré, ſes premiers Magiſtrats, ſes Rois & ſes Empereurs: de ce peuple, qui, abandonné de ſes Souverains, ſçut ſe défendre ſeul contre les invaſions & la fureur des Barbares, qui, comptant ſur les promeſſes, ſur l'autorité, ſur les vertus & la ſageſſe des prédéceſſeurs du St. Père, transféra, des Empereurs de Conſtantinople au St. Siège, la Souveraineté & le Gouvernement de Rome. Les deſcendans des fondateurs de *la Ville éternelle*, des bienfaiteurs de la Chaire de St. Pierre, de ces héros invincibles dont les vertus firent, non moins que les victoires, l'admiration & l'é-

l'étonnement de l'univers. Ce ſont les deſcendans de ſi illuſtres ayeux qui, proſternés aux pieds de S. S., implorent ſa clémence & ſon ſecours. Vient enſuite un pathétique tableau du déplorable état de langueur, d'humiliation, d'oppreſſion & de miſère auquel ils ſont réduits. Ils prennent, dans ce moment, un ton convenable à leur ſituation, mais ils en changent bientôt. Ce ne ſont plus des ſuppliens, ce ſont autant de Tribuns, de Repréſentans hardis, qui, fiers de leurs privilèges, irrités par le ſentiment de leurs maux, diſent librement & fortement leur avis ſur la nature & les cauſes de ces maux, ainſi que ſur les remèdes qu'il y faut apporter. Ils commencent par dire nettement au St Père, qu'il ne doit plus compter ſur les reſſources qui rempliſſoient le tréſor de ſes prédéceſſeurs: elles ſont épuiſées; les nations étrangères ont ouvert les yeux & fermé leur bourſe. C'eſt déſormais de ſes propres Etats, que le Pape doit tirer de quoi ſoutenir ſa dignité & ſa puiſſance; mais comment les ſujets pourront-ils

ils y fournir, si l'on ne travaille pas à ramener l'aisc & l'abondance parmi eux? Il faut pour cela renoncer absolument à cette politique avec laquelle les Papes gouvernoient, dans le temps que le plus grand nombre de leurs Tributaires étoient les sujets des Princes étrangers. Elle ne nous convient plus, *disent-ils*, cette politique, qui tendoit toute à introduire le célibat, à augmenter, autant qu'il étoit possible, le nombre, les richesses & la puissance du Clergé; qui se plaisoit à orner somptueusement les Eglises, à en bâtir tous les jours de nouvelles & plus magnifiques, à fonder de vastes & superbes Monastères; cette politique, qui, loin de faire circuler l'argent dans l'Etat, concentre toutes les richesses dans un très petit nombre de familles, qui s'oppose à la population, qui ne protège ni les arts ni le commerce, qui rend les campagnes désertes & stériles, n'est point faite pour vos peuples; elle ne peut aboutir qu'à leur ruine entière, & qu'à vous perdre avec eux. Adoptez en donc une autre; ren-

dez

dez des habitans aux Villes & aux Campagnes ; faites revivre l'agriculture ſi honteuſement négligée depuis tant de ſiècles ; ranimez les arts & les manufactures ; que les vaiſſeaux de vos ſujets couvrent les Mers Adriatique & Méditerranée ; mettez en un mot tous vos ſoins à multiplier le nombre des habitans de votre Etat & à les rendre heureux ; c'eſt le ſeul moyen d'y ramener l'opulence & la tranquillité, & de faire reſpecter le St Siège au dehors.

Diminuez le nombre des Eccléſiaſtiques ; réduiſez ſur-tout celui des Monaſtères ; réprimez le Célibat ; encouragez les mariages par des privilèges, des récompenſes, des honneurs, des avantages auxquels les Célibataires ne pourront avoir part ; imitez à cet égard l'exemple & la pratique des anciens Romains ; jettez les yeux ſur les Etats Proteſtans d'aujourd'hui : leur population, la vie laborieuſe & l'induſtrie de leurs habitans, l'aiſe & l'abondance qui en ſont les ſuites, vous feront conclurre combien la liberté, & la multiplicité des ma-

ages ſont avantageuſes aux Sociétés. ſt du même ſtyle & du même te ſont autant de remontrances, plutôt de leçons inutiles ſans doute pour la plupart, ſur toutes les parties de l'adminiſtration, mais données d'un air de maître, qu'on ne prend guère vis-à-vis d'un Souverain, & moins encore dans *une très-humble Requête*.

Il ne faut pas croire que notre Auteur rapporte uniquement aux Loix & aux Conſtitutions Eccléſiaſtiques la cauſe des abus & des maux qui régnent en Italie. On voit dans le XIVe & dernier Chapitre de ſon Ouvrage, qu'il n'eſt pas plus content des Loix Civiles que de ces premières; il en dit ſon avis avec la même liberté, & la même véhémence. Il ſoutient d'après un Auteur Italien (66), que les Loix Romaines, telles que l'Empereur Juſtinien nous les a tranſmiſes, ſont le renverſement de la juſtice & la ruine des

(66) *Carl Antonio Pilati, Ragionamenti intorno alle Leggi Naturale, e Civile.*

citoyens, & d'après *Hoffman*, qu'elles ne peuvent plaire qu'à ceux qui, ennemis du genre humain & de leur Patrie, les font servir de voile à leurs cabales & à leurs impostures. „ Les Provinces d'Italie, *ajoute-t-il*, dans lesquelles ces Loix sont encore en vigueur, ne le prouvent que trop. Il n'est aucun pays au monde, où les Tribunaux soient plus mal reglés, la justice plus mal administrée, les gens de loi tout à la fois plus ignorans & moins intègres. Plusieurs de ces Loix sont si obscures, qu'on ne sauroit en deviner le sens; il faut s'en rapporter aux Interprètes, qui les expliquent diversement, & souvent d'une manière toute opposée, selon qu'il convient à leurs vues, à leurs intérêts, à leurs passions, en quoi ils ne sont que trop suivis par les Juges & les Avocats. Le Texte de ces Loix est souvent corrompu; plusieurs sont déraisonnables, pleines de subtilités & d'injustice; il y en a plusieurs qu'on ne sauroit appliquer à notre temps & à nos usages; plusieurs que nous ne saurions comprendre parce

que

que nous ignorons les circonſtances particulières qui les ont fait dicter. Le pis eſt, que preſque toutes ne ſont guère que des décifions des Juriſconſultes ou des Empereurs, ſur tel ou tel cas qu'on leur propoſoit, & ſur lequel ils prononçoient, comme ils trouvoient le plus convenable". Telles étant les idées de notre Auteur, par rapport aux Loix Romaines, idées qu'au reſte il n'appuie d'aucune preuve, on ne ſera pas ſurpris qu'il conclue à abroger ces Loix, & à leur en ſubſtituer de nouvelles. Il convient qu'il n'eſt pas poſſible de faire des Loix qui préviennent tous les procès & toutes les chicanes. Toute la ſageſſe humaine ne va pas jusques-là. Mais on peut donner de bonnes loix à un pays, en les proportionnant à la nature du gouvernement, du climat, du commerce, des arts, de la façon de penſer, des beſoins, du terrein même de ce pays. C'eſt à étendre & développer ces principes que le reſte du Chapitre eſt deſtiné. On y trouve des choſes intéreſſantes & fort bien penſées; mais il

eſt temps de mettre fin à cet Extrait. Nous n'avons eu deſſein que d'y expoſer fidèlement les idées de l'Auteur, ſans les adopter ni les combattre; c'eſt aux Lecteurs à les apprécier.

ARTICLE SECOND.

DE L'EDUCATION MORALE. Ouvrage utile aux Parens, aux Gouverneurs &c., & à tous ceux qui ſe chargent de l'Education. A *Amſterdam* chez *J. H. Schneider* 1768. *in* 8°. de 147. pages.

NOus avons déjà un ſi grand nombre d'Ouvrages ſur l'Education, que ſi nous n'avions trouvé, dans celui-ci, qu'une répétition des principes & des règles que tant d'Auteurs ont détaillés, nous l'aurions regardé comme inutile, & nous n'aurions eu garde d'en parler, à moins que ce n'eût été pour avertir le Public, qu'il n'y trouveroit rien de nouveau.

veau. Mais ce n'eſt point ici le cas. On trouvera dans cet Ouvrage, quoiqu'il ſoit fort court, de nouvelles vues, une marche nouvelle, des détails plus profonds & plus précis ſur les paſſions & ſur la raiſon, que le Créateur a mis dans l'homme pour le diriger, & des principes mieux développés ſur la manière de regler l'Education ſelon la différence du Gouvernement & de la Religion, où les jeunes gens ſont nés. A tous ces égards on trouvera ici plus de lumières, que dans les autres Ecrits, qui ont paru ſur le même ſujet.

L'Introduction qui eſt de 46. pages, roule ſur les Paſſions, & mérite bien que nous nous en occupions un moment. En jettant un coup d'œil attentif ſur le ſpectacle de la Création, on remarque des traces univerſellement répandues de la ſageſſe ſuprême qui veille à la conſervation de ſon Ouvrage. Des Loix éternelles & invariables s'offrent partout à notre vue: loix qui décident de la deſtination de chaque créature, qui lui aſſignent ſon rang dans la chaîne

des êtres, & qui forment ce que nous appellons ſa nature.

On nomme Inſtinct cet aſſemblage des Loix primitives, qui ſont néceſſaires à la conſervation & à la conduite d'un être animé. Depuis le polype d'eau douce juſqu'à l'homme, nous voyons les gradations ſucceſſives de cet Inſtinct. Le plus vil des Inſectes, s'éloignant peu de l'état d'une plante, a peu de beſoins à ſatisfaire, & ſon Inſtinct eſt preſque nul. Pluſieurs animaux au contraire ont à vivre en ſociété, ou avec l'homme, & ayant par conſéquent beaucoup de beſoins à ſatisfaire, & des actions difficiles à exécuter, ils ont l'Inſtinct ſi compoſé qu'il approche de la raiſon.

L'homme manqueroit-il de ce premier mobile de ſes actions? Qu'on examine ſa nature, on verra qu'il a tout à la fois pour ſe conduire, & l'Inſtinct dont il ſuit les Loix fixes ſans s'en appercevoir, & la Raiſon que le Créateur lui a donnée pour regler & pour modérer l'activité de l'Inſtinct. Les Loix de l'Inſtinct ſe manifeſtent dans les divers mouvemens qui

qui agitent notre ame, & une ſuite de mouvemens ou de ſentimens de la même eſpèce, ſe nomme paſſion.

L'impulſion, qui nous néceſſite à nous conſerver, eſt l'effet le plus marqué de l'Inſtinct; & de cette impulſion vive naiſſent diverſes paſſions, ſelon la diverſité des objets qui nous paroiſſent pouvoir contribuer à notre conſervation & à notre bien être, ou pouvoir nous nuire. A ce premier deſir, l'Inſtinct joint celui de la liberté & de l'indépendance; il y joint une inclination naturelle pour l'ordre & pour le beau qui en réſulte; il y joint la curioſité; il y joint un penchant pour la ſociété, qui eſt l'origine noble & précieuſe des paſſions les plus agiſſantes & les plus ſublimes, qui concourent au bien de l'humanité; il y joint enfin le deſir des diſtinctions & des préférences.

Toutes ces impulſions de l'Inſtinct ſe développent, par le moyen des impreſſions fortes que font ſur nous les objets extérieurs; par le moyen de l'imagination & de la mémoire qui rappellent

ces impressions; par le moyen du penchant à l'imitation que nous tenons de la nature, & qui fait naître chez nous les mêmes passions dont nous voyons que les autres sont agités; enfin par le moyen des habitudes que nous contractons par la répétition fréquente des mêmes actes.

L'Instinct de l'homme étant si composé, il étoit nécessaire que le Créateur lui donnât une faculté capable de le régler & qui servît de frein à ses passions. Cette faculté, c'est la Raison, qui lui fait découvrir les Vérités de spéculation & les Vérités de pratique qui doivent diriger ses démarches.

La cause de la diversité des passions & des caractères, qui se remarque dans les hommes, & le principe de leurs actions, ne se trouvent point uniquement dans leur diverse organisation, ni dans leurs habitudes, ni dans la sensibilité physique, ni dans l'intérêt propre; mais il faut réunir toutes ces causes pour trouver les vrais principes des actions morales des hommes.

Notre Auteur décide la question depuis

puis ſi long-temps agitée ſur la néceſſité & l'utilité des paſſions, en montrant par des détails très lumineux, que ſans les paſſions il n'y auroit parmi les hommes ni vertus, ni talens, ni eſprit; qu'elles ſont la ſource de tous les arrangemens & de tous les évenemens du monde moral; qu'elles ſont le mobile de toutes les affaires dans la vie commune. Si donc les paſſions ſont d'une utilité ſi univerſelle, l'art de les diriger ſera de la plus grande importance, mais cet art eſt peu connu.

Il eſt pourtant divers moyens d'éveiller, de remuer, & de rectifier les paſſions ſoit des Peuples, ſoit des Particuliers.

Les Légiſlateurs & les Princes peuvent allumer dans les cœurs de leurs ſujets diverſes paſſions, au moyen des ſpectacles, des fêtes, des cérémonies publiques, & des marques extérieures d'honneur ou d'infamie. Les Jeux publics des Grecs, où les talens recevoient devant toute la Nation réunie, une récompenſe ſi flatteuſe, inſpiroient une ardeur univerſelle pour acquérir ces talens, & en

même temps un vif intérêt à la gloire de la Grèce. Le Théatre même, s'il étoit bien reglé, pourroit être d'un grand secours à la Législation, en préparant les esprits aux changemens nécessaires à la constitution, ou en faisant aimer la constitution actuelle.

L'éloquence a aussi beaucoup de pouvoir sur les passions. Elle les excite, elle les anime ou les modère à son gré. Un homme parle d'un air assuré, & il paroit fortement convaincu de ce qu'il dit, il fait couler sa conviction dans l'ame de ses auditeurs, & il les remplit des mêmes sentimens dont il est animé. L'air intrépide d'un Officier suffit seul pour inspirer à ses soldats de la confiance & du courage.

L'exemple sur-tout a une influence décidée sur les mœurs d'un Peuple. Non seulement un Prince, mais un simple Particulier, estimé pour sa vertu & ses lumières, peut devenir le Bienfaiteur de la Société en excitant par sa sagesse l'émulation de ses Concitoyens.

L'habitude sert également à fortifier

&

& à modérer les paſſions. Ses effets ſe manifeſtent principalement dans la première & la ſeconde jeuneſſe, où les organes faciles à plier, ſe prêtent aux mouvemens qu'on leur imprime, & conſervent ces impreſſions, s'il n'en ſurvient point de contraires. L'emploi de ce reſſort fait la force de l'Education.

Pour détruire une paſſion déréglée, il faut lui ſubſtituer une paſſion plus raiſonnable. Une habitude ne peut être détruite que par une habitude contraire. Si l'amour déſordonné du plaiſir, tyranniſe un caractère, on pourra le délivrer de ce joug, en oppoſant le deſir de la gloire à la paſſion pour la volupté.

Enfin le grand art de rectifier les paſſions conſiſte à pénétrer les cœurs des grandes vérités que nous offre une Religion pure, avouée par la raiſon, & qui nous montre un Rémunérateur magnifique de la vertu.

Après cette Introduction néceſſaire vient le Traité même de l'Education.

On entend par le mot d'Education, la ma-

manière de développer & de perfectionner les facultés & les diſpoſitions naturelles de l'homme. L'Education doit commencer ſans doute dès le berceau, parce qu'on ne ſauroit plier trop tôt les Enfans à de bonnes habitudes. Mais c'eſt une erreur, que la raiſon & l'expérience contrediſent, de croire que les premières impreſſions ſoient ineffaçables, & les premières habitudes invincibles. Dans l'enfance les organes ſont trop tendres pour prendre des plis durables, ce n'eſt que lorſque le corps a pris toute ſa conſiſtence, que les habitudes ſe fixent & ne peuvent plus être altérées. Avec quelle facilité l'Education, qu'on reçoit en entrant dans le monde, ne détruit-elle pas ou ne modifie-t-elle pas les effets de l'Education reçue dans la maiſon paternelle?

Le préjugé ſur l'importance des premiers momens de la vie pour la totalité de l'Education, produit de mauvais effets. D'un côté ſi un Enfant ſe trouve gâté & montre des inclinations vicieuſes, on perd courage & l'on ne fait point d'ef-

d'efforts pour le corriger, parce qu'on désespère d'y réussir. De l'autre, des Parens, remplis de cette erreur, ne croient pas pouvoir commencer assez tôt à faire des hommes de leurs Enfans, & les fatiguent à contre temps de mille leçons inutiles. On en fait de jolies marionettes & des perroquets bien instruits. On les admire, & comptant de les avoir poussés assez loin, on croit pouvoir sans risque diminuer les soins qu'on leur donnoit. Cependant il se trouve presque toujours que par cette gêne prématurée, on a affoibli les facultés naturelles de ces Enfans, avant qu'elles eûssent pris la force requise pour supporter le travail; au lieu que si dans la tendre enfance on eût laissé aux organes le temps de se fortifier, & à l'instinct celui de se développer avec plus de liberté, ces Enfans seroient devenus capables d'une application plus constante & de progrès plus rapides.

Comme c'est dans l'organisation primitive, dans la constitution des fluides & des solides du corps, qu'il faut chercher

cher

cher la cauſe première de la diverſité des eſprits & des caractères, c'eſt auſſi au choix d'un régime convenable qu'il faut donner ſes premiers ſoins, pour procurer aux Enfans un tempérament fort & une ſanté robuſte. On les expoſera à l'air, ſans faire attention à ſes intempéries; on les accoutumera à la fatigue, à une vie dure & diverſifiée, on fera tout pour les rendre inſenſibles à la douleur, & aux inconvéniens de la nature humaine. Ces conſidérations ſont d'autant plus néceſſaires, que nos mœurs ne s'approchent que trop d'une molleſſe efféminée, que nous nous affoibliſſons de génération en génération; & qu'à la fin, ſi nous ne prévenons pas les effets du luxe, nous ſerons des Sybarites, au lieu d'être des Citoyens utiles à la Patrie. Ici point d'exception en faveur des filles, il y va de l'intérêt de la population. Des femmes affoiblies par la molleſſe, comment pourroient-elles devenir Mères? ou comment pourroient-elles donner des Enfans d'une bonne conſtitution?

La

La partie essentielle de l'Education consiste dans la culture de l'Esprit & dans celle de l'Instinct & des Passions: il faut se servir de l'accroissement des lumières pour diriger les passions; & des passions pour donner l'activité nécessaire à l'exercice des talens. Il seroit utile sans doute de regler les affections des Enfans & leurs aversions, & de les diriger vers les biens & les maux véritables. Mais comme cette direction est trop difficile avant l'âge de raison, notre Auteur ne croit pas qu'on doive s'effrayer & se décourager dès qu'on voit dans les jeunes gens quelques mauvaises habitudes, comme un penchant à la colère, à la vengeance ou à la sensualité. Il pense que ces passions se corrigeront aisément avec l'âge, si l'on a soin de les éclairer sur les vertus sociales, sur le soin de leur santé & sur l'amour de la gloire. Il croit que tout châtiment corporel doit être banni d'une Education généreuse, de même que les récompenses qui n'ont pour objet que le corps. Il interdit aux Parens ces allarmes ridicules qu'ils font pa-

paroître au moindre accident qui arrive à leurs Enfans. Il eſt perſuadé qu'il faut de bons yeux pour diſtinguer dans les Enfans ce qui mérite réellement le nom d'opiniâtreté, de ce qui eſt une ſuite néceſſaire du penchant à l'indépendance, penchant qui ne peut, & qui ne doit pas être ſupprimé dans les ames bien nées. A ſon gré, on met trop de deſpotiſme dans l'Education, & l'on traite trop ſouvent les Enfans d'une manière trop arbitraire. Il craint qu'une contrainte trop gênante ne reſſerre l'ame des jeunes gens, qu'elle ne leur inſpire une timidité niaiſe, & qu'elle ne les habitue à la diſſimulation & au menſonge, pendant qu'un peu plus d'une liberté raiſonnable pourroit les former à une noble aſſurance & à une aimable franchiſe.

La Curioſité bien ménagée devient la ſource de tous les talens; il faut l'exciter & la ſatisfaire d'une manière raiſonnable qui ſe proportionne à la portée des Enfans, & qui éclaire leur eſprit ſur les objets diverſifiés qu'on aura ſoin de mettre ſous leurs yeux. On doit

né-

néceſſairement prévenir chez eux l'ennui, en leur fourniſſant des occupations agréables, & en nourriſſant leur penchant naturel pour le beau, par la conſidération attentive des chefs-d'œuvres qu'ont produit les beaux Arts.

On ſent bien qu'il eſt important d'inſpirer à la Jeuneſſe des ſentimens d'humanité, de bienveuillance & de douceur, qui l'éloignent de la cruauté & de l'injuſtice. Mais ce qu'on néglige ſouvent, c'eſt de nourrir chez elle le deſir de la préférence; non pas le deſir des petites diſtinctions qui ne ſatisfont que les ſots, mais le deſir noble de ſe diſtinguer par des talens utiles, & de mériter l'eſtime du Public. Dès qu'on a excité l'émulation dans les Enfans, ils ne trouvent plus rien de pénible. En général on doit les accoutumer à ſe conduire toujours par la raiſon, par des motifs que la vertu approuve.

Nous paſſons ſous ſilence tout ce que notre Auteur dit ſur la vraie manière de cultiver dans les jeunes gens les facultés de leur eſprit. Mais nous ne ſau-

rions nous refuſer de faire avec lui une réflexion très importante. C'eſt une routine uſitée d'enſeigner les vérités par des leçons ſuivies, par des eſpèces de ſermons ſur le ſujet propoſé. Outre que cette méthode eſt ennuyante, contraire au goût pour la liberté, & ſans proportion avec la diverſité des forces des auditeurs; elle a de plus cet inconvénient, que peu de jeunes gens écoutent ou comprennent bien leurs maîtres, & que chacun n'attrappe que ce qu'il peut. Ne vaudroit-il pas mieux diſcourir avec la jeuneſſe, au lieu de la prêcher? Cet air de converſation choqueroit moins le penchant pour l'indépendance, & les jeunes gens, en éprouvant leurs forces, par ce qu'ils ſeroient obligés de mettre de leur part dans le diſcours, prendroient plus de confiance en eux mêmes. Ils ſeroient plus attentifs, par l'intérêt qu'ils auroient dans la converſation comme acteurs. Ils comprendroient mieux ce qu'on leur enſeigneroit, parce qu'on leur parleroit familièrement & qu'ils donneroient lieu,

par

par leurs réponses mêmes, à les détromper de leurs erreurs. Enfin cette méthode les accoutumeroit mieux à penser, à tirer des idées de leur propre fonds, & à développer celles qui ne seroient pas encore bien éclaircies. Ce seroit le vrai chemin de les mener à de nouvelles découvertes. Mais à ces conversations instructives, il faudroit joindre l'attention d'enseigner aux jeunes gens l'art de choisir leurs lectures & de les faire avec fruit pour se perfectionner eux mêmes par l'étude du Cabinet.

L'on verra avec plaisir les réflexions que notre Auteur fait sur les qualités, que doivent avoir les Précepteurs & les Gouverneurs qu'on donne aux Enfans; sur la préférence due à l'Education publique sur l'Education domestique; sur les défauts communs de nos Collèges & de nos Académies, & sur les moyens d'y remédier.

Il propose encore un meilleur Plan à suivre pour l'Education publique, & il ouvre ici des vues nouvelles, qu'il seroit à souhaiter qu'on pût réaliser; l'Educa-

tion en ſeroit beaucoup plus utile, parce qu'elle ſeroit mieux proportionnée aux caractères & au tour d'eſprit des jeunes gens, à leur naiſſance & à leur deſtination, à la forme du Gouvernement ſous lequel ils vivent, & à la Religion qu'ils profeſſent.

Enfin il fait ſentir l'importance de la ſeconde Education, de cette Education qu'on reçoit quand on entre dans le monde, par le ſecours des amis éclairés qu'on fréquente, des lectures inſtructives qu'on peut faire, & des réflexions que fournit l'expérience. Mais il faudroit copier notre Auteur pour montrer tout le prix de ſes leçons.

ARTI-

ARTICLE TROISIEME.

DISSERTATIO *Juris Publici Universalis exhibens genuina fundamenta, quibus Jura Majeſtatica, imprimis pero Jus puniendi & aggratiandi nituntur &c.*

C'eſt-à-dire,

DISSERTATION du Droit Public univerſel, où l'on expoſe les vrais fondemens des Droits de la Souveraineté, & particulièrement ceux du Droit d'infliger des peines & de faire grace aux Criminels, &c. par Mr. MERKELBACH, Docteur en Droit, *Groningue* 1767. *in* 4°. *pp.* 158.

DISSERTATIO *Juris Naturalis de Jure Naturæ, optimo veræ Religionis Chriſtianæ præſidio, quam — Erudi-*

torum publico ſubmittit examini Auctor C. M. MERKELBACH, *Jurium Doctor*;

C'eſt-à-dire,

DISSERTATION de Droit Naturel, où l'on prouve que le Droit Naturel eſt un excellent appui de la Religion Chrétienne, &c. par Mr. MERKELBACH, *Groningue* chez *Spandaw*, 1768. *in* 4°. *pp.* 52.

NOus nous faiſons un plaiſir de rendre compte, de temps en temps, des Pieces Académiques qui nous paroiſſent mériter quelque attention : outre qu'on y voit le génie particulier, qui règne dans une Univerſité, elles peuvent encore nous inſtruire de l'état où les Sciences ſe trouvent, de la manière dont elles ſont cultivées, du plus ou moins de progrès qu'on y fait ; & en quelque façon même nous faire juger d'avance des révolutions qu'elles ſont

pré-

prêtes de ſubir: car il en eſt des Sciences comme de toutes les autres choſes: elles ont leurs ſaiſons, leur temps d'accroiſſement & de décroiſſement.

L'eſprit de vraie Philoſophie ſe remarque à l'Univerſité de *Groningue* plus que dans la plupart des Académies. On paroît en particulier y avoir à cœur de ramener l'étude de la Juriſprudence à celle du Droit Naturel, & celle du Droit Naturel aux notions philoſophiques, comme à l'unique ſource dont il faut puiſer les vérités morales, de quelque nature qu'elles puiſſent être. Les différens Ecrits de Mr. VAN DER MARCK, & ceux de ſes Diſciples, dont nous avons eu occaſion de parler, annoncent ce plan aſſez diſtinctement: il y eſt pouſſé tantôt avec plus, tantôt avec moins de vivacité; & ſi ces productions littéraires ne remportent pas toujours un ſuffrage univerſel, du moins prouvent-elles qu'on oſe penſer, qu'on oſe s'oppoſer à des opinions reçues, adoptées & peut-être accréditées bien au-delà de ce qu'elles devroient être. Quelques Diſſer-

tations, que nous avons reçues depuis peu de Groningue, & dont nous rendrons ſucceſſivement compte, ſerviront à confirmer ce que nous venons de dire. Les deux, dont nous avons mis les titres à la tête de cet Article, ont été ſoutenues par Mr. MERKELBACH ſous les auſpices de Mr. *Van der Marck*. Nous avions déjà annoncé la première (*); mais elle nous a paru ſi bonne, que nous croyons devoir la faire connoître plus particulièrement. Elle eſt précédée d'une courte Préface, dans laquelle l'Auteur obſerve, que, de tous les Savans, qui nous ont parlé des droits du Souverain, l'illuſtre *Wolff* eſt le ſeul qui ait indiqué les véritables principes ſur leſquels ces droits ſont fondés : il remarque en même temps, que ce grand Philoſophe, en traitant du droit d'infliger des peines, n'a pas ſuivi la coutume qu'il avoit de développer ſes principes avec une aſſez gran-

(*) *Biblioth. des Sc.* Tom. XXVIII. Part. I. *pag.* 247.

grande étendue; qu'il nous en a cependant dit assez pour nous mettre sur la route de suppléer à cette omission; qu'on n'a qu'à pousser ses idées, à faire l'application de ses principes & à déduire de ces principes des conséquences, pour achever de perfectionner cette partie du Droit Universel; & que Mr. *Goodricke* en a montré l'exemple dans la belle Dissertation qu'il a publiée sur le droit de punir dans l'état naturel & civil (*Tentamina Jurisprudentiæ Rationalis de Jure puniendi in statu mere naturali nec non civili, atque integrarum gentium unice ex principio securitatis inter homines derivando.*) Aussi prend-il cet Auteur pour modèle; & pour satisfaire à ceux qui aiment les autorités, il accompagne ses raisonnemens de citations, assez nombreuses à la vérité, pour s'exposer à la critique de ceux, qui pourroient y desirer un peu moins de prolixité. Quoiqu'il en soit voici la marche de notre jeune Savant.

Il jette d'abord un coup d'œil sur l'ordre de l'Univers, & sur l'homme tel qu'il est dans l'état de nature: il déduit

& démontre, de la nature & de l'essence de l'homme, qu'il a le droit de pourvoir à sa sûreté, & de se servir d'une défense nécessaire. Ensuite il recherche si dans l'ordre présent des choses, l'homme est soumis à une obligation naturelle de se mettre en Société civile: & cette recherche l'engage à dire un mot de l'origine du pouvoir souverain. Les vrais fondemens des droits de la Souveraineté se développent & se présentent après cela comme d'eux-mêmes. Passant ensuite au but particulier qu'il se propose, il démontre les fondemens sur lesquels le droit d'infliger des peines & de faire grace est appuyé; il s'étend sur l'exercice de ce droit dans l'état civil; & il finit par des observations particulières relatives à son sujet. Voilà le plan général de cette Pièce: nous allons en exposer le fil.

La Création n'a d'autre fin, que le bonheur des créatures raisonnables. La perfection & le bonheur de l'homme sont la fin pour laquelle l'homme a été créé. La perfection & le bonheur de chaque homme en particulier tiennent par

par un lien indissoluble, non-seulement à la perfection & au bonheur des hommes en général, mais encore à l'ordre & à la perfection de l'Univers. Dieu, en créant l'Univers a mis entre les actions des hommes, & les motifs qui doivent les y porter, un lien, qui forme proprement l'obligation morale de se déterminer: c'est-là la source qui nous donne la véritable idée de l'empire de Dieu sur les créatures raisonnables.

L'homme donc étant, par sa nature, obligé de tendre à sa perfection & à son véritable bonheur, doit par cette raison avoir soin de se procurer une sûreté convenable, & par conséquent une défense efficace contre les attaques de ceux qui voudroient troubler son repos, & l'empêcher de répondre à sa destination. Le droit à une défense nécessaire, est donc intimement lié à celui de sa sûreté, & en découle nécessairement, bien que l'on puisse exercer ce dernier, sans être dans le cas de devoir faire usage de l'autre. On se sert du droit de pourvoir à sa sû-

ſûreté, en ſe muniſſant par exemple contre des évenemens imprévus, en ſe mettant dans un état à pouvoir repouſſer la force par la force, & dès que des attaques effectives ont lieu, le droit de ſûreté produit celui d'une défenſe néceſſaire.

Le droit de ſûreté nous donne donc le droit d'une défenſe néceſſaire, qui conſiſte à employer toutes nos facultés pour éloigner & détourner de nous les maux qu'on veut nous cauſer; & particulièrement à réſiſter à la violence par la violence; à uſer de force & de contrainte dans tous les cas, où nous ne pouvons nous garantir par d'autres moyens des mauvais procédés, dont nous ſommes menacés ou inquiétés.

De ces vérités générales, notre Auteur déduit le droit d'infliger des peines: il prouve que dans l'état de nature ce droit appartient à chaque homme: Chacun, dit-il §. 16., a, dans l'état de nature, le droit de pourvoir à ſa ſûreté, autant qu'on le peut ſans nuire à celui d'autrui; & conſéquemment auſſi le droit de ſe pré-

précautionner contre ceux qui voudroient attaquer ſa ſûreté, & de les mettre hors d'état de lui faire du mal, lorſqu'ils ont manifeſté leur mauvaiſe volonté par des attaques réelles, d'où il s'enſuit que tout homme porte avec ſoi en naiſſant le droit de joindre aux actions de ceux, qui ſont diſpoſés à l'inquiéter, des maux qui ſervent de motifs à les détourner de tout deſſein de nous nuire: or ce droit eſt la véritable ſource de celui de punir; puiſque, ſuivant notre Auteur, la punition n'eſt dans le fonds qu'un mal phyſique, infligé pour un mal moral, par celui qui a droit d'obliger, ou d'impoſer l'obligation de ne pas nuire: de ſorte que le droit de punir ne ſera que la faculté morale d'infliger un mal phyſique, à celui qui a commis un mal moral au détriment d'un autre. Notre Auteur, qui adopte cette définition, dont l'illuſtre *Grotius* a donné la première idée, tâche de la juſtifier & de la défendre contre les critiques qu'on y a faites; & il montre que ce droit de punition ne peut jamais s'étendre au-delà de ce qu'exige la ſûreté. La

La néceſſité d'admettre le conſentement préſumé dans le Droit Naturel arrête Mr. M. un moment. Il combat l'opinion de ceux qui prétendent qu'on peut ſe paſſer de cette hypothèſe, & qui la trouvent même en quelque ſa on dangereuſe: il démontre que les Sociétés civiles ont eſſentiellement pour but de ſe procurer des moyens ſuffiſans pour aſſurer leur état, & par cela même de ſe garantir de toute violence tant intérieure qu'extérieure; que toute Société étant un accord ou un quaſi-accord (*pactum vel quaſi pactum*) pour obtenir conjointement & à forces réunies une certaine fin, la Société civile eſt de même un accord, dont le but eſſentiel eſt la ſûreté. Cet accord, ce pacte exige une convention entre tous les membres, & il réſulte de ce conſentement, que le corps entier a le droit de contraindre chaque partie de ſatisfaire à ce que le but de la Société exige d'elle: or, dit notre jeune Savant, c'eſt ce droit du corps entier ſur chacun de ſes membres, que l'on nomme empire, ſouverai-

raineté; & l'on nomme pouvoir souverain l'union des membres, entant qu'elle tend à obtenir ce but: le droit de disposer en cas de nécessité des facultés de chacun d'eux, est en particulier cette partie de la Souveraineté que l'on nomme pouvoir éminent, *Dominium eminens.*

L'on sait que parmi les Auteurs qui ont écrit sur les droits du Souverain, il y en a qui prétendent que la Souveraineté est une institution divine, qu'elle vient de Dieu, & qui, sur ce fondement, n'admettent point ce pacte, ou cet accord général entre les Souverains & les Sujets, dont nous venons de parler. Mr. M. attaque cette opinion, & tâche d'en faire sentir les inconveniens; ensuite il donne une idée des différentes formes de Gouvernement; il fait observer que celle, dans laquelle la liberté des membres est le moins altérée ou limitée paroît mériter la préférence; il touche aussi, mais très légèrement, la question délicate, jusques où s'étend le pouvoir souverain, & dans quels cas il est permis de lui résister.

La

La Souveraineté étant, comme on vient de le voir, le droit de déterminer tout ce qu'exige le bien de la Société, il eſt viſible que ce droit, ainſi pris généralement, a ſes parties particulières; attendu que les moyens propres à parvenir à ce but ſont différens & de différente nature, ſuivant que le bien général réſulte d'une combinaiſon de pluſieurs biens particuliers; d'où il s'enſuit que les droits particuliers, relatifs à ces différens moyens, ſont différens auſſi. Au nombre de ces moyens ſe trouve celui d'infliger des peines à ceux qui transgreſſent les loix civiles; & conſéquemment le droit d'infliger des peines forme une partie du droit de la Souveraineté. A cette occaſion, l'Auteur recherche auſſi, ſi la Souveraineté eſt diviſible, c'eſt-à-dire, ſi les droits, qu'il conſidère comme parties du droit univerſel que le corps a ſur ſes membres, peuvent être partagés & mis en différentes mains; & ceci le fait entrer dans une petite diſcuſſion ſur les Gouvernemens mixtes. Il examine après cela

ſi

ſi les droits de la Souveraineté prennent naiſſance par la formation de la Société civile, ou bien s'ils exiſtent antécédemment à cette formation. Enſuite il fait voir la néceſſité de porter des loix pénales, celle d'infliger des peines, & l'obligation du Souverain de ſe conformer à cet égard à la nature de la Société, & aux différentes circonſtances, auſſi bien qu'aux différentes perſonnes qui commettent des délits. Il ajoûte au §. 35. qu'un Athée ne peut être ſoumis à une peine civile, pour cauſe d'Athéiſme, vû que ſon crime n'a aucun rapport avec le bien de la Société, à moins qu'il ne prêche ſa doctrine; c'eſt-à-dire que le Souverain ne peut point porter de loi pénale contre l'Athéiſme, qu'autant qu'il ſeroit prêché ou enſeigné.

Du droit de punir pris en général réſulte celui d'infliger la peine de mort, dès que la ſûreté de la Société exige cette peine: mais c'eſt une autre queſtion de ſavoir, s'il y a des crimes, qui par leur nature exigent cette peine: notre Auteur penche pour la négative,

avouant que la question lui paroît problématique. Enfin la même raison qui donne au Souverain le droit d'infliger des peines, & de les rendre plus ou moins graves suivant la grandeur des délits, les cas, les circonstances, cette même raison lui donne le droit de les mitiger, de les remettre, de faire grace aux criminels, si les circonstances parlent en leur faveur: le droit qu'a le Souverain de disposer des moyens qui tendent au bien de la Société, ce droit général qui lui donne celui du glaive, lui donne incontestablement celui d'user de clémence, & d'accorder le pardon.

Tel est le précis de cette Dissertation: elle fait d'autant plus d'honneur à *Mr.* MERKELBACH, qu'on y trouve non seulement du savoir & de l'érudition, mais aussi un jugement solide, & un esprit cultivé. Nous y ferons deux remarques; la première que nous ne voyons pas la grande nécessité de combattre l'opinion de ceux qui prétendent que le mot *punition* désigne un mal physique, infligé, en conséquence d'une loi éma-

émanée d'un Supérieur, à celui qui a commis un mal moral. Nous convenons volontiers, que si le mot *punition* doit désigner simplement un mal physique infligé pour un mal moral commis, chacun, dans l'état de Nature, a le droit de punir. Mais d'un autre côté, si à l'idée de punition on attache l'obligation de souffrir un mal physique, parce qu'un Souverain a attaché à l'acte moral telle peine physique, nous ne voyons pas pourquoi l'on ne pourroit pas distinguer ces deux idées ou ces deux notions de peines: l'une soufferte en conséquence du jugement de celui qui se trouve lésé, l'autre en conséquence d'une volonté à laquelle on s'est soumis. Il y a, ce semble, une autre difficulté dans la définition employée par notre Auteur, & à laquelle on ne paroît pas faire attention: c'est qu'en définissant la peine par un mal *physique*, on exclut toute souffrance occasionnée par une cause purement morale. Combien de fois un Père ou une Mère ne refusent-ils pas les caresses d'un enfant, qui ne sentant par-là

aucun mal phyſique, ſouffre cependant par l'idée de n'être pas dans leurs bonnes graces ; & s'en afflige quelquefois plus que d'un mal phyſique, qu'on lui auroit infligé. Nous aimerions donc mieux nommer la peine une ſouffrance qu'on ſubit pour un mal moral qu'on a commis: & dans ce ſens les remords de la conſcience ſeront la peine & le juſte châtiment des crimes commis, comme quelques infirmités le ſont d'une vie irrégulière.

La ſeconde remarque que nous ferons, regarde le *conſentement préſumé*. On ſait que les Moraliſtes & généralement tous les Auteurs qui ont écrit ſur le Droit naturel, ont employé ce conſentement pour en déduire une infinité de droits & d'obligations, qui ſans cela ſembloient ne pouvoir être établis ſolidement. Tels ſont par exemple les droits du Père & de la Mère ſur les enfans, ceux qu'on a ſur les furieux, les enfans mineurs, les prodigues, & dans une infinité de cas, ceux des Souverains relativement à leurs ſujets. Mr. *Elie Lu-*

Luzac a attaqué ce principe ou cette hypothèſe, dans un petit Ecrit Latin qu'il publia en 1749 (1). Croyant que ces droits, & les obligations qui y ſont relatives, pouvoient être déduits de principes plus évidens & plus inconteſtables, il a tâché de prouver que le *conſentement préſumé* n'eſt qu'une fiction, dont non ſeulement on peut ſe paſſer, mais qu'on doit même rejetter, parce qu'elle donne ſouvent lieu à de fauſſes concluſions. Quelques Savans ſemblent avoir goûté les raiſons que Mr. *Luzac* a alléguées en faveur de ſon ſentiment, en particulier Mr. *Daries*, Profeſſeur à *Jene*, l'a adopté & défendu, & c'eſt à ce Savant que Mr. MERKELBACH s'attache principalement pour le réfuter. Nous ne déciderons pas s'il y a réuſſi: nous nous hâtons de paſſer à ſa ſeconde Diſſertation, qui eſt une pièce de génie, où

(1) *Diſquiſitio politico-moralis, num Civis innocens iræ hoſtis, longe potentioris, juſte permitti poſſit, ut exidium totius Civitatis evitetur.* p. 28. 34. 39. 42. & ſeqq.

où tout se tient par un fil de raisonnemens suivis, & dans laquelle notre jeune Auteur s'est uniquement appuyé sur la force de ses démonstrations, sans les confirmer par des citations ou des autorités, jugeant ce secours peu convenable au but qu'il s'est proposé en traitant la matière qui en fait le sujet. Elle est précédée d'une Préface de Mr. VAN DER MARCK, destinée à prévenir le Lecteur sur l'importance du sujet, sur les fausses idées qu'on s'en forme vulgairement; & à nous apprendre la raison pourquoi le célèbre Professeur s'est prêté avec empressement à la demande que Mr. MERKELBACH lui avoit faite de présider à la dispute. Ce jeune Savant étant gradué, pouvoit de droit se passer de soutenir sa Thèse *sub praesidio*, &, par ses talens, il pouvoit encore se passer de tout appui: mais comme il desiroit une marque publique de l'approbation de son Maître, Mr. VAN DER MARCK y a acquiescé d'autant plus volontiers, qu'il l'avoit lui-même encouragé à traiter la matière qui fait le sujet de *sa Dis-*

ser-

ſertation. En voici le précis.

Les Loix naturelles ſont éternelles & immuables. Elles découlent des perfections divines & ſont fondées dans la nature & l'eſſence de l'homme. Si celles de l'Evangile étoient différentes, Jeſus Chriſt nous auroit enſeigné une doctrine, non conforme aux perfections de l'Etre ſuprême, puiſqu'il n'y a pas de milieu: car les loix de l'Evangile ſont conformes aux perfections divines, ou ne le ſont point. Si elles le ſont, elles ſont donc eſſentiellement les mêmes que les naturelles, puiſque celles-ci dérivent de ces perfections. Veut-on que les loix de l'Evangile ſoient contingentes, qu'elles auroient pu avoir lieu & ne pas avoir lieu, il en réſultera que Dieu auroit pu ſe ſervir d'un autre moyen pour ſauver les hommes, que celui qui nous eſt expoſé dans les S. S. E. E., conſéquence que Mr. M. croit manifeſtement contraire aux vérités qui y ſont enſeignées. Or pour prouver, car c'eſt là proprement ce que l'Auteur s'eſt propoſé dans cette Diſſertation, que la Religion Chré-

tienne eſt fondée ſur les loix éternelles de la Nature, & que l'homme ne pourroit jamais avoir d'eſpérance fondée d'un ſalut éternel, ſi Jeſus Chriſt, comme unique Médiateur, n'eût pas rempli la place du pécheur, en obſervant les Loix ſaintes & immuables auxquelles nous donnons le nom de naturelles; s'il n'eût ainſi véritablement ſatisfait par ſa juſtice tant active que paſſive, à la juſtice divine; & n'eût payé par-là le vrai prix de la rédemption; Mr. M. poſe pour baſe, que les *Loix naturelles ſuffiſent au Salut* (*ſufficientia Legum naturalium*). En conſéquence il expoſe dans le premier Chap. de cette Diſſertation, l'*immutabilité*, la *perfection*, la *ſainteté*, l'*étendue* & la *ſuffiſance* du Droit Naturel, & prouve que les perfections divines conſtituent pour l'Etre ſuprême des Loix, qu'il ſuit & obſerve auſſi conſtamment que librement. Dieu eſt à ſoi-même une Loi: il ne balance pas: les motifs qui le font agir, déterminés par ſa ſageſſe, n'admettent point ce qu'on nomme l'indifférence du choix (*Indifferentia æquilibrii*)

brii). L'entendement divin eſt la ſource & la racine de toutes choſes : elles lui ſont préſentes dans toute leur eſſence, dans toutes leurs modifications, dans toutes leurs relations, & conſtituent par-là cette perfection divine, que l'on nomme toute-ſcience. Ainſi elles ſervent à l'Etre ſuprême de règle: ſa ſageſſe y eſt fondée ainſi que ſes décrets. Les idées de toutes choſes préſentes à l'entendement divin, ſont éternelles, immuables, & néceſſaires, comme Dieu lui-même: or comme l'on nomme Loix naturelles, ces règles, qui immédiatement fondées ſur les perfections divines & les notions des choſes, preſcrivent ce qui convient à Dieu & aux idées des choſes, défendant ce qui leur eſt contraire, il eſt manifeſte que ces Loix ſont également éternelles, immuables & néceſſaires; & conſéquemment auſſi le Droit Naturel, par lequel on entend l'enſemble de ces Loix. D'où il s'enſuit que Dieu dans ſes diſpoſitions agit toujours conformément à ce droit; que toute Créature raiſonnable y eſt néceſſairement ſoumiſe & aſtreinte: car d'un côté la vo-

lonté divine ne peut ſe porter à ce qui enfreindroit ces Loix; & de l'autre, les Créatures raiſonnables en dépendent en vertu de leur eſſence; elles ſont donc liées à l'obſervation des Loix naturelles par un double principe; la volonté de Dieu & leur propre nature. D'où l'on voit avec combien peu de raiſon on cenſure l'opinion de ceux qui veulent, qu'on déduiſe les obligations naturelles des hommes de la nature & de l'eſſence de l'homme même.

Tout l'Univers forme une Cité, dont l'Etre ſuprême eſt le Monarque: & comme la Divinité n'agit que conformément au Droit Naturel, il a conſtitué cette Cité, il la gouverne, & la gouverne dans toute l'éternité de la même manière. Les Loix naturelles forment les Loix fondamentales de cette Cité: ſa forme eſt monarchique. Dieu en eſt le Monarque; non pas comme les Souverains de la Terre en vertu d'un pacte exprès ou tacite; mais en vertu de ſa propre nature; & de l'eſſence des Créatures raiſonnables; & conſéquemment il a fondé cette Monarchie pour ainſi dire ſur un

pacte

pacte nécessaire & essentiel. Aussi quelques changemens que Dieu puisse faire à cette Monarchie, jamais ces changemens ne pourront être contraires aux Loix fondamentales, qui lui servent de base.

Toutes les parties de l'Univers se tiennent par un lien, qui met entre elles des rapports aussi immuables que leur nature & leur essence. Ce n'est donc qu'en concourant à la fin générale, que les Créatures raisonnables peuvent parvenir à la fin particulière à laquelle elles sont destinées; de sorte qu'elles ne peuvent parvenir à leur bonheur qu'en se conformant aux Loix naturelles: ce qui prouve en même temps, qu'elles ne peuvent parvenir à leur bonheur qu'en concourant à manifester la gloire de Dieu.

La désapprobation de tout mal, de quelque nature qu'il puisse être, c'est ce qu'on nomme sainteté: or comme le Droit Naturel ne prescrit rien que ce que Dieu approuve, & ne condamne rien que ce qu'il désapprouve, il s'ensuit que le Droit Naturel est un droit saint: d'où il résulte, que l'Etre suprême ne peut jamais

mais accorder une diſpenſation de ces Loix. Ces Loix ſont d'ailleurs parfaites, & s'étendent à toutes les actions morales des êtres raiſonnables; car elles découlent immédiatement des perfections de Dieu & des idées des choſes: Elles ne nous enſeignent donc pas uniquement les devoirs auxquels nous ſommes tenus envers Dieu, envers nous-mêmes, & envers notre prochain, mais auſſi ceux que nous avons à obſerver dans l'uſage de tout ce qui nous environne & ſe trouve à notre portée.

De tout cela réſulte la ſuffiſance & la perfection des Loix naturelles; car ſi elles ſont immuables, éternelles, néceſſaires, ſaintes, parfaites, obligeant toute Créature raiſonnable; ſi elles s'étendent à tout l'univers; ſi elles ne laiſſent rien d'indéterminé, indiquant les devoirs à obſerver envers Dieu, envers nous-mêmes & envers notre prochain; ſi elles preſcrivent l'uſage des choſes, & ſi Dieu lui-même enfin les obſerve; qu'eſt-ce qui manqueroit à leur perfection? Si toutes les actions

mo-

morales d'une Créature raiſonnable ſont compoſées ſur ces Loix, ſi ces actions y ſont conformes, elles répondront pleinement aux perfections & à la volonté de Dieu: la vie d'une telle Créature ſera une vie ſainte: elle ſe trouvera dans un état qu'on déſigne par l'union, la communion avec Dieu; & jouira par conſéquent du ſuprême bonheur. Celui donc qui remplira les devoirs preſcrits par ces Loix ſera véritablement heureux & jouira d'un bonheur éternel, attendu que la même cauſe produit toujours le même effet: la félicité éternelle eſt donc une ſuite néceſſaire de ces Loix, & ce lien ou ce rapport entre le bonheur & l'obſervation des Loix naturelles eſt de telle nature, que Dieu, ſauf ſon eſſence, ne peut ni l'altérer ni l'ôter: vérité qui, comme notre Auteur le remarque, pourroit encore être déduite de la bonté, de la ſageſſe, de la juſtice, de la véracité, & des autres attributs de la Divinité.

Dans le ſecond Chapitre Mr. M. expoſe l'inſuffiſance de nos facultés ou de

nos

nos forces à remplir les devoirs prescrits par le Droit Naturel: nous ne nous y arrêterons point, parce que l'expérience ne prouve que trop cette proposition, & que nous ne pourrions guère la toucher, sans donner trop d'étendue à cette analyse. Nous dirons la même chose par rapport au troisième Chapitre, qui traite de la nécessité & de l'actualité d'une Révélation, & des caractères qu'elle doit avoir. Il est sûr, que l'homme se trouvant dans un état de corruption; & cet état l'exposant à une infélicité éternelle, il est sûr dis-je, que s'il y a pour lui un moyen d'éviter cette infélicité, ce moyen doit lui être indiqué & enseigné par une Révélation, attendu que toutes les connoissances humaines ne nous apprennent rien à cet égard. Cependant nous ne devons pas omettre de dire, que notre Auteur ne fait pas consister la rédemption dans une exemption des peines, qui sont les suites nécessaires du mal, mais dans le changement de l'être par rapport au moral. Il n'est pas abso-

lu-

lument nécessaire que l'homme pèche: donc il peut être rétabli dans l'état d'intégrité, c'est-à-dire doué de ces facultés & de ces forces, dont la privation ou la perte le fait broncher. C'est ainsi que l'image morale de la Divinité peut être rétablie dans la Créature raisonnable qui l'a perdue. Au reste la probabilité d'une rédemption se prouve par la nécessité de la procréation: pourroit-on supposer, que les hommes fussent tenus à des actes, qui ne tendroient qu'à produire des êtres infailliblement & éternellement malheureux? Notre Auteur, pour en faire sentir l'absurdité, allègue l'exemple d'un homme & d'une femme, qui condamnés à souffrir la mort dans les tourmens les plus affreux, seroient mis en prison afin d'y procréer des enfans, qui devroient subir le même sort. Par quel principe pourroit-on prouver l'obligation de satisfaire à la voix de la Nature, qui les inciteroit à des actes, dont tout l'effet seroit de concourir à l'existence d'innocens malheureux. La *nécessité* d'une rédemption se démon-

tre

tre en quelque façon de la même manière: Mr. MERKELBACH fait très-bien ſentir que Dieu ne pouvant approuver ce qui répugne à ſes perfections & ce qui porte obſtacle à celle de l'univers, doit néceſſairement déſapprouver l'état corrompu dans lequel les hommes ſe trouvent; par conſéquent employer le moyen par lequel le genre humain peut être ſauvé.

Le quatrième Chapitre traite de la vérité de la Religion Chrétienne, & des raiſons pourquoi l'on peut dire que le Droit Naturel eſt ſon plus ſolide appui. La Religion eſt en général la manière de rendre hommage à Dieu (*modus colendi Deum*), & comprend cette partie du Culte divin qui a pour objet les devoirs à remplir envers Dieu: or comme le Droit Naturel preſcrit en général tous les devoirs à obſerver par des Créatures raiſonnables, il preſcrit auſſi ceux qu'on eſt tenu de remplir envers Dieu; & par conſéquent une Religion quelconque n'en peut preſcrire d'autres. La Religion ainſi priſe en général eſt immuable, ſainte, ſuffi-

ſuffiſante au ſalut. C'eſt elle qu'on nomme *naturelle*: & celui qui en remplit les devoirs doit jouir du bonheur éternel par les mêmes raiſons, qui rendent éternellement heureux ceux qui rempliſſent tous les devoirs des Loix naturelles. Mais ſi l'homme eſt auſſi peu en état de remplir ce qu'exige de lui la Religion naturelle, qu'il l'eſt de remplir parfaitement tous les devoirs moraux; & ſi c'eſt pourtant la fin de toute Religion qu'il y ſatisfaſſe, la Religion révélée ne peut avoir d'autre objet que de mettre l'homme en état de s'en acquiter, en le transformant de l'état de corruption dans un état plus parfait: en lui donnant pour cet effet des notions ſaines de la Divinité, de ſa propre nature, de ſon état, de ſes devoirs, tant généraux que particuliers: en lui expoſant enfin tout ce que le Droit Naturel a dicté & preſcrit. Quoique l'homme ne puiſſe de lui-même ſaiſir les vérités de la Religion naturelle avec cette efficace qu'exige ſon ſalut, & que pour cela il faille la grace divine, il eſt cepen-

logomachie

dant toujours également vrai, que la Religion révélée ne peut nous enseigner d'autres devoirs, ni d'autres obligations que ceux que la Religion naturelle prescrit, & qu'à cet égard celle-là ne fait que confirmer celle-ci: par la même raison la Loi naturelle est la règle invariable de la sanctification; & la Religion révélée est pour ainsi dire le complément à la naturelle, qu'elle ne change point, mais qu'elle rétablit, en ajoutant de nouveaux motifs à ceux qui doivent porter les hommes à remplir leurs devoirs. C'est-là proprement l'idée de la régénération, de la sanctification, & de la justification par les mérites de Jesus-Christ: c'est dans ce sens que l'homme ne change point d'essence, ni de nature, quoiqu'il change par rapport à ses dispositions morales, & qu'il est dit revêtir le nouvel homme: desorte que la différence qui se trouve entre la Religion naturelle & la révélée consiste dans la manière de parvenir au bonheur éternel, & dans les motifs qui le portent à observer la Loi de la Nature.

L'E-

L'Ecriture nous enſeigne que l'homme eſt ſauvé par la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt, ſi on l'embraſſe par la foi; le chemin à la félicité éternelle, qui eſt l'obſervation de la Loi naturelle, eſt donc le même, & comme l'homme droit dans l'état naturel doit avoir la confiance qu'il ſera ſauvé s'il remplit les devoirs naturels, ainſi l'homme régénéré doit avoir la confiance qu'il obtiendra ſon ſalut par la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt. L'Auteur finit cette intéreſſante Diſſertation en démontrant qu'il y a une obligation d'embraſſer la Religion Chrétienne; que la création avoit formé une ſociété naturelle entre Dieu & l'homme; que cette ſociété, dont la fin étoit le bonheur des hommes, a été rompue par le péché; que la Religion révélée la rétablit; & que c'eſt cette ſociété ainſi rompue & rétablie par la foi en Jéſus-Chriſt, qu'on nomme l'Egliſe Catholique, dont le bonheur conſiſte dans la pratique du Droit Naturel, d'une vie ſainte, de la liberté de penſer, d'une tolérance, d'un amour & d'une con-

deſcendance mutuels, & d'une infinité d'autres devoirs, que la Religion Chrétienne nous preſcrit, & qui prouvent que ſes préceptes ſont entièrement les mêmes que ceux du Droit Naturel : d'où Mr. M. déduit, comme une conſéquence légitime des vérités expoſées, la propoſition qu'il s'étoit engagé de prouver, ſavoir que le *Droit Naturel eſt le plus ſolide appui de la Religion Chrétienne.*

ARTICLE QUATRIEME.

VOYAGES D'UN PHILOSOPHE; ou Obſervations ſur les mœurs & les arts des Peuples de l'Afrique, de l'Aſie, & de l'Amérique. *Verdon* 1768.

CEt Ouvrage eſt très court, puiſqu'il n'eſt que de 142 *pp.* in 12., mais il eſt ſi bien penſé & ſi agréablement écrit, il renferme tant d'obſervations intéreſſantes & utiles, tant de réflexions phi-

philoſophiques & ſouvent neuves, qu'il mérite plus qu'on le faſſe connoître, que la plupart des productions les plus volumineuſes. Il paroît avoir été lu dans une Académie, ou dans quelque autre Société Littéraire. L'Auteur rend compte à ſes Confrères des remarques qu'il a faites dans le cours de ſes Voyages. Elles ont principalement pour objet l'état de l'Agriculture chez les différens Peuples qu'il a vus. „ Il n'eſt guère poſſible à un Voyageur, qui ſouvent ne fait que paſſer dans un Pays, d'y faire les remarques qui ſeroient néceſſaires, pour emporter une idée juſte du gouvernement, de la police & des mœurs de ſes habitans. Dans ce cas il n'eſt pas de moyen plus court pour ſe former d'abord une idée générale de la Nation chez laquelle on ſe trouve, que de jetter les yeux ſur les marchés publics & ſur les campagnes. Si les marchés abondent en denrées, ſi les terres ſont bien cultivées & couvertes de riches moiſſons, alors on peut en général être aſſuré que le Pays où l'on ſe trouve eſt bien

peuplé, que les habitans ſont policés & heureux, que leurs mœurs ſont douces, que leur gouvernement eſt conforme aux principes de la raiſon ; on peut ſe dire à ſoi-même, je ſuis parmi des hommes. Lorsqu'au contraire j'ai abordé chez une Nation qu'il falloit chercher au milieu des forêts, & au travers des ronces qui couvroient ſes terres ; lorsqu'il me falloit faire pluſieurs lieues pour trouver un champ défriché, mais mal cultivé ; lorsqu'enfin arrivé à quelque peuplade, je ne voyois dans le marché public que quelques mauvaiſes racines, alors je ne doutois plus d'être chez un Peuple malheureux, féroce, ou eſclave. Il ne m'eſt jamais arrivé d'être dans le cas de réformer cette première idée, conçue à la ſeule inſpection de l'état de l'agriculture, chez les différentes Nations que j'ai vues : les connoiſſances de détail qu'un ſéjour aſſez long m'a quelquefois permis d'acquérir chez elles, m'ont toujours confirmé qu'un Pays mal cultivé, eſt à coup ſûr habité par des hommes barbares ou opprimés, & que la population

ne

ne ſauroit y être conſidérable ". Tel eſt le réſultat général de tout l'Ouvrage, où l'Auteur s'attache particuliérement à prouver par des faits, que dans tous les Pays l'état de l'agriculture dépend uniquement des loix qui y ſont établies, & par conſéquent des mœurs & des préjugés que donnent ces loix.

Il commence par l'Afrique, & il montre que l'agriculture eſt presque nulle chez les Nègres ſtupides & indolens qui habitent les côtes occidentales de cette partie du Monde, & qu'en général l'Afrique, dont les contrées les plus connues anciennement, étoient regardées comme les greniers de l'Univers, ne préſente plus, depuis la perte de la liberté, que des terres en friche, ou mal cultivées par des eſclaves. Il peint enſuite l'agriculture floriſſante, à l'ombre de la liberté, chez les Hollandois au Cap de bonne Eſpérance. „ Depuis leur établiſſement à cette pointe de l'Afrique, les terres y produiſent en abondance du froment & des grains de toute eſpèce, des vins de différentes qualités, & une quantité

conſidérable de fruits excellens raſſemblés des quatre parties du Monde. On y voit de grands pâturages couverts de chevaux, de bœufs, & de bêtes à laine. L'abondance dont jouit cette Colonie, comparée à la ſtérilité des pays immenſes qui l'environnent, prouve évidemment que la terre n'eſt avare que pour les tyrans & les eſclaves, qu'elle prodigue des tréſors au delà de toute eſpérance dès qu'elle eſt libre, remuée par des mains libres, & cultivée par des hommes intelligens, que des loix ſages & invariables protègent. Une multitude de François chaſſés de leur patrie par la révocation de l'Edit de Nantes, ont trouvé dans cette côte une véritable patrie, & dans cette nouvelle patrie, la ſûreté, la propriété, la liberté, ſeuls vrais fondemens de l'agriculture, ſeuls principes de l'abondance. Ils ont enrichi cette mère adoptive de leur induſtrie & du travail ineſtimable de leurs bras; ils y ont fondé des peuplades conſidérables, dont quelques-unes ont tiré leur nom du pays malheureux, mais toujours

jours chéri, qui leur avoit refusé le feu & l'eau. La peuplade de *la petite Rochelle*, surpasse toutes les autres par l'industrie des Colons qui la composent, & par la richesse des terres qui en dépendent ".

Du Cap de bonne Espérance, notre Voyageur Philosophe passe à l'Isle de Madagascar, & il y trouve l'agriculture en honneur & accompagnée de l'abondance la plus heureuse, chez un Peuple laborieux, qui est gouverné par ses mœurs simples, & qui ne connoît d'autres loix que celles de la nature. Cette même simplicité, si favorable à l'agriculture, fait que les terres sont aussi assez bien cultivées dans l'Isle de Bourbon. Cette Isle n'a aucun Port, & les habitans ayant par cette raison peu de commerce avec les Européens, ils ont conservé des mœurs simples. Il n'en est pas de même de l'Isle de France, qui a deux excellens Ports très fréquentés. L'administration variable & les mœurs inquiettes de l'Europe, y ont par conséquent plus d'influence. Elle renferme des terres aussi

fertiles que celles de Bourbon ; des ruiſſeaux qui ne tariſſent jamais, l'arroſent dans tous les ſens comme un jardin, & néanmoins les récoltes y manquent ſouvent, elle eſt presque toujours dans la diſette.

L'Auteur va enſuite aux grandes Indes, & il y voit l'agriculture opprimée par les loix barbares des Conquérans Mogols. Comme il n'eſt pas de pays au monde plus ſujet à révolution que celui des Indes Orientales, ſoumis à des maîtres dont le gouvernement eſt une véritable anarchie, le poſſeſſeur du fief ainſi que ſon fermier, ſans ceſſe incertains de leur ſort, ne penſent qu'à dépouiller leurs terres & ceux qui les cultivent, ſans y faire jamais aucune amélioration. Heureuſement pour ces Conquérans barbares, le Peuple conquis, inviolablement attaché à ſes mœurs antiques, n'a pas ceſſé de ſe livrer à l'agriculture par goût & par Religion. Malgré la tyrannie inſenſée du Mogol, le Malabar, plein de mépris & de pitié pour le maître auquel il obéit, cultive avec la même ardeur

ardeur que s'il étoit propriétaire, le champ qui appartenoit à ses pères, & dont la culture lui est confiée par l'usurpateur.

A Siam, dans le climat le plus heureux, dans le sol le plus fertile qu'il y ait sur la terre, l'agriculture est avilie par les indignités d'un gouvernement despotique; on pourroit même dire qu'elle y est presque nulle, si l'on compare la petite quantité de terre cultivée à l'étendue immense de terrain qui reste en friche. Dans les terres mêmes qui sont mises en valeur, on peut dire que c'est la nature qui fait presque tout. Les hommes opprimés, avilis, sans courage, & pour ainsi dire, sans bras, ne se donnent guère d'autres soins que celui de recueillir ses dons; & comme le pays est fort étendu & la population très petite, elle jouit abondamment du nécessaire presque sans travail.

L'agriculture est tout aussi négligée chez les Malais, qui habitent un pays immense, des Isles innombrables dans lesquelles la nature a renfermé ses trésors

ſors les plus précieux, & où elle répand ſes dons avec une profuſion qu'on ne voit point ailleurs. Le génie deſtructeur des Loix féodales, qui agite ſans ceſſe ce Peuple, ne lui permet pas de s'appliquer à la culture des meilleures terres qu'il y aît au monde. Les voyageurs qui fréquentent les Malais, ſont très étonnés de trouver au midi de l'Aſie, & ſous le climat brûlant de la ligne, les loix, les mœurs, les uſages & les préjugés des anciens Peuples du Nord de l'Europe. Les Malais ſont gouvernés par les loix féodales, par ces loix bizarres imaginées pour défendre contre le pouvoir d'un ſeul la liberté de quelques uns, en livrant la multitude à l'eſclavage. Ils ont les mœurs, les uſages & les préjugés que ces loix donnent. Un Chef qui a le titre de Roi ou de Sultan, commande à de grands vaſſaux, qui obéiſſent quand ils le veulent. Ceux-ci ont des arrière-vaſſaux, qui en uſent ſouvent de même à leur égard. Une petite partie de la Nation vit indépendante ſous le titre d'*Oramçai* ou noble

noble, & vend ſes ſervices à celui qui les paye le mieux, c'eſt-à-dire, que le corps de la Nation eſt compoſé de ſerfs, & vit dans l'eſclavage. Avec de telles loix, les Malais ſont un Peuple inquiet, aimant la navigation, la guerre, le pillage. Ils ſont toujours armés & toujours en guerre entr'eux, ou occupés à piller leurs voiſins. Cette férocité, que les Malais qualifient de bravoure, eſt ſi connue des Compagnies Européennes qui ſont établies aux Indes, que toutes ſe ſont accordées à faire un réglement qui défend aux Capitaines de leurs vaiſſeaux qui vont dans les Iſles Malaiſes, de prendre à bord aucun Matelot de cette Nation, ou tout au plus, dans un extrême beſoin, d'en prendre plus de deux ou trois. On a vu quelquefois de ces hommes atroces, embarqués imprudemment en très petit nombre, attaquer dans le moment qu'on y penſoit le moins un vaiſſeau, le poignard à la main, & tuer beaucoup d'hommes avant qu'on pût s'en rendre maître. On a vu des bâteaux Malais armés de 25 à 30 hom-

hommes, aborder hardiment des vaiſſeaux Européens de 40 canons, pour s'en emparer, & maſſacrer avec le poignard une partie de l'équipage.

Les habitans de la grande Iſle de Java ſont un peu plus agriculteurs que les autres Malais, depuis qu'ils ſont ſoumis aux Hollandois. Ces Négocians ſouverains ont profité des déſordres occaſionnés par leurs loix féodales, pour les mettre tous ſous le joug, en détruiſant avec art la puiſſance des Rois, par celle de leurs vaſſaux; puis celle des vaſſaux par des ſecours donnés à propos aux Rois à demi terraſſés.

En quittant les Iſles & les terres des Malais, on trouve au Nord un petit territoire nommé *Caucar*, & connu ſur les cartes marines ſous le nom de *Pontbiamas*. Ce beau Pays étoit inculte & preſque ſans habitans, il y a environ 50 années. „ Un Négociant Chinois, nommé *Kiang-tſe*, maître d'un vaiſſeau qui ſervoit à ſon commerce, fréquentoit ces côtes avec ce génie réfléchi, & cette intelligence qui eſt naturelle à ſa Nation.

Il

Il vit, avec douleur, des terres immenſes condamnées à la ſtérilité, quoiqu'elles fuſſent d'un ſol naturellement plus fertile que celles qui faiſoient la richeſſe de ſon Pays: il forma le projet de les faire valoir. Dans ce deſſein il s'aſſura d'un certain nombre de cultivateurs de ſa Nation, & des Nations voiſines; puis il commença par ſe ménager avec art la protection des Princes les plus puiſſans du voiſinage, qui lui donnèrent une garde à ſa ſolde. Dans ſes voyages aux Iſles Philippines & à Batavia, il avoit pris des Européens ce qu'ils ont de meilleur, ſuivant les Chinois, dans la ſcience politique, l'art de ſe fortifier & de ſe défendre. Bientôt les profits de ſon commerce le mirent en état d'élever des remparts, de creuſer des foſſés & de ſe pourvoir d'artillerie. Ces premières précautions le mirent à couvert d'un coup de main, & le garantirent des entrepriſes des Peuples barbares qui l'environnoient. Il diſtribua les terres à ſes cultivateurs en pur don, ſans aucune réſerve de ces droits connus ſous le nom de ſer-

ſervice, lods & ventes; droits qui ne laiſſant aucune propriété, ſont le fléau le plus terrible de l'agriculture, & dont l'idée n'eſt jamais tombée ſous le ſens commun des Peuples ſages; il ajouta à ce premier bienfait, celui de procurer à ſes colons, tous les inſtrumens néceſſaires pour faire valoir les terres. Dans ſon projet de former un Peuple de laboureurs & de négocians, il crut ne devoir propoſer que les loix que la nature a données aux hommes de tous les climats; il ſut les faire reſpecter en leur obéiſſant le premier, en donnant l'exemple de la ſimplicité, du travail, de la frugalité, de la bonne foi & de l'humanité; il n'établit donc aucunes loix, il fit beaucoup plus, il établit des mœurs. Son territoire devint le pays de tous les hommes laborieux, qui voulurent s'y établir. Son port fut ouvert à toutes les Nations; bientôt les forêts furent abbattues avec intelligence, les terres furent ouvertes & enſemencées de ris, des canaux tirés des rivières inondèrent les champs, & des moiſſons abondantes four-

fournirent d'abord aux cultivateurs la matière de leur ſubſiſtance, puis l'objet d'un commerce immenſe. Les Peuples barbares du voiſinage, étonnés de la promptitude avec laquelle l'abondance avoit ſuccédé à la ſtérilité, vinrent chercher leur nourriture dans les magaſins de Ponthiamas. Ce territoire eſt regardé aujourd'hui comme le grenier le plus abondant de cette partie orientale de l'Aſie. Les Malais, les Cochinchinois, Siam même, ce pays naturellement ſi fertile, regardent ce port comme une reſſource aſſurée contre les diſettes — *Kiang-tſe*, perſuadé qu'il ſeroit toujours très riche ſi ſes cultivateurs l'étoient, n'établit qu'un droit médiocre ſur les marchandiſes qui entroient dans ſon port; le revenu de ſes terres lui parut ſuffire pour le rendre puiſſant. Sa bonne foi, ſa modération, ſon humanité, le firent reſpecter. Il ne prétendit jamais regner, mais ſeulement établir l'empire de la raiſon. Son Fils, qui occupe aujourd'hui ſa place, a hérité de ſes vertus comme de ſes biens. Il eſt

parvenu par l'agriculture, & le commerce des denrées que produit ſon territoire, à un tel degré de puiſſance, que les barbares ſes voiſins lui donnent tous le titre de Roi qu'il dédaigne. Il ne prétend des droits de la Royauté que le plus beau de tous, celui de faire du bien à tous les hommes, très content d'être le premier laboureur, & le premier négociant de ſon pays. Il mérite ſans doute, ainſi que ſon Père, un titre plus grand que celui de Roi, celui de bienfaiteur de l'humanité". A ce tableau ſi riant l'Auteur en fait ſuccéder un autre qui ne l'eſt guère moins, c'eſt celui de la Cochinchine. L'agriculture y eſt ſur un très bon pied, auſſi ce Peuple eſt-il doux, hospitalier, frugal, laborieux. On ne voit aucun mendiant dans le pays; on n'y entend parler ni de vols ni de meurtres. Les Rois gouvernent la Nation comme un père gouverne ſa famille. Il faut pourtant avouer que le luxe & par-conſéquent la corruption commencent à s'introduire parmi les Cochinchinois. Le Roi d'aujourd'hui, quoique bon, a la foibleſſe de ſe laiſſer maî-

maîtriſer par ſes Courtiſans, la liberté & la propriété ſont déjà attaquées par les Grands, & il eſt à craindre que l'agriculture ne diminue de jour en jour, & ne tombe enfin dans le mépris. „ La liberté & la propriété ſont les fondemens de l'abondance & de la bonne agriculture; je ne l'ai vue floriſſante, *ajoute notre Voyageur Philoſophe*, que dans les Pays où ces deux droits de l'homme étoient bien établis. La terre qui multiplie ſes dons avec une eſpèce de prodigalité ſous des cultivateurs libres, ſemble ſe deſſécher même par la ſueur des eſclaves. Ainſi l'a voulu l'Auteur de la nature qui a créé l'homme libre, & lui a abandonné la terre avec ordre que chacun cultivât ſa poſſeſſion à la ſueur de ſon front, mais avec liberté ".

De tous les Peuples que l'Auteur a vus, il n'en eſt point qui honorent tant l'agriculture, & qui l'aient portée à un ſi haut degré de perfection, que les Chinois. Les détails où il entre à ce ſujet, & par leſquels il termine ce Volume, ſont ſi intéreſſans que nous voudrions

pouvoir n'en rien omettre. Il faudra cependant que nous nous bornions à quelques obſervations; mais pour faire perdre à nos Lecteurs le moins qu'il nous ſera poſſible, nous nous ſervirons, comme nous l'avons fait dans presque tout cet Extrait, des termes même de notre Voyageur Philoſophe: on aura déjà remarqué qu'il n'eſt guère poſſible d'écrire mieux qu'il ne le fait. Il repréſente d'abord ſa ſurpriſe aux approches de la Chine. „ Après quelques jours de navigation, *dit-il*, je ne découvre encore aucune terre, & j'apperçois à l'horiſon une forêt de mâts; une multitude innombrable de bâteaux couvre la mer. Ce ſont des milliers de pêcheurs, qui cherchent dans les eaux la nourriture d'un grand Peuple. Je découvre enfin les terres, & j'avance toujours au milieu des pêcheurs qui jettent leurs filets de toutes parts. J'entre dans la rivière de Canton, elle eſt peuplée comme la terre. Ses deux rives ſont bordées de bâtimens à l'ancre, une quantité prodigieuſe de bâteaux la parcourent dans tous les ſens à la rame & à

la

la voile, & s'échappent aux yeux en entrant dans des canaux creusés de mains d'hommes, au travers des campagnes à perte de vue que ces canaux arrosent & fertilisent. Des champs immenses couverts de riches moissons, au milieu desquels s'élèvent de tous côtés des villages très bien bâtis, ornent le fond du tableau. Des montagnes coupées en terrasses, & taillées en amphithéatres en forment le lointain. J'arrive à Canton; nouveau spectacle: le bruit, le mouvement, la foule augmentent: la terre & les eaux tout est couvert d'hommes. Etonné d'une si grande multitude, je m'informe du nombre des habitans de Canton & de ses faux-bourgs; d'après les différens rapports je juge que cette Ville ne contient pas moins de huit cent mille ames. Ma surprise augmente en apprenant qu'à 5 lieues au nord de Canton, on trouve en remontant la rivière, un village nommé *Facban*, qui contient un million d'habitans, & que tout ce vaste Empire, qui a environ 600 lieues du nord au sud, & autant de

l'eſt à l'oueſt, eſt couvert d'un peuple innombrable ".

L'Auteur recherche enſuite par quel art la Chine peut fournir la ſubſiſtance à une ſi nombreuſe population ? Tout le ſecret de ces Peuples induſtrieux conſiſte à bien amender leur terre, à la remuer profondément dans des temps convenables, à l'enſemencer à propos, à mettre en valeur toute terre qui peut rapporter quelque choſe, & à préférer à toute autre culture celle des grains qui ſont de première néceſſité. Les Chinois n'ont aucune prairie, ni naturelle, ni artificielle; & ils ne connoiſſent pas les jachères, c'eſt-à-dire, qu'ils ne laiſſent jamais repoſer les terres. Ils regarderoient une prairie quelconque comme une terre en friche. Ils mettent tout en grain, & par préférence les terres qui, comme celles que nous ſacrifions en prairies, étant plus baſſes, & par conſéquent plus fertiles, peuvent être arroſées. Ils prétendent qu'une meſure de terre enſemencée en grains rendra autant de paille pour nourrir les animaux, qu'elle auroit rendu de foin, & que par leur méthode

thode on gagne tout le produit en grains pour nourrir des hommes, ſauf à partager avec les animaux une petite partie de ce grain, s'il s'en trouve du ſuperflu. Ce qui rend ce plan d'agriculture plus inconcevable, c'eſt de voir que leurs terres ne ſe repoſent jamais. Elles ne ſont pas, en général, de meilleure qualité que les nôtres, & cependant elles rapportent même dans les Provinces du nord une & deux fois l'année, quelques unes même cinq fois en deux années, dans les Provinces méridionales, ſans jamais ſe repoſer depuis pluſieurs milliers d'années qu'elles ſont miſes en valeur. Sans prairies, ils élèvent la quantité de chevaux, de buffles, de bœufs, & autres animaux de toute eſpèce néceſſaires à leur labour, à leur ſubſiſtance & aux engrais. Ces animaux ſont nourris, les uns de paille, les autres de racines, de fèves & grains de toute eſpèce. Il eſt vrai qu'ils ont moins de chevaux & moins de bœufs en proportion que nous, & ils n'en ont pas beſoin. Tout le pays eſt coupé de canaux creuſés par les hommes, & ti-

rés d'une rivière à une autre, qui partagent & arroſent ce vaſte Empire comme un jardin dans toutes ſes parties. Les voyages & les transports, presque toutes les voitures ſe font par les canaux avec plus de facilité & moins de frais. Ils ne ſont pas même dans l'uſage de faire tirer leurs bâteaux par des chevaux; ils ne ſe ſervent que de la voile & ſur-tout de la rame, qu'ils font valoir avec un art ſingulier, même pour remonter les rivières. Dans tout ce que les hommes peuvent faire à un prix modique, on n'emploie pas des animaux. En conſéquence les rivages des canaux & des fleuves ſont cultivés juſqu'au bord de l'eau; on ne perd pas un pouce de terre. Les chemins publics reſſemblent à nos ſentiers; des canaux ſans doute valent mieux que des grands chemins. Ils portent la fertilité dans les terres, ils fourniſſent au peuple la plus grande partie de ſa ſubſiſtance en poiſſons. Il n'y a aucune comparaiſon entre le fardeau, que porte un bâteau, & celui qu'on peut charger ſur une voitu-

re

re par terre ; nulle proportion dans les dépenſes.

Les Chinois connoiſſent encore moins l'uſage, ou plutôt le luxe des carroſſes & des équipages de toute eſpèce, que nous voyons dans les principales Villes de l'Europe. Tous ces chevaux raſſemblés par milliers dans nos Capitales, y conſomment, preſque en pure perte, le produit de pluſieurs milliers d'arpens de nos meilleures terres, qui, étant cultivées en grains, fourniroient la ſubſiſtance à une grande multitude qui meurt de faim. Les Chinois aiment mieux nourrir des hommes que des chevaux. L'Empereur & les Magiſtrats ſont portés dans les Villes, avec ſûreté & dignité par des hommes ; leur marche eſt tranquille & noble, elle ne nuit pas aux hommes de pied. Ils voyagent dans des eſpèces de galères plus commodes, plus ſûres, auſſi magnifiques & moins diſpendieuſes que nos équipages de terre.

Les montagnes même les plus eſcarpées ſont rendues pratiquables ; on les voit à Canton & d'une extrêmité de

l'Empire à l'autre, toutes coupées en terraſſes, repréſentant de loin des pirâmides immenſes diviſées en pluſieurs étages, qui ſemblent s'élever au Ciel. Chacune de ces terraſſes porte annuellement ſa moiſſon de quelque eſpèce de grain, ſouvent même du ris; & ce qu'il y a d'admirable eſt de voir l'eau de la rivière, du canal, ou de la fontaine qui coule au pied de la montagne, élevée de terraſſe en terraſſe juſqu'à ſon ſommet, par le moyen d'un chapelet portatif, que deux hommes ſeuls transportent & font mouvoir.

La Chine doit la proſpérité de ſon agriculture à ſon gouvernement, à ſes mœurs ſimples, à ſes loix également avouées par la nature & par la raiſon. L'Empire fut fondé par des laboureurs dans ces temps heureux, où le ſouvenir des loix du Créateur n'étant pas encore perdu, la culture des terres étoit le travail le plus noble, le plus digne des hommes, & l'occupation de tous. Depuis *Fou-bi*, qui fut le premier Chef de la Nation, quelques centaines d'années

après

après le Déluge, ſi l'on ſuit la Verſion des Septante, & qui en cette qualité préſidoit au labourage, tous les Empereurs ſans exception juſqu'à ce jour, ſe ſont fait gloire d'être les premiers laboureurs de leur Empire.

Chaque année le quinzième jour de la première lune, qui répond ordinairement aux premiers jours de Mars, l'Empereur fait en perſonne la cérémonie de l'ouverture des terres. Le Prince ſe transporte en grande pompe au champ deſtiné à la cérémonie. Les Princes de la famille Impériale, les Préſidens des cinq grands Tribunaux & un nombre infini de Mandarins, l'accompagnent; deux côtés du champ ſont bordés par les Officiers & les Gardes de l'Empereur; le troiſième eſt réſervé à tous les laboureurs de la Province, qui accourent pour voir leur art honoré & pratiqué par le Chef de l'Empire; les Mandarins occupent le quatrième. L'Empereur entre ſeul dans le champ, ſe proſterne, & frappe neuf fois la tête contre terre pour adorer le *Tien*, c'eſt-à-dire le Dieu du Ciel; il pro-

prononce à haute voix une prière reglée par le Tribunal des rites, pour invoquer la bénédiction du grand Etre ſur ſon travail, & ſur celui de tout ſon peuple qui eſt ſa famille, enſuite en qualité de premier Pontife de l'Empire, il immole un bœuf qu'il offre au Ciel comme au maître de tous les biens. Pendant qu'on met la victime en pièces, & qu'on la place ſur un autel, on amène à l'Empereur une charrue attelée d'une paire de bœufs magnifiquement ornés. Le Prince quitte ſes habits Impériaux, ſaiſit le manche de la charrue & ouvre pluſieurs ſillons dans toute l'étendue du champ, puis il remet la charrue aux principaux Mandarins qui labourent ſucceſſivement; ſe piquant les uns & les autres de faire ce travail honorable avec plus de dextérité. La cérémonie finit par diſtribuer de l'argent & des pièces d'étoffe aux laboureurs qui ſont préſens, & dont les plus agiles exécutent le reſte du labourage avec adreſſe & promptitude en préſence de l'Empereur. Quelque temps après qu'on a donné à

la terre tous les labours & les engrais nécessaires, l'Empereur vient de nouveau commencer la semaille de son champ, toujours avec cérémonie, & en présence des laboureurs.

La même cérémonie se pratique le même jour dans toutes les Provinces de l'Empire, par les Vicerois, assistés de tous les Magistrats de leur département, & toujours en présence d'un grand nombre de laboureurs de la Province.

Chaque année les Vicerois de chaque Province, envoyent à la Cour les noms des laboureurs qui se sont les plus distingués dans leur culture, soit en défrichant & faisant valoir des terreins regardés comme stériles, soit en faisant rapporter davantage par une meilleure culture, un terrein anciennement mis en valeur. Tous ces noms sont présentés à l'Empereur, qui accorde aux cultivateurs nommés des titres honoraires pour les distinguer du commun. Si un laboureur a fait quelque découverte importante, & qui puisse influer sur l'amélioration de l'agriculture publique, ou si

par

par quelque endroit il mérite des égards plus diſtingués que les autres, l'Empereur l'appelle à Pekin, le fait voyager aux frais de l'Empire & avec dignité, le reçoit dans ſon palais, l'interroge ſur ſon âge, ſur le nombre de ſes enfans, ſur l'étendue & la qualité de ſes terres, l'accable de bontés & le renvoie à ſa culture avec un titre honorable, & comblé de bienfaits.

ARTICLE CINQUIEME.

HISTOIRE de LOUIS DE BOURBON, ſecond du Nom, PRINCE DE CONDE', premier Prince du Sang, ſurnommé le Grand; ornée de Plans de ſiéges & de batailles, par Mr. DESORMEAUX. Tome IV. *Paris*, chez *Deſaint*, rue du foin St. Jaques, 1768. *in* 8o.

CE IVe. Tome, qui contient les Livres VII. VIII. & IXe., & qui ter-

termine l'hiſtoire du Grand CONDE', eſt auſſi celui qui renferme le plus de particularités intéreſſantes.

LIVRE VIIe. On y voit la conduite du Prince de CONDE' depuis 1654 juſqu'en 1660, c'eſt-à-dire, depuis qu'il eût été proſcrit par le Roi juſqu'à ſon rétabliſſement & à ſon retour en France.

Mazarin, tout puiſſant à la Cour, fourniſſoit à CONDE' de trop juſtes ſujets de défiance, pour que ce Prince pût avec prudence accepter les offres magnifiques par l'appas desquelles on travailloit à le ramener aux pieds du Trône. Il ne pouvoit rentrer en ſûreté dans ſa Patrie que ſur la foi d'un Traité général. Le Cardinal ſçut profiter de ce refus. Couvrant ſa vengeance particulière de l'autorité des Loix, il preſſa ſi vivement la condamnation du Prince, qu'enfin on lui fit un procès criminel. Le Parlement, ayant à ſa tête le Roi & preſque tous les Grands de l'Etat, prononça un Arrêt qui retranchoit LOUIS, Prince de CONDE', de la race immortelle de Bourbon; qui le pri-

privoit de ſon nom auguſte, de ſes biens, de ſes honneurs & de la vie qu'il devoit perdre dans la forme & l'appareil qu'il plairoit à ſa Majeſté d'ordonner; & qui déclaroit ſa Poſtérité déchue du droit de ſuccéder à la Couronne. Notre Auteur remarque que cette dernière clauſe bleſſoit le Droit public & fondamental de la Nation, parce que la Naiſſance & la Loi donnent à l'infini aux Deſcendans de Hugues Capet le droit inconteſtable à la Couronne; que le Roi n'en eſt que le dépoſitaire & l'uſufruitier; & qu'il ne peut ni déshériter ſon ſang, ni appeller un Etranger à ſa ſucceſſion, ni démembrer ſon domaine; & qu'ainſi CONDE' étant le premier Prince du ſang, ni lui même ni ſa Poſtérité ne pouvoient être légitimement déclarés déchus du droit de ſuccéder à la Couronne.

Quoi qu'il en ſoit, dix mille François, à la tête deſquels on comptoit des Montmorenci, des Foix, des Duras, des La Trémouille, des Coligni, des Champagne-la-Suze, compagnons de la

la fortune de CONDE', furent proſcrits avec lui. Le Préſident Viole, Marſin, Perſan & Lenet, accuſés dans l'arrêt d'avoir ſéduit le Prince, furent traités avec plus de rigueur, ils eurent la tête coupée en effigie; & ſans doute que le reſpect du au ſang royal épargna à CONDE' lui même un affront qui eût réjailli juſques ſur le Trône.

Ce coup n'ébranla point la fermeté de ce Prince. Il commandoit les François & les Allemands qui faiſoient partie de l'Armée d'Eſpagne dans les Pays-Bas. Mazarin, qui ne reſpiroit que la vengeance, & dont la volonté regloit celle du jeune Roi, de la Reine & de tous les Généraux, ordonna que l'Armée de France, commandée par Turenne, iroit aſſiéger Stenai, Ville forte & qui étoit preſque le ſeul debris qui reſtât à CONDE' de ſon immenſe fortune. CONDE' auroit voulu marcher au ſecours de Stenai, mais voyant l'oppoſition des Eſpagnols & des Lorrains, il propoſa le ſiège d'Arras, qui fut réſolu. Bientôt la Place fut inveſtie, & malgré les fautes

de Fuenſaldagne, elle eût été emportée ſi Turenne n'étoit venu la délivrer. Cet habile Général força les lignes des Eſpagnols qui paſſoient pour inattaquables. Il choiſit prudemment de fondre ſur les Quartiers de Fuenſaldagne & des Italiens qui étoient les plus éloignés de celui de M. le Prince; il s'en empara, chaſſa les Eſpagnols & ſe vit maître de leur Camp; mais CONDE' ſurvint, tomba ſur les Troupes Françoiſes acharnées au pillage, & les tailla en pièces. Il battit & mit en déroute le Régiment des Gardes & le corps d'Armée que commandoit le Maréchal de La Ferté. Turenne vainqueur eût été vaincu à ſon tour, ſi CONDE' eût été ſoutenu de quelques Bataillons, mais les Généraux Eſpagnols fuyoient, & ne laiſsèrent au Prince que la gloire de ſauver les débris de leur Armée, de couvrir leur retraite, & d'arrêter les progrès de Turenne, en conſervant, par de ſavantes manœuvres & par ſa valeur, les troupes qui étoient ſous ſes ordres.

Pen-

Pendant le siège d'Arras qui attiroit l'attention de toute la France, les Amis du Prince de CONDE' ne s'endormoient pas; ils travailloient sourdement à le rétablir & à perdre Mazarin, & si la Ville d'Arras eût été prise, le Cardinal auroit été vraisemblablement culbuté. Celui qui tramoit sa ruine avec le plus d'ardeur, étoit le Cardinal de Retz. Ce Prélat, arrêté au Louvre, prisonnier à Vincennes & ensuite transféré au Château de Nantes, s'étoit réconcilié avec CONDE' & agissoit de concert avec lui. Déjà il s'étoit échappé de sa seconde prison; il prenoit la poste pour se rendre à Paris & y recommencer de nouvelles barricades, mais il tomba de cheval, se démit l'épaule, & trouva à peine le moyen de s'esquiver dans une misérable barque qui le conduisit en Espagne. De-là il gagna Rome, où il remua longtemps de secrets & de puissans ressorts. La Religion s'intéressa à ses disgraces, Paris s'émut en sa faveur, & Rome même osa tonner. Il n'en sortit que pour aller chercher un asyle auprès du Prince

de CONDE', & il ne ceſſa de menacer Mazarin que lorsqu'il le ſçut dans le tombeau.

Le détail des exploits de CONDE' nous meneroit trop loin, ſi nous voulions le ſuivre dans ſes Campagnes. On le voit avec admiration, quoique gêné & traverſé par la jalouſie, par la lenteur & par les imprudences des Généraux Eſpagnols, tantôt réparer les échecs qu'ils ont ſouffert, tantôt garantir leurs Armées d'une défaite totale ou en ſauver les débris, tantôt leur inſpirer de nobles deſſeins & remporter avec eux de glorieuſes victoires. Ici il va attaquer Turenne qui aſſiège Valenciennes avec ſa propre Armée & celle du Maréchal de La Ferté; il fond ſur le Quartier de ce Maréchal, il l'enlève; dans moins d'une heure il remporte une Victoire complette qui ne lui coûte pas cent hommes; il fait priſonniers La Ferté lui-même, tous les Officiers généraux, les Colonels, 400 Officiers & 4500 Soldats; l'Artillerie, le Tréſor, les Equipages, les Drapeaux, tout reſte entre ſes mains; cinq

Ré-

Régimens du corps que commandoit Turenne ſont défaits & diſperſés, & ce Général, obligé à retirer ſes troupes de la tranchée avec beaucoup de confuſion & de déſordre, eût été mis en déroute, ſi D. Juan eût ſeconde l'ardeur de CONDE'. Un Officier général, qui ſervoit ſous Turenne, atteſte que ſi M. le Prince l'eût pourſuivi, c'en étoit fait d'une Armée qui étoit la dernière reſſource de la France. Là il fait lever à Turenne le Siège de Cambrai, il dirige par ſes conſeils le célèbre Boutteville qui défait le Marquis de Ciron & enlève les Equipages & le Tréſor de l'Armée de Turenne, après avoir battu & diſperſé, à la vue des lignes Françoiſes, un camp volant de huit Régimens de Cavallerie & deux mille hommes d'Infanterie qui couvroient ce riche convoi. Mais il perdit avec les Eſpagnols la fameuſe Bataille des Dunes, qui avoit été hazardée contre ſon avis. Témoin des mauvaiſes diſpoſitions que formoit D. Juan, il prévit qu'il ſeroit infailliblement battu, & il fit tous ſes efforts pour l'engager à la retraite. D.

Juan ſoutenoit que Turenne n'oſeroit pas l'attaquer. CONDE' ſans lui répondre, ſe tourna vers le Duc de Gloceſter & lui demanda, s'il s'étoit trouvé à quelque Bataille? *Non*, dit le jeune Stuard. *Eh bien!*, lui repliqua CONDE', *vous allez en voir perdre une d'ici à une demi heure.* Il ne manqua rien à l'évenement pour juſtifier à plein cette prédiction.

La France & l'Eſpagne, également laſſes de la guerre qui les épuiſoit, réſolurent enfin de la terminer par une bonne paix. D. Louis de Haro, ce Miniſtre ſi chéri du Roi d'Eſpagne & de ſa Nation, auſſi recommandable par l'honneur, la probité & la généroſité, que par les talens de l'eſprit qui le diſtinguoient, avoit promis à CONDE' de le rétablir dans ſon ancien éclat; & il eût mieux aimé perdre ſa fortune & la vie, que de manquer à ſa parole. Auſſi montra-t-il la plus grande fermeté à ſoutenir les intérêts du Prince contre les artifices de Mazarin, qui s'étoit vanté qu'il ne conſentiroit jamais au rétabliſſement de CONDE'. Ses efforts ne furent point inu-

inutiles. La réhabilitation de ce Héros fut un des principaux Articles de la paix des Pyrénées. Il y fut ſtipulé que Mr. le Prince ſeroit rétabli dans ſes honneurs, ſes biens, ſes titres & ſes gouvernemens; que Mr. le Duc d'Enguien ſon fils auroit la charge de Grand-Maître, avec un Brevet de ſurvivance pour Mr. le Prince; on lui permettoit de recevoir un million d'écus de l'Eſpagne, ſans compter les ſubſides qui lui étoient dus par cette Couronne, & qui montoient à plus de cinq millions. C'eſt à ces conditions qu'il remettoit au Roi les places de Rocroi, du Câtelet, de Hesdin & de Linchamp dont il étoit encore en poſſeſſion. Tous ceux qui avoient ſuivi ſa fortune, furent rétablis dans leurs biens, en vertu du même Traité.

CONDE', pénétré de joie de pouvoir retourner dans ſa Patrie, qu'il n'avoit jamais ceſſé de chérir, eut encore la ſatisfaction touchante de voir les regrets des Pays-Bas & de la Cour de Bruxelles qui perdoient par ſon éloignement leur plus ferme appui. Il traverſa le Royau-

me & se rendit en Provence, où se trouvoit alors le Roi, qui lui fit l'accueil le plus tendre & le plus gracieux. Il demeura huit jours à la Cour, où le Roi lui parloit avec toute la confiance & la familiarité qu'il pouvoit desirer, & le combloit de caresses & de distinctions honorables. Tout le passé fut dès lors mis en oubli.

LIVRE VIII, qui contient les principaux évenemens de la vie du Grand CONDE', depuis 1660 jusqu'à la fin de 1672.

CONDE' de retour à Paris y reçut les honneurs & les hommages dus à sa naissance & à son rang. La joie éclatoit de toutes parts. Le Peuple lui donna des marques signalées de tendresse & de vénération. La Noblesse & la Magistrature venoient en foule lui faire la Cour dans son Hôtel. Sa popularité donna quelques ombrages à la Cour, mais il les dissipa bientôt par sa prudence, il se déroba aux applaudissemens de la multitude & fit un voyage en Bourgogne jusqu'au retour du Roi à Paris. Il alla au de-

devant de Sa Majeſté à Amboiſe, & augmenta par ſa préſence l'éclat de l'entrée publique que le Roi & ſon Epouſe firent dans la Capitale. Dès lors CONDE' dédaigna toutes les Cabales; il ne ſe mêla plus des affaires publiques, il céda patiemment au crédit de Mazarin & vécut plutôt en particulier qu'en premier Prince du ſang.

Enfin la France fut délivrée d'un Miniſtre qui l'avoit miſe plus d'une fois à deux doigts de ſa perte, & qui abuſoit inſolemment du pouvoir ſuprême. Non content de s'élever au deſſus des Princes du ſang, Mazarin traitoit avec hauteur & avec mépris la Reine ſa Bienfaitrice, qu'il avoit dépouillée de tout crédit, de toute autorité. Le Roi lui même n'étoit pas à l'abri de l'arrogance du Miniſtre, qui l'avoit presque réduit à n'être que ſon premier Courtiſan. A la mort de Mazarin, la voix publique appelloit CONDE' au gouvernail de l'Etat, mais LOUIS XIV. prit la réſolution de regner par lui même & ſans premier Miniſtre. CONDE', qui en fut le premier

inſtruit par la bouche même du Roi, rendit graces au Ciel d'avoir enfin vu diſparoître le règne de ces Rois ſubalternes, dont l'orgueil, l'ambition & l'avarice avoient excité tant de tempêtes. Il n'aſpira plus qu'à plaire à ſon Maître & à le ſervir. L'heureux loiſir dont il jouiſſoit, il le conſacra aux Arts, aux Lettres, aux Sciences, & ſur-tout à l'éducation du Duc d'Enguien ſon fils, qu'il aimoit avec tendreſſe. Il ne voulut s'en repoſer que ſur lui même du ſoin d'élever l'ame de ce jeune Prince aux vertus héroïques & aux ſublimes connoiſſances qui pouvoient le rendre cher & utile à l'Etat.

Philippe IV. Roi d'Eſpagne étant mort, LOUIS XIV. réclama tous les Pays-Bas & la Franche-Comté. Il entra en Brabant à la tête de 50000 hommes, & il aſſocia, à la gloire du triomphe facile qu'il prévoyoit, Turenne préférablement à CONDE'. Ce Prince fut mortifié de ſe voir condamné à l'inaction. Pour en ſortir avec gloire, il projetta la conquête de la Franche-Comté; il en communiqua le Plan

Plan au Marquis de Louvois, & il le préſenta au Roi, qui lui en confia l'exécution. En quatorze jours il ſe rendit maître de cette Province, l'une des plus belles & des plus fertiles contrées de l'Europe, & qui étoit défendue par un grand nombre de Places fortes. Le Roi lui en donna le gouvernement.

Le Trône de Pologne étant devenu vacant, un puiſſant parti ſe déclara pour CONDE' que la France protégeoit. Il auroit ſans doute été élu, mais LOUIS XIV. changea de ſyſtême, il pria même le Prince de ne plus penſer à la Couronne de Pologne, *parce*, diſoit-il, *qu'il y alloit de l'intérêt de ſon Etat*. D'un autre côté, on répandit en Pologne contre ce Prince, un infame Libelle diffamatoire, qui lui fit perdre le plus grand nombre de ſes partiſans, deſorte qu'il fut exclus de l'Election.

Ses affaires étoient extrêmement dérangées, & il n'avoit pas, pour ſoutenir les regards de ſes créanciers qui rempliſſoient tous les jours ſon anti-chambre, la même intrépidité avec laquelle

il

il avoit tant de fois bravé la mort. Gourville, un de ſes anciens ſerviteurs, conſommé dans les affaires de finance, rétablit l'ordre dans ſa Maiſon & lui ouvrit des reſſources pour acquiter ſes dettes qui étoient immenſes. En voyant diſparoître les Créanciers de ſon Antichambre, CONDE' ſe ſentoit ſoulagé d'un poids qui l'accabloit. *Ah! Gourville!* lui diſoit-il un jour, *quel plaiſir tu m'as fait en mettant en déroute ce bataillon qui ne me laiſſoit pas reſpirer!*

Ce Prince fut l'ame de l'expédition de LOUIS XIV. contre la Hollande. Le Monarque lui ayant demandé par quels moyens on pourroit enlever à cette République le commerce qui la rendoit ſi puiſſante & ſi fière; *Je n'en connois qu'un*, répondit CONDE', *c'eſt de la ſoumettre.* Le Roi réſolut de l'envahir, mais les évenemens de cette guerre ſont trop connus pour nous y arrêter. CONDE' reçut au paſſage du Rhin un coup de piſtolet, qui lui fracaſſa le poignet de la main gauche. Le Roi lui fit viſite & pour le conſoler, il donna au Duc d'Enguien

guien le commandement de l'Armée qui étoit aux ordres de Turenne. La goutte & sa blessure le mettant hors d'état de continuer la Campagne, Turenne lui fut substitué. Mr. le Prince pressoit le Roi de faire au plutôt un détachement de l'Armée pour s'emparer d'Amsterdam, Turenne ne fut pas de cet avis; LOUIS XIV. fut généralement blâmé de n'avoir pas fait plutôt usage *du feu de* CONDE' *que du plomb de Turenne*. „Muy„den pris, *dit notre Auteur*, Amster„dam succomboit; mais le Vainqueur „devoit laisser la fortune à force de fau„tes". Sur la fin de la Campagne, CONDE' fut en état de commander en Alsace, où il mérita par ses soins le précieux titre de Père des pauvres Soldats, comme il avoit mérité par ses exploits celui de grand Capitaine.

LIVRE IXe. L'année 1673. vit la Hollande sortir du sein des flots dont elle s'étoit elle même inondée; & les Troupes qui l'avoient presque asservie, ne se retirèrent pas sans peine d'un Pays où elles étoient entrées en triomphe. La France

France ſe vit obligée à évacuer toutes les Places qu'elle avoit conquiſes dans les Provinces-Unies. Voici une réflexion de notre Auteur qui mérite d'être obſervée. „ Les François, *dit-il*, s'étoient „ montrés depuis un an en Hollande, „ tels que l'Hiſtoire nous les préſente „ dans tous les ſiècles : le premier peu„ ple de l'Univers pour conquérir, & „ le dernier pour conſerver ſes conquê„ tes. On ne ſavoit qui l'emportoit, ou „ de la rapacité, ou de la licence, ou „ de l'indiſcrétion de l'impétueux vain„ queur. Son avarice ſacrilège n'avoit „ épargné ni les Temples ni les Tom„ beaux. Ses mœurs effrénées, ſa gaie„ té diſſolue, ſes entrepriſes galantes, „ dont il faiſoit publiquement trophée, „ ſon air vain & railleur, le ridicule qu'il „ répandoit ſur le caractère ſimple des „ Hollandois, étoient bien capables „ de ſoulever contre lui non ſeule„ ment une Nation libre & vertueuſe, „ mais celles qui ſont avilies ſous le „ ſceptre du despotiſme. Pour comble „ de malheur la corruption, l'eſprit de

ra-

„ rapine & de brigandage avoient pé-
„ nétré par tout; & preſque tous les
„ principaux Chefs, excepté Luxem-
„ bourg & le Colonel Stoup, n'en avoient
„ point été exempts ". CONDE', dès qu'il fut arrivé à Utrecht, mit tout en uſage pour réprimer ces déſordres, qui étoient ouvertement tolérés par Louvois; il fit à ce Miniſtre, mais inutilement, les plus fortes repréſentations, il lui écrivit pluſieurs fois pour l'éclairer ſur les ſuites funeſtes de cette fauſſe politique, qui opprimoit des Peuples conquis & les réduiſoit au déſeſpoir, mais „ Lou-
„ vois n'eut pas cru être Miniſtre de la
„ guerre, s'il eut eu des entrailles; il a-
„ voit voué aux Hollandois un mépris
„ & une haine qu'ils ne méritoient pas".

M. le Prince, arrêté à Utrecht par la goutte, y charmoit ſes douleurs par la converſation des gens de Lettres dont la Hollande étoit alors remplie. Il les étonnoit par l'étendue de ſes connoiſſances, ce qui leur faiſoit dire qu'il étoit *le plus ſavant des Braves, & le plus brave des Savans.* On prétend qu'il chercha à fixer

fixer auprès de lui le trop fameux Spinoſa, & que ce Philoſophe ſe refuſa à cet honneur; mais le fait eſt peu vraiſemblable: du moins n'en a-t-on aucune preuve. La Religion fut principalement l'objet des conférences du Prince avec divers beaux Eſprits qui penſoient avec hardieſſe. Il examina les differens Cultes avec un eſprit tout-à-fait exempt de préjugés, mais quoiqu'il flottât dans le doute, il obſervoit au dehors la décence & le reſpect du au culte établi; il ordonnoit des prières & des proceſſions publiques; mais il en uſoit avec prudence. Les Catholiques Romains l'ayant preſſé de les mettre en poſſeſſion de pluſieurs Temples, & particulièrement en Gueldres, *ſi le Roi*, leur répondit-il, *demeure maître du Pays, vous aurez plus d'Egliſes que vous n'en voudrez; & ſi nous ſommes obligés de l'abandonner, la grace que vous demandez vous ſeroit inutile & peut-être funeſte.*

La France, abandonnée de tous ſes Alliés, ſe vit réduite à retirer toutes ſes Armées pour défendre ſes propres frontières.

tières. CONDE' ne fit rien de brillant pendant cette Campagne, & il étoit ſecrètement indigné contre Louvois de l'avoir privé de tous les moyens de vaincre.

La Campagne de 1674. fut fameuſe par la Bataille de Senef, où CONDE' & le Prince d'Orange firent éclater tout ce que l'Art militaire peut fournir de reſſources. Le premier diſoit du Stadhouder que, quoique jeune, il s'étoit comporté par-tout comme un vieux Capitaine, mais qu'il s'étoit trop expoſé. CONDE' ne méritoit-il pas le même reproche? Le Prince d'Orange renchériſſoit encore ſur les éloges de ſon généreux ennemi. Il faiſoit profeſſion de l'honorer comme un des plus grands hommes qui eûſſent jamais été. *Ah! je voudrois bien*, diſoit-il, *qu'il m'en eût coûté la moitié de mon bien, & avoir fait quelques Campagnes ſous lui.* Les deux partis s'attribuèrent la Victoire. Le Stadhouder, pour ſoutenir la gloire de ſes armes, marcha aux François pour leur livrer Bataille, mais CONDE' ſçut éviter d'en

venir une seconde fois aux mains. Le Prince d'Orange, ne pouvant l'y forcer, alla investir Oudenarde. CONDE', fortifié de nouvelles troupes, marcha pour lui faire lever le siége. L'avis du Prince d'Orange étoit d'aller au devant de CONDE' & de le combattre, mais le Comte de Souche, Feldt-Maréchal, qui commandoit les Impériaux, ne voulut point hazarder une Bataille; ainsi il fallut décamper de devant Oudenarde & se retirer du côté de Gand. La Campagne étant finie, M. le Prince retourna à la Cour, où il fut reçu en triomphe. Le Roi vint au devant de lui jusque sur le grand escalier de Versailles. Le Héros montoit lentement à cause de la goutte dont il étoit presque perclus. Dès qu'il apperçut le Monarque, *Sire*, lui cria-t-il, *je demande pardon à V. M. de la faire attendre si long-temps.* *Mon Cousin*, lui répondit le Roi, *ne vous pressez pas. Quand on est aussi chargé de lauriers que vous l'êtes, on a de la peine à marcher vîte.* LOUIS XIV. le serra dans ses bras, & l'embrassa à diverses reprises.

M.

M. le Prince eut la gloire, au commencement de 1674., de conquérir Dinant, Hui & Limbourg, & de faire échouer tous les projets des Alliés dans les Pays-bas; & enſuite après la mort de Turenne, il eut celle de rétablir les affaires du Roi en Alſace. Ainſi finit la carrière militaire du grand CONDE'.

Il fut bien nommé, l'année ſuivante, Général de l'Armée d'Alſace; mais ayant demandé au Roi que ſon Fils le Duc d'Enguien lui fût aſſocié, S. M., perſuadée par Louvois, aima mieux ſe paſſer des ſervices du Père & du Fils, que de les voir tous deux à la tête de ſes Armées.

CONDE' ſe retira à Chantilli: Ce ne fut ni par mécontentement, ni par dégoût, ni par dépit, ni par foibleſſe, ni pour éviter les hommes, qu'il s'arracha au tumulte de la Cour & de la Ville; ce fut pour jouir de lui-même & du calme de la nature. Il porta dans ſa retraite une ame pure, modérée, également éloignée de l'oſtentation & de la fauſſe modeſtie!

en un mot, il se retira en Philosophe & vécut en grand homme.

Il s'occupa à orner, à embellir le Château, les Jardins & les Bois de Chantilli, & à en faire un séjour magnifique & agréable. Il se plut à y rassembler une nombreuse société d'amis, à y former une sorte d'Académie, où se réunissoit tout ce qui portoit l'empreinte du génie, sans distinction d'état. On y voyoit des Généraux illustres, des Magistrats profonds, des Négociateurs éclairés, mêlés & confondus avec les plus célèbres Artistes & Littérateurs. Son accueil, ses applaudissemens, ses caresses les encourageoient tous. Partagé entre la lecture, la conversation, & la promenade, il passoit des jours purs & sereins. La liberté acquéroit à ses yeux chaque jour un nouveau prix. Il avoit banni de son Palais l'étiquette, dont il n'avoit jamais été esclave. La gaïeté, la franchise & la candeur regnoient chez lui avec tous les plaisirs de l'innocence. L'ennui, le chagrin, la tracasserie, l'intrigue & la jalousie, poisons des autres Cours, étoient

étoient inconnus à la sienne. On respiroit à Chantilli un air aussi pur que l'ame de celui qui l'habitoit. Le cœur du grand CONDE' sembloit acquérir chaque jour un nouveau degré de sensibilité. Ses enfans, ses amis, le genre humain lui devenoient plus chers. La bonté, gravée de la main du souverain Etre dans le cœur de l'homme, & la tendre bienfaisance présidoient à toutes ses actions. Ses conseils ne se regloient que par la justice, par le désintéressement & l'humanité. La veuve, l'orphelin, les malheureux trouvoient en lui un soutien & un Protecteur, & ses amis divisés un Arbitre qui les réconcilioit. Le bonheur d'autrui faisoit le sien, & personne ne fut plus sensible que lui aux charmes de l'amitié. Une de ses occupations les plus agréables dans sa retraite, & qui remplit le plus son ame, fut de former le cœur du Duc de Bourbon son Petit-fils, & de donner des soins paternels aux Princes de Conti ses Neveux, dont les Loix lui avoient confié la tutelle. Il ne quittoit Chantilli, que lorsque

le devoir ou l'amitié l'en arrachoit. Quatre fois l'année il alloit rendre au Roi de justes hommages. Avant sa mort, il eut le bonheur de revenir des égaremens de sa jeunesse sur la Religion ; il reconnut sincèrement, ensuite d'un sérieux examen, la vérité du Christianisme, & il fit en 1686 une fin digne d'un grand homme & d'un Chrétien vertueux. Sa famille, ses amis, le Roi & toute la Nation lui donnèrent des larmes de tendresse, de reconnoissance & de vénération. Son corps fut transporté à Valéri, & inhumé dans le tombeau de ses Ancêtres. On observa à ses funerailles les mêmes cérémonies qu'aux obsèques des Rois. Son cœur fut porté avec la plus grande pompe à l'Eglise de Saint-Louis. Les Bossuet & les Bourdaloue élevèrent à sa Mémoire des Monumens illustres par les éloges immortels qu'ils lui consacrèrent.

ARTICLE SIXIEME.

DE ZEDEN-LEER &c.

Ceſt-à-dire,

LA MORALE, traduite par M. VAN HAAR, de l'Allemand de Mr. STAPFER, Paſteur de l'Egliſe de *Diesbach*, au Canton de *Berne*, TOME IV. à *la Haye* chez *Pierre van Cleef & Comp.* 1767. *pp.* 594. ſans la Préface & la Table des Articles.

LA Préface de ce Volume contient des réflexions très ſenſées ſur la manière de préſenter les vérités de la Religion & ſur la néceſſité d'enſeigner également celles de pratique & celles de ſpéculation. On ne les ſépare cependant que trop ſouvent. Quelques-uns, affectant de ne parler que de la morale, font enviſager la partie dogmatique de la Reli-

gion, comme une espèce de système de Métaphysique, dont la connoissance, peu nécessaire au commun des hommes, n'est à la portée que d'un petit nombre d'esprits supérieurs, exercés aux méditations & à la recherche de la vérité. D'autres au contraire, contens d'insister sur les mystères de la révélation & sur les doctrines qui sont les objets de la foi, négligent presque entièrement la morale, ou ne la traitent au moins que très superficiellement. Il résulte, de l'une & de l'autre de ces méthodes, des inconvéniens plus ou moins dangereux, que Mr. STAPFER expose ici. Mais comme ils se présentent assez naturellement à l'esprit, pour peu qu'on veuille y réfléchir, nous croyons pouvoir nous dispenser de suivre l'Auteur dans ce détail. Nous avons remarqué dans nos Extraits précedens, qu'on pourroit accuser Mr. STAPFER de trop de longueurs; il semble l'avoir senti lui même, & vouloir se justifier, à la fin de cette Préface. „ Comme j'ai entrepris, „ *y-dit-il*, de traiter de toutes les par-

„ ties

„ ties de la Religion, il faut que, dans „ ce Volume de la Morale & dans les „ ſuivans, je pourſuive ce que j'ai une „ fois commencé pour donner une „ pleine connoiſſance de toute la Doc- „ trine *de la vérité qui eſt ſelon la piété.* „ Je parlerai donc de chaque vice & de „ chaque vertu en particulier, afin d'en „ donner des idées bien diſtinctes, & „ de mettre en quelque ſorte ſous les „ yeux la nature des uns & des autres. „ J'eſpère que ceux qui liront cet Ou- „ vrage y apprendront à ſe connoître „ eux-mêmes, à améliorer leur état, à „ éviter les illuſions & à vaincre les ob- „ ſtacles qui les ont écartés jusques ici „ du chemin de la vertu, ou les ont „ empêchés d'y faire plus de progrès ". Si cela n'arrive pas, ce ne ſera pas la faute de Mr. STAPFER, car il n'épargne pas les détails, & l'on voit conſtamment qu'il n'a pas moins eu pour but de rendre ſes Lecteurs vertueux, que de les éclairer.

Nous avons indiqué, dans notre Ex-

trait du Tome précédent (1), le contenu du Ch. XIe. de tout l'Ouvrage, & dit qu'il étoit diviſé en quatre Sections, dont la dernière, qui traite *des péchés contre le prochain*, ſe trouveroit dans le Tome IVe. Elle en occupe en effet plus de la moitié. Le reſte eſt rempli par le Chap. XII., dont le ſujet eſt *le changement intérieur ou la ſanctification de l'homme par la foi & par la repentance*; & par une partie du Chap. XIII., où l'on traite *des Devoirs envers Dieu*.

Bornons-nous au premier Article, & ſans ſuivre notre Auteur dans tous les détails où il entre ſur les péchés commis contre le prochain, tenons-nous en à expoſer, en peu de mots, ſes principes & ſa méthode; détachons-en enſuite quelques morceaux particuliers: cela ſuffira pour mettre le Lecteur en état de juger de la manière dont Mr. STAPFER traite ſes ſujets.

Nous pouvons conſidérer les hommes ſous

(1) *Bibl. des Sc. & des B. A.* T. XXIII. p. 155. & ſuiv.

sous diverses relations plus ou moins éloignées, qu'ils soutiennent avec nous, & de-là naissent aussi diverses sortes de péchés que nous pouvons commettre contre le prochain. Notre Auteur expose en peu de mots ces relations, ainsi que les droits & les obligations réciproques qui en résultent & dont les violations sont autant de péchés contre le prochain: mais, ajoute-t-il, on aimera peut-être mieux que nous nous en tenions à la division ordinaire de ces péchés tirée des différentes manières dont on peut les commettre, & c'est aussi celle qu'il suit.

On pèche donc contre le prochain ou par les dispositions intérieures du cœur, & par l'omission des devoirs auxquels on est tenu envers lui, ou à l'extérieur par les manières, par les paroles, & par les actions. Ces divisions sont assez arbitraires, il importe fort peu qu'on suive l'une ou l'autre. L'essentiel c'est de faire bien connoître la disposition, l'action ou les paroles qu'on veut faire regarder comme contraires à ce qui est

du au prochain, & par conſéquent comme des péchés; de bien montrer en quoi ces péchés conſiſtent, quelles en ſont la nature, les cauſes, les degrés, & les remèdes.

Mr STAPFER met à la tête des *péchés* commis contre le prochain, *le manque de charité* (2), qu'il regarde avec raiſon, comme le principe & la ſource de tous les autres péchés contre le prochain. Il examine en quoi il conſiſte? quelles en ſont les cauſes? quels les honteux & funeſtes effets? comme la charité nous porte à aimer notre prochain, à deſirer ſon bonheur, à nous y intéreſſer & à nous en réjouir, le défaut de cette vertu emporte néceſſairement une *indifférence*, une inſenſibilité totale, & même une ſorte d'éloignement (3) pour les autres hommes. C'eſt un vice tout à la fois de l'entendement & de la volonté. Il nait, 1°. de la corruption univerſelle des hommes, 2°. des faux jugemens que nous

(2) *Liefdeloosheid.*
(3) *Afkeeringe.*

nous portons des autres; 3°. d'un tempérament chagrin & mélancolique; 4°. de plusieurs passions déréglées, comme un amour propre excessif, l'orgueil, l'avarice &c. Cette disposition se manifeste moins par des actes extérieurs & directs contre le prochain, que par l'omission de nos devoirs envers lui. Elle ne laisse pourtant pas de produire plusieurs mauvais effets. Elle relâche nécessairement & tend à rompre les liens de toute société; elle est la source de plusieurs vices, comme la haine, l'envie, l'injustice, la dureté envers nos égaux ou nos inférieurs, la résistance, la désobéissance & l'impatience envers nos supérieurs: elle rend enfin inutiles toutes nos vertus & tous nos actes religieux; rien n'est plus clair & plus exprès que la Doctrine de St. Paul là dessus, 1. *Cor.* XIII. Il est aisé de conclure de là combien cette disposition est vicieuse & condamnable. Les remèdes à y opposer sont l'exemple de Dieu lui même, *qui est charité*; celui de notre Divin Sauveur, qui nous a donné tout à la fois & le

le plus beau modèle & les plus excellentes leçons de charité; l'attention à réprimer les mouvemens d'un amour propre déréglé & de l'orgueil; la considération des mauvais effets qui en réfultent, & par rapport aux autres, & par rapport à nous mêmes. Il faut à tout cela joindre la prière & demander à Dieu qu'il nous donne un coeur animé d'une vive & fincère charité. Nous ne faifons qu'indiquer les chefs: les détails où l'Auteur entre fur la plupart, nous meneroient trop loin. Ils ſont utiles ſans doute, mais ne peuvent rien avoir de fort nouveau pour des Lecteurs un peu inſtruits. On comprend de plus qu'ils doivent expoſer l'Auteur à répéter ce qu'il a déjà dit, ou à anticiper ſur ce qu'il devra dire dans la ſuite. Cet inconvénient nous paroît au reſte à peu près inſéparable de ſa méthode, & n'en eſt peut-être pas un pour le plus grand nombre des perſonnes à qui cet Ouvrage eſt deſtiné.

Sans nous arrêter davantage à cette première claſſe de péchés commis contre

tre le prochain par les dispositions intérieures du cœur, passons à la seconde indiquée par notre Auteur, les manières, & les discours. Il commence par l'impolitesse, dont il est assez rare qu'on s'occupe dans un Traité de Morale. On la condamne & on la flétrit, il est vrai, généralement, & il n'est personne qui ne rougisse d'en être accusé ou seulement soupçonné; mais ce n'est pas en la considérant comme un vice, & c'est sous ce point de vue que Mr. STAPFER l'envisage. Il entend par impolitesse, cette manière de se conduire envers les autres, qui indique qu'on n'a pour eux ni estime ni amitié, ni déférence, qu'on n'y prend aucun intérêt, qu'on ne cherche point à leur plaire ou à les obliger soit par ses manières, soit par ses discours. Il y a, dit-il, une impolitesse en quelque sorte naturelle, & une purement volontaire. La première vient ou de certaines dispositions avec lesquelles on est né, ou de la manière de vivre, ou de quelques autres vices auxquels on est sujet. Sans spécifier quelles

sont

ſont ces dispoſitions, il ſe contente de dire que ſi elles ne ſont pas corrigées par une bonne éducation ou par d'utiles avis, ou par d'heureux efforts ſur ſoi-même, elles ne peuvent manquer de dégénérer en une groſſière impoliteſſe.

Quant au genre de vie, les gens qui exercent des métiers vils ou rudes, ceux qui vivent dans une retraite auſtère, volontaire ou forcée, ſont ordinairement impolis. Il ne manque pas même, ajoute-t-il, de gens de Lettres; qui ne ſortant jamais de leur cabinet, toujours occupés de leurs livres & de leurs études, n'ayant par conſéquent que fort peu de commerce avec les autres, contractent des manières & des habitudes fort peu polies. Les vices qui produiſent l'impoliteſſe ſont entr'autres, l'orgueil, le défaut de charité & l'eſprit de perſécution. Ce n'eſt pas à dire que tous ceux qui profeſſent une Religion où cet eſprit règne ſoient impolis, notre Auteur ne met dans cette claſſe que ceux qui ſe diſtinguent par leur zèle perſécuteur.

Cette

Cette impoliteſſe naturelle ſe manifeſte indiſtinctement envers tous; elle eſt générale; mais la volontaire choiſit ſes objets; on peut être poli, mais on ne veut pas l'être envers certaines perſonnes que l'on ſe fait un plaiſir d'offenſer. On ne leur montre qu'indifférence & on ne cherche à les obliger, ni par ſes manières, ni par ſes diſcours; on prend à tâche d'éviter tout ce par quoi on pourroit leur plaire, & de faire ce qui leur eſt déſagréable.

De tout cela Mr. STAPFER conclut, que l'impoliteſſe qui naît de quelques diſpoſitions naturelles, ou du genre de vie, eſt la plus excuſable; que celle qui a ſa ſource dans d'autres vices, l'eſt moins, & que la volontaire ne l'eſt du tout point.

D'après ce que l'on vient de dire de *ce vice*, il eſt aiſé d'en aſſigner les cauſes. Les voici, ſelon notre Auteur & à peu près dans ſes termes. 1o. *une certaine diſpoſition naturelle de corps & d'eſprit*, qui rend quelques perſonnes moins capables que d'autres, des devoirs de la politeſſe,

mais jusques-là ce n'eſt qu'un défaut dont on n'eſt pas comptable. 2°. Le défaut d'une bonne éducation qui auroit pu corriger ce premier. 3°. Le genre de vie qui nous éloigne plus ou moins du commerce des autres. 4°. L'orgueil qui nous fait ſouvent traiter avec mépris, ceux à qui nous devons des attentions & des égards. 5°. Les richeſſes qui produiſent ſouvent l'orgueil & l'inſolence. 6°. Le manque de charité & la haine qui ſe trahiſſent presque toujours par le maintien, les manières & le propos. 7°. Un eſprit dur & féroce qui n'eſtime perſonne, & par conſéquent ne peut être poli envers perſonne. L'impoliteſſe volontaire attire néceſſairement à ceux qui en ſont coupables la haine & le mépris des autres, elle eſt une ſource abondante de mauvais procédés, de diviſions & de querelles, cela n'a pas beſoin de preuves, l'expérience le confirme tous les jours. Elle eſt de plus *un péché*, car elle eſt directement oppoſée à la loi univerſelle de la bienfaiſance & de la charité, elle eſt un ſûr indice d'un cœur dur

&

& dénué de tout amour pour le prochain; elle eſt contraire à la volonté de Dieu, ainſi qu'à ſes attributs & à ſes perfections. Sa volonté eſt que nous ſoyons, les uns envers les autres, doux, affables, miſéricordieux, compatiſſans; que nous nous pardonnions mutuellement, & que nous recherchions la paix avec tous. C'eſt à quoi l'Ecriture nous exhorte en mille endroits, & elle nous préſente la bonté & la miſéricorde de Dieu comme un modèle que nous devons ſans ceſſe nous efforcer d'imiter.

Voilà ce que Mr. STAPFER dit ſur ce ſujet; l'article n'eſt pas fort long, il auroit cependant pu l'être moins, car il ne laiſſe pas de préſenter plus d'une répétition. Il auroit ſuffi peut-être pour les éviter & traiter ſon ſujet en peu de mots, que notre Auteur ſe fût contenté de bien diſtinguer la véritable politeſſe qui part du cœur, de celle qui n'eſt qu'extérieure. La première conſiſte à n'offenſer perſonne ni par nos actions ni par nos diſcours, à tâcher de ſe rendre agréable aux autres, de leur témoi-

gner l'intérêt qu'on prend à ce qui les touche, l'amitié, l'eſtime, le reſpect qu'on a pour eux. Il eût été facile de faire voir que celle-là eſt un devoir indiſpenſable, dont on peut s'acquitter même ſans rien entendre dans ce commerce, trop ſouvent trompeur, de manières gracieuſes, de proteſtations, d'offres de ſervices, de propos flatteurs, d'éloges, de témoignages de bienveuillance & d'eſtime, auquel on eſt convenu de donner excluſivement dans le monde le nom de politeſſe & de ſavoir vivre. De cette diſtinction bien établie, on eût déduit ſans peine quelle eſt l'impoliteſſe qui mérite proprement le nom *de péché contre le prochain.*

Quoiqu'une partie du Ch. XIII., où il eſt queſtion des *Devoirs envers Dieu*, ſe trouve dans ce Volume, nous n'y toucherons pas pour le préſent, nous aurons occaſion d'y revenir dans peu en nous occupant du Tome Xe. qui vient de paroître & dans lequel ce Chapitre eſt continué.

AR-

ARTICLE SEPTIEME.

JOANNIS DAVIDIS HAHNII, *Philoſ. & Med. Doct. ac Prof. ord. Prælectio Academica de Matheſi & Chemia, earumque mutuo auxilio, habita die* VIII *Junii* MDCCLXVIII., *quum novum Theatrum Phyſicum inauguraretur,*

C'eſt-à-dire,

Leçon Académique de Mr. HAHN &c. ſur les Mathématiques, la Chymie, & les ſecours que ces Sciences ſe prêtent mutuellement &c. *Utrecht* chez *J. Broedelet* 1768. *in*-4°. pp. 80.

TAnt que la Philoſophie s'eſt bornée à rechercher les vérités par des raiſonnemens, puiſés dans la ſimple mé-

ditation, ou fondés sur des hypothèses, tout endroit étoit propre à l'enseigner; mais depuis qu'on a reconnu l'utilité de la Physique expérimentale & la nécessité d'en faire une partie des instructions Académiques, il a fallu songer à des lieux, dans lesquels on pût les donner convenablement. L'Université d'*Utrecht* en manquoit. Les Leçons de Physique s'y donnoient au Théatre Anatomique, qui très commode pour celles d'Anatomie, ne l'étoit guère pour un auditoire de Physique. Aussi Mess. *Wachendorf* & *Musschenbroek* n'ont-ils cessé de souhaiter, qu'on remédiât à cet inconvénient; & s'ils n'ont pas eu le plaisir de voir leurs vœux accomplis, du moins doit-on leur savoir gré de ce qu'ils les ont formés, & qu'ils ont pour ainsi dire préparé par-là les bonnes dispositions qui ont porté Mess. les Curateurs de cette Université à faire construire un édifice, dans lequel on trouve toutes les commodités nécessaires pour l'instruction de la Physique expérimentale. C'est en célébrant la munificence

cence de Mess. les Curateurs que Mr. HAHN y a donné la première leçon, par le Discours que nous avons sous les yeux. Il est principalement destiné à apprendre à la jeunesse à juger de la nature des Mathématiques & de la Chymie avec plus d'exactitude & de justesse qu'on ne le fait communément; & à leur montrer, en prenant la Chymie pour exemple, que les connoissances mathématiques sont utiles à toutes les Sciences, même à celles auxquelles elles paroissent convenir le moins.

Après avoir fait la description du Bâtiment, & avoir adressé à Mess. les Curateurs les complimens qu'exigeoit l'attention qu'ils ont eue de mettre les Professeurs de Physique en état de travailler avec plus de succès aux progrès de cette Science, Mr. HAHN entre en matière.

D'abord il remarque que l'on se trompe, en croyant que les opérations mathématiques soient contraires à celles de la Chymie, ou que celles-ci ne puissent être combinées avec celles-là. Il

en appelle à *Newton*, qui déjà avancé en âge, entrant dans le Laboratoire d'un Chymiſte, reconnut que les opérations chymiques pourroient ſervir à éclaircir bien des queſtions très difficiles & très obſcures.

Mr. HAHN penſe, avec raiſon, que la Chymie ne doit pas être ſéparée de la Phyſique ; il veut qu'on y obſerve la même route qu'on ſuit dans cette méchanique, qui a pour objet d'expliquer les phénomènes du monde. Il croit que les Mathématiques peuvent être utiles à l'une & l'autre de ces deux Sciences, & que toutes deux peuvent en retirer beaucoup de fruits. Peut-être, dit-il, ſera-t-on ſurpris de me voir avancer, que la Chymie à ſon tour eſt très utile & même néceſſaire aux Mathématiciens, qui prennent des objets phyſiques pour ſujets de leurs méditations.

Comme ces énoncés pourroient paroître un peu vagues, & que tout dépend ici des idées que l'on ſe forme de la Phyſique, de la Méchanique, de la Chymie, & des Mathématiques, notre

Savant

Savant juge que pour prévenir toute dispute de mots, il convient de tracer les véritables caractères du Mathématicien & du Chymiste. Nous ne nous arrêterons pas à celui qu'il donne du Mathématicien : on sait avec quelle force & avec quelle vérité ce caractère a été dépeint par Mr. KOENIG dans sa Harangue *de optimis Wolfiana & Newtoniana philosophandi Methodis, earumque mutuo consensu.* Voici comment Mr. HAHN parle de celui du Chymiste.

Le ton mystérieux & énigmatique, qui a toujours accompagné la Chymie, porte notre Savant à croire qu'elle a pris son origine en Egypte ; & que, de même que la Magie, elle a été prise pour la science des plus secrettes opérations de la Nature. Comme les voies par lesquelles les métaux sont engendrés & produits paroissent des plus extraordinaires, il ne faut pas s'étonner que les Grecs ayent donné le nom de *Chymie* à la *Métallurgie*, & que les Arabes aient pris ce mot dans le même sens. Peu à peu on s'est imaginé que les métaux

devoient leur origine à une seule & même matière, qui parvenue à sa perfection donnoit l'Or: & de là on a donné le nom de Chymie particulièrement à la science de l'ordre que la Nature suit dans la production de ce métal. De là encore le nom fastidieux d'*Ars sacra & magna*, & celui de ποίησις donnés à la *Chymie*, & celui de ποιηταὶ donné aux Maîtres de l'art.

A ces idées les Astrologues en ajoutèrent d'autres: ils prétendirent que les étoiles étendoient leur influence non seulement sur le sort des hommes, mais encore sur la production & la dissolution des métaux, & poussant leurs chimères plus loin ils ont assigné à chaque planète un métal, d'où est résulté l'usage de désigner les métaux & les planètes par les mêmes caractères, comme on le fait encore aujourd'hui: & c'est là, suivant notre habile Professeur, la première liaison des Mathématiques avec la Chymie. Fondée sur des notions absurdes, elle n'a pas manqué de produire les extravagances qui ont exposé les

les noms de Mathématiciens & de Phyſiciens à la dériſion du public. La pierre philoſophale, par laquelle on a prétendu pouvoir remédier également aux vices du corps humain & à ceux des métaux, ajoutant encore au ridicule, augmenta le mépris pour un ordre, qui ſembloit ne le mériter que trop; tant l'homme eſt porté à attribuer à l'art, ce qu'il devroit limiter à ceux qui le déshonorent.

Avec tout cela ces chimères donnèrent lieu à diſtinguer dans la Chymie deux objets, l'un relatif à la Métallurgie, l'autre à la Médecine, de façon pourtant, qu'on alloit chercher dans les métaux les principaux ingrédiens de la Médecine. L'heureux ſuccès de quelques guériſons, ne manqua pas d'aveugler la multitude & d'enfler l'orgueil des Chymiſtes, qui ſe vantant d'avoir la ſanté & la maladie des hommes dans leur pouvoir, enchaînèrent pour ainſi dire la théorie de la Médecine à leur art. Ils expliquèrent les changemens qui ſurviennent aux corps humains, par les opérations

tions chymiques; ils leur en donnèrent le nom & firent mal, parce qu'ils ne firent point attention à la ſtructure & à l'organiſation du corps auquel ils rapportoient leurs connoiſſances.

De-là, à ce que Mr. HAHN nous apprend, une diſſenſion entre les Chymiſtes & les Méchaniciens. Ceux-là ne s'attachèrent qu'aux fluides; ceux-ci aux ſolides uniquement. On ſe croyoit aſſez muni des deux côtés. Enfin la vraye Chymie s'eſt purgée de toutes ces prétentions & de ces abſurdités; elle s'eſt fixée à examiner les choſes naturelles, à les comparer entre elles, à les joindre, à les ſéparer, changeant les corps de toute façon & dans la vue d'en découvrir la matière, les changemens qui leur ſont propres, & de s'approcher par-là de plus près vers l'ordre & les voies que la Nature obſerve dans la génération, le changement & l'extinction des corps, & d'apprendre à en faire une heureuſe application, à la conſervation & l'uſage de la vie. C'eſt là la Chymie, à laquelle notre Savant veut que

les

les Mathématiques soient unies. Tout le monde voit son étendue, son utilité & son importance. S'applique-t-elle aux métaux, qui ne voit qu'elle a besoin du secours de la Géométrie, de la Méchanique, de l'Hydraulique, & de l'Arithmétique? L'Art docimastique en particulier prouve qu'elle ne peut se passer des Mathématiques. Considère-t-on ses trois différentes opérations, la première d'examiner les matières des corps; la seconde de rechercher les forces naturelles, par lesquelles les jonctions & séparations des corpuscules sont produites; la troisième de tirer prudemment parti de la composition & résolution des choses, & de l'art de les transformer, qui ne voit encore le secours qu'elle peut tirer des Mathématiques? Peut-être pourroit-on faire quelque remarque sur la censure que notre Savant fait p. 48., de ce qu'il nomme *abstraction mathématique*. Dans le fonds un Mathématicien ne pèche point par l'abstraction, mais il pèche en appliquant des vérités découvertes par l'abstraction

tion, s'il fait cette application ſans conſidérer ſi les objets auxquels il les applique, la ſouffrent. C'eſt là un défaut général que l'on peut preſque reprocher à tous ceux qui cultivent quelque art, ou quelque ſcience.

Mr. HAHN entre enſuite dans un détail très curieux des variétés que la Chymie nous découvre, & qui ſemblent nous offrir des phénomènes, qui répugnent aux Loix ordinaires de la Nature. Ses obſervations ſont intéreſſantes; mais en donnant de nouveaux noms à des phénomènes inconnus, il faut prudemment éviter de ramener les qualités occultes. L'attraction dans le ſyſtème de *Newton* eſt le phénomène, par lequel les corps s'approchent, ſans que nous en voyons la cauſe: nous aurions été charmés, que Mr. HAHN, par une définition de ce qu'il nomme *attractions particulières ou privées*, nous eût indiqué le caractère qui diſtingue ce phénomène de celui dont il ſemble dépendre.

La Chymie, continue notre habile Pro-

Profeſſeur, fondée ſur la connoiſſance & le prudent emploi des forces naturelles, s'approprie tout ce que la Phyſique enſeigne de la cohéſion, de la gravité tant univerſelle que particulière, enfin des propriétés générales des corps; mais elle y ajoute toutes ſes découvertes particulières qui ſe rapprochent plus des individus. La Chymie commence-t-elle donc où finit la Méchanique? Mr. HAHN dit qu'autrefois il fut dans ce ſentiment, & il nous paroît qu'il l'eſt encore. Cependant il aime mieux conſerver les deux ſciences en ſociété, & regarder la Chymie comme une partie de la Méchanique, ſe fondant ſur l'autorité de *Newton* (1), & ſur les opérations chymiques, qui ont pour objet, de découvrir les forces & les mouvemens des menus

(1) Audiamus *Newtonum* quo prudentiorem non novi arbitrum. Is igitur *Mechanicam rationalem* ſic definit, ut dicat, *eſſe ſcientiam motuum, qui ex viribus quibuscunque proſluunt, & virium, quæ ad motus quoſcunque requiruntur, accurate propoſitam & demonſtratam.*

nus corps, d'en rechercher les poids, les volumes & denſités, enfin toutes les affections & les propriétés dont ils ſont ſusceptibles. La Chymie n'a donc pas moins de droit que les Mathématiques, de s'unir à la Méchanique.

Les réflexions, les idées & les vues que Mr. HAHN nous expoſe dans les *pp.* 60 & *ſuiv.* ſont excellentes & méritent l'attention des Savans. En voici le précis. Si *Newton* a pu fonder une grande partie de la Phyſique ſur les loix de l'attraction; s'il a réuſſi à nous développer dans un ordre merveilleux le lien par lequel pluſieurs phénomènes de la Nature ſe tiennent; pourquoi ne pourrions-nous pas tenter la même choſe par rapport aux petites particules de la Nature? Peut-être un jour naîtra-*t-il* quelque génie, qui comme un autre *Newton* nous donnera des principes mathématiques de la Chymie: car quoique ces petits corps, objets de la Chymie, ne ſemblent pas faits pour les recherches mathématiques, n'offrant ni ſurface, ni figure, ni célérité, à meſurer, ils ſont pourtant

tant liées avec d'autres qualités, qu'on peut connoître & mesurer, & d'où il semble qu'on pourroit déduire, par des raisonnemens mathématiques, ces choses mêmes, qui semblent échapper à notre connoissance. Qu'on suive dans la Chymie la route qu'on a tenue par rapport à la lumière, & dans laquelle les Mathématiques ont eu si grande part. La Chymie a fait des progrès immenses: elle ne le cède à aucune partie de la Physique, ni pour la quantité, ni pour l'utilité de ses règles. On connoît les gravités propre de plusieurs corps; on mesure le mouvement *ignée*; on voit des attractions matérielles, un certain penchant à s'unir plutôt à tel corps qu'à un autre, qui, limité dans quelques uns, paroît s'étendre à l'infini dans d'autres, suivant les différens rapports qu'ils semblent avoir entre eux, & qui font que les uns absorbent les autres jusques à un degré que l'on nomme *saturité*, & que jusques à présent on n'a pas encore trouvé le moyen de mesurer avec exactitude. Toutes ces connoissances

peuvent être perfectionnées. Mr. HAMM en indique les voies & la façon dont les connoissances mathématiques peuvent y contribuer. Il nous expose ensuite par quels moyens la Chymie peut à son tour servir aux Mathématiciens, considérés entant qu'ils veulent expliquer les changemens qui s'opèrent dans les corps par le mouvement & la matière.

Enfin notre habile Professeur entre dans la recherche des causes qui font broncher les Mathématiciens *lorsqu'ils* traitent les objets de Physique; & il croit les trouver dans la facilité qu'ils ont acquise de raisonner (*expedita ratiocinandi facultas*) & qui les porte à introduire partout leurs calculs & leurs figures, & à fixer des axiomes & des définitions plutôt pour se faciliter les moyens de raisonner, que pour observer la Nature. Enclins à méditer par abstraction, ils rejettent ce qui pourroit répugner à leurs idées, & prennent celles-ci pour les objets mêmes. Trop faciles encore à admettre pour principes de l'expérience ce qu'ils n'ont ob-

observé qu'à la légère, la confiance qu'inspire le succès des vérités mathématiques, les porte à donner trop de carrière à l'imagination, & produit ce que notre Auteur nomme *fingendi licentia.* Ils créent pour ainsi dire un monde au lieu de nous faire connoître celui qui existe. L'esprit d'observation leur manque pour la plupart; & rien n'est plus propre à le leur donner que la Chymie, & à ce titre seul on pourroit leur en recommander l'étude. Elle modérera la démangeaison d'abstraire; arrachera l'ame aux images pour la porter aux choses; la détournera des universalités pour la fixer sur les individus. Elle les fera renoncer aux hypothèses pour ne juger de la Nature que sur des faits, & fera substituer l'expérience à la simple méditation. Enfin elle leur montrera que ce n'est pas en raisonnant, mais en observant qu'on parvient à des connoissances réelles. Ces exhortations, très sensées & très judicieuses, prouvent que les observations que Mr. HAHN fait sur les Ma-

thématiques, ne portent pas tant ſur la Science même, que ſur ceux qui la cultivent mal.

ARTICLE HUITIEME.

MEMNON.

Conte Oriental, par Madame ***.

OSmin régnoit ſur une des contrées de l'Aſie: ce Prince avoit l'ame foible & le cœur inſenſible, ſon indolence étoit extrême, & ſi ſon amour propre n'eût été réveillé par la flatterie, à peine ſe ſeroit-il occupé de lui-même. Dès qu'il ouvroit la bouche, un chœur de louanges étoit prêt à le célébrer; témoignoit-il le moindre deſir, une foule de Courtiſans s'empreſſoit à le ſatisfaire. On avoit élevé avec lui le jeune *Memnon*; la Nature l'avoit doué d'une figure agréable, d'un eſprit vif, & d'un cœur acceſſible aux paſſions; le germe des talens &

des

des vertus s'étoit développé dans ſon âme : toutes les bouches louoient Osmin, mais tous les cœurs béniſſoient Memnon. Il étoit employé à la Cour; le Roi étoit incapable d'aimer; mais l'habitude tient lieu d'attachement aux ames indifférentes. Le cœur de Memnon n'étoit pas fait pour le repos, il ſubit le ſort commun des ames ſenſibles, il aima, & l'objet de ſa paſſion en juſtifioit l'excès : la Nature ſembloit lui avoir deſtiné *Mira*, leurs goûts ſe rapportoient; leurs ames étoient aſſorties. Le Père de Mira témoin de leurs feux, les autoriſoit; enfin tout concouroit à leur bonheur quand un inſtant le vit anéantir. Zopire, Miniſtre & favori d'Osmin, voit la belle Mira. Il eſt frappé de ſes charmes; on lui apprend ſon amour pour Memnon; mais nul obſtacle ne l'arrête; impérieux & cruel ſa paſſion devient fureur & ſes deſirs ſont des loix. Le Père de Mira, inſtruit de ſon amour, prévoit la douleur de ſa fille, il gémit de manquer à ſa parole, mais la crainte étouffe la voix de l'honneur & le cri de la

Nature. Semblable à ces Pères barbares qui sacrifioient leurs Enfans aux Dieux dont ils redoutoient la vengeance, il commande à Mira de se donner à Zopire. Memnon apprit son infortune; tout accès lui étoit interdit auprès de *Mira*. Il n'envisagea de ressource que dans l'équité d'Osmin; il se jetta à ses pieds, & lui découvrit son amour & ses peines. Il dépeignit l'injustice, avec l'horreur qu'elle inspire à ses victimes, & conjura Osmin de le venger de Zopire. Mais ce Prince indifférent pour la vérité qu'il ne cherchoit point, étoit insensible au malheur qu'il n'avoit jamais connu: la prospérité est armée d'un bouclier d'or qui repousse les traits de la pitié. Memnon fut à peine entendu; Zopire instruit de ses plaintes ne négligea rien pour le perdre; sa haine s'exerça avec fruit sur un Rival d'autant plus odieux qu'il étoit aimable.

Memnon fut dépouillé de ses charges & banni de la présence du Roi. Un désespoir affreux s'empara de son ame; il s'éloigna d'un lieu que l'injustice habitoit,

foit, & il erra pendant long-temps ſans ſavoir où fixer ſes pas. Enfin le hazard ou l'habitude le conduiſirent auprès d'une maiſon écartée, qui appartenoit au Père de Mira. Quel ſpectacle s'offrit à ſa vue & ſuſpendit ſa douleur pour la renouveller ! il apperçoit ſon Amante, il approche, il la voit baignée de larmes, enſévelie dans une triſteſſe profonde; ſes yeux ſe tournent vers lui ; mais la crainte ſe peint dans ſes regards. Il embraſſe ſes genoux, il veut parler; auſſitôt, Mira s'éloigne : fuyez, lui dit-elle, vos tranſports ne ſont plus innocens, votre vue me rend criminelle, je ne ſuis plus libre. . . . Qu'entends-je, grands Dieux ! s'écria Memnon, quoi ! vous êtes parjure? Un Père barbare a diſpoſé de ma main, — il n'a pu diſpoſer de ton cœur, mes droits ſont plus ſacrés que les ſiens; ſuis moi, ma chère Mira, conſulte l'amour, & fuis la tyrannie. Ceſſe de m'outrager, lui dit-elle, & ne me force point à te haïr.

Memnon n'écoute qu'une paſſion aveugle; malgré la réſiſtance de Mira,

malgré le danger auquel il s'expose, il le saisit d'elle, & l'enlève. A peine a-t-il fait quelques pas, que Zopire se présente à lui; la vengeance anime ses regards, la fureur éclate dans ceux de Memnon; Zopire s'élance sur lui; Memnon cherche moins à se défendre qu'à lui ôter la vie. Mira veut en vain les séparer, l'air retentit de ses cris; son Père les entend, il accourt & vole au secours de Zopire. Memnon voit l'auteur de ses maux, sa fureur en redouble, il blesse Zopire, il attaque le Vieillard qui tombe aussi-tôt sous ses coups. Mira voit couler le sang de son Père; son amour se change en haine: Vil assassin, dit-elle à Memnon, fuis des lieux que tu remplis d'horreur. Memnon voudroit se fuir lui même, sa colère est éteinte, son crime l'épouvante, il offre en tremblant ses secours à Mira, elle les rejette, il s'éloigne & le remords le poursuit; il n'en connoissoit point les tourmens, & ce sentiment étranger déchire son ame: les maux qui l'avoient accablé disparoissent; on peut soutenir l'infortune, di-

soit-

soit-il, peut-être survit-on à la perte de Mira, mais qui peut survivre à sa vertu! Accablé de cette pensée, tout se revêt pour lui de couleurs odieuses : le Soleil avoit éclairé ses crimes, il déteste sa lumière; la Nature lui paroît un séjour d'horreurs, la vie un tissu de maux, & la mort un échange de supplice. Il entre dans une forêt épaisse & sombre, il s'enfonce dans ses détours. Un orage se fait entendre, l'éclair perce les ténèbres de ce lieu, le tonnerre gronde sur sa tête, la foudre éclate à ses pieds, plus loin elle renverse un palmier dont la cime atteignoit les nues. La Nature, disoit-il, est l'image de mon ame, les passions en étoient l'orage. Cependant le calme renaît dans la Nature, & le trouble habite encore dans mon cœur! suis-je seul dans l'Univers? j'ai secouru les malheureux, l'humanité défend-elle de consoler les coupables, les plus infortunés des mortels? En achevant ces mots il apperçut une foible lumière, un sentiment confus le guidoit vers le lieu où il la découvroit, il avança & vit une caba-

ne solitaire; l'entrée en étoit ouverte, un Vieillard vénérable l'invite à s'approcher, son air inspiroit la confiance. Il exerça envers Memnon tous les devoirs de l'hospitalité. Cependant un long silence s'observoit entre eux; Memnon le rompit enfin. Vos jours se sont-ils écoulés dans cette retraite? Non, répondit le Vieillard, le repos doit être acheté par le travail, & la solitude ne peut être goûtée que par ceux qui ont rempli leurs devoirs envers les hommes. Et vous êtes heureux dans cet état? *Oui*, dit-il, je le suis, je vais terminer une longue carrière, c'est le soir paisible d'un jour orageux: jeune Etranger souffre aussi que je lise dans ton ame, tu parois agité, quel malheur t'afflige? Ah mon Père! s'écria Memnon, je suis le plus infortuné des hommes, j'ai commis un crime, j'aimois la vertu, & je l'ai trahie! Mes remords la vengent; entraîné par une fureur indomptable, j'en suis moi-même la victime. Le solitaire, ému de ce discours, lui parla de la bonté du Ciel, & des fruits du repentir.

Mem-

Memnon l'écoutoit avec respect: l'espoir renaissoit dans son cœur. Souffrez, ô le meilleur des hommes, lui dit-il, souffrez que je partage encore votre retraite. Le Vieillard bénissoit les derniers momens de son existence. C'est une faveur du Ciel, s'écrioit-il, j'ai trouvé l'occasion de faire du bien. Plusieurs jours s'écoulèrent dans de sages entretiens. Le vice est étranger à ton ame, disoit le Vieillard à Memnon, le retour à la vertu te sera naturel; bientôt tu sentiras les transports qu'éprouve l'amitié après une longue absence, & la vertu te deviendra plus chère après l'avoir abandonnée. Garde toi d'accuser le Ciel de tes erreurs; je lis dans ton ame, tu lui reproche ses dons. La source de tes maux est la source des vertus sublimes, les passions mal dirigées engendrent le crime & le remords: guidées par la sagesse elles produisent le véritable héroïsme. Ne m'oppose point ta foiblesse & leur force, celui qui maintient l'ordre dans des élémens faits pour le détruire, a réuni, dans nos ames, l'amour du bien

&

& le germe des passions. Tourne au profit de la vertu l'activité de ton ame, que le vice soit l'objet de ta haine, ne connois d'autre ambition que celle de le combattre, avare de tes momens consacre les au bien de l'humanité, qu'ainsi la sagesse soit ton guide, que les passions soient les ailes de la sagesse, qui l'élèvent au plus haut degré. Notre ame, disoit encore le Solitaire, n'est jamais subjuguée que par une passion: elle règne seule, les autres lui sont soumises; mais cet empire usurpé change souvent de maître, une autre passion domine à son tour; ainsi l'homme est en proie à toutes les erreurs. Mais donnez à vos passions un objet unique & légitime, l'amour de votre perfection; la confusion cesse, l'ordre renaît. Memnon quitta enfin le Vieillard; rempli de ses conseils il se proposa d'effacer le crime d'un moment par une vie entière consacrée à la vertu. Il trouva bientôt occasion de l'exercer. A peine avoit-il marché une heure dans la forêt, qu'il entendit des cris perçans, il s'approche de l'endroit d'où

ils

ils partent; il apperçoit un homme attaqué par deux assassins; il vole à son secours, mais quelle est sa surprise en reconnoissant Zopire. Tout son sang se glace à cette vue, il frémit, mais il le défend, bientôt un de ses adversaires est mis hors de combat, tandis que l'autre se hâte de prendre la fuite. Zopire étoit blessé, Memnon bande ses plaies; sa foiblesse étoit extrême. Il le soutient & le conduit hors de la forêt. Il appelle du secours & le fait transporter dans la Maison de Mira, théâtre de ses malheurs. Deux mois s'étoient écoulés depuis cette époque fatale, il brûloit de savoir si le Père de Mira respiroit encore. Ils arrivent, Mira s'offre à leurs regards; sa surprise ne peut se dépeindre, son Epoux est blessé, son Amant paroît le secourir. Zopire est désespéré de devoir la vie à Memnon; cependant il ne put en refuser l'aveu, sa sureté l'obligeant à chercher ses vrais ennemis. Ses Esclaves se disperserent dans la forêt, ils en rapportèrent l'assassin, & il vécut assez pour découvrir celui dont il avoit

servi

ſervi la haine. Mira étoit touchée de l'action de ſon Amant. Elle ſe dérobe un inſtant pour lui parler: il la prévient, Mira, ton Père vit-il? Le Ciel me l'a rendu, lui répond-elle. Je ſuis heureux s'écria Memnon, mais je vais ceſſer de l'être, ſi je reſte dans ces lieux, ta préſence m'eſt trop chère, l'abſence peut ſeule garantir ma vertu; adieu Mira, qu'elle eſt pénible quand elle ordonne de te fuir! Que cet effort coûtoit à Memnon! mais il avoit ſenti l'amertume du remords, il avoit cultivé la ſageſſe, il étoit préparé à tous les ſacrifices.

L'entrée de la Cour lui étoit interdite, il s'en conſoloit aiſément; il choiſit une demeure paiſible où tous ſes ſoins étoient dignes d'une ame bienfaiſante. Sa patrie devint en proie à la guerre; le mérite & la diſgrace de Memnon étoient connus, le Prince, ennemi de ſon Maître, lui offrit les plus grandes récompenſes s'il vouloit le ſervir contre Osmin. Mais ni l'attrait de la vengeance, ni l'éclat des honneurs, ne peuvent le ſéduire: ignoré, mais fidèle, il vécut dans la retraite.

La

La guerre cependant devenoit longue & funeſte; l'ambition de Zopire en profita, non content de regner ſous le nom de ſon Maître, il aſpira à ſa Couronne, & parvint à ſe former un parti dans l'Etat. Les ſujets fidèles conjurèrent le Roi de placer Memnon à leur tête, il y conſentit, & après pluſieurs combats, Memnon fut vainqueur de Zopire. Auſſi-tôt on ſe ſaiſit du Rebelle, & on l'enferma dans une priſon étroite. Mais il ne put ſurvivre à la perte des grandeurs, à la honte d'être vaincu; il ſe donna la mort. Memnon fut choiſi pour remplir ſa place, & l'Etat lui dut ſon bonheur. Mira voyoit briſer une chaîne odieuſe, Memnon rappelle ſes droits, l'amour les fait valoir, il les unit, & les rendit heureux.

NOU-

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

ROME. Le P. JOSEPH MARIA MAZZOLARI, Jéſuite, a publié un Poëme Latin ſur l'*Electricité* : JOSEPHI MARIANI PARTHENII *Electricorum Libri VI. Romæ excudebat Generoſus Salomoni anno* 1767. Ce Poëme Philoſophique peut aller de pair avec ceux du célèbre *P. Boſcovich*.

On a fait ici l'année dernière une ſuperbe Edition des Comédies de Térence : P. TERENTII *Comediæ, ex recenſione* Dan. Heinſii, *collatæ ad antiquiſſimos Codices Mſcs. Bibliothecæ Vaticanæ, edidit* CAROLUS COQUELINES, 1767. *in folio* 2 Volumes.

FERRARE. *J. Rinaldi* débite avec ſuccès : VINCENTII BELLINI *Ferrarienſis de Monetis Italiæ medii ævi hactenus non evulgatis, quæ in Patrio Muſeo ſervantur, una cum earumdem Iconibus, altera Diſſertatio*, 1767. *in* 4. *pp.* 141. L'Auteur poſſède bien l'Hiſtoire du moyen âge, & il l'éclaircit très heureuſement par les Médailles qu'il

à recueillies : elles ſont pour la plupart de Villes d'Italie.

BOLOGNE. Il y a de l'eſprit, de la Philoſophie, & de très bonne Poëſie dans un Ouvrage, que *Lelio della Volpe* a imprimé ſous ce titre : *Il Parnaſo Filoſofico di Don* SALVATORE RIVA, *della Congregazione di San Paolo. Tomo I. contenente un Sagio d'Etica*, c. à. d. *Le Parnaſſe Philoſophique de* DON SALVATOR RIVA, *de la Congrégation de S. Paul*, Tome Ier. contenant un Eſſai de Morale, 1767. in 8°. *pp.* 182. Douze petits Poëmes forment ce Volume, en voici les titres : 1. *Le bonheur de l'Etat.* 2. *Le Temple de la Félicité.* 3. *L'Empire des Paſſions.* 4. *L'Aſyle de la Vertu.* 5. *L'Iſle Philoſophique.* 6. *L'Aſſemblée des Sages.* 7. *Le Voyage de l'Intérêt.* 8. *Les avantages & les devoirs de la Société.* 9. *Le Génie bienfaiſant.* 10. *L'Eſprit familier de Socrate.* 11. *La Retraite de Sylla.* 12. *La Mode des Sciences.*

LUCQUES. *F. Giuſti* a imprimé : *Penſieri Filoſofici ed una Diſſertazione ſulla Pulizia Urbana*, c. à. d. *Penſées Philoſophiques, avec une Diſſertation ſur la Police des Villes*, 1767. in 8°. *pp.* 168. C'eſt à Mr. P. M. PONTICELLI qu'on doit ce bon Ouvra-

ge. Il y traite: 1. *de la vie d'un Philoſophe champêtre*; 2. *du bonheur*; 3. *de l'inconſtance de l'Homme*; 4. *de l'inſtabilité de la Fortune*: 5. *de l'Amour*; 6. *de l'oiſiveté*; 7. *de la gloire*; 8. *du duel*. Quoique tous ces ſujets ſoient bien rebattus, l'ingénieux Auteur a ſu les traiter d'une manière nouvelle: il attache, il plait, & il inſtruit. La Diſſertation ſur la Police eſt pleine d'excellentes vues: elle a principalement pour objet la propreté des Villes & la ſanté des Citoyens.

Le P. RIVA, dont nous avons parlé à l'article de Bologne, a publié chez *J. Riccemini* un Diſcours Latin très élégant & très ſolide ſous ce titre: *De vera Virtute, quam veteres nonnulli, recentioresque Philoſophi vacuum eſſe nomen ſcripſerunt*, 1767. *in* 8°. *pp.* 66.

Leonard Venturini diſtribue le *Proſpectus* d'un grand Ouvrage ſur lequel il fait actuellement rouler ſes preſſes, & qui ſera intitulé: *Origini Italiche* &c., par M. MARIA GUARNACCI, Patrice de Volterre, deux Vol. *in folio* avec 33 Planches. A en juger par le *Proſpectus*, il y aura une érudition prodigieuſe, & en même temps des idées très ſingulières dans cet Ouvrage. L'Auteur prétend par ex. qu'avant le temps de Pericles

&

& d'Alexandre le Grand, les Arts & les Sciences fleurissoient en Italie & y étoient portés à une grande perfection; qu'il en reste divers monumens; que la Peinture, la Sculpture, l'Architecture ont passé d'Italie en Grèce &c.

FLORENCE. *J. B. Stecchi & J. Pagani* ont imprimé: *Della Iliade d'Omero transportata in ottava Rima da* GIOV. DEL TURCO, c. à. d. *L'Iliade d'Homère, traduite en Stances de huit Vers, par Mr.* JEAN DEL TURCO; Tome I. 1767. *in* 4°. Ce premier Tome ne contient, avec les Discours préliminaires, que la Traduction du premier Livre de l'Iliade en 129 Strophes. Et les Discours, & la Traduction sont fort estimés. Il s'agit dans les premiers de la vie d'Homère, de ses Oeuvres, du caractère de sa poésie &c. Quant à la Traduction même, on pourra en juger par ces deux premières Strophes:

I.

Canta d'Achille, Dea, l'ira funesta
Che nocque tanto infra l'Acaica gente:
Molte fur l'alme invitte, che per questa
Sceson di Pluto alla magion dolente:
Preda ai cani e agli augei della foresta

Giacquer gl'Eroi: Sì Giove empiea ſua mente,
Poiche in diſcordia venne il grande Atride
Rè delle genti col divin Pelide.

2.

Qual Dio deſtò quella fatal conteſa?
Di Latona il figlivol col Rè ſdegnato,
Ch'avea, portando alla ſua gloria offeſa,
Criſe il buon Sacerdote ingiuriato.
Ed ei con mente a vendicarla inteſa
La peſte a tutto il campo avea mandato;
Perian le genti in mezzo allo ſquallore.
Dei volti era il morte ed il terrore.

Mr. BANDINI a publié le ſecond Tome d'un Ouvrage, que les Amateurs de la Littérature Grecque ont bien accueilli (*): *Catalogus Codicum Græcorum Bibliothecæ Laurentianæ ſub auſpiciis Petri Leopoldi &c.* ANGELUS MARIA BANDINIUS *J. U. D. recenſuit, illuſtravit, edidit* Tom. II. *In eo Aſtronomi, Mathematici, Poetæ, Philologi, Oratores, & Hiſtorici, veteris ac recen-*

(*) L'annonce du premier Volume ſe trouve dans le Tom. XXIII. de cette *Biblioth.* Part. I. *pag.* 238.

centioris ævi, qui in singulis Codicibus continentur, quam diligentissime recensentur; operum singulorum notitia datur, vetustiorum specimina exhibentur, edita supplentur & emendantur; plura accedunt anecdota. Florentiæ Typis Regiis, 1767. *in fol.* pp. 694.

MILAN. *Trattato della Regalia d'Ammortizzazione*, &c. c. à. d. *Traité des Droits Royaux d'Amortissement, où l'on démontre que dans tous les Siècles depuis la naissance de l'Eglise & dans tous les Pays Catholiques, l'Autorité Civile a été dans l'usage constant d'empêcher les aliénations illimitées des Biens immeubles à des Eglises, à des Communautés, & aux Gens de main morte; avec une notice des Loix fondamentales de la Monarchie Espagnole sur ce sujet &c., par* DON PEDRO RODRIGUEZ CAMPOMANES, 1767. chez *J. Galeazzi*, Imprimeur du Roi, *in* 8°. Tome Ir. *pp.* 285. sans la Préface. Si cet excellent Ouvrage, qui a fait beaucoup de bruit, a fort scandalisé les Moines, il a du moins été très bien accueilli par tous les gens raisonnables & impartiaux.

Le même Libraire a mis en vente le second Tome (*) de l'*Histoire de l'Ordre des Humiliés*

(*) On peut voir le titre du premier, & ce

miliés, par le P. TIRABOSCHI. Le troisième & dernier ſuivra bientôt.

VENISE. *Le Ode di Anacreonte tradotte in verſi Italiani da Piſtogene Eleuterio. Da modeſto Fenzo*, in 8°. *pp* 56. Le Traducteur de ces *Odes d'Anacréon* eſt le P. JOSEPH PAGNINI, Carme, de Piſtoie. Un Moine traduire Anacréon! Le ſcandale eſt d'autant plus grand que la Traduction eſt bonne, & que le Carme paroît s'être bien pénétré de l'eſprit & des ſentimens de ſon voluptueux Auteur.

TURIN. Mr. C. F. BADINI a fait imprimer chez les Frères *Reycendi & Guibert*: PENSIERI DI PASCAL *ſopra la Religione, ed alcuni altri ſoggetti, colla vita del medeſimo. Traduzione dal Franceſe di* CARLO FRANCESCO BADINI; *aggiuntavi la Lettera del Sig. Abate* Gauchat *contro la Critica del Sig.* Voltaire *in torno à ſuddetti Penſieri*; 1767. deux Vol. grand *in* 12. Cette Traduction des *Penſées de Paſcal* eſt très bonne. On y a joint la Traduction de l'Eloge de ces Penſées par l'Abbé *Houteville*, & celle

que nous avons dit du plan de l'Auteur dans le Tom. XXVII. de cette *Biblioth.* Part. III. *pag.* 417.

le d'une Lettre de l'Abbé *Gaucbat* contre la Critique que Mr. *de Voltaire* a fait des Penſées de Paſcal. Si Mr. BADINI avoit connu l'excellente *Défenſe de Paſcal* par feu Mr. BOULLIER, il n'auroit ſans doute pas manqué de la traduire auſſi.

Guibert & *Orgeas* préparent une belle Edition en 4. Vol. de la *Theologia Mentis & Cordis* du P. CONTENSON, célèbre Dominicain, mort en 1674. Cette Théologie a toujours été fort eſtimée.

VERCEIL. *V. Paniale* va publier: ATTONIS *Epiſcopi Vercellenſis Opera juxta Autographum Vercellenſe nunc primum edita, cura & ſtudio* Caroli Burontii *del Signore e Comitibus* Burontii *&c., cum ejuſdem Notis & Præfatione*, in folio. ATTON étoit Evêque de Verceil dans le Xe. ſiècle. On connoiſſoit de lui les trois Ouvrages ſuivans, 1. *Capitulare in centum capita diviſum ad propriæ Diœceſis uſus accommodata*; c'eſt une Inſtruction générale qu'ATTON adreſſoit à ſon Clergé & à ſes Diocéſains, & où il y a de très bonnes directions. 2. *Aliquot Paſtorales Epiſtolæ ad Eccleſiaſticam Diſciplinam reſtaurandam diverſis pro rerum opportunitate inſcriptæ.* Parmi ces Lettres Paſtorales il y en a deux, fort curieuſes, ſur l'in-

continence du Clergé de Verceil. 3 *Tractatus de Preſſuris Eccleſiaſticis tres in partes diſtributus, id eſt de Judiciis Epiſcop., de Ordinationibus eorumdem, de facultatibus Eccleſiarum.* Outre ces trois Ouvrages, que *Don Luc d'Acheri* avoit inſérés dans ſon *Spicilège*, & qui reparoîtront, dans l'Edition que nous annonçons, corrigés ſur le Mſ. original de Verceil, on y trouvera quelques Lettres Paſtorales d'*Atton*, qui n'avoient pas encore été imprimées, & ſur-tout un Commentaire ſur toutes les Epîtres de St. Paul, Commentaire qui, nonobſtant les ténèbres du ſiècle où il a été compoſé, eſt, dit-on, écrit avec beaucoup de ſageſſe, d'érudition & d'éloquence. C'eſt à *Don Buronzo*, Chanoine, qu'on devra cette Edition. Il ne négligera pas d'y joindre la vie d'*Atton*: elle ſera d'autant plus de plaiſir qu'on ne trouve rien ſur ce ſavant Prélat, ni dans *Moréri*, ni dans aucun autre Dictionnaire à nous connu.

FRANCE.

PARIS. *Hiſtoire & Mémoires de l'Académie Royale de Chirurgie*, Tome IVe. *in* 4°. de 123. *pp.* pour l'Hiſtoire, & de 699. pour les Mémoires, y compris la Table des Matières; chez *le Prieur* 1768. Ce Volume, très

très digne des précédens, contient outre l'Hiſtoire de cette Académie depuis ſon établiſſement juſqu'à 1743., vingt & ſix Mémoires, dont nous croyons devoir indiquer les ſujets: 1. *Mémoire ſur le traitement des plaies d'armes à feu*, par *M.* de la Martinière; 2. *ſur quelques particularités concernant les plaies faites par armes à feu*, par *M.* le Vacher; 3. *ſur la rétraction des muſcles, après l'amputation de la cuiſſe, & ſur les moyens de la prévenir*, par *M.* Louis; 4. *ſur le traitement des plaies avec perte de ſubſtance*, par *M.* Pibrac; 5. *Mémoires où l'on prouve qu'il ne ſe fait point de régénération de chairs dans les plaies & les ulcères avec perte de ſubſtance*, par *M.* Fabre; 6 *ſur la conſolidation des plaies avec perte de ſubſtance*, par *M.* Louis; 7. *ſur une paralyſie de cauſe vénérienne*, par *M.* Houſtet; 8. *ſur l'uſage du ſublimé corroſif*, par *M.* Pibrac; 9. *ſur la réunion de l'inteſtin qui a ſouffert déperdition de ſubſtance dans une hernie avec gangrène*, par *M.* Pipelet, l'aîné; 10 *ſur un effet peu connu de l'étranglement dans la hernie inteſtinale*, par *M.* Ritſch; 11. *ſur les hernies de la veſſie & de l'eſtomac*, par *M.* Pipelet, le jeune; 12. *ſur la Gaſtrotomie, ou l'ouverture du bas-ventre, dans le cas de* volvulus

ou de l'intuſſuſception d'un inteſtin, par *M.* Hevin; 13. *ſur la différence des cauſes de l'étranglement dans les hernies*, par *M.* Gourſaud; 14. *ſur l'opération de la hernie*, par *M.* Louis; 15. *ſur la ſuppuration de la membrane propre du teſticule*, par *feu M.* Petit; 16. *ſur les maladies du ſinus maxillaire*, par *M.* Bordenave; 17. *ſur l'opération du bec-de-lièvre, où l'on établit le premier principe de l'art de réunir les plaies*, par *M.* Louis; 18 *ſur l'eſquinancie inflammatoire*, par *M.* Recolin; 19 *ſur la Bronchotomie*, par *M.* Louis; 20. *ſecond Mémoire ſur la Bronchotomie, où l'on traite des corps étrangers de la trachée artère*, par *M.* Louis; 21. *ſur l'opération du trépan au ſternum*, par *M.* de la Martinière; 22. *ſur la luxation des côtes*, par *M.* Buttet; 23. *ſur un nouveau moyen de prévenir & de guérir la courbure de l'épine*, par *M.* le Vacher; 24. *ſur la fracture du col de l'humerus*, par *M.* Moſcati; 25. *Précis d'obſervations ſur la fracture du col de l'humerus*; 26. *ſur la fracture du col du fémur*, par *M.* Sabatier.

L'Art de ſe traiter & de ſe guérir ſoi même dans les maladies les plus ordinaires & les plus dangereuſes; par DANIEL LANGHANS, *Médecin, Penſionnaire de la Ville & Républi-*

que

que de Berne. *Ouvrage traduit de l'Allemand par M. E***.* chez *Defaint* 1768. grand *in* 12. deux Tomes, dont le 1. eſt de 439 *pp.* le 2d. de 422. Mr. LANGHANS, l'un des plus habiles Diſciples de l'illuſtre Mr. *de Haller*, s'eſt fait une grande réputation dans ſa Patrie & en Allemagne par l'Ouvrage dont nous annonçons la Traduction. Le but qu'il s'eſt propoſé en le compoſant, a été d'enſeigner aux Voyageurs, de même qu'aux gens de la campagne, qui ne ſont point à portée de conſulter un Médecin, une méthode ſûre pour conſerver leur ſanté, & ſe délivrer de la manière la plus prompte & la plus efficace, des maladies dans leſquelles ils peuvent tomber. Mr. *Tiſſot* avoit publié dans les mêmes vues le célèbre Livre, que toute l'Europe a ſi bien accueilli; ce qui pourroit faire regarder celui de Mr. LANGHANS comme ſuperflu. Mais outre que le Médecin de Berne avoit déjà achevé une grande partie de ſon Ouvrage, avant que celui de Lauſanne eût commencé le ſien, il eſt toujours agréable de voir comment deux habiles gens traitent les mêmes ſujets, & l'on aura ſouvent la ſatisfaction de les trouver d'accord dans les conſeils qu'ils donnent. D'ailleurs Mr. LANGHANS parle de diverſes maladies qui n'entroient

troient point dans le plan de Mr. *Tiſſot*. Le Livre du premier eſt diviſé en quatre Parties. Il traite dans la première des fièvres & des maladies inflammatoires; dans la 2e. des maladies de la tête, de la poitrine & du bas-ventre; dans la 3e. de celles de la peau, de la graiſſe & de la lymphe; dans la 4e. des maladies des femmes & des enfans. De même que Mr. *Tiſſot*, le Médecin de Berne s'élève avec beaucoup de force contre les Empiriques qui inondent la Suiſſe. La plupart d'entr'eux ſont des gens qui après avoir paſſé leur jeuneſſe dans l'oiſiveté, s'attachent pendant quelque temps à un *Médecin* de Village, qui leur apprend à ſaigner, à adminiſtrer un purgatif, un ſudorifique, ou tel autre remède ſemblable, qu'ils emploient indiſtinctement dans les maladies des hommes & des beſtiaux, après s'être fait aggréger au Collège de Chirurgie, moyennant une ſomme d'argent. Ils partent munis de leurs certificats, & font accroire aux gens de la campagne, que ſi on ne les avoit pas trouvés capables, on ne leur auroit point permis de traiter les malades, ni encore moins de ſe faire aggréger. Pour en impoſer davantage ils lâchent de temps en temps quelques mots de mauvais Latin, ce qui ſuf-

fit

fit pour perſuader aux payſans que celui qui leur parle eſt un homme ſavant & expert dans ſon Art, tandis qu'il les empoiſonne par des remèdes qu'il leur donne mal à propos. Mr. LANGHANS dit qu'il y a deux cents Charlatans de cette eſpèce dans la Suiſſe. Quels ravages ces malheureux ne doivent-ils pas y faire!

Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire Ottomane, par Mr. DE LA CROIX, chez *Vincent* 1768, *in* 8°. deux Vol. dont le 1r. eſt de 694 *pp.* le 2d. de 727. Mr. *Rémond de Sainte-Albine*, dans l'Approbation qu'il a donnée à cet Ouvrage, dit qu'*on y trouvera la plus grande partie de ce qu'on peut deſirer de ſavoir ſur l'origine d'une Nation fameuſe, ſur ſa milice & ſur ſes principaux uſages tant civils que religieux, ſur les Souverains qui l'ont gouvernée, & ſur les évenemens les plus remarquables de leurs Règnes.* Outre l'Hiſtoire des Empereurs Ottomans, l'Auteur a donné un précis de celle des Khans de la grande & de la petite Tartarie, des Khans de la grande & de la petite Bukharie, des Rois Tartares & des Sophis de Perſe, des Soudans d'Egypte & des Empereurs Mogols. Il n'a pas négligé les Souverains de Hongrie, de Boheme, de Pologne, de Ruſſie, qui, de même que

les

les premiers, ſont des deſcendans des Huns ou Tartares. Voilà bien des objets que l'Auteur embraſſe, peut-être trop, ce qui répand un peu de confuſion dans l'Ouvrage. L'Introduction eſt très intéreſſante. Elle préſente un tableau de l'Hiſtoire des anciens Turcs depuis leur origine, c'eſt-à-dire ſelon Mr. LA CROIX, depuis le Patriarche Noé juſqu'à la fondation de l'Empire Ottoman. On y voit, d'après Mr. *de Guignes*, que jamais Peuple plus ancien ne donna plus d'habitans à la Terre, puiſque la plupart des Nations de l'Aſie, & pluſieurs même de celles de l'Afrique & de l'Europe ont eu des fondateurs dont l'origine eſt commune. On y voit que les Ottomans ſont une Colonie de ces Turcs établis par Othman dans l'Aſie mineure. Sous ce Général, qui fut leur premier Sultan, ils étendirent inſenſiblement leurs conquêtes; enſorte que ſous ſes ſucceſſeurs, dont ils reçoivent encore aujourd'hui des loix, ils parvinrent à former un puiſſant Empire, des débris de ceux de Trebizonde & de Conſtantinople, & de pluſieurs Royaumes. L'Hiſtoire d'un Peuple belliqueux n'offre néceſſairement que des guerres, des ravages, des priſes de villes, des victoires gagnées ou perdues: pour é-

par-

gner au Lecteur l'ennui qui réſulte de ces faits toujours à peu près les mêmes, l'Auteur eſt entré dans des détails ſur les mœurs & ſur les uſages. Il a pouſſé ſon Hiſtoire juſqu'au Règne de *Mahmout*, prédéceſſeur de MUSTAPHA III., lequel eſt encore aujourd'hui ſur le Trône. A la fin du ſecond Volume, Mr. LA CROIX a raſſemblé dans des colonnes un certain nombre de Savans, & illuſtres de la Turquie, & quelques uns de l'Arabie & de la Perſe. Voici par ex. ce qu'il dit de *Schah-Culy*, célèbre Muſicien Perſan. Amurat IV. s'étant rendu maître de Bagdad, en 1637., réſolut de n'épargner aucun captif, de quelque condition qu'il fût, & de les faire tous égorger. L'exécution étant commencée, il ſe trouva un Muſicien, qui ſupplia l'Officier de ſuspendre pour un moment ſa mort, & de lui accorder la grace de pouvoir dire un mot au Sultan. On le mena en préſence d'Amurat, & on lui demanda ce qu'il avoit à dire: „ O très ſublime Empereur, *dit-il*, ne ſouffrez pas qu'un Art auſſi excellent qu'eſt la Muſique périſſe aujourd'hui avec *Schah-Culy*, avec moi, dis-je, qui ſuis ſerviteur de l'Empereur (le nom lui en eſt reſté depuis). Non je n'ai nul regret à la vie pour la

vie

vie même, mais seulement pour l'amour de la Musique, dont je n'ai pu encore atteindre toutes les profondeurs. Laissez moi encore quelque temps travailler à me perfectionner dans cet Art divin; & si je suis assez heureux pour arriver au point où j'aspire, je me croirai mieux partagé que si je possédois votre Empire". On lui permit de donner un essai de sa capacité. *Il prit* en main un *Schesschdar* (instrument qui ressemble assez à une harpe); & accompagnant l'instrument de la voix, il joua d'un ton si tendre la prise tragique de Bagdad, & le triomphe d'Amurat, que ce Prince fondit en larmes, & continua d'être attendri aussi longtemps que le Musicien se fit entendre. L'Empereur, à sa considération, ordonna non seulement qu'on sauvât la vie à ceux qui n'étoient pas encore exécutés, mais de plus qu'on leur rendît la liberté; & pour ce qui est du Musicien, Amurat l'emmena avec lui à Constantinople, & en fit depuis un très grand cas. Aussi fit-il revivre en Turquie ces pièces inimitables de Musique qu'il avoit composées en Perse, & qui sembloient avoir été ensevelies sous les ruines de Bagdad.

Dictionnaire de Portraits Historiques, Anecdotes, & Traits remarquables des Hommes

il.

illuſtres; chez *la Combe* 1768. *in* 8o., trois Vol. dont le 1r. eſt de 636. *pp.* le 2d. de 694. & le 3e. de 712. Il eſt ici queſtion des *Hommes illuſtres* dans tous les genres, dans les armes, dans la politique, dans les Lettres, &c, de tous ceux enfin qui ſe ſont diſtingués, & qui ſe ſont fait une réputation, ſoit bonne, ſoit mauvaiſe. Nous diſons *mauvaiſe*, car les Néron, les Caligula, les Tibères, & d'autres monſtres ſemblables, ne ſont pas exclus de cette liſte des *Hommes illuſtres*. A la tête de chaque Article on trouve quelques lignes en Italique, où ſont brièvement indiqués les titres, la profeſſion, la patrie, la date de la naiſſance, & celle de la mort de l'Homme célèbre qui en fait le ſujet. Enſuite, dans le corps même de l'Article, viennent les portraits, les anecdotes, les bons mots, les traits vifs & ſaillans, & tout ce que les Hiſtoriens, les Lexicographes, les Biographes &c. en ont dit de plus intéreſſant & de plus piquant. Mais pour donner une juſte idée de cette compilation, le mieux ſera d'en tranſcrire un Article tout entier: nous choiſirons un des plus courts. DESTOUCHES, (PHILIPPE NERICAULT) *Auteur Dramatique François, né à Tours en* 1680., *d'une famille an-*

cienne, originaire de Richelieu, mort en 1754. Il entra à l'Académie en 1723. Parmi les Pièces de Théatre de cet Auteur, on revoit toujours avec plaisir le Philosophe Marié & *le* Glorieux. DESTOUCHES, dans ses Drames, a fait sourire la raison. *Vos Pièces se lisent*, lui disoit M. de Fontenelle en le recevant à l'Académie Françoise, *vos Pièces se lisent, & cette louange si simple n'est pourtant pas fort commune. Il s'en faut bien que tout ce qu'on applaudit au Théatre on le puisse lire.* Cet Auteur se fit toujours un devoir de respecter les mœurs, & il mériteroit un des premiers rangs parmi *nos Auteurs* comiques, s'il eût mis dans ses Drames plus de cette bonne gaieté, de cette force comique qui distinguent les Pièces de Molière & de Regnard son imitateur. Le dialogue de Destouches manque souvent de vivacité & de précision : or rien ne s'oppose plus à la saillie qu'un style diffus. Destouches fut chargé long-temps des affaires de France en Angleterre ; il y conçut une violente passion pour une Demoiselle Angloise née Catholique, & d'une naissance distinguée ; il l'épousa dans la Chapelle qu'il avoit à Londres en qualité de Ministre de France ; ce fut son premier Cha-

pe-

pelain qui donna aux nouveaux-mariés la bénédiction nuptiale, en présence de la sœur de la nouvelle Epouse, & de quatre témoins leurs amis & leurs confidens. Ce mariage fut quelque temps tenu secret, & il est le sujet véritable de la Comédie du *Philosophe Marié*. Destouches y a joint sa belle-sœur sous le nom de *Célianne*. Tous les autres personnages y sont également copiés d'après nature, à quelques circonstances près qu'il fut obligé de changer & d'accommoder au Théatre. Cette Pièce est très bien conduite, & on y rie finement & avec esprit. Le *Glorieux* est semé de traits neufs & touchans. Tous les caractères sont traités supérieurement, à l'exception peut-être du rôle principal, qui manque de précision, & est un de ceux que le célèbre Dufresne a le mieux rendus: on dit même qu'il ne quittoit point ce rôle hors du Théatre. Nous avons de Destouches une Comédie de l'*Ingrat*; & quel homme étoit plus en droit de traduire sur le Théatre ce vice odieux, que celui qui envoya de Londres quarante mille livres à son père chargé d'une nombreuse famille! Il a aussi peint l'*Ambitieux*, & personne ne vécut plus en Philosophe. Lors que le Cardinal Fleuri, instruit des talens de cet homme de

Lettres pour les négociations, voulut l'envoyer Ambaſſadeur en Ecoſſe (*), il préféra aux honneurs de cette Ambaſſade le plaiſir de cultiver les arbres de ſa campagne, & à l'avantage d'étudier les mœurs Ruſſes, celui de corriger les ridicules de ſon ſiècle. Avant que cette Pièce de l'*Ambitieux* parût, on ſe flattoit d'y trouver des traits relatifs à un Miniſtre alors accrédité: mais Deſtouches n'étoit pas homme à nourrir la malignité du public. Il ne fit point repréſenter ſa Pièce tant que ce Miniſtre fut en place, & lors que quelques années après il la donna aux Comédiens, le public, qui ne trouvoit point l'*Ambitieux* de Deſtouches tel qu'on le lui avoit dépeint, & qui d'ailleurs ne goûtoit point le plaiſir malin auquel il s'étoit préparé, reçut cette Pièce aſſez froidement; elle fut mieux accueillie à Fontainebleau, & la Cour donna à l'Auteur tous les applaudiſſemens qu'il méritoit. Le *Triple Mariage* eſt une Pièce en un Acte du même Auteur; on la joue aſſez ſouvent. Le Marquis de Saint Aulaire, Poëte charmant & l'Anacréon de ſon ſiècle,

(*) Ce doit être Ruſſie: il y a quantité de fautes d'impreſſion dans cet Ouvrage.

cle, avoit donné dans ſa propre famille le ſujet de cette Pièce, compoſée d'après ce qui étoit arrivé à lui même & à ſes enfans. Nous avons auſſi de Deſtouches le *Médiſant*, le *Diſſipateur*, l'*Homme ſingulier*, la *Force du Naturel*, les *Amours de Ragonde*, Intermède, & quelques autres Pièces qui ont été recueillies en 1758. en dix Volumes *in*-12. Le Roi, qui ne ceſſe d'encourager les talens, a bien voulu honorer la mémoire de cet Auteur dramatique, en ordonnant une belle Edition de ſes Oeuvres au Louvre en 4 Volumes *in* 4o.

Songes Philoſophiques, par Mr. MERCIER, chez *Le Jay*, 1768. *in* 12. deux Parties qui font enſemble 410. *pp.* Le titre des *Rêves d'un homme de bien* qu'on a donné aux Ouvrages de l'Abbé *de St. Pierre*, conviendroit aſſez à ces *Songes*. L'Auteur paroît aimer la vertu, l'humanité, la paix, la tolérance; & n'avoir d'autre but que d'en inſpirer l'amour à ſes Lecteurs. Il ne dit rien de fort nouveau; mais il écrit bien, & il peint avec force. Son ſtyle eſt animé, fleuri, quelquefois cependant monotone, & ſouvent trop pompeux. Il s'eſt ménagé l'occaſion de caractériſer divers Ecrivains célèbres, & d'ordinaire ſes portraits ſont aſſez

reſſemblans, quoiqu'un peu flatteurs. Il parle ſur-tout avec enthouſiaſme de Mrs. les Encyclopédiſtes & de leurs amis. Il s'en faut bien qu'il ne traite avec le même reſpect l'illuſtre Grotius, & l'on ſera ſans doute ſurpris, pour ne rien dire de plus, du morceau que voici: „ J'ouvris le fameux Traité de Grotius (*De la Guerre & de la Paix*); je lus ce grand Ouvrage, & à la froideur révoltante qui y règne, aux exemples de barbarie accumulés avec une patience incroyable, à ſes triſtes, inutiles & longues définitions, le dégoût me ſurprit, je l'eſſuyai d'un bout du Livre à l'autre. Jamais plus beau ſujet ne fut plus mal traité. Quoi! le globe de la terre couvert de ſang: quoi! ce métier d'égorger, regardé comme le comble de la magnanimité, puni dans le ſcélérat obſcur qui vous attend au coin d'un bois, honoré dans celui qui le commet au bruit des trompettes & des fanfares; quoi! cette folie injuſte & abominable, qui n'eſt le plus ſouvent funeſte qu'à l'innocence, au lieu d'allumer entre les mains de ce Philoſophe, le flambeau de la vérité redoutable, au lieu de pénétrer ſon ame d'une indignation forte & rapide, ne lui inſpire que les moyens de légitimer ce qu'il y a de plus hor-

de commettre le crime avec ordre, ver encore de paſſages auſſi dé- dantesques ! Ce ſont bien fous ! il faut caſſer toutes es pour ne faire valoir on & de l'humanité—— e de Grotius, qui m'avoit ent des vœux, pour que ce ſiè- e paſſât point ſans avoir produit un vrage approfondi ſur cette importante matière". Nous ſerions au reſte fâchés qu'on jugeât Mr. MERCIER d'après ce morceau: il eſt d'ordinaire plus équitable, & plus judicieux. Pour donner une idée des ſujets qu'il traite, nous allons copier la Table des Songes: 1. *L'Optimiſme.* 2. *De l'Ame.* 3. *De la cupidité & de la vertu.* 4. *Les Lunettes.* 5. *De la Royauté & de la Tyrannie.* 6. *D'un Monde heureux.* 7. *De la Guerre.* 8. *De l'Amour.* 9. *De la Fortune & de la Guerre.* 10. *Le Ruiſſeau Philoſophique.* Ce dernier Songe n'eſt preſque qu'une ſuite de portraits. L'Auteur ſuppoſe qu'après que la Philoſophie eût été défigurée par les Sophiſtes qui vinrent après Socrate & Platon, elle ſe déguiſa ſous la forme d'un Ruiſſeau clair & limpide, dont rien ne pouvoit arrêter le cours. „ Il perçoit les monts, les

rochers, & l'abyme des mers. Malgré tous les obſtacles, on le vit arroſer ſucceſſivement les pays qu'il vouloit gratifier de ſes eaux fécondes. D'abord il ſe fit jour dans la ſuperbe Rome, parmi ces fiers conquérans, qui ſembloient vouloir ſe refuſer à tout autre art qu'à celui des combats. Ciceron y but la veille qu'il compoſa ſon Traité des devoirs de l'homme, & ſon Traité non moins admirable de la Nature des Dieux. Senèque, à la Cour d'un Tyran, oſa y tremper les lèvres, & il roidit ſon ame contre les horribles attentats qui affligeoient ſes yeux; il y puiſa cette fermeté ſtoïque qui l'accompagna dans les bras de la mort. Ce ruiſſeau merveilleux fuyoit par une averſion inſurmontable les pays où le despotisme tient ſon trône ſtupide; il formoit mille circuits, mille détours, pour éviter ces tribunaux de ſang, où ſiège l'extravagance barbare, & ces palais dorés où la ſottiſe prend le maſque de la grandeur. Il ſe plaiſoit à arroſer une terre libre & les bords d'une cabane obſcure, où vivoit quelque ſage retiré qui cultivoit en paix ſa raiſon, loin du tumulte & des grands &c ". L'eau du Ruiſſeau Philoſophique avoit cela de propre, qu'il falloit être bien diſpoſé d'eſprit,

prit, & avoir l'entendement ſain, pour en uſer avec fruit. Sans cette préparation ſalutaire, elle cauſoit des vertiges, elle rendoit fou & ridicule; mais pour les ames bien préparées à la recevoir, c'étoit un élixir divin qui élevoit l'homme au deſſus de lui même. Mr. MERCIER paſſe en revue & caractériſe les Philoſophes anciens & modernes qui ont bu de cette eau. Voici le portrait qu'il fait de *Montaigne*: „ Je n'oublierai pas mon ami Montaigne, que je chéris autant que Molière; je vis le bon homme qui ſe baignoit tout nud dans le Ruiſſeau Philoſophique. Il ſe promenoit ſans deſſein, ne ſachant où il alloit, obéiſſant à la dernière ſenſation qu'il éprouvoit. Tantôt il voloit après un papillon, tantôt il réfléchiſſoit à propos de rien; ſi une racine d'arbre le faiſoit trébucher, il revenoit à ſa gaieté naturelle; il s'en alloit ſouriant nonchalamment au ſouffle léger du Zéphyr; mais il avoit tant de graces dans tout ce qu'il faiſoit, qu'on lui auroit pardonné encore de plus grandes irrégularités. Les effuſions de ſon cœur ingénieux renferment ce que la Nature offre de plus fin & de plus exquis. Il ne me parloit que des choſes qu'il avoit ſenties, & il m'obligeoit de les ſentir à mon

tour. Que de naïveté, de force, de simplicité ! Ceux qui le prenoient pour un fou n'avoient ni discernement, ni droiture. Bon jour, lui dis-je, en le rencontrant, bon jour, abrégé de la nature humaine, homme intéressant, homme vrai, sage, sans morgue, toi qui traças un tableau si fidèle de l'entendement humain, de ses folies, de ses contradictions éternelles ; quiconque n'est pas l'ennemi de l'humanité, ne pourra s'empêcher d'aimer à jamais & ton Livre & toi ".

Histoire d'Agathon, ou Tableau Philosophique des Mœurs de la Grèce, imité de l'Allemand de Mr. WIELAND —— Quid virtus & quid sapientia possit, utile proposuit nobis exemplar. —— chez *De Hansy*, le jeune. 1768. *in* 12. quatre Parties qui font ensemble *pp.* 610. Ce Roman est le premier Ecrit de ce genre qui ait paru en Allemagne. C'est l'ouvrage d'une belle ame, & le fruit d'une imagination brillante. Il annonce des connoissances étendues, & une étude approfondie du cœur humain. On ne peut lire sans intérêt la partie historique de cet Ouvrage; l'Auteur y a mêlé des réflexions philosophiques, & des leçons sur le Gouvernement. On retrouve avec surprise, dans tout le cours

cours de ce Roman, un mélange singulier de préceptes de Morale, & de Tableaux voluptueux. Le but de Mr. WIELAND est d'apprendre aux hommes à se connoître & à se craindre; il les éclaire sur les dangers du vice & les charmes de la vertu: les succès & les malheurs d'Agathon, ses vertus & ses écarts sont propres à produire ces effets. L'Auteur n'a créé que le nom & les avantures de son Héros; il a voulu peindre les hommes; si après cela son modèle est imparfait, n'est-ce point parce qu'il est pris dans la Nature humaine.

Les dernières Parties d'Agathon ne sont point inférieures à celles que nous venons d'annoncer; nous exhortons le Traducteur à les donner bientôt au Public. Si l'on est en droit de lui reprocher quelques négligences, on lui sait gré de l'usage utile qu'il fait de ses talens. On ne peut aussi que le louer d'avoir sacrifié la fidélité à la décence dans quelques morceaux de sa Traduction: c'est le soin d'une ame honnête. Tout a concouru en Allemagne au succès de l'Original; le nom de l'Auteur, célèbre par ses Poésies sacrées, & connu en dernier lieu par des productions d'un ordre très différent; le genre & le mérite de l'Ouvrage, la beauté

du ſtyle, les idées neuves, & les Tableaux rians dont il eſt rempli. Auſſi les Allemands ſe plaiſent-ils à comparer Agathon à Télémaque, ou à Bélizaire.

PROVINCES-UNIES.

LEEUWAERDEN. *A. Ferwerda* a imprimé: JOSUÆ VAN IPEREN *A. L. M. Philoſ. Doct. Soc. Scient. Harlem. Sodalis, & Verbi Divini Præconis Verani*, Hiſtoria Critica Edomæorum & Amalekitarum, *Qua priſcis hinc inde Judæorum Annalibus, tum Prophetiis etiam Obadiæ aliorumque vatum, de rebus Edomiticis agentium, nova lux affunditur*; c. à. d. *Hiſtoire Critique des Iduméens & des Amalécites, où l'on répand du jour ſur l'Hiſtoire des Juifs & ſur les Prophéties, particulièrement ſur celles d'Abdias*, par Mr. J. VAN IPEREN &c. 1768, *in* 4°. *pp.* 419. Ce docte & intéreſſant Ouvrage mérite bien que nous nous en occupions dans quelque autre Partie de ce Journal.

UTRECHT. *G. T.* & *A. van Paddenburg* diſtribuent la troiſième Partie du Tome IIIe. de la *Géographie ſacrée ou Deſcription de tous les Pays dont il eſt parlé dans l'E. S. &c.* par Mr. BACHIENE, Paſteur

&

& Profeſſeur à Maſtricht, 1768. grand 8°. C'eſt la clôture de ce bon Ouvrage. Il a eu tout le ſuccès que nous avions prévu (*), & nous apprenons avec plaiſir qu'on en a fait une Traduction Allemande, imprimée à Clèves.

A. van Paddenburg a imprimé : *Specimen Philoſophico-Theologicum de Providentia Dei ſpeciali. Auctore* ANE DRYFHOUD, *Herenveena-Friſio, S. S. Theol. & Philoſ. Doctore, ut & A. L. Magiſtro*, 1768. grand 8°. de 226. *pp.* Le dogme de la Providence particulière eſt très bien établi dans cet Ouvrage. Mr. DRYFHOUD, tout jeune encore, y traite ce ſujet, auſſi délicat qu'important, avec une ſolidité & une juſteſſe d'eſprit qui ne ſont guère de ſon âge, & qui font concevoir de lui les plus belles eſpérances.

Le même Auteur a enrichi d'une bonne Préface la Traduction du premier Tome de la *Morale* de Mr. DE MOSHEIM. Cette Traduction paroît ici chez *G. T.* & *A. van Paddenburg*, ſous ce titre : *De Zeden-Leer der Heilige Schrift; in de Hoogduitſche Taal be-*

(*) Voyez ce que nous en avons dit dans le Tome XI. de cette *Biblioth.* Part. II. *pag.* 503. & *ſuiv.*

beſchreeven door JOHAN LAURENS VAN MOSHEIM, *Kancelier van de Koninglyke en Keurvorſtelyke Hoogeſchool te Gottingen: naar 't Oorſpronkelyke, volgens den vierden vermeerderden en verbeeterden Druk vertaald.* Eerſte Deel, *met een Voorreden van den Heer* Ape Dryfhoud, *A. L. M. Philoſ. Doct. & S. S. Theol.* 1768. *in* 4°. *pp.* 875. ſans la Préface qui en a 44. Ceux qui ne connoîtroient pas l'excellente *Morale* de Mr. DE MOSHEIM, peuvent voir ce que nous en avons dit dans le Tome XVIII. de cette *Biblioth.* Part. II. pag. 515 & *ſuiv.*

AMSTERDAM *J. Schreuder* a imprimé un bon Ouvrage, dont voici le titre, en attendant que nous en donnions l'Extrait au Trimeſtre prochain: *Paradoxes Moraux & Littéraires.* 1768. grand *in* 12. de 488. *pp.*

Le même Libraire a publié le *Proſpectus* que voici: „ L'Académie Royale des „ Sciences de Paris eſt un Corps ſi re„ ſpectable & ſi connu, qu'il ſuffit de la „ nommer pour concevoir d'abord ce que „ les Sciences ont de plus profond, de „ plus néceſſaire & de plus utile. En ef„ fet le Mathématicien, l'Aſtronome, le „ Phyſicien, le Médecin, le Botaniſte, le „ Chy-

„ Chymiſte, le Mécanicien &c. la regardent
„ comme le dépôt le plus vaſte & le plus
„ riche de leurs découvertes & le plus ſûr
„ guide dans leurs recherches. Apres cet-
„ te idée, que tout le monde avoue, il
„ ſuffit de nommer les *Mémoires*, que les
„ Membres de cette Académie compoſent
„ annuellement, & qui ramaſſés en corps ſe
„ publient ſucceſſivement depuis le com-
„ mencement de ce ſiécle, pour en avoir
„ d'abord une notion qui les éléve à un
„ mérite analogue à celui que poſſéde uni-
„ verſellement depuis ſi long-temps le Corps
„ entier.

„ Il ſeroit donc inutile de vouloir recom-
„ mander l'utilité de ces Mémoires pour
„ faire l'éloge de leur contenu; il vaudroit
„ mieux témoigner de l'étonnement de ce
„ qu'ils ne ſe trouvent pas plus généraie-
„ ment répandus dans les mains où ils ſont
„ d'une néceſſité indiſpenſable, & où l'on
„ auroit droit de les chercher.

„ L'Edition de Paris de ce *Recueil de*
„ *Mémoires de l'Académie Royale des Scien-*
„ *ces* conſiſte déja en 67. Volumes *in* 4°.
„ Elle eſt d'un prix qui retient les uns, &
„ empêche les autres d'en faire l'acquiſition.
„ Dès le commencement, on a ſongé en

„ Hol-

„ Hollande, afin de lever cet obſtacle, „ d'imprimer ces mêmes Mémoires ſans au- „ cune altération ou diminution, & ſcru- „ puleuſement exacte ſur celle de Paris & du „ format *in* 12°. Au moyen de cette entre- „ priſe, on a réuſſi à faciliter l'acquiſition „ de ces Mémoires à un prix, qui, pour „ quelques Volumes, diffère de la moitié, „ de quelques-uns un peu plus, & de quel- „ ques autres de quelque choſe de moins „ que le prix de l'Edition *in* 4°. A Paris „ les plus petits Volumes coûtent autant „ que les plus grands; au lieu que de l'E- „ dition de Hollande *in* 12°. les Volumes „ ne ſont évalués que ſelon le nombre de „ leurs feuilles & de celui des Planches qui „ y entrent, & qui ſont ſur le total très „ nombreuſes.

„ Les deux Editions croiſſant & augmen- „ tant toujours l'une à la ſuite de l'autre, „ commençoient à devenir des Corps pe- „ ſans, que bien des curieux deſiroient de „ voir limités par un terme convenable; „ les uns pour avoir un Corps achevé & „ terminé, & les autres pour trouver un „ nouveau terme où ils pûſſent commen- „ cer convenablement l'acquiſition de la „ ſuite de cet Ouvrage. Cette conſidération

„ dé-

„ détermina le Libraire Editeur de l'Edition
„ in 12o. de Hollande, à un expédient
„ qui, certainement, dût être approuvé des
„ uns & des autres. Sur le point de pu-
„ blier les Mémoires de l'année 1751. il
„ remarqua que ſon Edition alloit conſiſter
„ en 99. Volumes; il fit compoſer par un
„ habile homme (déjà très favorablement
„ connu par ſa capacité) un Centième Vo-
„ lume, qui contenoit une récapitulation de
„ tout le contenu des 99. précédens, de
„ même qu'une analyſe de toutes les Scien-
„ ces qui y ſont traitées, ſelon la marche
„ & les progrès qu'on leur voit faire dans
„ les Mémoires mêmes. Il nomma ce Vo-
„ lume, *le Centième Volume de la pre-*
„ *mière Centurie de Volumes*: Il y ajouta
„ une Table générale des Matières en
„ 4. Volumes, qui s'étend ſur les 100 Vo-
„ lumes ſusdits, & par-là, il mit un ter-
„ me, une clôture, à un Corps déjà deve-
„ nu aſſez grand: quelques Curieux y de-
„ voient donc trouver cette limite & ce
„ terme qui finiſſoit leur Exemplaire, &
„ lui donnât en effet un air d'achevé & de
„ complet; dans le même temps que d'au-
„ tres, qui ſucceſſivement avoient négligé
„ de prendre les nouveaux Volumes, de-

„ voient y trouver un aiguillon, pour com-
„ pléter leurs Exemplaires, & se procurer
„ les Volumes dont ils étoient en arrière.
„ Mais comme bien des personnes ont ce-
„ pendant encore négligé de compléter leurs
„ Exemplaires des cent premiers Volumes,
„ c. à. d. de la première Centurie, el-
„ les doivent s'en prendre à elles-mêmes,
„ si on peut leur faire des reproches, &
„ leur imputer qu'elles sont cause de la
„ diminution de valeur de leurs Exemplai-
„ res incomplets. Tout le monde sait com-
„ bien un Livre, sur-tout quand c'est un
„ grand Ouvrage, est dégradé lors qu'il
„ y manque quelque Volume; & en effet
„ il n'est en lui-même qu'une espèce de
„ fragment. Cette opinion reçoit plus de
„ force, quand il s'agit d'un Ouvrage qui
„ est terminé & fini comme l'est celui-ci.
„ C'est donc pour encourager & animer
„ ceux qui sont dans le cas, & leur facili-
„ ter le moyen de compléter leurs Exemplai-
„ res, en se procurant les diverses Années
„ ou Volumes qui leur manquent, que le
„ Libraire Editeur de l'Edition de Hollan-
„ de in 12°. de cet Ouvrage, a résolu de
„ leur céder les Volumes qui leur man-
„ quent, à un prix diminué de la moitié du

„ prix

„ prix ordinaire, & payement comptant, &
„ celà pendant huit mois à compter du pre-
„ mier Octobre de la présente année 1768.,
„ après lequel temps expiré, le tout sera
„ remis à l'ancien prix. Ceux qui veu-
„ lent profiter de cét avantage, peuvent
„ s'adresser chez lui à Amsterdam, ou à
„ son Magasin à Leipzig en temps de foi-
„ re, où bien encore dans d'autres Villes
„ aux Libraires qui, par le moyen du Com-
„ merce & de la Correspondance, sont à même
„ de coopérer à l'effet de ces propositions.
„ Comme c'est sur-tout depuis les Volumes
„ de l'année 1725. & suivans; qu'on remar-
„ que cette négligence, ce n'est que de ces
„ Volumes & des suivans dont il s'agit;
„ & pour que chacun en soit bien informé,
„ on donne ici la spécification des prix tels
„ que chaque année a toûjours coûté, & tels
„ que l'Edition est offerte à présent.

Suit ci derrière.

		à-présent.		*autrefois.*
Les Années	1725 & 26.	4Vol. à *f* 2-10	au lieu de	*f* 5: -
	1727 & 28.	4Vol. . 3-15	. . .	7:10
	1729 .	2Vol. . 1-15	. . .	3:10
	1730 .	2Vol. . 2-18	. . .	5:15
	1731 .	3Vol. . 3-15	. . .	7:10
	1732 .	2Vol. . 2-15	. . .	5:10
	1733 .	2Vol. . 2-18	. . .	5:15
	1734 .	2Vol. . 2-18	. . .	5:15
	1735 .	2Vol. . 2- 8	. . .	4:15
	1736 .	2Vol. . 2- 3	. . .	4: 5
	1737 .	2Vol. . 2- -	. . .	4: -
	1738 .	2Vol. . 1-10	. . .	3: -
	1739 .	2Vol. . 2- -	. . .	4: -
	1740 .	2Vol. . 2-13	. . .	5: 5
	1741 } 1742 }	4Vol. . 4- -	. . .	8: -
	1743 .	2Vol. . 1-15	. . .	3:10
	1744 .	2Vol. . 2- 8	. . .	4:15
	1745 .	2Vol. . 2: -	. . .	4: -
	1746 .	3Vol. . 4-10	. . .	9: -
	1747 .	3Vol. . 2-15	. . .	5:10
	1748 .	3Vol. . 2-15	. . .	5:10
	1749 .	3Vol. . 2- 5	. . .	4:10
	1750 .	2Vol. . 1-15	. . .	3:10
	1751 .	3Vol. . 2-12	. . .	5: 4
La Table		3Vol. . 3-16	. . .	7: 8
Le Centième Volume avec le 4e. Tome de la Table		2Vol. . 1-13	. . .	3: 5

„ Les Années 1752. & ſuivantes compoſent la nouvelle Centurie. Cette nouvelle Centurie marche par ordre de Tomes

„ mes, dont les 13e. & 14e. ont paru depuis „ peu, & les autres suivront successivement.

„ Les prix ci-dessus sont mis en florins „ & sols de Hollande: le florin est compo- „ sé de vingt sols. Cinq florins & cinq sols „ font un Ducat. Au moyen de cette éva- „ luation, il sera facile de trouver le rap- „ port de ces florins avec toute autre mon- „ noie quelconque: le florin vaut environ „ quarante-deux sols de France, & vingt-un „ sols d'Angleterre".

A Amsterdam chez J. SCHREUDER, 1768.

Les Héritiers de *F. Houttuyn* ont mis en vente: *Natuurlyke Historie &c.* c. à. d. *Histoire Naturelle ou Description détaillée des Animaux, des Plantes, & des Minéraux, suivant le Système de Mr.* Linnæus, *avec figures*; Tome I. Douzième Partie; *Suite des Insectes.* 1768. grand 8°. de 624. *pp.*

Henri Viergot, Libraire de cette Ville, & *J. le Mair*, Libraire de Leyde, ont imprimé: *Bibliotheca Hagana Historico-Philologico-Theologica, ad continuationem Bibliothecæ Bremensis Novæ Constructa Classis Primæ, Fasciculus secundus* 1768. 8o. *pp.* 207. Les Pièces que Mr. le Professeur BARKEY publie dans cette seconde Partie de la *Bibliothèque de la Haye*, sont: 1. B. V. D.

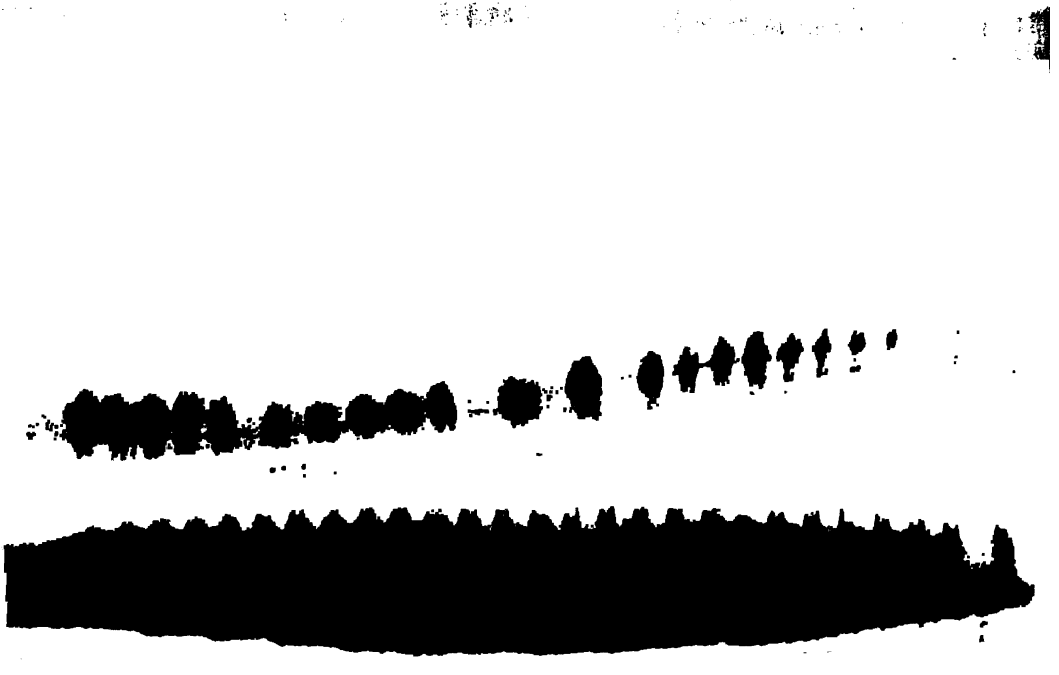

Dau-
donné
dif-
rits,
pport
ceſſai-
avons
qui ne
Mais
ger de
à no-
ieux
nous
donné
dont
parti-
plupart
très
int en
qua-
meſu-
d'Am-
férer,
qu'élette
grand
la per-
laire au
re, Il-
le

SCHULZE, *Gymnaſii Regii Joachimici, quod Berolini eſt, Profeſſoris, & alumnorum Ephori*, Additamenta variantium Lectionum, *è Gerſoniana Sacri Codicis Editione collectarum, cum adjectis Obſervatiunculis.* 2. J. C. HARENBERGII, *Præpoſiti Capituli S. Laurentii prope Schoningam & Profeſſoris Carolini Brunſvicenſis*, Commentatio in *Jeſ.* XXVIII., *Pars prima.* 3. TIBERII DE BAAR, *V. D. M. Witmarſumi in Friſia*, Diſſertation, Exegetica in viſum *Zachariæ* Cap. V: 5 *ſq.* 4. Vita JOANNIS HENRICI HORCHII, *delineata à* JACOBO SCHEPPIO, *Conſiliario Eccleſ. Inſpectore & V. D. M. Dillenburgienſi.* 5. C. BOOT, *V. D. M. quondam Mediohurgenſis*, Obſervatio ad *Deut.* XXI: 22, 23. & *Gal.* III: 13.

J. H. Schneider, diſtribue le Xe. Tome de ſon Edition de l'*Hiſtoire Naturelle générale & particulière, avec la Deſcription du Cabinet du Roi, par Mrs.* DE BUFFON & DAUBENTON. 1768. *in* 4°. *pp.* 168. avec 57. Planches & 2 Vignettes. Ce Volume eſt accompagné d'un Supplément pour le IIIe Tome, Supplément conſidérable, qui manque à l'Edition de Paris, & qui eſt un nouveau mérite pour celle d'Hollande. Les Editeurs de celle-ci obſervent avec raiſon qu'il

qu'il auroit été à ſouhaiter que Mr. DAUBENTON, qui dans cet Ouvrage a donné avec tant d'exactitude les dimenſions des différentes parties des animaux qu'il a décrits, fût entré dans le même détail par rapport à l'Homme. Ce n'eſt pas qu'il fût néceſſaire d'en décrire toutes les parties; nous avons aſſez de bons Ouvrages d'Anatomie qui ne nous laiſſent rien à deſirer à cet égard. Mais comme nous ſommes accoutumés à juger de la grandeur des animaux, relativement à notre taille, il eût été bon, que pour mieux fixer nos idées ſur les deſcriptions qu'il nous en donne, Mr. DAUBENTON eût donné auſſi les dimenſions des diverſes parties dont l'aſſemblage forme le corps humain, particuliérement du ſquélette, dont la plupart des Lecteurs n'ont qu'une connoiſſance très imparfaite, & par là même ne ſont point en état d'y rapporter les os analogues des quadrupèdes, que Mr. DAUBENTON a meſurés avec tant de ſoin. Les Editeurs d'Amſterdam ſe ſont donc déterminés à inſérer, dans leur Edition, une figure du ſquélette de l'Homme. Ils ont choiſi celle du grand Anatomiſte, Mr. ALBINUS, & avec la permiſſion du célèbre Auteur, ils l'ont réduite au format des autres planches de ce Livre. El-

le offre le ſquélette non d'un cadavre, mais tel qu'il eſt dans l'Homme vivant. On peut voir dans la Préface que Mr. ALBINUS a miſe à la tête de ſon magnifique Ouvrage intitulé *Tabulæ Sceleti & muſculorum corporis humani*, quelle peine il a priſe pour avoir un ſquélette préciſément dans l'attitude où il eſt dans un homme debout & prêt à marcher. Il a choiſi un ſujet bien conformé, d'environ cinq pieds & trois pouces de longueur. On trouvera dans le Supplément que nous annonçons, outre cette belle planche, l'énumération de tous les os qui *compoſent* le ſquélette, & les dimenſions de chacun d'eux.

HAARLEM. Le 24 Mai de cette année, la Société Hollandoiſe des Sciences a élu deux nouveaux Directeurs, & deux Membres. Les premiers ſont: Mr. JEAN DANIEL D'ABLAING, *Seigneur de Gieſſenburg*, Député de la part d'Utrecht à l'Aſſemblée de LL. HH. PP., & Mr. & Me. FRANÇOIS FAGEL, Greffier de LL. HH. PP. Les nouveaux Membres ſont: Mr. JEAN NETTIS, Docteur à Middelburg, & Mr. CORNEILLE PLOOS VAN AMSTEL, Directeur de l'Académie de Deſſin à Amſterdam. Depuis cette Aſſemblée du 24, la Société a été informée que Mr.

ALE-

ALEXANDRE PIERRE NAHUYS, Docteur en Médecine à Hoorn, eſt l'Auteur de la Diſſertation qui a pour deviſe, *In magnis voluiſſe ſat eſt* (*). Conſéquemment elle lui a fait remettre la Médaille d'argent, qui avoit été adjugée à l'Ecrivain de cette Pièce.

LEYDE. *Doctrina Chriſtianæ Religionis, per Aphoriſmos ſummatim deſcripta. Editio ſexta. Cui nunc accedit* ΤΠΟΤΥΠΩΣΙΣ *Theologiæ Elenticæ. In uſum Scholarum domeſticarum* CAMPEGII VITRINGÆ, *Theol. & Hiſt. Sacræ Profeſſoris. Curante* MARTINO VITRINGA, *qui Præfationem, Prolegomena, & Adnotationes adjecit, nec non Analyſin V. Cl.* Theodori Scheltingæ. *Pars IV. Ex Officina* Joannis le Mair 1768. grand *in* 4°. de 569 *pp.* Il y a près de quatre ans que le troiſième Tome de ce grand Ouvrage parut; mais l'on ne ſera pas ſurpris que les Volumes ne ſe ſuccédent pas plus rapidement, ſi l'on conſidère les lectures immenſes & le travail prodigieux qu'exige une *Bibliothèque Théologique* auſſi étendue & auſſi exacte que celle que Mr. VITRINGA nous donne ici. Nous diſons une *Bibliothèque Théologique*, car c'en eſt vérí-

(*) Voyez la Partie précédente de cette *Biblioth.* pag. 252.

véritablement une. On peut voir la notice qui s'en trouve dans le *Tome XVe.* de ce Journal *Part. I. Art. XI.*

On ſait que *Mr. GRENVILLE*, Miniſtre d'Etat, chargé du département des Finances de l'Angleterre dans les années 1763. 1764. & 1765. a publié un Ecrit pour juſtifier ſon adminiſtration: ou du moins on lui attribue cet Ecrit, qui a été très applaudi, par ceux mêmes qui ne lui étoient pas favorables. Cette Pièce a été miſe & publiée en François *in 4°.* ſous le titre de *Mémoire ſur l'adminiſtration des Finances de l'Angleterre depuis la paix: Ouvrage attribué à Mr. GRENVILLE, Miniſtre d'Etat, chargé de ce département dans les années* 1763. 1764. & 1765. *Traduit de l'Anglois, & augmenté de Notes, de Sommaires, & d'une Table des Sommaires, ainſi que d'une Introduction, qui contient une idée du Revenu & des Dettes de l'Angleterre; & une Analyſe du Mémoire, & qui eſt ſuivie de l'état de la Dette nationale au 5e. Janvier* 1767. *A Mayence, de l'Imprimerie des Aſſociés Jean Fauſt & Jean Gutteuberg*, 1768. Cette Edition Françoiſe, vraiſemblablement faite à Paris, ne ſe trouvant que peu répandue, on en a fait une autre ici, chez Mr. *Luzac*, *in 12°.* Elle eſt augmentée

mentée d'un *Avertissemens* très intéressant, dans lequel on donne une idée claire & nette de la nature des fonds de l'Angleterre. Nous en parlerons plus amplement.

Voici le *Prospectus* d'un grand Ouvrage qui se débitera bientôt chez le même Libraire, ainsi qu'à *Amsterdam* chez *C. Potgieter*, & à *Utrecht* chez *W. van der Weyde*.

PROSPECTUS *d'un Ouvrage intitulé:* LA CONSTITUTION UNIGENITUS *déférée à l'Eglise Universelle; ou Recueil des Réclamations & Actes d'Appel interjettés au futur Concile général de ladite Constitution; avec les Arrêts, Arrêtés, Remontrances, & autres Actes des Parlemens & Juridictions du Royaume, rendus & publiés au sujet de la même Constitution & de ses suites. En trois Parties formant Quatre Volumes* in folio. *Le prix est de fl.* 30. *argent d'Hollande.*

„ A l'inspection du Titre, l'on pourroit „ s'imaginer qu'il n'est question, dans l'Ouvra„ ge que nous annonçons, que de matières „ Théologiques, de disputes de mots, de con„ troverses minutieuses, qui intéressent peu „ ou point la plûpart des hommes.

„ Non. Il intéresse également l'Eglise & „ l'Etat; la Constitution *Unigenitus* qui en fait „ l'objet, attaquant également les Dogmes ca-

„ pitaux

„ pitaux de la foi, l'esprit & le cœur de la „ Religion, & les maximes fondamentales „ des Etats & des Empires.

„ C'est l'idée qu'en donnoit en 1735 l'im„ mortel Abbé Pucelle aux Chambres du Parle„ ment de Paris le 22 Août. La Bulle, s'é„ crioit-il, est le *fléau de l'Eglise & de l'Etat.* „ *Tout y a perdu, la Religion, l'Eglise, le Roi* „ *& l'Etat.* Plusieurs années après, l'auguste „ Sénat entier, parlant au Roi dans ses graves „ & savantes Remontrances du 10. Avril „ 1752. tenoit le même langage : *Jamais* „ *affaire si importante n'a conduit votre Par*„ *lement aux pieds du Trône. La Religion,* „ *l'Etat, les Droits de votre Couronne sont éga*„ *lement menacés.*

„ C'est donc ici l'affaire de l'Homme Chré„ tien & de l'Homme Civil, du Prince & du „ Sujet, du Laïc & du Prêtre, de l'Ecclésias„ tique & du Magistrat, du François & de „ l'Etranger.

„ Or ce sont les pièces de cette grande af„ faire, dont on annonce ici le Recueil. L'on „ s'y est borné aux Actes qui ont été trouvés „ en forme probante & authentique, c'est-à-di„ re, ou enregistrés dans des Greffes publics, „ ou attestés véritables par des personnes con„ stituées en dignité, ou enfin, ce qui ne fait

„ qu'un

„ qu'un petit nombre, copiés ſur les origi-
„ naux que l'on conſerve avec ſoin.

„ L'Ouvrage eſt en Quatre Volumes *in fo-*
„ *lio*. Le premier renferme tous les Actes &
„ Réclamations de l'Egliſe de Paris, c'eſt à-
„ dire, de tous les Ordres que l'on y diſtin-
„ gue, Chapitres, Curés de la Ville & du Dio-
„ cèſe, Clergés des Paroiſſes, Communautés,
„ Univerſité, Faculté de Théologie &c. &c.
„ ayant à leur tête le Cardinal de Noailles,
„ qui gouvernoit alors ce grand Diocèſe.

„ L'on voit l'enchaînement de tous ces Ac-
„ tes dans la première Partie d'une Préface
„ qui ſe lit à la tête du premier Volume; &
„ dans une ſeconde on fait ſentir le poids &
„ l'autorité d'un pareil témoignage, ſa promp-
„ titude, ſon entière liberté, ſon univerſalité,
„ ſon uniformité, ſa conſtance &c. dont le
„ Cardinal de Noailles diſoit lui-même, mal-
„ gré ſes lenteurs & ſes variations &c; Que
„ la Réclamation de ſa ſeule Egliſe, (ſi floriſ-
„ ſante alors) devoit contrebalancer & pou-
„ voit l'emporter ſur bien d'autres Egliſes,
„ renfermant dans ſon ſein la première & la
„ plus ſavante Univerſité du Monde Chré-
„ tien, & la Faculté de Théologie la plus
„ éclairée qui fût alors.

„ Cette Préface, jointe à la Table des Cha-

„ pitres,

„ Patrie, & avec eux, de l'Ordre, des Loix,
„ de la Juſtice & de la Paix.

„ Le nombre des Arrêts rendus par les
„ Cours ſouveraines eſt innombrable. L'on
„ voit, dans ce quatrième Volume, la Bulle
„ modifiée & reſtrainte dès ſon introduction
„ en France; le fantôme d'une acceptation de
„ l'Egliſe univerſelle diſſipé & évanoui avant
„ qu'il ſoit formé; la chimère de l'Infaillibilité
„ Papale renvoyée aux *fables ultramontaines*,
„ dont elle a toujours fait le nœud & le pre-
„ mier anneau; (M. le Premier Préſident de
„ Mêmes.) la malheureuſe Bulle *dépouillée*
„ du titre auguſte de Règle de foi, & réduite
„ à ſa honteuſe nudité; le ſchiſme combat-
„ tu dans ſa naiſſance, arrêté dans ſes progrès,
„ étouffé dans ſon débordement. L'on y voit
„ ces grands Magiſtats, la balance à la main,
„ peſer & établir les droits reſpectifs de la
„ Puiſſance ſpirituelle & de la Puiſſance tem-
„ porelle, les bornes qui diſtinguent leur do-
„ maine, & rappeller ſur ce point à leur
„ devoir ceux qui avoient franchi les limites
„ ſagement poſées par les SS. Canons.

„ Après un Appendix qui contient les pré-
„ cautions priſes par quelques Cours étrangè-
„ res au ſujet de l'infortuné Décret, dont les
„ unes lui ont totalement fermé l'entrée dans
„ leurs

„ leurs Etats, les autres ont impoſé un ſilen-
„ ce abſolu ſur ce *fléau* de tout Etat: là ſi-
„ nit l'Ouvrage; & il ſemble qu'il ne peut
„ être publié plus à propos que dans un
„ temps où Dieu lui-même parle, tonne &
„ éclate; où tout l'Univers eſt encore frappé
de ce grand Acte de la Juſtice éternelle de Dieu ſur une Société perverſe & pernicieuſe: temps, où après plus de deux cent ans de gloire, de crédit & de puiſſance, on voit tout à coup diſparoître de tant d'Etats, par une proſcription ſolemnelle & irrévocable, un Inſtitut, dont les Magiſtrats François avoient déjà manifeſté les conſéquences & les vices de toute eſpèce. . . . . (Diſcours
„ de M. l'Abbé Chauvelin, Conſeiller de
„ Grand-Chambre en dénonçant les derniè-
„ res horreurs des Jéſuites en Eſpagne).

„ Il faut eſpérer que le Dieu Tout-Puiſſant
„ & Eternel ſuſcitera au pieux & ſavant E-
„ diteur, un héritier de ſon zèle également
„ réligieux & patriotique, pour continuer
„ l'Ouvrage que nous annonçons, & le por-
„ ter juſqu'à l'entière conſommation de ce
„ grand coup de la Juſtice de Dieu, que l'on
„ a peine à croire en le voyant de ſes yeux,
„ & qui fait dire d'avance aux moins attentifs
„ & moins religieux: Il y a donc au Ciel un

„ Juge qui juge les hommes ſur la terre. „ Amen. (Pſal. 57. 11.).

„ Il ne nous reſte plus que de parler de la „ Partie Typographique de l'Ouvrage entier „ L'impreſſion en eſt belle, exacte & correc- „ te; la beauté du papier, la netteté des „ caractères &c: rien n'a été négligé. Tout „ a été employé pour conduire l'Ouvrage au „ point de perfection que demande l'impor- „ tance des objets qu'il réunit".

DORDRECHT. Voici quelques Vers Latins, que Mr. le Recteur DE ROOY a faits à l'occaſion de la mort du célèbre Abbé WINKELMANN, aſſaſſiné à Trieſte dans le mois de Juin de cette année.

Atrociſſima Eruditiſſimi Abbatis WINKELMANNI *Caede nunciata.*

In Patriam remeans, opibus ditatus, Arion
Quam prope crudelem ſenſit abeſſe necem!
Elapſum at medio ſervavit in aequore delphin,
Et doctum tergo per mare vexit onus.
WINKELMANNIADEN *repetentem moenia Romae*
Improba cum peteret dextera ſacrilegi;
Hei mihi! cur nullus, jugulo qui averteret enſem,
Et caput hoc ſanctum cui tegeretur, erat?
Quid poſthac Pallas docto, quid proderit aegis,
Auxilio piſcis ſi moge tutus agit?

Aliud.

Aliud.

Quæ— nuper stupuit, Cæsar jam munera docto
Aurea quam cuperet nulla dedisse Viro!

Aliud.

Praemia doctrinae tantis sociata periclis
Si veniunt; veniant praemia nulla mihi.

ANT. DE ROOY.

LA HAYE. *Philosophische Aanmerkingen omtrent de Christelyke Religie* &c. c. à. d. *Réflexions Philosophiques sur la Religion Chrétienne, par Mr.* G. F. MEIER, *Professeur en Philosophie à Halle, & Membre de l'Acad. Roy. des Sciences de Berlin; Traduites de l'Allemand par Mr.* van Haar, Tome IId., Troisième Partie; chez *P. van Cleef* 1768. grand 8o. de 220 *pp.* Nous avons assez fait connoître l'objet, la méthode & l'excellence de cet Ouvrage. Il suffira pour le présent de dire que cette nouvelle Partie est très digne des précédentes & de la grande réputation de Mr. MEIER. Cet habile Homme y traite des *Sacremens;* de la *Doctrine Socinienne touchant Jésus-Christ; du concours de Dieu, & de la manière dont il opère la Conversion & la Sanctification;* du *plus ou du moins d'importance des erreurs dans la Religion Chrétienne.*

F. Staatman diſtribue le IIIe. & dernier Tome de l'*Hiſtoire de la Réformation*, ou *Mémoires de* JEAN SLEIDAN *&c. Traduits par le Dr.* LE COURRAYER *&c.* Avec une ample *Table des Matières.* Nous en rendrons compte inceſſamment.

Nous avons reçu quantité d'autres Nouveautés, tant de ces Provinces que des Pays Etrangers; mais, faute de place, nous ſommes obligés de les réſerver pour la Partie ſuivante de cette Bibliothèque: elle paroîtra dans quelques ſemaines.

TABLE DES MATIERES,

Contenues dans le Vingt-Neuvième Tome

DE CETTE

BIBLIOTHEQUE.

A.

Abrégé Chronol. de l'Hiſt. Ottomane, notice de cet Ouvr. de Mr. *de la Croix* 447.

Académie Roy. de Chirurgie, ann. du 4e. Tome de ſes *Mémoires* 442.

Agathe & Iſidore, ann. de ce Roman 236.

Agathon (*Hiſtoire d'*) notice de cet Ouvr. de Mr. *Wieland* 460.

Agriculture, ſelon qu'elle eſt plus ou moins floriſſante les Peuples ſont plus ou moins po-

policés, libres, humains &c. 342. état de l'agriculture chez les différens Peuples 345 & *suiv.*

Algèbre (*Elémens d'*), voyez *le Blond.*

Amortissement, voyez *Campomanès.*

Anacréon, voyez *Paghiel.*

Anville (Mr. *d'*) ann. de sa *Géographie ancienne abrégée* 227.

Arnaud (Mr. *d'*) ann. de ses *Oeuvres Philosophiques & Morales* 236.

Art de se traiter & de se guérir soi-même, ann. de cet Ouvr. de Mr. *Langbans* 444.

Artilleur, voyez *Dictionnaire.*

Astronomie, voyez *la Lande.*

Atton, ann. d'une Edition de ses Oeuvres 441.

B.

Bachiene (Mr.) ann. du dernier Tome de sa *Géographie sacrée* 462.

Baddini (Mr.) ann. du 2d. Tome de son *Catalogue des MSS. Grecs de la Bibliothèque des Medicis* 438.

Barkey (Mr.) ann. de sa *Bibliotheca Hagana* 249 471.

Beau (Mr. *le*) ann. des Tomes 11 & 12 de son *Histoire du Bas Empire* 230.

Bellini (Mr.) ann. de son Ouvr. sur les Médailles d'Italie du moyen âge 434.

Bêtes, ſi elles exiſteront dans un état à venir 209.

Bibliotheca Hagana, ann. de ce Journal de Mr. *Barkey* 249. ann. de la 2e. Partie 471.

Blond (Mr. *le*) ann. de ſes *Elémens d'Algèbre* 220.

Boddaert (Mr.) ann. de ſa Traduct. Holland. de l'Ouvr. de Mr. *Pallas* ſur les *Zoophytes* 239.

Beſſe (Mr.) Extr. de ſes *Voyages aux Indes Occidentales* 175.

Boswell (Mr.) ann. de ſa *Relation de Corſe* &c. 217.

Brugmans (Mr.) Extr. de ſa Harangue ſur les moyens de perfectionner la Phyſique 149.

Brutes, voyez *Bêtes*.

Brutus, prêtoit de l'argent à 48 pour cent par an 45.

Bury (Mr. *de*) ann. de ſon *Hiſtoire de Louis XIII.* 230.

C.

Campomanès (*Don Pedro*) ann. de ſon *Traité des Droits Royaux d'Amortiſſement* 439.

Catalogue des MSS. Grecs, voyez *Bandini*.

Cène (*Ste.*) quelles idées on doit ſe faire

de cette cérémonie, ſon utilité, par quel elle doit être célébrée &c. 205. & ſuiv.
Cervantes, ann. d'une nouv. Edit. de ſes *Oeuvres* 144.
Chine, ſa population, 358. combien l'agriculture y eſt en honneur 360. & *ſuiv.*
Chirurgie, voyez *Hiſtoire.*
Chymie, ſon origine & ſon hiſtoire 411. & *ſuiv.* ſecours qu'elle peut tirer des Mathématiques 415 & *ſuiv.*
Colbert, Mémoire qu'il adreſſa à Louis XIV. 103.
Condé, voyez *Henri II*, & *Hiſtoire.*
Connétable de France, Extr. d'une Diſſertat. ſur cette Dignité. 105. & *ſuiv.*
Conſentement préſumé, 326.
Conſtitution Unigenitus déférée à l'Egliſe Univerſelle, Proſpectus de cet Ouvr. 477.
Corſe (*Relation de*) ann. de cet Ouvr. de Mr. *Boswell* 217.
Croix (Mr. *la*) ann. de ſon *Traité de Morale* 220.
——— (Mr. *de la*) ann. de ſon *Abrégé Chronol. de l'Hiſt. Ottomane* 447.
Culte des Saints, voyez *Saints.*

D.

DEan (Mr.) précis de ſon *Eſſai ſur la vie future des animaux brutes* 209

Décrétales, ann. d'une Harangue de Mr. *Voorda* ſur ce ſujet 238.

Deſormeaux (Mr.) IIIe. Extr. de ſon *Hiſt. de Louis de Bourbon, ſecond du nom, Pr. de Condé* 118.

D'Eſtandau (Mr. *J.*) ann. de ſa Trad. Franç. d'un Ouvr. de Mr. *Holwell* ſur la petite Vérole 255.

Deſtouches (*Néricault*) notice de ſa Vie & de ſes Ouvrages 451.

Dictionnaire portatif de l'Ingénieur & de l'Artilleur, par Mr. *Jombert*. Ouvr. ann. 222.

—— *interprète de Matière Médicale*, ann. de cet Ouvr. de Mr. *Julliot* 225.

—— *de Portraits Hiſtoriques*, *Anecdotes &c.* Ouvr. ann. 450.

Droit d'infliger des peines, d'où il dérive 318.

—— *Naturel*, Extr. d'une Diſſertat. où l'on prouve qu'il eſt un excellent appui de la Religion Chrétienne 312.

—— *Romain*, ſon uſage & ſes abus 1. *& ſuiv.* raiſons qui devroient le faire proſcrire de nos Tribunaux 10. *& ſuiv.*

Droits de la Souveraineté, Extr. d'une Diſſertat. où l'on en expoſe les vrais fondemens 311.

Dryſbous (Mr. *A.*) ann. de ſon *Eſſai ſur la Providence particulière* 463.

E.

Eau de Luce, ſes vertus, 226. ſa compoſition 227.

Education, Extr. d'un Ouvr. intit. *de l'Education Morale* 294.

Effets des Paſſions, Roman ann. 236.

Encyclopédie, voyez *Eſprit.*

Enfans, divers conſeils pour leur éducation 301 *& ſuiv.*

Eſprit de l'Encyclopédie, ann. de cet Ouvr. 234.

Eſſai ſur le Feu ſacré & ſur les Veſtales, par Mr. de *Fontenelle*, Extr. de cet Ouvr. 73.

F.

Feu ſacré, Diſſert. ſur ce ſujet, Extr. 73.

Finances de l'Angleterre, voyez *Grenville.*

——— *des Romains*, Extr. d'une Diſſertat. ſur ce ſujet 29 *& ſuiv.*

Fontenelle (Mr. *de*) Extr. de ſon Ouvr. intit. *Eſſai ſur le Feu ſacré & ſur les Veſtales* 73.

G.

Geographie ancienne abrégée, ann. de cet Ouvr. de Mr. d'*Anville* 224.

—— *sacrée*, voyez *Bochiene*.

Grenville (Mr.) ann. de la Trad. Franç. de ſes *Mémoires ſur les Finances de l'Angleterre* 476.

Grotius, étrange jugement que Mr. *Mercier* porte de ſon *Traité de la Guerre & de la Paix* 456.

Guarnacci (Mr.) ann. de ſes *Origines d'Italie* 436.

H.

Habn (Mr.) Extr. de ſa *Leçon Académique ſur les ſecours que les Mathématiques & la Phyſique ſe prêtent mutuellement* 407.

Harwood (Mr.) Extr. de ſa *Verſion libre du N. Teſtament* 67.

Heinſius, portrait de ce Penſionnaire 26.

Henri II. Prince de Condé, il eſt faux qu'il ſoit né 13. mois après la mort de ſon père 23.

Hiſtoire de France, voyez *Mélanges*, & *Monarchie*.

—— *du Bas Empire par M. le Beau*, Tom. 11. & 12. 230.

Hiſtoire de la Vie de Louis XIII., par M. *de Bury* 230.
—— *de Tancrède de Roban*, IId. Extr. 23.
—— *de Louis de Bourbon*, ſecond du nom, Pr. de Condé, IIIe. Extr. 118. IVe. Extr. 368.
—— *des Négociations pour la Paix de Belgrade* 231. IVe. Extr. 368.
—— *Critique des Idumées & des Amalécites*, ann. de cet Ouvr. 462.
—— *Naturelle de Mrs. de Buffon & d'Aubenton*, Tome Xe. de l'Edition d'Hollande 472.
—— ——, *ſuivant le Syſtême de Mr. Linnæus*, ann. de la 12e. Partie du Ier. Tome 471.
—— *de la petite Vérole*, jugement ſur cet Ouvr. de Mr. *Paulet* 229.
—— *& Mémoires de l'Acad. Roy. de Chirurgie*, T. 4e. ann. 442.
—— *d'Agathon*, notice de cet Ouvr. de Mr. *Wieland*. 466.
Humiliés, voyez *Tirabofchi*.

I.

IMpoliteſſe, c'eſt non ſeulement un défaut, mais auſſi un vice que la Réligion condamne 401. ſes caractères & ſes cauſes 402 *& ſuiv.*

In-

Ingénieur, voyez *Jombert.*
Inoculation de la petite Vérole, comment elle se pratique aux Indes Orient. 255.
Jombert (Mr.) ann. de son *Dictionnaire de l'Ingénieur & de l'Artilleur* 222.
Iperen (Mr. *Josué van*) ann. de son *Histoire des Iduméens & des Amalécites* 462.
Italie, voyez *Riforma d'Italia.*
Julliot (Mr.) ann. de son *Dictionnaire de Matière Médicale* 225.

K.

Kennicott (le Dr.) Extr. de ses *Observat. sur* 1 *Samuel VI.* 19. 114.
Kluit (Mr.) Extr. de son Ouvr. sur l'emploi de l'Article Grec &c. 167.

L.

Lande (Mr. *de la*) Traduction Hollandoise de son *Astronomie* 245.
Langbans (Mr.) ann. de son Ouvr. intit. *Art de se traiter & de se guérir soi-même* 445.
Laugier (Mr. l'Abbé) ann. de son *Histoire des Négociations pour la Paix de Belgrade* 231.
Luc II: 1, 2. explicat. de ce passage 170.

Luce, voyez *Eau.*

Lucrèce, ann. d'une Traduct. Franç. de cet Auteur 223.

M.

Maires du Palais, ce que c'étoit que cette charge 97.

Malais, ils ſont gouvernés par les Loix féodales 350.

Marck (Mr. *van der*) Extr. d'un Ouvr. où l'on examine ſon ſentiment ſur le Droit Romain 1.

Mathématiciens, défauts où *ils* tombent quelquefois 420. & *ſuiv.*

Mathématiques, voyez *Habn.*

Matière Médicale (*Dictionnaire interprète de*) Ouvr. ann. 225.

Mazzolari (le P.) ann. de ſon Poëme Latin ſur l'*Electricité* 434.

Médailles, voyez *Bellini.*

Meier (Mr.) ann. de la Trad. Holland. de la 3e. Partie du Tome II. de *ſes Réflexions philoſophiques ſur la Relig. Chrét.* 485.

Mélanges hiſtoriques & critiques ſur l'Hiſtoire de France, Extr. de cet Ouvr. 91.

Memnon, Conte 422.

Mémoires de l'Acad. Roy. de Chirurgie, Tom. IVe. ann. 442.

—— *ſur les Finances de l'Angleterre*, voyez *Grenville.*

Mercier (Mr.) notice de ſes *Songes philoſophiques* 455.

Merkelbach (Mr.) Extr. de deux de ſes Diſſertations 311.

Moines, combien ils ſont inutiles & pernicieux à la Société 66.

Monarchie de France, forme de ſon Gouvernement ſous les Rois de la première Race 91.

Montaigne, ſon éloge 459.

Montaigu (Mylady) ann. de ſes *Poéſies* 219.

Morale (*Traité de*) ann. de cet Ouvr. de Mr. *la Croix* 220.

—— (*La*) Extr. du VIe. Tome de cet Ouvr. de Mr. *Stapfer* 393.

—— de Mr. *Mosheim*, ann. de la Trad. Holland. de cet Ouvr. 463.

O.

OR triomphal, ce que c'étoit 36.

—— *coronaire*, ce que c'étoit 38.

Orphelin Normand, Roman ann. 235,

Ottomane (*Hiſtoire*) voyez *de la Croix.*

P.

Pagnini (le P.) ann. de ſa Trad. lat. d'*Anacréon* 440.

Paoli (*Paſcal*) caractère de ce grand Homme 217.

Pape, il n'eſt pas un Evêque univerſel, ni le Monarque de l'Egliſe 58. & *ſuiv.* il n'a aucun droit ſur le temporel des Princes 63.

Paradoxes moraux & littéraires, Ouvr. ann. 464.

Paſſions, leur utilité 298. moyens de les diriger & de les rectifier 300. & *ſuiv.*

Paulet (Mr.) ann. de ſon *Hiſtoire de la petite Vérole* 229.

Phyſique, moyens de la perfectionner 149.

Police, voyez *Penticelli*.

Penthiamas, deſcription de ce beau Pays 352.

Penticelli (Mr.) ann. de ſon Ouvr. ſur la Police des Villes 435.

Prieſtley (le Dr.) notice de ſon *Diſcours ſur la Ste. Cène* 205.

Providence particulière, ann. d'un Ouvr. ſur ce ſujet 463.

Q.

Quichotte (*Don*) ann. d'une nouv. Edit. de cet Ouvr. 144

R.

Religion Natur. & Religion Révélée, différence qu'il y a entr'elles 339.
Richard III., R. d'Angleterre, Apologie que Mr. *Walpole* fait de ce Prince 211.
Riforma d'Italia, Extr. de cet Ouvr. où l'on montre la néceſſité & les moyens de réformer quelques Uſages & quelques Loix de l'Italie, Ire. Extr. 49. IIde. Extr. 259.
Rire, jugement ſur un Ouvr. int. *Traité des cauſes phyſiques & morales du Rire* 240.
Riva (*Don Salvator*) ann. de ſon *Parnaſſe Philoſophique* 435.
Romains, voyez *Finances*.

S.

Saints (*Culte des*) réflexions d'un Cathol. Romain ſur ce Culte ſuperſtitieux 260. *& ſuiv.*
2. *Samuel* VI; 19. explicat. de ce paſſage 114.
Sauvigni (Mr.) ann. de ſon Roman intit. l'*Innocence du premier Age en France* 237.

Sels (Mr.) ann. de ſes *Poéſies* Hollandoiſes 246.

Songes Philoſophiques, notice de cet Ouvr. de Mr. *Mercier* 455.

Spectateur ou le Socrate Moderne, ann. du Tom. 8. de la Trad. Franç. de cet Ouvr. 245.

Stapfer (Mr.) Extr. du IVe. Tome de ſa *Morale* 393.

Sterne (le Dr.) ann. de ſon *Voyage de France & d'Italie* 214. ſon caractère & ſa mort 215.

Swift (le Dr.) ann. des Tomes 4. 5. & 6 de ſes *Lettres* 219.

T.

Tancrède de Roban, IId. Extr. de ſon *Hiſtoire* 23.

Teſtament (*N.*) voyez *Verſion.*

Tiraboſchi (le P.) ann. du 2d. Tome de ſon *Hiſtoire de l'Ordre des Humiliés* 440.

Turco (Mr. *Jean del*) ann. de ſa Trad. *Ital.* de l'*Iliade* 437.

Turenne, parallèle de Condé & de Turenne 141.

U.

Uchtman (Mr. *E. W.*) Extr. de ſon Ouvr. ſur le *Droit Romain* 1.

Vérole (*Petite*) voyez *Paulet*. Au Bengale la pet. Vér. attaque les coqs d'Inde, les chapons, les perroquets &c. 257.

Verſion libre du N. Teſtament, par Mr. *Harwood* (en Anglois) Extr. 67.

Veſtales, leur nombre, leurs emplois, inſtitution de leur Ordre &c. 86 & *ſuiv.* Extr. d'une Diſſertat. de Mr. *de Fontanelle* ſur ce ſujet 73.

Vitringa (Mr. *M.*) ann. du IVe. Tome de ſa *Bibliothèque Théolog.* 475.

Voltaire (Mr. *de*) ſes Vers au Vaiſſeau qui porte ſon nom 201. ann. de la *Collection complette de ſes Oeuvres* 233.

Voorda (Mr.) nouv. Edit. de ſes *Interpretat. & Emendat. Juris Romani* 237. ann. de ſa Harangue pour les *Décrétales* 238.

Voyages de France & d'Italie, voyez *Sterne*.

Voyages aux Indes Occidentales, par Mr. *Boſſu*, Extr. 175.

——— *d'un Philoſophe*, Extr. 342.